

6

L'Association canadienne d'athlétisme

L'Association canadienne d'athlétisme (ACA) est l'organisation sportive nationale qui régit l'athlétisme au Canada. La disqualification de M. Johnson de même que les révélations faites pendant notre enquête au sujet de l'usage répandu des drogues parmi les membres de l'ACA n'auraient pas dû surprendre les dirigeants de cette organisation. Tout comme la Fédération haltérophile canadienne, qui s'était trouvée aux prises avec un problème semblable, les dirigeants de l'ACA avaient été amplement avertis du danger imminent; mais ils n'ont pris aucune mesure concrète pour vérifier le bien-fondé de ces signaux d'alarme évidents.

SIGNAUX D'ALARME

1970-1980

Pendant les années 1970 et au début des années 1980, les dirigeants de l'ACA semblaient considérer le dopage

comme un problème qui ne se produisait que dans d'autres pays. Les rumeurs et les potins foisonnaient au cours de cette période quant à l'utilisation de stéroïdes par les athlètes de ces autres pays. Lors des Jeux olympiques de 1976, à Montréal, les représentants et les athlètes du Canada ont remarqué que ces athlètes essayaient d'esquiver les nombreux tests effectués pendant la compétition pour détecter la présence éventuelle de stéroïdes. Apparemment, certains d'entre eux croyaient à tort qu'ils pouvaient être soumis à des tests dès leur arrivée au village olympique, ce qui en a poussé bon nombre à loger à l'extérieur du village pour ne s'y présenter qu'au moment des compétitions.

Mises à part les rumeurs qui circulaient, les athlètes et les dirigeants canadiens ont été informés des drogues améliorant la performance dans des articles publiés dans la revue *Athletics*, revue canadienne consacrée à l'athlétisme et publiée neuf fois l'an. Après 1976, l'usage de drogues dans le sport a fait l'objet de nombreux articles, tant dans cette revue que dans celle qui l'a précédée, soit *Ontario Athletics*. Les abonnés et les lecteurs de cette revue sont des personnes du domaine de l'athlétisme d'un bout à l'autre du Canada, y compris des athlètes, des responsables d'associations provinciales et nationales d'athlétisme et des représentants de Sport Canada. Un grand nombre des articles portant sur ce sujet ont été rédigés par Cecil Smith, directeur général de l'Ontario Track and Field Association (OTFA).

Dès 1977, M. Smith signalait que des tests effectués sur des athlètes d'autres pays lors de diverses rencontres avaient donné des résultats positifs, et attirait l'attention sur l'ampleur du problème de la consommation de substances interdites par les athlètes :

[Traduction]

Une chose est certaine; si l'on décidait d'imposer des mesures rigoureuses et d'effectuer des tests non seulement au niveau international, mais également au niveau national, on

s'apercevrait que de nombreux athlètes, qui déclarent maintenant ne pas utiliser la « bombe » (stéroïdes) en ont fait usage pour accroître leur performance. Vaut-il la peine de risquer de se faire qualifier de tricheur¹?

Vers la fin des années 1970, M. Smith a entrepris de rédiger des articles sur le processus de contrôle. À cette époque-là, en Amérique du Nord, seuls les athlètes qui participaient à d'importants championnats étaient soumis à des tests. En 1979, M. Smith recommandait que l'on en fasse subir aux athlètes qui participaient à toutes les rencontres d'athlétisme au Canada. Toutefois, il restait sceptique quant à l'effet dissuasif que pourraient avoir des tests effectués durant les compétitions :

[Traduction]

Bien qu'un processus de contrôle visant à déceler l'usage de drogues illicites soit appliqué lors des principales compétitions, les athlètes et les entraîneurs savent exactement à quel moment interrompre la consommation des substances pour que la présence de celles-ci ne soit pas décelée. Ceux qui se font « attraper » lors des tests se sont probablement trompés dans leurs calculs².

En dépit de l'information dont on disposait dans les années 1970, le dopage n'était pas une préoccupation majeure des hauts responsables du sport au Canada. Cette situation tient probablement au fait qu'avant 1982 seulement deux tests antidopage effectués sur des athlètes canadiens avaient donné des résultats positifs³.

1981

Au début des années 1980, des faits précis concernant l'usage de substances interdites par des athlètes canadiens ont commencé à apparaître. Les premières épreuves où l'on a découvert que les athlètes consommaient des drogues ont été les concours.

Dès 1981, les dirigeants de l'ACA savaient que les lanceurs faisaient usage de stéroïdes. Donald Fletcher, directeur général de cet organisme de 1981 à 1985, a déclaré qu'il avait eu vent de telles rumeurs peu de temps après son entrée en fonction, mais qu'il n'avait pris aucune mesure particulière pour en vérifier le bien-fondé.

En 1981, lorsqu'il a assisté aux épreuves de la Coupe mondiale à Ciudad Bolivar, au Venezuela, Larry Eldridge, alors président de l'ACA, a appris de première main, que les lanceurs utilisaient des stéroïdes. Il s'est aperçu que des lanceurs avaient tenté d'acheter de ces substances. Rob Gray et d'autres lanceurs de l'équipe nationale canadienne s'étaient en effet rendus dans diverses pharmacies de cette ville du Venezuela, où les stéroïdes se vendaient sans ordonnance. M. Gray a témoigné que, plus tard, M. Eldridge leur avait fait des remontrances à ce sujet; il leur avait dit qu'en agissant de la sorte, ils donnaient une mauvaise image du Canada. M. Eldridge a fourni une version quelque peu différente de l'incident. Selon son témoignage, il avait été informé que certains athlètes avaient essayé d'acheter des stéroïdes anabolisants à Miami, en chemin pour le Venezuela. Il avait l'intention de discuter ultérieurement de la question avec les athlètes concernés, mais il n'a pu le faire. Au Venezuela, il a effectivement parlé aux lanceurs, mais la conversation a porté sur le bruit et certains dérangements, mais non pas sur l'utilisation de drogues. Même si l'on se fonde sur sa propre version, il est évident que, à ce moment-là, M. Eldridge savait que les lanceurs utilisaient des stéroïdes anabolisants. Lorsqu'il est revenu au Canada, il a rédigé à l'intention de l'ACA un rapport dans lequel il mentionnait l'incident en question et conseillait à cet organisme de procéder rapidement à des contrôles visant à tester les athlètes.

1982

La complaisance des dirigeants canadiens du sport a été renforcée par les résultats de l'enquête de 1982 sur le dopage dans le sport amateur, menée par le Conseil canadien de la médecine sportive. Moins de 5 p. 100 des athlètes ayant répondu à l'enquête ont admis qu'ils utilisaient ou avaient déjà utilisé des substances interdites, en particulier des stéroïdes. Les auteurs de cette enquête ont cependant clairement expliqué que la validité des résultats était [traduction] « nettement limitée en raison du fait qu'une grande partie des personnes qui constituaient l'échantillon ont décidé de ne pas répondre, et que, dans les sports pour lesquels on aurait pu s'attendre à une plus grande consommation de drogues permettant d'améliorer la performance, très peu d'athlètes et d'entraîneurs ont répondu à l'enquête. »

Au début des années 1980 ont commencé à circuler des rumeurs voulant que d'autres athlètes que les lanceurs fassent usage de substances interdites. En mars 1982, M. Fletcher a discuté de cet usage avec Charlie Francis. Même s'il n'avait entendu aucune rumeur quant à l'utilisation de drogues par les athlètes de M. Francis, il a demandé, à la lumière des résultats positifs du test auquel avait été soumis Alexis Paul-MacDonald, en 1981, si M. Francis pouvait garantir qu'aucun problème ne surviendrait avec ses autres athlètes. Comme l'a expliqué M. Francis à l'enquête :

[Traduction]

J'ai fait très attention à la façon dont j'ai formulé ma réponse. J'ai dit : « Je ne vais pas vous garantir que d'autres athlètes de mon groupe ne feront pas usage de stéroïdes anabolisants dans un proche avenir ».

Ce genre de réponse ne pouvait guère rassurer M. Fletcher.

Lors de la même conversation, M. Francis a demandé à M. Fletcher si les deux épreuves qui devaient avoir lieu en Yougoslavie et en Italie feraient l'objet de contrôles. M. Fletcher a appris plus tard qu'on ne ferait pas subir de tests aux athlètes qui participeraient aux rencontres et a avisé M. Francis en conséquence. Naïvement, il n'a pas attaché d'importance particulière à cette demande, pensant qu'elle s'inscrivait dans un entretien plus global portant sur les dispositions à prendre pour les rencontres. Pour M. Francis, cependant, l'information voulant qu'aucun test ne soit effectué lors de ces épreuves était très importante et très utile.

En septembre 1982, la rencontre des Huit nations a eu lieu à Tokyo. Bishop Dolegiewicz, de l'équipe canadienne de lanceurs, avait cru comprendre que les athlètes ne subiraient pas de tests et avait continué à prendre des stéroïdes jusqu'au moment de la compétition proprement dite. Lorsqu'il est arrivé sur place et qu'il a découvert que des contrôles seraient effectués, il s'est inquiété du fait qu'il ne pourrait passer le test, et en a parlé à M. Francis. Ce dernier a alors répondu que l'entraîneur national, Gerard Mach, l'entraîneur des lanceurs, Jean-Paul Baert, Don Fletcher et lui-même se réuniraient afin de discuter de la façon dont ils devraient régler le problème. Finalement, il a été décidé que M. Dolegiewicz se verrait remettre un certificat médical pour une blessure qu'il avait à l'épaule, certificat qui lui permettrait de se retirer de la compétition. Bien que le terme « stéroïdes » n'ait pas été mentionné au cours de la discussion, de l'avis de M. Francis, il était évident que, pour les personnes présentes, le problème de M. Dolegiewicz se rattachait à son incapacité de passer le test antidopage. M. Fletcher a nié avoir participé à une telle discussion et a déclaré avoir été informé par M. Mach que M. Dolegiewicz ne pourrait participer à la compétition en raison d'une blessure. Il a ajouté également que M. Baert n'était pas présent.

M. Dolegiewicz souffrait effectivement d'une blessure à l'épaule et le certificat qui lui avait été délivré à cet effet était valide. Néanmoins, son inquiétude quant aux résultats du test était l'un des facteurs qui l'avait amené à ne pas participer à la compétition.

1983

Les Jeux panaméricains de 1983 ont révélé clairement aux dirigeants canadiens du sport que le dopage était un problème tant au Canada qu'au niveau international.

Les IX^e Jeux panaméricains ont eu lieu à Caracas, au Venezuela, en août 1983. Les contrôles antidopage ont été plus stricts et plus poussés que jamais auparavant. Lorsque les athlètes ont appris qu'ils devraient subir de nouveaux contrôles, nombre d'entre eux sont rentrés chez eux sans participer à la compétition. Lors de ces jeux, dix-neuf tests se sont révélés positifs, la plupart dans le domaine de l'haltérophilie. Deux de ces tests positifs mettaient en cause des haltérophiles canadiens.

Ces jeux ont eu pour effet de faire comprendre aux dirigeants du sport canadien que le dopage était un problème qui ne se limitait pas simplement aux lanceurs ou aux haltérophiles, mais qu'il était beaucoup plus répandu qu'on ne l'aurait pensé. Cecil Smith a qualifié ces jeux de « jeux pharmaceutiques » et a prédit que Caracas conserverait une réputation aussi mauvaise dans le domaine du sport que Watergate en politique⁴.

Lors de la dernière conférence de presse des Jeux panaméricains, Sport Canada a diffusé un communiqué de presse affirmant que le gouvernement canadien s'opposait à l'usage de drogues dans le sport et était prêt à collaborer avec les fédérations sportives nationales afin de mettre en place des mesures de contrôle antidopage. Sport Canada proposait que des tests soient effectués pendant les compétitions comme en dehors de celles-ci :

[Traduction]

Bien que les progrès technologiques à la base du matériel de contrôle antidopage utilisé lors des Jeux panaméricains, à Caracas, n'aient pas encore été entièrement révélés, Sport Canada est heureux de savoir que ce nouveau matériel permettra de soumettre régulièrement tous les athlètes d'élite à des tests, *tant pendant les périodes de compétition que pendant les périodes d'entraînement*, dans le but ultime de mettre fin à l'usage de stéroïdes, de testostérone et de substances connexes⁵. [Notre soulignement]

Par la suite, en décembre 1983, Sport Canada a établi une politique antidopage, à laquelle j'ai déjà fait allusion.

Alors que, d'après les résultats des tests effectués aux Jeux panaméricains de 1983, il était évident que le dopage constituait un problème chez les athlètes d'élite internationaux, d'autres informations sont venues mettre en évidence le fait que ce problème touchait également l'ensemble des athlètes.

La revue *Athletics* consacrait une bonne partie de son numéro de novembre-décembre 1983 aux Jeux panaméricains et aux problèmes reliés au dopage. Dans un article intitulé « *Drugs in Athletics* », Norman Gledhill expliquait que le problème du dopage [traduction] « ne se limitait pas aux athlètes amateurs et professionnels de calibre international, mais qu'il s'étendait même, comme certains l'ont signalé, aux élèves des écoles secondaires et aux sportifs du dimanche ». Il a parlé du nombre limité de tests effectués — on ne les faisait subir qu'aux principales compétitions — et attiré l'attention sur leur inefficacité étant donné que les athlètes et les entraîneurs perfectionnent de plus en plus leurs moyens de « fausser les résultats ». Les stéroïdes anabolisants ont fait l'objet de commentaires précis :

[Traduction]

Les stéroïdes anabolisants ont été l'une des principales drogues à être interdites. Toutefois, on a vite appris que, si on arrêtait de prendre des stéroïdes quatre semaines avant le test antidopage, il devenait alors impossible de les détecter dans l'organisme. En outre, cette période pouvait être réduite à trois semaines, et peut-être même à deux, si on faisait en même temps usage de diurétiques. Certains athlètes se sont simplement mis à prendre de la testostérone pendant ces semaines-là pour maintenir l'effet des stéroïdes; cela a eu pour conséquence de faire interdire la testostérone. Cependant, il semblerait, d'après certaines rumeurs, que cette dernière interdiction ait tout simplement forcé ces athlètes à commencer à faire usage d'hormones de croissance ou de somatotrophine pour remplacer la testostérone.

M. Gledhill a recommandé la mise en place à l'échelle mondiale de programmes efficaces de lutte contre le dopage :

[Traduction]

Tous les pays doivent appuyer les mesures de contrôle en mettant sur pied leurs propres programmes de dissuasion qui permettront de veiller à ce que leurs athlètes *s'entraînent et donnent une bonne performance* en tout temps sans l'aide d'agents de dopage.

[Notre soulignement]

Après les Jeux panaméricains de 1983, les responsables de Sport Canada ont passé en revue tous les sports afin de déterminer ceux pour lesquels un problème de dopage pouvait exister. L'athlétisme et l'haltérophilie ont été placés en tête de liste. Néanmoins, pendant les années 1980, les dirigeants du sport ont concentré leur lutte contre le dopage principalement sur l'haltérophilie, et ce, probablement en raison du nombre de tests qui s'étaient révélés positifs dans cette discipline. Ils n'ont accordé qu'une attention restreinte aux adeptes de l'athlétisme.

1984-1985

En 1984, certaines rumeurs concernant l'usage de drogues par les lanceurs canadiens ont encore une fois attiré l'attention des dirigeants de l'ACA, cette fois-ci par l'intermédiaire du Dr Douglas Clement, médecin de l'équipe nationale d'athlétisme du Canada. Celui-ci a mentionné spécifiquement deux athlètes bien en vue, qui, selon lui, faisaient probablement usage de drogues. Ces deux athlètes s'étaient qualifiés pour faire partie de l'équipe olympique canadienne de 1984, et le Dr Clement avait informé M. Fletcher que ceux-ci n'avaient pas subi de test lors du championnat national canadien disputé cette année-là. À partir de cette information, M. Fletcher a décidé que les deux athlètes en question seraient soumis à des tests avant qu'ils ne quittent le pays pour participer aux Jeux olympiques. Voici ce qu'il a déclaré à l'enquête :

[Traduction]

Ma position... à ce moment-là était que ces deux athlètes ne devaient pas faire partie de l'équipe sans avoir subi les tests, jusqu'à ce que nous soyons sûrs qu'ils aient suivi les procédures que nous avons établies auparavant.

L'un des athlètes a subi un test à Vancouver, au camp préparatoire, mais aucune disposition n'a pu être prise pour y faire passer un test à l'autre. M. Fletcher s'est alors organisé pour que ce dernier soit renvoyé par avion de la Californie au Canada, où l'équipe canadienne effectuait son entraînement final. Le test qu'il a subi a donné des résultats négatifs et il est retourné en Californie.

En 1984, Cecil Smith était assez inquiet de l'ampleur du problème du dopage en haltérophilie pour commencer à en discuter directement avec les hauts responsables du sport au sein de l'administration fédérale. Ce qui s'était passé aux Jeux panaméricains de 1983 ainsi que les résultats positifs

des tests subis par certains athlètes canadiens le rendaient perplexe. Pour lui, il devenait évident que le dopage constituait un problème en athlétisme :

[Traduction]

Ce qui était arrivé à Caracas n'avait fait qu'aggraver le problème. À mon avis, il était temps de cesser de jouer à l'autruche et de reconnaître que notre sport faisait face à un problème.

Le 20 décembre 1984, M. Smith a rédigé une lettre adressée à l'honorable Otto Jelinek, alors ministre de Condition physique et Sport amateur. Il voulait lui faire comprendre que les normes élaborées par Sport Canada pour l'octroi des brevets étaient artificielles puisqu'elles se fondaient sur des résultats obtenus parfois avec l'aide de drogues améliorant la performance. Dans sa réponse datée du 20 février 1985, M. Jelinek ne commentait pas directement le point de vue avancé par M. Smith au sujet du système d'octroi des brevets, mais il soulignait les mesures prises à ce jour par le gouvernement fédéral pour mettre en application sa politique antidopage.

Le 6 mars 1985, M. Smith a répondu en précisant son point de vue selon lequel l'utilisation des classements internationaux pour l'établissement des critères d'octroi des brevets signifiait que ces critères pourraient être altérés par des performances artificielles :

[Traduction]

Lorsqu'on utilise le classement international pour déterminer les critères d'octroi des brevets, la meilleure performance qui donne habituellement lieu à ce classement est une performance réalisée lors d'une compétition plus ou moins obscure, ou lors d'une compétition au cours de laquelle les athlètes savaient qu'ils ne seraient pas soumis à des tests. Les athlètes utilisent cette période pour accroître leur performance... et s'organisent ensuite pour affronter les tests effectués dans le cadre du championnat. Donc, je le répète, quelle est la valeur des tests effectués lors d'un championnat?

Les athlètes savaient très bien à ce moment-là que les performances réalisées au cours des grandes rencontres faisant l'objet de contrôles n'étaient souvent pas aussi bonnes que les performances atteintes lors de rencontres antérieures où aucun test n'avait été effectué⁶.

Le 16 avril 1985, M. Smith a de nouveau adressé une lettre au Ministre. Il y proposait une procédure particulière d'octroi des brevets, qui serait fondée uniquement sur les performances atteintes lors des grands championnats au cours desquels les athlètes doivent se soumettre à des épreuves antidopage. Vu que les conditions d'admissibilité à l'obtention d'un brevet et les normes utilisées sont déterminées conjointement par Sport Canada et par les fédérations sportives, le Ministre a conseillé à M. Smith de commencer par proposer sa procédure à l'ACA.

Entre 1983 et 1985, un seul Canadien a eu des résultats positifs en athlétisme; il s'agissait d'un lanceur⁷. Toutefois, vers le milieu des années 1980, les dirigeants de l'ACA ont commencé à entendre de plus en plus souvent des rumeurs au sujet de l'usage de drogues chez les athlètes sur piste, en particulier parmi le groupe de sprinteurs de M. Francis.

Glen Bogue, directeur des services aux athlètes à l'ACA d'août 1983 à octobre 1986, a eu vent de cette rumeur générale pour la première fois en 1985. Il a également entendu parler de cas précis qui ont suscité chez lui certaines inquiétudes au sujet du centre de haute performance de l'Université York, où les athlètes de M. Francis s'entraînaient. On lui a dit qu'Atlee Mahorn, coureur du 200 mètres, avait décidé de ne pas s'entraîner à ce centre en raison de la consommation de drogues qui s'y faisait; il était plutôt allé à Berkeley, en Californie. Par ailleurs, M. Bogue a lui-même observé les athlètes qui s'entraînaient à York. Il a remarqué particulièrement à ce moment-là un brusque changement dans la morphologie d'Angella Issajenko. Ce changement a aussi éveillé chez lui certains soupçons.

Les soupçons de M. Bogue ont été confirmés par un appel téléphonique qu'il a reçu du sprinteur Desai Williams. La date de l'appel donne lieu à certaines contradictions. M. Bogue croit que c'était en 1985; mais la date exacte n'est pas importante. M. Bogue affirme que M. Williams lui a fourni certaines informations au sujet d'athlètes appartenant au groupe de M. Francis qui faisaient usage de substances interdites. M. Williams a mentionné en particulier le fait que Ben Johnson prenait des stéroïdes, précisant qu'il s'inquiétait de la quantité de drogues que M. Johnson absorbait et du risque que cela pouvait comporter pour sa santé.

Au cours de la conversation, un plan a été proposé : M. Williams laisserait savoir à M. Bogue à quel moment les stéroïdes arriveraient à York, et M. Bogue s'organiserait alors pour faire passer un test au hasard à M. Johnson. M. Bogue a dit à M. Williams qu'il parlerait à Wilf Wedmann, alors président de l'ACA, et qu'il demanderait l'autorisation d'effectuer une visite surprise au centre d'athlétisme de l'Université York. Tous deux ont convenu que le nom de M. Williams ne serait pas dévoilé. Dans son témoignage, ce dernier admet qu'il a eu une conversation avec M. Bogue, mais il n'est pas d'accord sur les détails. Je suis convaincu que M. Bogue a rapporté avec exactitude l'essentiel de la conversation qu'il a eue avec M. Williams. Je ne pense pas que ce soit la santé de M. Johnson qui ait préoccupé M. Williams, car si cela avait été le cas, un simple entretien en privé avec M. Johnson aurait été le meilleur moyen de résoudre la question.

Après cet appel téléphonique, M. Bogue s'est dit qu'il disposait maintenant de renseignements de première main confirmant les rumeurs qui circulaient au sujet de l'usage de drogues par les athlètes de M. Francis. Jusqu'à ce

moment-là, il avait mis les rumeurs sur le compte de la jalousie. Il a pensé que l'information obtenue était importante et qu'il fallait y donner suite. Immédiatement après sa conversation avec M. Williams, il est allé voir M. Wedmann et lui a fait part de ce qu'il venait d'apprendre. Conformément à ce qu'il avait convenu avec M. Williams, il n'a pas révélé son nom, mais il a informé M. Wedmann que sa source d'information était un athlète qui jouissait d'une importante renommée à Toronto. M. Wedmann n'a pas été impressionné par l'appel téléphonique. Dans son témoignage, il a dit qu'il n'a pas attaché « beaucoup d'importance à l'information » que M. Bogue lui avait transmise. Il se préoccupait surtout de savoir si la source d'information de M. Bogue pouvait prouver ses allégations.

M. Wedmann n'était pas disposé à faire entreprendre par l'ACA une enquête qui aurait permis de vérifier ces allégations. Il a notamment refusé de recourir au plan de M. Bogue concernant une visite surprise à l'Université York; à ce sujet, il a précisé que l'ACA n'avait pas suffisamment de pouvoir pour effectuer de tels tests puisque, dans le contrat des athlètes avec l'ACA, aucune clause ne permettait que des tests antidrogue soient effectués hors compétition. Il n'a proposé aucune autre forme d'enquête concernant les allégations en question. En revanche, il a expliqué que la mise en oeuvre par l'ACA de son programme de tests antidopage hors compétition, qui devait débiter le 1^{er} octobre 1986, constituait une réponse appropriée aux questions soulevées par M. Bogue.

En fait, l'ACA n'a commencé à procéder à des tests hors compétition qu'après les Jeux olympiques de 1988. Les détails concernant la politique de contrôle antidopage de l'ACA font l'objet d'une autre partie du présent rapport.

L'ACA a aussi négligé le fait qu'en 1986 chaque athlète breveté devait, pour être admissible au financement, avoir signé un contrat avec la fédération sportive nationale

pertinente, lequel contenait une disposition par laquelle il acceptait de subir des tests aussi bien pendant l'entraînement que pendant les compétitions, et de ne pas se trouver en possession de stéroïdes anabolisants ou de ne pas en faire usage. Le simple fait de se trouver en possession de stéroïdes anabolisants, sans même qu'un test se soit révélé positif, suffisait à justifier une disqualification. Il est évident que l'ACA n'a pas appliqué cette exigence.

Par ailleurs, M. Bogue a également parlé à M. Mach qui lui a dit que l'usage de stéroïdes n'était pas un problème en athlétisme. Malheureusement, pour des raisons de santé, M. Mach n'a pu témoigner lors de notre enquête. M. Bogue a ensuite appelé Cecil Smith. Celui-ci, au moment de son témoignage, se souvenait vaguement d'un appel venant de M. Bogue au sujet de la consommation de drogues chez les athlètes de M. Francis, mais les détails ne lui revenaient pas. M. Smith a confirmé à M. Bogue qu'il y avait des rumeurs depuis bien des années au sujet d'un problème de dopage à York; mais il l'a prévenu qu'il pourrait s'exposer à des poursuites de la part de M. Francis s'il n'était pas en mesure de prouver ses allégations.

M. Bogue n'a pris aucune autre mesure de son propre chef. Son projet d'inciter l'ACA à mener une enquête sur la consommation de drogues à York avait été contrecarré par la réponse de M. Wedmann. Il se sentait déçu et frustré :

[Traduction]

Mais après l'échec que j'ai essuyé dans le bureau de Wilf, je ne pouvais réellement aller ailleurs. Je ne pouvais risquer d'exposer Desai. Je ne pouvais aller trouver le conseil d'administration, parce que les membres qui le composaient n'avaient pas l'expérience nécessaire pour prendre une décision aussi capitale que celle-là. Ils n'avaient aucune expérience sur la scène internationale en athlétisme et, comme Wilf ne me laissait pas poursuivre mon projet, alors j'ai pensé que je ne pourrais pas pousser les choses plus loin. C'était la fin de mon projet, et Desai a en quelque sorte abandonné la question.

En négligeant de donner suite aux renseignements fournis par M. Bogue ou de les transmettre à d'autres dirigeants de l'ACA afin qu'ils puissent examiner l'affaire, M. Wedmann a raté une importante occasion de vérifier le fondement de la première manifestation des problèmes qui se posaient au centre d'athlétisme de l'Université York.

1986

En juin 1986, lors du championnat national, trois lanceurs canadiens — Rob Gray, Peter Dajia et Mike Spiritoso — ont subi des tests qui ont révélé la présence de stéroïdes dans leur organisme. Ils en ont tous appelé des résultats de leur test et ont maintenu fermement devant les autorités qu'ils n'avaient pas pris la substance en question.

Vers la fin de 1986, les rumeurs au sujet de la consommation de drogues par les sprinteurs et, en particulier, par les athlètes de M. Francis se sont intensifiées. Elles sont même parvenues au nouveau président de l'ACA, Jean-Guy Ouellette. On a fait remarquer à ce dernier que des sprinteurs, et en particulier ceux qui s'entraînaient avec M. Francis, développaient leur musculature à un rythme effarant. M. Ouellette avait lui-même constaté le même phénomène. Il n'était pas prêt à conclure sur-le-champ que le développement de leur musculature était dû aux stéroïdes, étant donné qu'il était au courant du programme d'entraînement de poids et haltères établi pour les athlètes de M. Francis. Vers la fin de 1986, cependant, il a commencé à avoir des soupçons.

Le 5 décembre 1986, le quotidien *Province*, de Vancouver, publiait un article rapportant les allégations de trois personnes (un médecin et deux sprinteurs canadiens), selon lesquelles certains adeptes de l'athlétisme faisaient usage de stéroïdes. Doug Coleman, médecin et dynamophile, y était cité :

[traduction] « Je serais surpris d'apprendre que les sprinteurs ne font pas usage de stéroïdes. » En outre, on citait les propos d'Atlee Mahorn, l'un des sprinteurs :

[Traduction]

Je ne peux faire que des suppositions. Je ne suis pas sûr à 100 p. 100, mais à 99 p. 100, que de nombreux athlètes prennent des stéroïdes... De l'avis général, dans le cas de nombreux sprinteurs, s'ils ne prenaient pas de drogues, ils ne seraient pas aussi bons.

Mike Dwyer, l'autre sprinteur, a déclaré ce qui suit :

[Traduction]

L'usage de drogues a atteint des proportions épidémiques... C'est principalement à cause de l'usage très répandu des stéroïdes anabolisants que j'ai décidé de quitter Toronto. J'ai vu des personnes gagner beaucoup de poids et de force en de courtes périodes, et j'ai vu des femmes passer très soudainement par diverses transformations.

Une sprinteuse canadienne bien connue m'a déjà dit : « Je ne veux pas me contenter d'être la meilleure possible; je veux être la meilleure au monde. »

Cet article a attiré l'attention d'un grand nombre de personnes du milieu de l'athlétisme, à Toronto. L'ACA en avait eu vent, mais une fois de plus, elle a refusé d'intervenir et d'examiner à fond ces allégations. M. Wedmann a demandé à un membre du personnel de l'ACA d'appeler les trois personnes nommées dans l'article. Il a ensuite écrit à chacune, leur demandant de mettre sur papier leurs allégations, avec preuves à l'appui. Il n'a reçu aucune réponse écrite du Dr Coleman ou de M. Mahorn. L'ACA a reçu de M. Dwyer, le 23 décembre 1986, une lettre où l'on peut lire que, lors de ses discussions avec les journalistes, l'auteur n'a pas parlé de stéroïdes anabolisants. Celui-ci y ajoute ensuite :

[Traduction]

Du reste, les stéroïdes sont pour la plupart chose du passé; le « sérum de singe », l'hormone de croissance humaine, les activateurs métaboliques, les injections de vitamine B-12, etc., sont l'engouement de l'heure. En outre, si vous vous intéressez tellement à ce qui se passe, je vous suggérerais d'orienter vos recherches vers les personnes qui sont sur la « défensive ». Elles pourraient avoir beaucoup de choses à cacher. Peut-être que les découvertes que vous ferez se révéleront très intéressantes... si toutefois vous découvrez réellement quelque chose.

Il a joint à sa lettre une copie de la réponse qu'il a adressée au journal, à la suite de l'article qui avait paru, dans laquelle il répète essentiellement les déclarations qu'il avait faites au sujet de l'usage de drogues dans le domaine du sport; il indiquait qu'il maintenait ces déclarations. M. Wedmann a adressé une autre lettre à M. Dwyer, en janvier 1987, lui redemandant une confirmation écrite. Il n'a reçu aucune réponse.

Les lettres de M. Wedmann en somme, enjoignaient ses correspondants de soit prouver leurs allégations ou de se taire. L'effet peut-être non-intentionnel était de réduire les chances de recevoir d'autres informations.

Tant M. Wedmann que M. Ouellette pensaient qu'ils ne pouvaient faire grand-chose pour vérifier ces allégations, à moins de prendre les athlètes en défaut par un résultat positif à un test ou d'obtenir que des témoins fournissent des preuves. L'ACA ne se voyait pas jouer un rôle actif dans la quête de données incriminantes. Comme M. Ouellette l'a expliqué :

[Traduction]

Il nous fallait pouvoir les prendre sur le fait, si vous voulez. Il fallait que nous leur fassions des tests qui s'avèreraient positifs. Ou alors, nous devions trouver des gens qui étaient prêts et disposés à venir nous aider.

Des personnes qui travaillent dans ce domaine, des personnes qui connaissent bien les athlètes, qui ont affaire à eux tous les jours, personne n'est venu nous voir pour nous dire : « Eh bien, maintenant, nous allons nous asseoir et aider l'Association; nous avons la preuve dont vous avez besoin. »

Personnellement, je n'avais pas de rapports avec les athlètes : le personnel travaillait à Ottawa; les athlètes se trouvaient à Toronto. Nous ne les voyions pas tous les jours. Nous n'avions pas affaire à eux tous les jours.

Il nous fallait avoir les outils nécessaires, et nous n'avions pas ce dont nous avons besoin pour agir.

Plutôt que d'enquêter sur des rumeurs particulières, l'ACA a concentré ses efforts sur la mise en oeuvre de son programme de contrôle antidopage hors compétition. Le processus était extrêmement lent. Au cours de l'automne 1986, le conseil de l'ACA a envoyé la proposition au comité de façon que ses membres, les entraîneurs et les athlètes soient consultés avant que la politique soit mise en application. Le lecteur trouvera des détails sur ces discussions plus loin dans le présent chapitre.

Charlie Francis était au courant des initiatives de l'ACA en ce qui a trait aux contrôles antidopage hors compétition; il s'inquiétait du fait que ce programme serait bientôt implanté au Canada seulement. Si tel était le cas, ses athlètes ne pourraient plus continuer à consommer des drogues. Si M. Francis voulait que l'application de ce programme soit retardée, ce n'était pas uniquement dans son propre intérêt, mais également parce qu'il croyait qu'en s'engageant dans une telle voie, le Canada courait à sa propre perte, puisque les autres pays n'adopteraient pas la même ligne de conduite. Il supposait que les dirigeants de l'ACA qui insistaient pour qu'un tel programme soit appliqué au Canada n'étaient absolument pas au courant de l'ampleur du dopage à l'échelle internationale.

Par conséquent, il a décidé de parler à M. Ouellette au cours de l'automne 1986, afin de l'informer du tort que la communauté sportive canadienne pourrait se causer par cette façon de procéder. Il a fait valoir à M. Ouellette qu'il ne serait pas raisonnable ou prudent pour le Canada de lancer, sans la participation des autres pays, un programme de tests au hasard, puisque les autres athlètes continueraient à faire usage de drogues. Dans son témoignage, il a expliqué que M. Ouellette avait été bouleversé par ces propos et qu'il avait accepté d'en discuter avec les dirigeants des milieux de l'athlétisme des autres pays.

1987-1988

M. Ouellette se rappelle que M. Francis lui a demandé, au début de janvier 1987, où en était rendu le programme de contrôle antidopage hors compétition. Il se souvient que M. Francis lui a dit qu'en Angleterre, on réussit à éviter les tests possibles en s'assurant que le programme des tests au hasard fonctionne de telle façon que ce sont toujours les mêmes athlètes, qui ne consomment pas de drogues, qui les subissent. M. Ouellette devait se rendre en Europe pour participer à une réunion portant sur la compétition junior mondiale; il a dit à M. Francis qu'il examinerait la question. C'est ce qu'il a fait en mars 1987. On l'a alors informé que les assertions de M. Francis étaient fausses. M. Ouellette a mis ce dernier au courant des résultats de ses recherches; il lui a dit que l'ACA créerait pour le Canada un programme à toute épreuve de tests au hasard et qu'elle ferait pression pour que les autres pays fassent de même.

Dans son témoignage, M. Francis dit qu'il a continué de discuter avec M. Ouellette de la mise en oeuvre du programme de tests au hasard, en 1987 et en 1988. Il déclare que M. Ouellette lui a clairement expliqué dans le cours de ces discussions qu'il s'opposait à un tel programme si les

autres pays n'acceptaient pas de mettre de l'ordre chez eux. M. Francis dépeint M. Ouellette comme un homme qui avait une opinion bien arrêtée sur cette question et qui était convaincu que le programme des tests au hasard ne devrait pas entrer en vigueur au Canada avant les Jeux olympiques de Séoul, en 1988. Il soutient que M. Ouellette l'a avisé que, si le programme était mis en vigueur malgré tout, il tenterait de s'immiscer dans le processus de façon que les athlètes soient avertis un peu à l'avance des tests auxquels ils allaient devoir se soumettre.

M. Ouellette nie avoir dit à M. Francis que le Canada ne devrait pas procéder à l'établissement de son programme de contrôle hors compétition, à moins que les autres pays en fassent autant. Il nie également avoir dit qu'il s'opposait à un tel programme, qu'il essaierait de le faire reporter à plus tard et qu'il préviendrait à l'avance les athlètes de M. Francis dans le cas où des tests au hasard seraient prévus.

J'accepte le témoignage de M. Ouellette à cet effet. Celui-ci n'était pas membre du comité de contrôle anti-dopage et, bien que les mesures prises pour établir un programme de contrôle hors compétition se soient révélées inefficaces, il a appuyé l'idée d'éliminer l'usage de drogues par les membres de l'ACA et d'instituer un programme de tests hors compétition, même si le Canada était le seul pays à le faire. Je pense que M. Francis a mal interprété les propos de M. Ouellette et qu'il a compris ce qu'il a bien voulu entendre plutôt que ce qui a réellement été dit.

M. Wedmann s'est penché sur d'autres questions en 1987. Se sentant peut-être à tort rassuré par le fait qu'aucun des tests subis par les athlètes canadiens n'avait donné de résultats positifs en 1987, il n'a rien fait cette année-là pour fouiller la question de l'usage des stéroïdes par les membres du groupe de M. Francis ou par d'autres athlètes. Il a continué de participer à la planification du programme de

contrôle antidopage hors compétition de l'ACA, bien que la préparation des Jeux olympiques de 1988 soit demeurée sa priorité.

Au cours de ces mêmes mois, cependant, d'autres renseignements sur l'usage de drogues par les athlètes de M. Francis et, en particulier, par M. Johnson, ont continué de s'accumuler. La plupart de ces informations sont finalement parvenues aux oreilles de M. Wedmann.

En 1988, des renseignements d'une plus grande importance sur le dopage parmi les athlètes de M. Francis ont été portés à l'attention de l'ACA. C'est Steve Findlay qui en a entendu parler le premier; depuis le 1^{er} décembre 1986, il était le coordonnateur des services aux athlètes à l'ACA. Compte tenu de sa position, il avait de fréquents contacts avec les athlètes des diverses régions du pays et il était donc bien renseigné. Avant 1988, il ne disposait d'aucune donnée concrète sur l'usage de drogues par les athlètes canadiens, mais il était au courant des rumeurs qui circulaient au sujet du dopage et, en particulier, de l'usage de stéroïdes par les athlètes de M. Francis. En 1988, ces rumeurs étaient très répandues parmi les membres de la communauté sportive. Par exemple, Andy Higgins, entraîneur en chef au centre de haute performance de l'Université de Toronto, a fait le commentaire suivant :

[Traduction]

Étant donné les rumeurs qui circulaient et les propos rapportés par les athlètes, il est évident que vous ne pouviez travailler dans le domaine du sport sans savoir que les athlètes qui s'entraînaient dans ce centre (centre d'athlétisme de l'Université York) faisaient usage de drogues.

Au cours de la troisième semaine de janvier 1988, M. Findlay a assisté à une rencontre d'athlétisme en salle, au Centre municipal d'Ottawa. Il a été frappé par les changements importants qu'il constatait dans la

morphologie des athlètes d'élite appartenant à l'équipe de M. Francis — en particulier Mark McKoy, Ben Johnson et Angella Issajenko.

Ces changements avaient été constatés par d'autres personnes également. Lors de la rencontre organisée par le *Hamilton Spectator* pendant la deuxième semaine de janvier de la même année, Rolf Lund, président de l'Ontario Track and Field Association, ainsi que Cecil Smith ont remarqué que la morphologie de Mark McKoy et de Desai Williams avait nettement changé depuis le championnat d'athlétisme mondial en salle qui s'était déroulé à Indianapolis en mars 1987. M. Higgins a également fait les mêmes observations à cette époque-là. Il avait constaté des changements importants dans la morphologie de Tracy Smith. Celle-ci était une athlète qui s'était tout d'abord entraînée au centre de l'Université de Toronto, mais elle avait ensuite changé de centre pour s'entraîner avec M. Francis, au centre de l'Université York. M. Wedmann avait également remarqué à la même occasion que des changements physiques s'étaient produits chez Mark McKoy, Desai Williams, Ben Johnson et Angella Issajenko. Il déclare, cependant, ne pas avoir été surpris par ces changements, les attribuant uniquement aux techniques d'entraînement aux poids et haltères appliquées par M. Francis.

Ces observations ont fourni à M. Findlay la première confirmation concrète des rumeurs qui circulaient au sujet de l'Université York :

[Traduction]

Je suppose que la façon dont on peut expliquer ceci c'est que, d'après mon expérience et ce que je savais en général sur cette question, il n'y avait jamais eu de preuve me permettant d'affirmer la chose avec certitude, ou de la soupçonner sérieusement, mais, maintenant, je veux dire, je suis resté treize ou quatorze mois dans cet environnement, et à cette époque-là je recevais réellement des indications et je devais y faire face.

Peu de temps après, M. Findlay recevait des informations précises au sujet du problème de dopage dans l'équipe de York; ces renseignements ont effacé tous les doutes qu'il pouvait avoir à ce sujet.

Le 28 janvier 1988, les Jeux du *Sun* de Toronto ont eu lieu au Maple Leaf Gardens de Toronto. Le Dr George Mario (Jamie) Astaphan était présent, tout comme le décathlonien Dave Steen et sa femme. Le jour suivant, M. Findlay s'est entretenu avec le couple Steen. M. Steen lui a expliqué que, pendant les jeux en question, le Dr Astaphan l'avait informé qu'il était venu de Saint Kitts pour « désintoxiquer » Angella. Le Dr Astaphan avait confié à M. Steen que M^{me} Issajenko [traduction] « avait eu une très mauvaise performance, et que cela était dû au fait que Charlie Francis administrait une trop forte dose de drogues à Angella. » Selon M. Findlay, M. Steen lui a dit qu'il avait été stupéfait lorsque M^{me} Issajenko, qui avait donné une mauvaise performance une semaine plus tôt, avait, ce soir-là égalé un record mondial.

Pour appuyer le fait que le docteur était impliqué dans l'affaire des substances interdites, M. Steen a également parlé à M. Findlay de sa propre expérience avec le Dr Astaphan, sur l'île de Saint Kitts, en décembre 1987. M. Steen se trouvait sur l'île avec sa femme, une étudiante en médecine qui faisait une résidence de courte durée dans le service du Dr Astaphan. Pendant la visite qu'il avait rendue au Dr Astaphan, ce dernier lui avait donné une ampoule qui contenait d'après lui un stéroïde anabolisant et de la vitamine B-12; M. Steen a refusé d'utiliser le produit et l'a rendu au Dr Astaphan.

Le même jour, soit le 29 janvier 1988, M. Findlay qui se trouvait au centre d'athlétisme de l'Université de Toronto a rencontré M. Higgins. Ensemble, ils ont discuté du cas de M^{me} Issajenko et de la grande amélioration de sa performance lors des jeux en salle du *Sun*, tenus le soir précédent.

M. Higgins a signalé à M. Findlay que M^{me} Issajenko attribuait cette amélioration au fait qu'elle mangeait du steak tartare, comme le lui avait suggéré le Dr Astaphan. La plupart des employés de l'Université de Toronto affectés à l'entraînement étaient d'avis que cette histoire était absurde; selon eux, la véritable explication était que cette athlète faisait usage de drogues améliorant la performance.

MM. Higgins et Findlay ont également discuté du fait que le club d'athlétisme de l'Université de Toronto perdait des athlètes au profit du groupe de York. Ils ont particulièrement discuté du cas de M^{me} Smith qui, selon les entraîneurs de l'Université de Toronto, avait quitté leur centre pour profiter du fait que les substances interdites circulaient librement à York.

À la suite de toutes les rumeurs qu'il avait entendues et des observations qu'il avait faites, M. Findlay est devenu convaincu que les athlètes de York faisaient usage de drogues. Lors de son témoignage, on a posé à M. Findlay la question suivante :

[Traduction]

Q : Alors, parlons carrément. Le samedi 29 janvier, vous, en tant que coordonnateur des services aux athlètes et cadre de l'Association canadienne d'athlétisme, étiez clairement en possession d'une preuve tangible selon laquelle l'usage des stéroïdes était très répandu chez plusieurs athlètes canadiens qui faisaient partie de l'élite?

R : C'est juste, mais, à cette époque-là, je ne dirais pas que j'étais cadre.

M. Findlay a décidé que tous ces renseignements devaient être rapportés à M. Wedmann. Il était tellement troublé qu'il a passé tout le week-end dans un état de choc et qu'il a dû prendre congé le lundi suivant. Il a exprimé ses sentiments de la façon suivante :

[Traduction]

C'est une chose de connaître les rumeurs; mais c'en est une autre de devoir faire face à la dure vérité. Je devais réévaluer ma participation à l'ACA, mon emploi dans cette association, parce que je venais tout juste — je consacrais beaucoup d'efforts à ce groupe d'athlètes, à ce club [les Mazda Optimists]... parce que de nombreux, de très nombreux efforts avaient été consacrés à l'établissement des contrats, à la publicité et à d'autres activités.

Il ne m'a pas fallu beaucoup de temps pour prendre cette décision, car je me suis rendu compte du fait que j'étais là pour le sport, et que le sport englobait beaucoup, beaucoup plus que les « Optimists » ou n'importe quel athlète faisant partie de ce groupe.

Au début de la semaine suivante, il a essayé de communiquer avec M. Wedmann, mais celui-ci s'était absenté pour assister à des réunions. Il a laissé un message à son intention le 31 janvier 1988, afin que ce dernier communique avec lui au sujet d'une « question urgente ».

Entre temps, il a discuté de l'information fournie par M. Steen avec Denis Landry, alors directeur du perfectionnement des entraîneurs pour l'ACA, et Casey Wade, directeur intérimaire du Service des compétitions du Programme national. Selon M. Findlay, tant M. Landry que M. Wade étaient d'accord avec lui sur le fait que les renseignements fournis par M. Steen venaient appuyer concrètement les rumeurs qui circulaient au sujet de la consommation de drogues à York. M. Wade, dans son témoignage, ne se rappelle pas précisément cette conversation. Néanmoins, il se souvient d'une conversation qu'il a eue en février 1988 avec M. Findlay, au cours de laquelle celui-ci s'était montré inquiet et avait mentionné qu'il détenait certaines informations au sujet de l'usage de stéroïdes parmi les athlètes canadiens.

Environ à la même époque, M. Steen a également contacté directement M. Wade pour discuter de l'ampleur du problème du dopage. M. Steen lui a adressé une lettre

dans laquelle il déclarait que l'usage de stéroïdes et d'autres drogues améliorant la performance devenait [traduction] « si répandu, tant à l'échelle internationale qu'à l'échelle nationale, que les personnes qui n'en faisaient pas usage constituaient une minorité ». M. Steen a demandé à subir des tests régulièrement, de façon à ce qu'il soit établi hors de tout doute qu'il avait pour principe de ne faire usage d'aucune drogue.

Le 1^{er} février 1988, M. Wedmann a eu une conversation téléphonique avec M. Findlay. Celui-ci lui a communiqué tous les renseignements qu'il avait reçus de M. Steen, mais M. Wedmann n'a pas été impressionné. Voici ce que dit M. Findlay à ce sujet :

[Traduction]

D'après mon souvenir, Wilf a répondu que cela ne constituait pas une preuve permettant à l'ACA de prendre des mesures.

Le 2 février 1988, M. Wedmann a rencontré M. Findlay pendant vingt ou trente minutes afin d'examiner de nouveau les renseignements fournis par M. Steen. Dans son témoignage, M. Findlay affirme avoir répété à M. Wedmann l'information obtenue au sujet du rôle joué par le Dr Astaphan concernant le régime stéroïdien établi pour M^{me} Issajenko, ainsi que les autres renseignements reçus de M. Steen; M. Findlay déclare par ailleurs que, dans cette conversation avec M. Wedmann, il a pu également souligner l'effet de découragement que l'usage de substances interdites par les membres du groupe de York avait sur d'autres entraîneurs, en particulier sur ceux du centre de l'Université de Toronto, et qu'il a pu faire allusion à des conversations récentes qu'il avait eues avec M. Higgins. Il se rappelle avoir mentionné les inquiétudes des entraîneurs de l'Université de Toronto, qui craignaient de perdre des athlètes au profit de York, surtout à cause du programme d'administration de stéroïdes

qu'on y offrait. Il a parlé de M^{me} Smith à M. Wedmann, [traduction] « parce que cette athlète... le cas de cette athlète symbolise pour moi les torts qui sont causés dans le milieu de l'athlétisme. »

M. Findlay a proposé à M. Wedmann que celui-ci, M. Mach, M. Landry et lui-même se réunissent pour examiner cette question et y trouver une solution. M. Findlay n'avait pas de solution miracle à proposer, mais il lui semblait qu'il fallait faire quelque chose. Selon M. Findlay, M. Wedmann a répété, comme il l'avait déjà dit auparavant, que la preuve dont ils disposaient n'était pas suffisante pour qu'on puisse agir, laissant M. Findlay sur une impression de frustration et d'isolement.

Dans son témoignage, M. Wedmann ne se rappelle pas précisément l'appel téléphonique de M. Findlay, ni les détails de sa rencontre avec ce dernier au début de février. Il ne se souvient pas qu'on lui ait dit que M. Steen était la source de cette information. De toute évidence, M. Wedmann n'était pas aussi bouleversé que M. Findlay à propos de l'information qui lui avait été rapportée. Il déclare ce qui suit :

[Traduction]

À ce moment-là, j'étais débordé de travail, j'étais très occupé et j'étais en quelque sorte peu enthousiaste à l'idée de « régler tout simplement la chose avec Gerard (Mach) et Denis (Landry)... par les voies normales ». Mais Steve insistait, autant que je m'en souviene.

M. Findlay est un jeune homme consciencieux et, d'après ce que j'ai pu observer de lui pendant son témoignage, il ne fait aucun doute que la conversation téléphonique et sa rencontre avec M. Wedmann se sont déroulées exactement comme il l'a raconté. À mon avis, le fait que M. Wedmann ne se soit pas rappelé ces détails est très significatif.

M. Wedmann est un homme intelligent et il aurait dû reconnaître l'importance de ce qui lui était rapporté. Du fait que les déclarations émanaient du Dr Astaphan lui-même, elles ne procédaient pas de la simple rumeur; elles constituaient une preuve directe. Il était visible que M. Wedmann était préoccupé par d'autres questions, mais il doit avoir donné l'impression qu'il ne voulait pas entendre ce que M. Findlay lui racontait.

Devant la réponse de M. Wedmann, la même que ce dernier avait déjà donnée à M. Bogue, M. Findlay a abandonné en février 1988 les efforts qu'il avait jusque-là déployés pour qu'on se penche sur le problème de l'usage de drogues à York. N'ayant pas réussi à inciter le président de l'ACA, c'est-à-dire la personne qu'il considérait comme celle qui détenait le plus de pouvoir au sein de l'organisation, à prendre des mesures au sujet des renseignements qu'il avait reçus de M. Steen, il n'a fait aucune démarche auprès du conseil d'administration et n'a pris aucune autre mesure avant les Jeux olympiques de Séoul.

La seule mesure prise par M. Wedmann a été d'organiser une rencontre avec M. Higgins et les autres entraîneurs qui travaillaient au centre de haute performance de l'Université de Toronto. En fait, M. Higgins essayait depuis 1987 d'organiser une rencontre; il désirait faire part de son opinion selon laquelle les normes imposées aux athlètes pour l'obtention des brevets étaient excessives. M. Higgins pensait qu'il était tout à fait irréaliste de s'attendre à ce que des athlètes qui ne consomment pas de drogues puissent atteindre les normes établies par Sport Canada.

La réunion a eu lieu au cours de la dernière semaine de février ou de la première semaine de mars 1988, au centre de l'Université de Toronto. M. Wedmann, M. Mach, M. Landry, Ted Gruetzner (administrateur du centre de l'Université de Toronto) et les entraîneurs Andy Higgins, Carl Georgevski et Bogdan Poprowski y ont assisté. Les

dirigeants de l'ACA ont exposé de nouveau leur point de vue voulant que l'athlétisme soit essentiellement un sport où les athlètes ne consomment pas de drogues; selon eux, les entraîneurs de l'Université de Toronto devaient tout simplement faire leur travail le mieux possible. Ceux-ci ont alors exprimé sans détour leurs préoccupations au sujet de la consommation de drogues au centre de York. Ils ont déclaré aux dirigeants de l'ACA que certains athlètes quittaient le centre d'entraînement de l'Université de Toronto pour se joindre au groupe de York, et qu'il y avait tout lieu de croire que c'était pour profiter du programme d'administration de stéroïdes qui y était offert. Ils ont cité l'exemple récent de M^{me} Smith. Les entraîneurs se sont également plaints du fait que, malgré les rumeurs bien connues voulant que les athlètes de M. Francis fassent usage de drogues, les méthodes utilisées par cet entraîneur et son taux de réussite étaient considérés par l'ACA comme une norme que les autres centres devaient essayer d'atteindre. M. Wedmann a répondu ce qui suit :

[Traduction]

Et ma réponse à cela a été, eh bien, à moins que quelque chose ne vienne annuler les performances des athlètes du centre de York, notamment un test se révélant positif ou une condamnation, il est difficile de passer sous silence les performances des athlètes de ce centre et de ne pas en tenir compte.

Les entraîneurs de l'Université de Toronto ont posé la question suivante aux représentants de l'ACA qui étaient présents : [traduction] « Êtes-vous en train de nous dire que ce que nous devrions faire est ce qui se passe chez nos voisins, c'est-à-dire faire usage de drogues? » La réponse de M. Wedmann a été de leur demander s'ils avaient une preuve tangible de l'usage de drogues au centre de York, ce qui revenait à faire porter aux entraîneurs de l'Université de Toronto le fardeau d'effectuer les recherches pour

vérifier les allégations portant sur le centre de York. M. Wedmann a dit aux entraîneurs que l'ACA avait besoin de preuves concrètes sur la consommation de drogues par les membres du groupe de Francis avant de pouvoir agir. Il leur a dit que l'ACA tiendrait une audience si une personne se présentait avec une information précise. Il ne leur a pas dit qu'il avait reçu de l'information sur la consommation de drogues à York, émanant de Glen Bogue, deux ans plus tôt environ, et de Steve Findlay, un peu plus tôt au cours de l'année. Les entraîneurs de l'Université de Toronto n'avaient pas de preuves tangibles sur ce qui se passait à York, et ils ne considéraient pas non plus que c'était leur rôle de trouver de telles preuves. De l'avis de M. Higgins, cette responsabilité incombait à l'ACA : [traduction] « Les responsables de l'administration des sports étaient sûrement dans une position qui leur permettait de trouver une preuve tangible, et il leur incombait de le faire. »

Dans sa réponse définitive aux entraîneurs de l'Université de Toronto, M. Wedmann a dit qu'il proposerait à l'ACA d'organiser une importante conférence de presse afin d'annoncer l'entrée en vigueur de son programme de contrôles hors compétition. Cela permettrait, a-t-il ajouté, de réaffirmer la politique antidopage de l'ACA.

À la suite de cette réunion, M. Wedmann n'a parlé à personne des préoccupations des entraîneurs de l'Université de Toronto. Il n'en a fait part ni à M. Findlay ni à M. Wade de l'ACA, ni au conseil d'administration de cette dernière. M. Findlay n'a entendu parler de la réunion avec les entraîneurs de l'Université de Toronto que [traduction] « quelques mois plus tard », par M. Mach. M. Wedmann a également demandé à MM. Mach et Landry de fixer une date pour une rencontre qu'il désirait avoir avec M. Francis pour lui faire part des rumeurs qui circulaient sur l'usage de drogues à York. La réunion n'a eu lieu qu'en mai ou juin 1988.

En février 1988, d'autres renseignements portant sur l'usage de stéroïdes parmi les athlètes du centre de York ont été transmis à M. Mach par la sprinteuse Angela Bailey. Celle-ci s'est mise en colère lorsque M. Mach lui a suggéré de se joindre au groupe de M. Francis pendant le circuit européen et de demander à Waldemar Matuszewski qu'il devienne son masseur. Elle ne voulait pas qu'on l'associe au groupe de York, étant donné la réputation de ce centre sur l'usage de stéroïdes; elle a dit à M. Mach ce qui suit :

[Traduction]

Je lui ai dit que j'étais très en colère. J'ai dit : Vous savez, Gerard, tout cela va exploser, et lorsque ça explosera, je ne veux pas que mon nom soit associé au groupe ou à un membre quelconque de ce groupe. »

Ce n'était pas la première fois qu'elle faisait part de ses soupçons à M. Mach. Dans son témoignage, M^{me} Bailey affirme qu'elle lui en avait déjà parlé en 1986, en 1987 et en 1988 :

[Traduction]

Eh bien, j'ai eu des entretiens avec Gerard en plusieurs occasions. Chaque fois, j'ai mentionné que les athlètes prenaient des stéroïdes, ce dont il a dû finir par être conscient, car je lui ai répété plusieurs fois à quel point l'usage de ces substances était répandu. Que j'aie eu des preuves ou non, je soupçonnais fortement qu'ils en consommaient.

Donc, chaque fois je lui parlais de la consommation de stéroïdes par les athlètes. Et il comprenait exactement de quoi je parlais à chaque fois.

M. Mach n'a jamais dit à M^{me} Bailey qu'il examinerait la question. Comme elle le dit : [traduction] « En général, il me disait : « Angela, occupez-vous de vos affaires, et moi, je m'occuperai des miennes ».

Elle n'était pas la première à faire part de ses soupçons à M. Mach au sujet de la consommation de stéroïdes par les athlètes de M. Francis. Comme on l'a déjà mentionné, M. Bogue avait également abordé ce sujet avec M. Mach entre 1984 et 1986.

Au printemps de 1988, de plus en plus d'informations ont circulé sur le fait que les membres du groupe de York faisaient usage de drogues. Rolf Lund, président de l'OTFA et membre du conseil d'administration de l'ACA, a été le suivant à faire part de ses inquiétudes aux dirigeants de l'ACA. Comme d'autres personnes travaillant dans le domaine des sports, M. Lund avait lui aussi des soupçons au sujet de l'usage de drogues par les athlètes du centre de York. D'autres entraîneurs et des athlètes lui avaient fait part de certaines rumeurs à ce sujet. Le sprinteur Mike Dwyer lui avait avoué qu'il n'aimait pas l'atmosphère qui régnait à l'Université York. M. Lund avait également remarqué des changements spectaculaires dans la morphologie de Cheryl Thibedeau depuis que celle-ci était arrivée à Toronto pour s'entraîner avec M. Francis, en 1984. En 1988, il avait aussi été frappé par les changements marqués qui s'étaient produits dans la morphologie de Mark McKoy et de Desai Williams, entre le championnat mondial d'athlétisme en salle tenu à Indianapolis, en mars 1987, et la rencontre du *Hamilton Spectator*, organisée en janvier 1988. M. Lund n'a pas tout de suite transmis ces rumeurs et ces observations à l'ACA.

Toutefois, la situation a changé vers le début de 1988. M. Lund a eu plusieurs conversations avec un entraîneur du centre de York au sujet de l'usage de stéroïdes par les athlètes de M. Francis. Cet entraîneur a dit à M. Lund que les drogues jouaient un très grand rôle dans l'entraînement des athlètes à York et qu'on encourageait ceux-ci à participer à des programmes d'administration de drogues. Cet entraîneur craignait que ces programmes commencent

également à être offerts aux élèves des écoles secondaires et que la consommation de drogues devienne rapidement une habitude répandue dans ces établissements. La discussion la plus longue que M. Lund ait eue avec cet entraîneur s'est déroulée pendant le week-end du 12 mars 1988, à Winnipeg, au moment du championnat de l'Union sportive interuniversitaire canadienne (USIC).

M. Lund n'a pas divulgué cette information avant le mois de mars, car la personne qui lui en avait fait part cherchait un emploi à l'extérieur du centre de York et il ne voulait pas nuire à ses chances d'emploi. Toutefois, comme cette information venait s'ajouter à d'autres, M. Lund a commencé à s'en préoccuper. Il était d'avis que l'ACA devait l'examiner. Donc, le 18 mars 1988, il a fait parvenir une note de service confidentielle à Jean-Guy Ouellette, président du conseil d'administration de l'ACA, et à M. Wedmann. La formulation de cette note de service était assez vague, parce que M. Lund craignait les poursuites en justice; cependant, il y exposait sans ambages les problèmes qui se posaient au sujet du fonctionnement du centre de haute performance de York.

[Traduction]
CONFIDENTIEL

Le 18 mars 1988

À : Monsieur Jean-Guy Ouellette, président du conseil
d'administration, ACA
M. Wilf Wedmann, président et DG, ACA

De : Rolf T. Lund

Objet : Centre national de sprint de l'Université York

1. Je vous écris afin de vous faire part d'une préoccupation personnelle qui, selon moi, devrait vous intéresser, vous-même aussi bien que l'ACA.

2. Étant donné mon expérience et ma longue carrière dans le domaine de l'athlétisme, je suis au courant de certains événements qui se sont produits dans ce domaine.
3. Récemment, il est arrivé de plus en plus souvent que des athlètes, des entraîneurs et des administrateurs soient venus m'exprimer leurs inquiétudes à propos des méthodes et des pratiques d'entraînement qui sont élaborées et utilisées au Centre national de sprint.
4. J'aimerais donc profiter de cette occasion pour demander au président, à l'entraîneur national et au directeur du centre de haute performance de donner l'assurance au conseil d'administration de l'ACA, lors de notre prochaine réunion, que tous les aspects du fonctionnement du Centre soient conformes aux règlements de la FIAA et de l'ACA.
5. Il s'agit là d'une demande sérieuse, et je vous demanderais de la traiter comme telle.
6. J'aimerais que cette question soit traitée à huis clos et de façon confidentielle lors de la prochaine réunion du conseil d'administration.
7. En l'occurrence, je suppose que l'entraîneur national connaît parfaitement comment fonctionne le Centre. Si cela n'est pas le cas, il devrait alors faire le nécessaire pour s'assurer et assurer le conseil de l'intégrité de l'athlétisme.

J'attends impatiemment une réponse de votre part.

Veuillez agréer, Messieurs, mes sincères salutations.

Rolf T. Lund
Président (Ontario)

Représentant du conseil d'administration de l'ACA pour
l'Ontario

Dans son témoignage, M. Lund a déclaré que les méthodes et les pratiques d'entraînement auxquelles il faisait allusion dans sa note de service consistaient particulièrement en l'usage de stéroïdes.

À la même époque, M. Lund a également rédigé à l'intention de M. Wedmann, une note manuscrite dont une copie a été envoyée à M. Ouellette; il y insistait sur le fait qu'il était urgent de se pencher sur les questions mentionnées dans sa lettre du 18 mars. Cette note manuscrite, qui ne porte pas de date, est parvenue à M. Wedmann le 22 mars 1988. On peut y lire :

[Traduction]

Cher Wilf,

Le fonctionnement du Centre de sprint, ses entraîneurs et ses athlètes font l'objet d'un examen minutieux par tous les secteurs de la société.

Je veux simplement avoir l'assurance que nous (la communauté sportive et le conseil d'administration) ne serons pas placés dans une situation embarrassante. Si ce dont on parle ouvertement à Toronto est vrai, nous devons alors prendre des mesures pour rectifier la situation.

C'est à nous qu'il incombe d'établir des règles, et je veux pouvoir poser des questions à Gerard (Mach) devant tout le conseil d'administration, et obtenir de lui une réponse.

Veuillez me donner un coup de fil à ce sujet!

Rolf

Une mention figure dans la marge supérieure : [traduction]
« Cette note n'a été envoyée qu'à J. Guy et à vous-même! R. »

Pour M. Lund, l'objet de cette note était le suivant :

[Traduction]

J'informais par là les deux personnes qui, selon moi, étaient bien placées pour donner suite à la question, l'examiner et revenir avec des suggestions, etc., devant le Conseil.

Je voulais alors que la chose reste confidentielle, puisque les Jeux olympiques de 1988 approchaient.

Aussi bien M. Wedmann que M. Ouellette savaient à partir de ces lettres que M. Lund faisait allusion à l'usage de stéroïdes à York.

La réunion suivante du conseil d'administration de l'ACA était prévue pour avril 1988. Néanmoins, la note envoyée par M. Lund le 18 mars 1988 n'a pas été portée à l'ordre du jour de cette réunion du conseil.

Dans leur témoignage, MM. Ouellette et Wedmann donnent différentes raisons pour expliquer cette omission. Le premier affirme que la question n'a pas été inscrite à l'ordre du jour parce que M. Wedmann et lui-même croyaient que les allégations de M. Lund au sujet de l'usage de drogues à York n'étaient pas fondées. Le second déclare pour sa part que, si cette question n'a pas été portée à l'ordre du jour c'était parce que le sujet des substances interdites était déjà traité en général sous d'autres points. Il s'explique ainsi : [traduction] « Je n'ai pas cru qu'il fallait inscrire cette question à l'ordre du jour. Elle y figurait déjà et M. Lund était libre de l'aborder ou non. »

Lorsqu'il est arrivé à la réunion, M. Lund a remarqué que la question ne figurait pas à l'ordre du jour. Il en a touché un mot à MM. Ouellette et Wedmann, en privé, en dehors de la réunion. Ceux-ci lui ont fait savoir qu'ils examinaient la question et qu'ils demanderaient à M. Mach de rencontrer M. Francis à ce sujet. M. Lund ne leur a pas dit que sa source d'information était un entraîneur du centre de York qu'il faudrait interroger dans le cadre de toute enquête qui pourrait être faite. À ce stade-là, il pensait que la question faisait l'objet d'un examen. Il croyait être seul à éprouver des inquiétudes au sujet des athlètes de York. M. Wedmann ne l'a pas informé du fait que des entraîneurs de l'Université de Toronto et d'autres personnes avaient exprimé des inquiétudes du même ordre.

En avril 1988, les rumeurs sur l'usage de drogues en athlétisme ont encore une fois fait la manchette des journaux. Dans un article publié dans un journal de Toronto, on citait les propos du Dr William Stanish, médecin en chef de l'équipe canadienne pour les Jeux olympiques de

1988, selon lequel l'usage de drogues avait atteint des proportions épidémiques chez des athlètes de quatorze ans à peine. Il disait que l'athlétisme et l'haltérophilie étaient les sports où la consommation de drogues était la plus fréquente. M. Wedmann a pris connaissance de cet article et a écrit au Dr Stanish le 7 avril 1988, afin de lui demander de prouver ses affirmations. Le Dr Stanish a répondu à M. Wedmann dans une lettre datée du 15 avril 1988. Il y affirme que l'article avait fait ressortir le caractère sensationnel du problème, mais que l'usage des substances interdites augmentait effectivement dans les sports, en particulier dans ceux qui nécessitent une grande force physique. M. Wedmann n'a pas poussé plus loin son enquête; il n'a pas demandé au Dr Stanish des détails sur ce qu'il savait au sujet de l'usage des drogues. Encore une fois, le fait que M. Wedmann ait insisté pour obtenir des preuves avant qu'une enquête ne soit entamée a, à toutes fins utiles, empêché la tenue d'une telle enquête.

Le 3 mai 1988, M. Wedmann a répondu officiellement à la note envoyée par M. Lund le 18 mars 1988. Dans son témoignage, il explique que, s'il a pris autant de temps pour y répondre, c'est qu'il avait donné sa démission, qu'il réglait certaines affaires et qu'il prenait un congé prolongé. Il indiquait dans sa lettre qu'il ne pouvait confirmer les rumeurs au sujet de l'usage de drogues à York et qu'il ne pouvait non plus les écarter sans preuve concrète :

[Traduction]

Cher Rolf,

Je vous remercie des lettres que vous m'avez adressées au sujet du centre de York.

Vous me demandez de vous garantir que nous ne serons pas placés dans une situation embarrassante (en raison de la situation qui existe à ce centre); je ne peux vous donner une telle garantie. Tout ce que je peux dire c'est que, lorsque nous avons entendu parler des rumeurs qui circulaient à Toronto au

sujet du dopage chez les athlètes du centre de York, nous avons rencontré les entraîneurs de l'Université de Toronto qui n'ont pas ménagé leurs commentaires sur cette question. Nous leur avons demandé s'ils avaient des preuves pour étayer leurs allégations ou s'ils étaient personnellement au courant de certains faits qu'ils étaient prêts à attester sous serment dans le cadre d'une audience.

Je n'ai reçu de réponse positive à aucune de ces questions. Nous avons procédé de la même façon avec les entraîneurs au sujet de leurs athlètes. Jusqu'à ce jour, aucun fait ne m'a été présenté qui me donnerait *une bonne raison* (c'est-à-dire une véritable preuve — non pas un oui-dire ou une rumeur) d'entamer une enquête conformément à nos règlements.

Par ailleurs, j'ai aussi parlé à Gerard et à Jean-Guy qui, tous deux, étaient en rapport assez étroit avec Charlie Francis, et je leur ai demandé de veiller à ce que celui-ci soit mis au courant de ces rumeurs et du fait que l'ACA prendrait des mesures rigoureuses, conformément à ses règlements, si une preuve quelconque était produite. J'espérais que ces discussions avec Charlie lui feraient prendre conscience de ce qu'on disait à son sujet et au sujet de ses athlètes, ainsi que des conséquences que de telles allégations pourraient avoir si elles étaient prouvées suite à une enquête en bonne de due forme.

Rolf, si vous êtes personnellement au courant de certains actes fautifs commis par un membre quelconque de notre centre de York, veuillez m'en aviser immédiatement et nous prendrons les mesures qui conviennent. Si l'une des personnes avec lesquelles vous avez discuté avait une preuve quelconque d'infractions aux règlements ou était prête à affirmer sous serment qu'elle connaît personnellement l'existence de telles infractions, veuillez lui demander de me contacter de façon que nous puissions vérifier ces allégations en suivant une procédure équitable.

Rolf, des oui-dire ou des rumeurs ne constituent pas une base qui nous permette de prendre des mesures. Il faut avoir des preuves et recourir à la procédure établie. Je ne cherche pas à éviter le problème, mais je dois disposer de certains renseignements pour pouvoir entamer une enquête. Si tel était le cas, je serais heureux d'agir conformément à nos règlements. Si les gens n'ont ni preuve ni information personnelle qu'ils soient prêts à attester sous serment dans le cadre d'une audience, il vaudrait mieux qu'ils s'abstiennent de faire des déclarations publiques.

Je vous prie de ne pas hésiter à me fournir de telles preuves ou à m'indiquer les personnes qui en détiendraient. Je donnerai suite à de telles démarches. Mais, sans preuve, que puis-je faire?

Je vous remercie de l'intérêt que vous portez à cette question! J'attends impatiemment votre réponse!

Veillez agréer mes sincères salutations.

Wilf Wedmann,
Président-directeur général

Cette lettre de M. Wedmann était pour M. Lund la première indication que des entraîneurs de l'Université de Toronto avaient fait part à l'ACA de préoccupations similaires. S'il avait su que ses préoccupations étaient partagées par d'autres, M. Lund aurait, comme il l'a affirmé, insisté avec plus de force pour que des mesures soient prises, dans sa note du 18 mars 1988, et il aurait lui-même porté cette question à l'attention du conseil d'administration lors de la réunion du printemps 1988. Au lieu de cela, il croyait être le seul à demander que des mesures soient prises :

[Traduction]

Jusqu'à ce moment-là, je croyais que j'étais peut-être le seul à avoir pris une initiative, c'est-à-dire à avoir rédigé une lettre afin de demander que des mesures soient prises... Donc, ne connaissant pas certaines des autres préoccupations qui avaient été exprimées — des confidences qui avaient été faites à l'ACA — je pensais être probablement la seule personne à éprouver de telles inquiétudes.

Toutefois, je pense que, en tant que membre du conseil d'administration de l'Association canadienne d'athlétisme, M. Lund avait le devoir de dévoiler sa source d'information, qui était l'entraîneur du centre de York, même au risque d'embarrasser son ami.

M. Mach et M. Landry ont fini par rencontrer M. Francis à York; cependant, on ne sait pas trop bien à quelle date cette réunion a eu lieu. Les questions que MM. Mach et Landry ont posées à M. Francis n'avaient rien d'un examen rigoureux. Ils se sont contentés de lui demander si ses athlètes consommaient des substances interdites. M. Francis a répondu par la négative et menacé de poursuivre en justice ceux qui répandaient de telles allégations. Aucune question particulière n'a été posée à M. Francis sur le fait qu'Angella Issajenko ou d'autres athlètes auraient consommé des drogues. M. Mach en a conclu que rien de malencontreux ne se produisait à York. Cette rencontre a été rapportée à M. Wedmann qui, à son tour, en a informé M. Ouellette. L'affaire a été officiellement classée par les responsables de l'ACA. M. Ouellette a dit, dans son témoignage :

[Traduction]

Donc, en ce qui concerne M. Wedmann, l'affaire était classée. Et, en tant que président du conseil, lorsqu'une enquête de ce type est menée par une personne qui se trouve dans la position de M. Wedmann, j'ai tendance à être d'accord avec elle puisqu'aucune preuve n'avait été fournie.

Une rencontre avait eu lieu entre M. Mach et M. Francis, et, en ce qui me concernait, la situation était réglée.

À la fin du printemps de 1988, Peter Dajia, l'un des trois lanceurs qui avaient été disqualifiés à la suite d'un test antidopage qui s'était révélé positif, en juin 1986, a fourni à l'ACA d'autres informations précises sur l'usage de stéroïdes au centre de York. À cette époque-là, les trois lanceurs faisaient des démarches pour être réintégrés dans l'ACA, avec l'aide de M. Findlay. En juin 1988, M. Findlay a parlé à M. Dajia à trois reprises au sujet de sa réintégration. M. Dajia était mécontent de la lenteur du processus et, lors du troisième appel téléphonique qu'il a fait à M. Findlay, à la fin de juin ou au début de juillet, il a dit que si les choses

ne s'accéléraient pas, il [traduction] « dénoncerait l'homme le plus rapide du monde ». Il a également mentionné à M. Findlay qu'il détenait des informations au sujet de M^{me} Issajenko et du D^r Astaphan et que, si des mesures n'étaient prises rapidement pour sa réintégration, il révélerait ces informations à la presse. M. Findlay n'a demandé aucun détail à M. Dajia, parce qu'il supposait que ces informations étaient les mêmes que celles qu'il avait déjà au sujet de l'usage de drogues à York. Il a demandé à M. Dajia de prendre en considération l'effet que pourrait avoir sur l'athlétisme la révélation d'informations de ce type à la presse :

[Traduction]

Nous savions que la presse... faisait enquête au sujet des rumeurs voulant que Ben Johnson consomme des substances interdites... J'ai tout simplement fait remarquer à Peter que de nombreuses rumeurs circulaient et qu'il ne ferait qu'en ajouter d'autres. Est-ce que cela allait profiter au sport? Je lui ai laissé le soin de prendre la décision. Je lui ai demandé de peser la question.

En essayant de dissuader M. Dajia de faire des révélations à la presse, M. Findlay a évidemment donné l'impression que l'ACA pouvait facilement faire l'objet d'un chantage. Au lieu de décourager M. Dajia de se confier à la presse, M. Findlay aurait dû l'interroger davantage au sujet des informations qu'il détenait.

M. Findlay a rapporté à MM. Wedmann et Wade la menace proférée par M. Dajia. Aucune mesure n'a été prise pour examiner ces allégations.

M. Dajia a subséquemment été réintégré dans l'Association. M. Findlay a vivement nié le fait que cette réintégration avait quelque chose à voir avec cette menace, puisque l'ACA avait déjà pris à ce moment-là toutes les mesures qu'elle pouvait. À la lumière des preuves fournies, il a été

clairement établi que M. Findlay avait eu raison de nier ce fait et que la réintégration subséquente de M. Dajia n'était pas le résultat de sa menace.

En juillet 1988, M. Findlay, en tant que représentant des services aux athlètes de l'ACA, a reçu copie d'une entente datée du 19 juillet 1988 et conclue entre M. Johnson et le Dr Astaphan; il est question de cette entente dans une autre partie de ce rapport. L'entente prévoyait que le Dr Astaphan recevrait des honoraires de 10 000 \$ US par mois, en plus du remboursement des frais de déplacement et du coût des fournitures médicales, pour les mois de mai, juin, juillet, août, septembre et octobre 1988, pour les services qu'il offrirait à M. Johnson; selon cette entente, il devait voir au [traduction] « maintien de son intégrité physique et psychologique et de son bien-être ». Le document en question a été envoyé à M. Findlay de façon que les paiements nécessaires puissent être versés au Dr Astaphan après avoir été prélevés dans le fonds de réserve de M. Johnson.

Évidemment, M. Findlay savait à ce moment-là que le Dr Astaphan avait été signalé comme fournisseur de stéroïdes pour le groupe de York. M. Wedmann était également au courant de ce fait. Toutefois, les fonctions de M. Wedmann comme président de l'ACA avaient pris fin en avril 1988; Paul Dupré l'avait remplacé. Bien que M. Findlay ait discuté avec ce dernier de cette demande de paiement et qu'il ait obtenu son approbation à cet effet, il ne lui a pas fait part des renseignements qu'il détenait au sujet du Dr Astaphan. Il a supposé que ces faits étaient maintenant connus de tous les intéressés et que M. Dupré devait en avoir été informé; cependant, rien ne prouvait qu'il l'était.

Devant le fait qu'il n'avait rien obtenu en signalant de telles informations à l'ancien président, en février 1988, M. Findlay n'a pas insisté davantage auprès de M. Dupré, au cours de l'été 1988. Réaliste devant la situation, il a fait le commentaire suivant :

[Traduction]

Je suppose que le dernier fait pertinent qui mérite d'être souligné est que M. Johnson était décidé à recourir aux services du Dr Astaphan, que nous approuvions ou non sa décision.

La question de l'usage des stéroïdes à York n'a pas été soulevée à la réunion tenue en août 1988 par le conseil de l'ACA. Les résultats de la rencontre entre MM. Mach, Landry et Francis n'ont pas non plus été signalés au conseil à cette même réunion. En fait, les membres du conseil n'ont été informés de cette rencontre qu'après leur réunion d'octobre 1988, c'est-à-dire après les Jeux olympiques de Séoul. De janvier à août 1988, aucune information précise n'a été communiquée par la direction de l'ACA au conseil d'administration au sujet du problème de dopage à York.

Au cours de l'été de 1988, les membres du conseil et les dirigeants de l'ACA n'ont pas pris au sérieux l'information qu'ils détenaient au sujet de l'usage de drogues au centre de York, et ils n'y ont pas donné suite. Les commentaires fournis par les dirigeants et les membres du conseil sont révélateurs. M. Lund souligne le fait que c'était la saison des compétitions en plein air :

[Traduction]

C'était également pour moi un été très chargé parce qu'il y avait le championnat mondial junior d'athlétisme à Sudbury. À cette époque-là, je pense avoir passé en tout 32 jours à Sudbury pour différents événements. Donc, je n'avais pas, je suppose, pour priorité d'enquêter plus avant. J'avais la responsabilité du championnat mondial junior, et les autres personnes devaient se préparer pour les Jeux olympiques.

M. Ouellette fait, en toute franchise, le commentaire suivant :

[Traduction]

Monsieur le Commissaire, je dois avouer qu'à ce moment-là le dopage ne constituait pas pour nous une priorité. En avril, à cette réunion, nous venions de recevoir la démission du directeur général. L'ordre du jour contenait des points très importants et nous travaillions à l'établissement de notre politique de contrôles hors compétition, qui était notre priorité.

À la lumière de ces commentaires et de l'information dont disposait l'ACA avant les Jeux olympiques de Séoul, je vais maintenant examiner la politique de contrôle antidopage appliquée par l'ACA entre 1976 et 1988.



Politique et pratique de contrôle antidopage en athlétisme avant septembre 1988

Au Canada, le contrôle antidopage en athlétisme relève de l'Association canadienne d'athlétisme (ACA). Ses nombreuses déclarations écrites contre l'usage de drogues interdites par ses athlètes démontrent l'intérêt qu'elle porte à la question. On remarque en effet que, au cours de la dernière décennie et un peu avant, le conseil d'administration et les hauts fonctionnaires de l'Association se sont appliqués à élaborer la politique de contrôle antidopage de l'ACA. Ils sont loin toutefois d'avoir atteint les objectifs liés à sa mise en oeuvre.

Le conseil de l'ACA a énoncé sa politique la première fois en 1976 :

[Traduction]

Le conseil d'administration déclare qu'il est contre l'usage des stéroïdes et des stimulants artificiels par les athlètes, et qu'il favorise le recours à tous les moyens médicaux permettant de

dépister de telles drogues. Le conseil estime également que c'est au médecin de l'équipe qu'il appartient de prescrire et de donner les médicaments aux athlètes durant les camps d'entraînement et les épreuves sportives.

Ce n'est toutefois qu'en octobre 1980 que le conseil a adopté une motion officielle (proposée par Abby Hoffman et appuyée par Jean-Guy Ouellette, tous deux directeurs à l'époque) demandant à l'ACA d'établir une politique de contrôle antidopage aux championnats nationaux seniors en plein air. À l'été 1981, aux championnats nationaux tenus à Regina, 37 échantillons d'urine ont été analysés au laboratoire d'Edmonton qui avait servi aux Jeux du Commonwealth de 1978.

Après avoir mis en oeuvre à l'été 1981 un programme de contrôle durant les compétitions, l'ACA a entrepris de formuler une politique antidopage plus détaillée, même si elle semblait alors d'avis que c'était à Sport Canada qu'il appartenait d'établir une telle politique. En novembre 1981, Thomas MacWilliam, directeur technique de l'ACA et responsable du programme de contrôle antidopage, a préparé à l'intention du conseil un document intitulé « Recommendations Regarding Doping Control » [Recommandations liées au contrôle antidopage]. Ce devait être un document de travail, et M. MacWilliam a témoigné qu'il avait été rédigé dans un style controversé. La première recommandation était suivie de trois options :

[Traduction]

Recommandation n° 1 : « Que le conseil d'administration de l'ACA adopte une position ferme et claire sur l'usage par les athlètes canadiens de drogues interdites à titre d'aides ergogènes, et qu'il la communique clairement à ses membres, aux médias et à Sport Canada » :

Options : a) « Que l'ACA continue d'adhérer à sa politique actuelle qui est de s'opposer à l'usage de drogues à titre d'aides ergogènes et de faire des tests qu'occasionnellement aux championnats (en réalité, fermer les yeux sur l'utilisation de drogues, mais ne fournir aux athlètes aucun appui médico-scientifique, aucun renseignement encourageant ou décourageant leur utilisation). »

b) « Que l'ACA continue de viser l'excellence sur la scène internationale à n'importe quel prix et, entre autres, qu'elle fournisse tout l'appui médico-scientifique nécessaire à nos athlètes, ce qui comprendrait un programme de suivi régulier pour ceux qui choisiraient d'inclure certaines drogues à titre d'aides ergogènes dans leurs programmes d'entraînement, la tenue de tests de dépistage avant les compétitions internationales, pour s'assurer que les athlètes sont « irréprochables », une aide à la recherche scientifique pour que nos athlètes aient accès aux meilleures aides offertes, etc., et qu'elle poursuive une lutte acharnée à l'échelle internationale pour faire lever l'interdiction d'utiliser à titre d'aides ergogènes des drogues qui ne sont pas dangereuses pour la santé. »

c) « Que l'ACA déclare son intention de ne tolérer parmi ses membres aucun utilisateur de drogues et de prendre les mesures qui s'imposent pour faire en sorte que les athlètes canadiens n'intègrent pas de drogues interdites à leur entraînement, à savoir : exiger que les athlètes brevetés subissent des tests au hasard durant l'année, tester tous les participants à tous les championnats nationaux, exiger que les athlètes non brevetés joignant une équipe nationale soient testés, effectuer des tests à toutes les épreuves internationales tenues au Canada afin de dépister toutes les drogues interdites, bannir à vie de l'ACA tout athlète surpris à utiliser des drogues interdites et appuyer vigoureusement à l'échelle internationale la prise de mesures semblables afin d'éliminer l'usage des drogues dans le sport. »

De l'*avis* du directeur technique, l'ACA ne peut se permettre, à cause des répercussions financières ou autres sur le sport, de donner suite aux options b) ou c). Si l'une de ces deux options est retenue, elle devra alors absolument convaincre Sport Canada d'adopter et d'appuyer une politique semblable. Par ailleurs, l'ACA ne peut plus continuer de suivre l'option a). Il est temps de prendre position.

En plus de coûter très cher, l'option b) pourrait amener le milieu sportif international à réagir brutalement et susciter une vive réaction négative au sein de la population canadienne. Ce peut être toutefois la voie à emprunter si Sport Canada doit continuer d'exiger des résultats de haut niveau dans les compétitions internationales, de faire du succès remporté sur la scène internationale un facteur majeur pour déterminer l'aide financière à accorder aux associations, aux athlètes et aux programmes.

Choisir l'option c) aurait des répercussions encore plus saisissantes : le coût du dépistage, la réaction à l'échelle internationale pour ce qui est des compétitions tenues au Canada (même si l'Association recevra probablement beaucoup d'invitations de l'étranger, à moins que l'ACA n'exige un contrôle antidopage comme une des conditions à sa participation), la résistance des athlètes et l'impact sur l'aide qu'accorde Sport Canada à l'Association, aux athlètes et aux programmes, tant que le succès remporté sur la scène internationale demeure la priorité de Sport Canada.

M. MacWilliam a témoigné que le document a été soumis à l'examen du conseil. Bien que je ne doute pas que ce document ait été transmis au conseil comme document prêtant à controverse et qu'on doit donc le lire dans cette optique, je suis étonné que M. MacWilliam laisse entendre dans celui-ci que, en 1981, la politique de l'ACA équivalait « en réalité, à fermer les yeux » sur l'utilisation de drogues interdites à titre d'aides ergogènes par les athlètes canadiens.

À son assemblée générale annuelle tenue en juin 1982 à Saskatoon, l'ACA a approuvé sa première politique détaillée sur le dopage. On y retrouve une déclaration explicite contre le dopage et il y est prévu que les athlètes participant aux championnats nationaux doivent être soumis à un contrôle « si possible ». Il y est en outre précisé que tous les athlètes brevetés de l'ACA et les athlètes non brevetés sélectionnés pour faire partie d'une équipe nationale doivent subir des tests au hasard (hors compétition).

Donc, déjà en juin 1982, l'ACA reconnaissait officiellement la nécessité d'effectuer des tests hors compétition et, d'ailleurs, la question avait été sérieusement étudiée l'année précédente. Comme en font foi les événements ultérieurs, il a fallu de nombreuses années pour que l'ACA mette finalement en oeuvre un programme de contrôle hors compétition.

En 1982, l'ACA a commencé à exercer des pressions sur Sport Canada pour qu'on lui donne les fonds nécessaires à la mise en oeuvre de sa politique sur le dopage. Cette même année, Sport Canada a accepté de dégager des fonds pour les tests effectués aux championnats nationaux tenus à Ottawa.

Après les Jeux panaméricains de l'été 1983 et les révélations concernant l'utilisation de stéroïdes, Sport Canada a invité l'ACA à faire une demande dans laquelle elle préciserait le montant dont elle aurait besoin pour le reste de l'année financière 1983-1984 afin d'appliquer ses règles antidopage. D'après M. MacWilliam, l'ACA a fait une telle demande et a joint une demande de fonds qui lui permettraient d'effectuer jusqu'à 40 tests hors compétition. M. MacWilliam a témoigné que Sport Canada n'a pas accordé les sommes demandées expressément pour les tests hors compétition, en dépit du fait qu'il a approuvé la plupart des demandes de fonds.

Les sommes que Sport Canada aurait dû avancer à l'ACA pour lui permettre d'exécuter son programme antidopage ont d'ailleurs continué d'être l'objet de nombreuses discussions et négociations entre les deux organismes. Mais il ne serait guère utile ici de s'y attarder.

À la suite de l'annonce de la politique de Sport Canada sur l'usage des drogues et le contrôle antidopage dans le sport en décembre 1983, l'ACA a arrêté une politique et un plan détaillés sur le contrôle antidopage devant s'appliquer en 1985. Les substances dopantes définies dans les

règles de la Fédération internationale d'athlétisme amateur (FIAA) répondaient à la définition de ce terme dans le plan. Un test positif entraînait simplement une disqualification. Une personne aidant un athlète à utiliser des substances dopantes était également passible de « mesures disciplinaires », bien que celles-ci n'aient pas été précisées. Le test antidopage à tous les championnats nationaux était recommandé, de même que le contrôle d'athlètes choisis au hasard, dont l'un de ceux finissant dans les trois premières places. Comme l'exigeait la politique de Sport Canada, un programme d'éducation était intégré au plan.

Celui-ci contenait en outre la formule d'entente conclue entre l'ACA et l'athlète breveté et exigeait que ce dernier ou cette dernière « évite d'utiliser les drogues interdites énumérées dans les règles de la FIAA ... et se soumette au contrôle antidopage aux compétitions ou à la demande de l'ACA, du représentant de l'ACA ou du Conseil canadien de la médecine sportive ».

Le plan comportait également un programme de contrôle antidopage devant s'appliquer au Canada en 1985. On prévoyait effectuer 148 tests à l'occasion de compétitions et soixante autres aux camps d'entraînement des sprinteurs, des sauteurs et des lanceurs. Or, il s'avère qu'aucun test n'a été fait au camp des sauteurs, et que le camp des lanceurs n'a pas eu lieu. Celui des sprinteurs a été tenu à Provo (Utah). M. MacWilliam avait alors quitté son poste permanent de directeur technique de l'ACA et agissait à titre de consultant. En sa qualité de coordonnateur du contrôle antidopage, il s'est rendu à Provo (Utah) pour faire les tests prévus dans le plan de 1985.

Sur les lieux, une controverse a éclaté parmi les entraîneurs du sprint, dont Charlie Francis, Brian McKinnon, Alex Gardiner et Gerard Mach, entraîneur chef de l'équipe nationale. Ils refusaient que des tests soient effectués à un camp d'entraînement parce que ceux-ci constituaient

un contrôle hors compétition. D'après les entraîneurs, des tests ne pouvaient être faits que dans le cadre d'une compétition. Ils étaient de cet avis même si l'ACA semblait avoir eu pour politique depuis 1982 d'autoriser des contrôles hors compétition. Le différend a été réglé quand les entraîneurs acceptèrent qu'on teste les athlètes participant à ce qui a été décrit comme étant une mini-compétition durant le camp d'entraînement.

Que le contrôle prévu à ce camp d'entraînement puisse être considéré ou non comme un contrôle effectué hors compétition, il importe de signaler que le programme de contrôle de 1985 prévu par l'ACA ne contenait aucune disposition relative à des tests au hasard et sur court avis que les athlètes pourraient subir en dehors d'une compétition ou d'un camp d'entraînement. Il importe également de savoir que, avant les Olympiques de Séoul, aucun autre contrôle antidopage n'a été effectué à un camp d'entraînement de l'ACA.

À l'été 1985, celle-ci a commencé à réviser sa politique initiale de 1982. La politique révisée a été présentée au conseil qui l'a approuvée en février 1986. Encore une fois, l'ACA favorisait les contrôles hors compétition, bien que sa politique ait été plus ou moins bien énoncée :

[Traduction]

L'ACA peut tester les athlètes visés à l'alinéa g) à n'importe quel moment de l'année et à sa discrétion conformément à un plan préparé annuellement, remis à Sport Canada et visant des tests à être effectués aux compétitions et aux séances d'entraînement.

Ce paragraphe ne semble inclure aucune disposition prévoyant un contrôle hors compétition ou des camps d'entraînement. Toutefois, la formule d'entente des athlètes brevetés de l'époque portait qu'un athlète devait consentir à subir des tests hors compétition. À mon avis, cette disposition de la formule d'entente représentait à ce

moment-là la politique de l'ACA. Également, dans sa politique de septembre 1985, Sport Canada s'attend manifestement qu'une organisation nationale de sport comme l'ACA soit tenue d'avoir un programme de contrôle hors compétition.

En mai 1986, Ole Sorensen, gestionnaire du programme antidopage de Sport Canada, demandait par écrit à Wilf Wedmann, alors président de l'ACA, de le rencontrer « dans les meilleurs délais afin de discuter de votre programme de tests au hasard ». Dans sa lettre, M. Sorensen disait qu'il fallait régler certaines questions précises, dont les « méthodes de sélection des athlètes devant subir des tests au hasard ou décidés à 'bref délai' ». D'après M. MacWilliam, Sport Canada commençait à ce moment-là à presser toutes les organisations de sport, en particulier celles ayant déjà eu des problèmes avec les stéroïdes, de faire des tests hors compétition. Or, on avait déjà connu de tels problèmes en athlétisme.

La politique approuvée par le conseil en février 1986 a été ratifiée à la réunion générale annuelle de l'organisation tenue en juin de la même année. Toutefois, à une réunion du conseil tenue en septembre 1986, la partie de la politique portant sur les tests à effectuer hors compétition « a été renvoyée au comité pour qu'il demande l'avis des directions, des athlètes brevetés, des entraîneurs et du conseil d'administration ».

M. MacWilliam a témoigné que, à peu près à la même époque, il était dans les bureaux de l'Association à Ottawa et a demandé à Terry McKinty, gestionnaire des programmes nationaux, où on en était au sujet du contrôle hors compétition. D'après M. MacWilliam, M. McKinty a répondu ce qui suit :

[Traduction]

Et il m'a répondu que le programme de contrôle était renvoyé au comité afin qu'il l'étudie plus en profondeur, que nous étions déjà les leaders dans le monde, que nous avions déjà une trop grande avance sur tous les autres, et que nous n'allions pas compromettre nos programmes. Et le ton a considérablement monté, car j'étais très frustré.

M. McKinty a lui aussi témoigné à la présente enquête. Il se souvenait de la conversation, mais quelque peu différemment. Il s'est rappelé que M. MacWilliam lui avait demandé pourquoi le programme de contrôle hors compétition n'était pas mis en oeuvre. M. McKinty dit avoir répondu que le président de l'ACA, Wilf Wedmann, avait indiqué que l'Association retournait consulter différents groupes et comités afin d'élaborer les mesures nécessaires à la mise en oeuvre du programme. D'après M. McKinty, il a suggéré à M. MacWilliam d'en discuter plutôt avec M. Wedmann. Il dit également avoir été offusqué lorsque M. MacWilliam a prétendu qu'on avait renvoyé le programme au comité parce qu'on voulait en quelque sorte interdire le contrôle hors compétition. Selon M. McKinty, M. Wedmann voulait que les programmes soient parfaits avant d'être mis en oeuvre et qu'il était très sensible aux idées des autres sur la question.

J'ai entendu des témoignages semblables de M. Wedmann et d'autres à ce chapitre. M. MacWilliam ne pouvait se rappeler si M. McKinty lui avait effectivement suggéré de s'adresser à M. Wedmann ni même s'il avait jamais discuté de la question avec ce dernier.

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de savoir qui, de M. MacWilliam ou de M. McKinty, se souvient le mieux de la discussion. Je me préoccupe uniquement du fait que la mise en oeuvre du programme de contrôle hors compétition semble une fois de plus avoir été retardée. Cette fois, le motif du retard m'apparaît peu vraisemblable. Car, bien

qu'on ait voulu connaître l'opinion des athlètes brevetés, des entraîneurs et des directions provinciales, ainsi que des membres du Comité et du conseil, on n'a reçu que sept réponses. Il est important de consulter, mais nous sommes à l'automne 1986 et le contrôle hors compétition est d'actualité depuis plusieurs années déjà. L'Association savait que cette mesure était le seul moyen de dissuasion efficace contre l'usage de stéroïdes anabolisants. D'ailleurs, j'accepte le témoignage de M. MacWilliam à cet égard :

[Traduction]

Nous savions tous et cela depuis plusieurs années, que le seul moyen efficace de pincer les athlètes, si le programme a pour but d'attraper les fautifs ou de les convaincre effectivement de ne pas utiliser de drogues, est d'effectuer un contrôle hors compétition. C'est pourquoi nous le proposons déjà dans notre politique en 1982.

À mon avis, il n'y avait tout simplement pas de raison à ce moment-là de retarder davantage la mise en oeuvre du programme de contrôle hors compétition.

En mai 1987, la Fondation internationale d'athlétisme (rattachée à la FIAA) tenait à Florence (Italie) un symposium mondial sur le dopage dans le sport. M. MacWilliam devait faire partie de la délégation canadienne, mais fut écarté et remplacé par quelqu'un d'autre. Il arrêta donc de travailler pour l'ACA dans le domaine de l'antidopage. Il a expliqué son départ comme suit :

[Traduction]

Et pour autant que j'étais concerné, ce fut fondamentalement la goutte qui a fait déborder le vase. Depuis 1980, j'avais consacré beaucoup, beaucoup d'énergie dans le domaine pour le compte de l'Association, et c'était la première conférence internationale d'importance. J'estimais très profondément que, étant donné les connaissances que j'avais acquises sur le système que nous avons mis de l'avant au Canada, et le travail que j'avais accompli, j'étais l'une des personnes tout désignées pour assister au symposium.

Et j'ai pris la chose comme un affront lorsque j'ai su qu'on m'avait laissé tomber. C'est à ce moment-là que j'ai coupé les ponts avec l'ACA et le programme antidopage.

C'est finalement à Bruce Savage, avocat torontois et fervent de l'athlétisme, qui avait occupé divers postes de direction dans des clubs et à l'échelle provinciale avant de se joindre au conseil de l'ACA en juin 1986, que fut confiée la tâche de poursuivre l'élaboration de la politique antidopage de l'ACA et, en particulier, la mise en oeuvre du programme de contrôle hors compétition.

M. Savage appuyait l'objectif d'un tel programme, mais il était déterminé à ce qu'il soit mis en oeuvre suivant une série de méthodes comprises et acceptées en toute connaissance de cause par le conseil, les athlètes et les entraîneurs. Il tenait également à parer à presque toutes les éventualités. Bien que son dévouement ait été admirable, il se peut qu'il ait contribué, du moins à court terme, à retarder la mise en oeuvre effective du contrôle hors compétition.

M. Savage était l'un des trois représentants du Canada au symposium mondial tenu à Florence en mai 1987. Par la suite, il a proposé au conseil de l'ACA de former un comité chargé de mettre en oeuvre le programme de contrôle hors compétition. Le conseil a accepté et, en août 1987, il créait le Comité d'éducation et de lutte contre les substances interdites. Celui-ci a tenu sa première réunion en octobre et M. Savage en a été élu président (on l'appela d'ailleurs le comité Savage). D'après le procès-verbal de la première réunion, il est intéressant de signaler que l'unique représentant des athlètes a déclaré ce qui suit :

[Traduction]

qu'il n'est pas d'accord sur le contrôle hors compétition, surtout si les autres pays n'en font pas. Il estime qu'on abuse des droits des athlètes. Il a également répété que si un programme global antidopage n'est pas mis en place, nous ne devons pas pour autant appliquer le côté « policier » du programme.

Le 13 novembre 1987, M. Savage a participé à une réunion de représentants des athlètes à Toronto pour discuter du programme de contrôle hors compétition. Bien que les athlètes aient exprimé certaines craintes quant à leurs droits, ils étaient conscients qu'un tel programme serait mis de l'avant et se disaient prêts à collaborer.

À la réunion tenue par le conseil de l'ACA le 17 décembre 1987, la méthode détaillée arrêtée par le comité Savage fut approuvée. Le programme devait s'appliquer à tous les membres d'une équipe nationale, y compris ceux de niveaux junior, senior et espoir. Par définition, tout athlète breveté était membre d'une équipe nationale. Il y en avait entre 200 et 250.

Le programme de contrôle hors compétition que l'ACA a présenté à Sport Canada en janvier 1988 prévoyait 15 tests qui seraient effectués au rythme de trois par mois entre avril et août. Trente-neuf autres tests étaient prévus de septembre 1988 à mars 1989. Par ailleurs, le nombre de tests effectués durant les compétitions entre le 1^{er} avril 1988 et le 1^{er} mars 1989 dépassait largement les 200. Voilà qui, à mon avis, représente un déséquilibre inapproprié entre les deux types de tests.

De fait, les tests hors compétition n'ont pas commencé le 1^{er} avril 1988. Selon M. Savage, la principale raison en est que, au 1^{er} avril, aucun membre d'une équipe nationale n'avait été nommé et on n'avait donc pas ce groupe de 200 à 250 athlètes qu'on prévoyait. Il y avait, toutefois, environ 90 athlètes brevetés qui, à mon avis, constituaient un nombre plus que suffisant pour commencer ce qui était un fort modeste programme de contrôle hors compétition. Il s'avère finalement que l'ACA n'a effectué aucun contrôle hors compétition avant les Olympiques de Séoul.

La démarche de l'ACA pour élaborer et mettre en oeuvre sa politique antidopage avant les Olympiques se résume par une tendance à philosopher, à discuter et à reporter à plus

tard. Voilà qui est pour le moins frappant et décevant quand on songe aux nombreux indices laissant entrevoir un usage accru, durant la dernière décennie, de drogues améliorant la performance et, en particulier, de stéroïdes anabolisants.

Il est vrai que certaines personnes bien intentionnées au sein de l'ACA se sont inquiétées de l'usage des drogues et de la tricherie, mais elles semblent avoir prêché dans le désert. D'ailleurs, je suis convaincu que toute l'impulsion pour mettre en oeuvre un programme antidopage efficace incluant un contrôle hors compétition est venue en grande partie de Sport Canada. Malgré les renseignements qu'elle détenait, l'ACA n'a pas donné la priorité qu'exigeait le dossier. C'est d'ailleurs ce qui ressort du procès-verbal de la réunion du conseil des athlètes qui a eu lieu en février 1988 à Windsor, Ontario. Il y est en effet question du rapport sur la politique concernant les substances interdites :

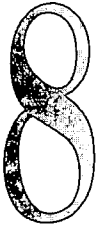
[Traduction]

À la réunion tenue à Ottawa en décembre 1987, le conseil d'administration de l'ACA a approuvé la proposition de méthodes de contrôle antidopage à l'occasion de compétitions et en dehors de celles-ci. Le contrôle hors compétition doit commencer le 1^{er} avril 1988.

La proposition découle essentiellement des pressions exercées par Sport Canada et Condition physique et Sport amateur Canada sur les fédérations nationales de sport afin que celles-ci règlent le problème de l'abus que font certains athlètes des substances améliorant la performance...

Bien que personne ne veuille que les ressources soient gaspillées de façon aussi peu productive, les tests au hasard sont là pour rester et sont inévitables en raison des pressions exercées par Sport Canada.

Il semble toutefois que Sport Canada ait exercé ces pressions bien après l'annonce de sa politique antidopage en 1983. La politique antidopage de l'ACA mise de l'avant après Séoul est expliquée plus loin dans le présent rapport.



Les épreuves de lancer

Dans tout examen de la consommation de substances améliorant la performance, il convient de s'attarder particulièrement aux lanceurs. Ce groupe d'athlètes d'élite, qui participent aux épreuves internationales de lancer du poids, du disque, du marteau et du javelot, est restreint. Ses membres se connaissent et se font réciproquement confiance. La bonne camaraderie qui règne entre eux repose, entre autres, sur l'usage de substances interdites durant de longues périodes et à des doses extrêmes.

Les lanceurs canadiens sont typiques parmi les compétiteurs de calibre international. Les membres seniors comme Bishop Dolegiewicz et Bruce Pirnie ont suivi l'exemple de leurs collègues américains et ont entrepris des programmes de stéroïdes au début de leur carrière. Les plus jeunes, par exemple, Rob Gray, Peter Dajia et Mike Spiritoso, ont ensuite emboîté le pas. Il convient de signaler qu'aucun de ces cinq athlètes ne consomme actuellement de drogues et que deux s'y opposent vivement.

MM. Dolegiewicz et Pirnie ont raconté que, à la fin des années 1960 et au début des années 1970, des gains de performance importants ont été enregistrés au lancer du poids chez les hommes. Les méthodes d'entraînement d'alors n'avaient pas changé suffisamment pour expliquer les distances atteintes. D'après MM. Dolegiewicz et Pirnie, la raison était très simple : les stéroïdes. Le record du monde au lancer du poids chez les hommes, établi en 1988, est de 23,06 mètres. La majorité des lanceurs s'accordent pour dire qu'il est difficile de dépasser les 20 mètres si on ne prend pas de stéroïdes. Les gains de performance semblables enregistrés chez les femmes dans les années 1980 sont sans doute attribuables eux aussi à l'usage de stéroïdes.

L'établissement d'un record mondial grâce aux stéroïdes a pour effet négatif qu'il est difficile pour un lanceur honnête d'accéder au système de brevets de Sport Canada. En 1989, le Canada ne comptait que six lanceurs brevetés : deux lanceurs et une lanceuse de javelot, un lanceur et une lanceuse de disque, et un lanceur de poids. Toujours en 1989, les deuxième et troisième meilleurs lanceurs de poids canadiens, Lorne Hilton et Kevin Palmer, n'étaient pas brevetés. Le champion national du marteau ne l'a jamais été.

Bruce Pirnie

Les lanceurs canadiens prenaient des stéroïdes dans les années 1970, durant la période où les lanceurs de poids ont effectué une percée. Bruce Pirnie, maintenant entraîneur des lanceurs au centre d'entraînement national sis à l'Université du Manitoba, était un lanceur de poids de compétition à la fin des années 1960 et dans les années 1970. Il a été initié à l'usage des stéroïdes vers 1970 par des athlètes américains et en a lui-même utilisés au début pour se préparer aux Olympiques de Munich en 1972. Il a commencé

par s'approvisionner auprès d'un lanceur de marteau américain, puis s'en est fait prescrire par un médecin d'équipe et un autre médecin. Par la suite, il a continué à prendre des stéroïdes de temps à autre jusqu'en 1979. En dépit des gains observés sur le plan de la force et du poids, M. Pirnie a cessé d'en consommer lorsqu'il a commencé à s'inquiéter des effets des stéroïdes sur sa santé.

Lorsqu'il est arrivé à l'Université du Manitoba en 1984, on lui a demandé ce qu'il pensait des drogues. Il a répondu que les règles du jeu avaient changé depuis le temps où il faisait de la compétition; il s'opposait maintenant à la consommation de drogues et disait ne pas tolérer que ses athlètes en prennent. Auprès d'eux, M. Pirnie doit insister davantage sur le fait que la réalisation et la satisfaction de soi sont des objectifs beaucoup plus valables que les records du monde, car, croit-il, il est peu probable que l'on puisse abaisser les records actuels sans stéroïdes.

Ses fonctions d'entraîneur amènent aussi M. Pirnie à participer à l'université à plusieurs programmes sur l'abus des drogues, au cours desquels il fait valoir qu'utiliser des substances interdites, c'est tricher. Il participe également à un programme mis en oeuvre dans les écoles secondaires manitobaines afin de renseigner les jeunes sur les drogues.

Bishop Dolegiewicz

Le nom de Bishop Dolegiewicz a été mentionné au début de l'enquête par d'autres témoins liés à l'athlétisme. Cet athlète a été qualifié de véritable encyclopédie des substances augmentant la performance et toujours prêt à vendre des drogues. Il était reconnu comme quelqu'un qui partageait d'emblée avec ses camarades ses connaissances et son expérience de certaines drogues, du cycle des drogues et de leurs effets secondaires, et d'autres renseignements semblables.

M. Dolegiewicz, qui participait aux épreuves de lancer du poids et du disque dans les années 1970 et au début des années 1980, s'est hissé parmi les meilleurs au monde dans ces deux disciplines. Depuis qu'il a pris sa retraite au milieu des années 1980, il est entraîneur à des épreuves d'athlétisme. Il est actuellement entraîneur des lanceurs au centre d'élite sis à l'Université de la Saskatchewan.

M. Dolegiewicz a été initié aux stéroïdes par des athlètes américains pendant ses études universitaires au Texas, au début des années 1970. Il s'est vite rendu compte que l'usage de stéroïdes était le fait de la majorité des lanceurs d'élite, sinon de tous, tant américains qu'étrangers, qui participaient aux grandes compétitions comme les Jeux panaméricains, les championnats mondiaux et les Olympiques. Il a entrepris lui-même un régime de stéroïdes dans les années 1970 et a continué d'en prendre de temps à autre, jusqu'à sa retraite en 1985. Le nombre et la gravité des blessures qu'il s'est infligées, et qu'il attribuait au surentraînement découlant des stéroïdes, l'inquiétaient de plus en plus.

Durant sa carrière de compétiteur actif, M. Dolegiewicz a été une source d'information sur les drogues pour les autres athlètes. Il connaissait Charlie Francis et il a été l'une des premières sources d'approvisionnement en stéroïdes, que M. Francis distribuait ensuite à ses sprinteurs. De temps à autre, M. Dolegiewicz conseillait M. Francis sur certaines drogues; par exemple, en 1982, il lui a dit que le Winstrol était préférable au Dianabol parce que c'est une drogue plus douce. M. Dolegiewicz a aussi aidé des athlètes comme Angella Issajenko à structurer leur cycle stéroïdien et, à l'occasion, il a fait des injections de stéroïdes.

M. Dolegiewicz était également une source pour les jeunes lanceurs. Il a discuté avec eux de divers régimes de stéroïdes et, parfois, il a administré de telles substances à des lanceurs comme Rob Gray et Mike Spiritoso. Il a résolument abandonné ce rôle lorsqu'il a pris sa retraite.

À titre d'entraîneur, M. Dolegiewicz s'oppose vivement aux drogues. Il est l'un des fondateurs de Top Form, un club d'athlétisme qui exige que tous ses membres soient « propres » et s'engagent volontairement à jouer un rôle actif auprès des athlètes et de la communauté dans la lutte contre l'usage des drogues dans le sport.

Rob Gray, Peter Dajia et Mike Spiritoso

De tous les lanceurs, Rob Gray, Peter Dajia et Mike Spirotoso sont sans doute les plus connus au Canada. Ils ont fait les manchettes après que des tests subis en 1986 eurent révélé qu'ils avaient pris des stéroïdes et suite aux poursuites judiciaires et appels découlant de ces tests.

Rob Gray est un lanceur de disque qui, de 1978 à 1986, était membre de l'équipe nationale. Il a participé aux championnats nationaux en 1988. Peter Dajia a aussi participé aux épreuves de lancer du poids aux championnats canadiens en 1988. M. Spirotoso, lui, était lanceur de poids actif durant les années 1980.

Tous trois admettent utiliser des stéroïdes. M. Gray a commencé à en prendre en 1977, lorsqu'il était étudiant de première année à la Southern Methodist University, aux États-Unis. Il se procurait ses stéroïdes auprès d'autres athlètes jusqu'en 1984, quand, à la suggestion de Charlie Francis, il est devenu patient du Dr Astaphan. M. Dajia a commencé à prendre des stéroïdes en 1983, à l'âge de 19 ans. M. Dolegiewicz a été sa première source d'approvisionnement. Il en a également obtenu d'autres athlètes et de médecins, dont le Dr Astaphan. Pour sa part, M. Spirotoso a commencé à en prendre en 1982, quand il étudiait aux États-Unis. Dans la dernière moitié des années 1980, les stéroïdes étaient monnaie courante chez les lanceurs américains de niveau intercollégial. Ceux-ci ont été décrits

comme très sociables, aimant s'asseoir et discuter après les compétitions. Les stéroïdes revenaient souvent dans leurs conversations.

Aux championnats nationaux tenus en juin 1986, de la 19-nortestostérone a été décelée dans l'urine de MM. Gray, Dajia et Spiritoso. Une surabondance de testostérone a également été dépistée dans l'urine des deux derniers. Tous trois ont été suspendus. À ce moment-là, la sanction imposée pour une première entorse aux règles de la Fédération internationale d'athlétisme amateur (FIAA), que suivaient l'Association canadienne d'athlétisme (ACA) et la Ontario Track and Field Association (OTFA), était la suspension à vie automatique avec droit de faire une demande de réintégration dix-huit mois plus tard.

Les trois athlètes ont interjeté appel auprès de l'OTFA. De plus, M. Gray a entrepris de demander à la Cour suprême de l'Ontario d'émettre une injonction annulant sa suspension, de façon qu'il puisse participer aux Jeux du Commonwealth.

L'appel interjeté auprès de l'OTFA donne une idée de la réaction des athlètes dont les tests sont positifs. Les lanceurs ne connaissaient pas vraiment leurs droits d'appel et ne savaient pas s'ils devaient en appeler auprès de l'OTFA ou de l'ACA. En décembre 1986, à une longue audience tenue devant un comité d'enquête de l'OTFA présidé par Bruce Savage, M. Gray, juriste de formation, a présenté une défense en son nom et en celui des deux autres lanceurs. Les athlètes eux-mêmes affirmaient qu'on n'avait pu déceler la 19-nortestostérone parce qu'ils ne croyaient pas avoir pris de drogue qui puisse produire cette substance. Ils ont tenté en vain d'obtenir à l'audience les résultats des tests quantitatifs effectués et les données brutes de façon à les faire vérifier par un tiers. Leur appel fut rejeté.

En 1987, l'Association olympique canadienne a tenu une audience pour déterminer la sanction qu'elle infligerait aux trois lanceurs en plus de celle déjà imposée aux termes des règles de la FIAA. L'AOC a finalement décidé que, durant l'olympiade 1984-1988, les athlètes ne pourraient faire partie d'aucune équipe de sport canadienne assujettie à l'AOC. Cette sanction a donc empêché les athlètes de participer aux Jeux panaméricains de 1987 et aux Olympiques de 1988.

Les trois athlètes étaient également passibles de sanctions imposées par Sport Canada qui, finalement, a décidé de leur refuser à tout jamais une aide fédérale. Cette sanction n'a toutefois pas été respectée par les trois athlètes, de même que par les représentants de l'ACA qui leur ont laissé entendre que, après avoir purgé leur suspension de dix-huit mois, ils pourraient obtenir de la FIAA d'être réintégrés. En conséquence, l'ACA a accepté d'envoyer la demande de réintégration des trois athlètes à la FIAA s'ils passaient un test d'urine à leurs propres frais et acceptaient de participer pendant deux ans à un programme de contrôle hors compétitions. MM. Gray et Dajia ont accepté, mais M. Spiritoso, lui, a refusé puisqu'il prenait sa retraite et ne désirait plus être réintégré. Après quelques retards, MM. Gray et Dajia ont été réintégrés en juillet 1988.

Tous deux ont participé aux championnats canadiens tenus en août 1988. M. Dajia a bien fait et s'attendait d'être désigné pour faire partie de l'équipe nationale qui devait faire une tournée en Europe peu après. C'est alors que Paul Dupré lui apprit que Sport Canada couperait les vivres à l'ACA si l'un des trois athlètes était affecté à une équipe nationale, puisque cet organisme avait imposé une interdiction à vie d'aide financière directe ou indirecte aux athlètes utilisant des stéroïdes. L'effet de cette interdiction était d'empêcher à tout jamais ces athlètes de représenter le Canada sur la scène internationale. Le seul recours qui leur

restait était d'en appeler directement auprès du ministre d'État à la Condition physique et au Sport amateur, à l'époque l'honorable Jean J. Charest. MM. Gray et Dajia ont interjeté appel auprès de lui, mais il a rejeté leur appel.

Eu égard à ce qui précède, il est évident que les stéroïdes anabolisants ont fait partie intégrante des programmes d'entraînement de la très grande majorité des lanceurs d'élite qui participent aux épreuves nationales et internationales. De même, les expériences de MM. Gray, Dajia et Spiritoso soulèvent deux importantes questions. La première est de savoir si la procédure actuelle contient des garanties suffisantes pour assurer qu'une demande de révision ou un appel d'un test positif seront entendus de manière équitable et avec pleine divulgation. La deuxième concerne la multiplicité des sanctions et le rôle que Sport Canada doit jouer dans le processus. Je reviendrai à ces questions plus loin dans le présent rapport.

9

L'équipe olympique canadienne de sprint, 1988

Ben Johnson, Angella Issajenko, Desai Williams et Mark McKoy étaient parmi les athlètes choisis pour représenter le Canada aux Jeux olympiques de 1988, à Séoul. Compte tenu de leurs performances antérieures, c'est sur eux que l'on fondait les plus grands espoirs. Leur entraîneur était Charlie Francis, leur médecin, George Mario (Jamie) Astaphan et leur kinésithérapeute, Waldemar Matuszewski.

La compétition la plus importante des Jeux olympiques de 1988 était la course du 100 mètres. M. Johnson gagna la course et, ce faisant, il battit son précédent record du monde et remporta la médaille d'or. Il fut par la suite disqualifié lorsqu'on découvrit des métabolites de stanozolol dans l'échantillon d'urine qu'il remit après la course. Les détails de sa disqualification et les événements qui y conduisirent seront abordés plus loin dans le présent rapport.

Une fois l'entourage de M. Johnson revenu à Toronto et avant la création de la présente Commission, le D^r Astaphan affirma catégoriquement à la télévision que l'on n'avait jamais donné de stéroïdes anabolisants à M. Johnson. Celui-ci, en plus d'une occasion, nia avoir déjà pris des substances interdites et nia l'avoir déjà fait sciemment. M. Francis affirma aussi publiquement que M. Johnson n'avait pas pris de stanozolol. Tous ces événements seront décrits en détail plus loin dans le présent rapport.

Ainsi, au début des investigations qui ont conduit aux audiences publiques de la Commission, le seul fait dont disposait la Commission concernant l'utilisation de stéroïdes anabolisants par aucun des membres de l'équipe olympique canadienne de course de vitesse était la disqualification de M. Johnson pour utilisation de stéroïdes. La validité de cette disqualification a été par la suite mise en cause par M. Johnson, le D^r Astaphan, et M. Francis.

Même si depuis un certain nombre d'années des rumeurs circulaient sur l'intégrité des méthodes d'entraînement de M. Francis et si l'on soupçonnait ses athlètes de faire usage de stéroïdes pour améliorer leur performance, de telles allégations étaient démenties avec véhémence par tous les intéressés. Depuis de nombreuses années, il existait ce qu'on a décrit comme « une conspiration du silence » et, même, comme l'a affirmé M^{me} Issajenko, « sans l'enquête, la vérité n'aurait jamais éclaté et les athlètes auraient emporté leur secret dans la tombe ». Durant les investigations et les entrevues qui ont précédé les auditions publiques, le personnel de la Commission s'est heurté à ce silence.

On peut se demander si les autres membres de la conspiration, qui ont par la suite témoigné à propos du rôle qu'ils ont joué dans l'utilisation de substances visant à augmenter la performance, l'auraient fait si M. Francis et M^{me} Issajenko avaient continué leurs démentis. Heureusement, après avoir consulté leurs propres avocats et celui de

la Commission, M. Francis et M^{me} Issajenko ont décidé qu'il était temps de raconter tout ce qu'ils savaient et d'aider la Commission à faire la lumière sur tous les faits.

L'ordre de comparution des témoins aux audiences portant sur l'athlétisme a été discuté avec les avocats des témoins et, à la demande de celui de M. Johnson, il fut convenu que ce dernier serait appelé à la toute fin. En conformité avec les usages de la Commission, il y eut divulgation complète, aux avocats des témoins à comparaître, des résultats des investigations effectuées par les agents de la Commission et des éléments de preuve qu'on s'attendait de déposer. De cette façon, les avocats des témoins savaient à l'avance ce que les témoins qui précédaient leurs clients pourraient en dire.

M. Francis fut le premier témoin appelé à cette phase de l'enquête et son témoignage dura huit jours. Il fut soumis, comme tous les autres, à un contre-interrogatoire serré, particulièrement par l'avocat de M. Johnson. En définitive, le témoignage de M. Francis n'a à peu près pas été contredit du moins quant aux faits entourant la plupart des questions importantes en jeu. À certains égards, son témoignage contredisait celui d'autres personnes; j'aborderai ces contradictions dans les sections pertinentes du présent rapport.

Une grande partie du témoignage de M. Francis a été l'expression, honnête selon moi, de son opinion. Cette opinion concernait l'ampleur de l'utilisation de stéroïdes anabolisants dans les compétitions internationales, de même que celles d'envergure nationale, et ce qu'il savait de l'ampleur d'une telle utilisation, autant dans les fédérations sportives nationales que dans les fédérations internationales. Bien que sa déposition ait immédiatement provoqué des démentis dans les médias du Canada et d'ailleurs, une bonne partie a été par la suite confirmée par la preuve entendue et devant la Commission et ailleurs et dans des

communiqués de presse ultérieurs. À certains égards, il a été impossible d'établir le bien-fondé des opinions de M. Francis.

M. Francis ainsi que M^{me} Issajenko, de même que leurs avocats, ont pleinement collaboré avec l'avocat et les agents de la Commission. Ils ont encouragé les autres athlètes à venir aider la Commission et c'est en grande partie grâce à leur concours qu'un grand nombre d'autres athlètes sont venus témoigner sur leur participation à un programme d'administration de stéroïdes. Ils ont aidé la Commission à déterminer la liste des autres personnes qui devraient être appelées à témoigner et celle des autres citoyens du Canada et d'ailleurs qui devraient être interviewés. Il a été impossible de faire comparaître tous ceux qui savaient quelque chose sur l'ampleur de l'utilisation des stéroïdes anabolisants dans les compétitions nationales et internationales, mais les entrevues ont permis à la Commission de recueillir beaucoup de renseignements de base utiles.

L'ENTRAÎNEUR CHARLIE FRANCIS

Au cours des deux dernières décennies, M. Francis a été une figure dominante en athlétisme. Sa carrière dans cette discipline a commencé à Toronto, lorsqu'il était adolescent et qu'il faisait partie du Don Mills Track Club. Il a été champion national des 100 et 220 verges dans les catégories juvénile, junior et senior. En 1971, il se classait 5^e coureur au monde dans le 100 mètres, avec un record personnel de 10,1 secondes. Entre 1967 et 1971, il a fréquenté l'Université Stanford, en Californie, grâce à une bourse sportive en athlétisme et, en 1971, il a fait partie de l'équipe olympique canadienne, aux Jeux de Munich. Il a pris sa retraite comme athlète en 1974.

La carrière d'entraîneur de M. Francis a commencé à l'été 1976, à titre de bénévole à temps partiel au Club d'athlétisme optimiste de Scarborough (Scarborough Optimist Track and Field Club). Après le mois de juin 1978, il a consacré tout son temps à l'entraînement en athlétisme, mais toujours à titre de bénévole. Afin de réaliser ce changement de carrière, il a refinancé l'emprunt pour sa voiture et a quitté son appartement pour aller habiter chez ses parents. C'est seulement en 1981 que M. Francis a commencé à toucher un salaire pour son travail d'entraîneur à plein temps en athlétisme, au Centre d'athlétisme de la Communauté urbaine de Toronto (Metropolitan Toronto Track and Field Centre) (centre de haute performance), sur le campus de l'Université York.

Ce club d'athlétisme a joué un rôle important dans la carrière d'entraîneur de M. Francis et dans celle de ses athlètes. C'est là que M. Francis a rencontré Ross Earl, fondateur du club. Tous deux, ils ont travaillé ensemble, M. Francis fournissant ses compétences comme entraîneur et M. Earl consacrant le plus clair de ses efforts à trouver des fonds et à aider chacun des athlètes, de multiples façons. De plus, M. Earl a également agi à l'occasion comme entraîneur.

Au début de la carrière d'entraîneur de M. Francis, lui et M. Earl ont travaillé sans relâche pour obtenir tout ce qu'il y avait de mieux pour leurs athlètes, tant au niveau de l'équipement et des installations d'entraînement que des compétitions. Souvent, certains de ces athlètes étaient tellement démunis que M. Francis y allait de son propre argent pour couvrir leurs dépenses personnelles. Il n'était pas rare qu'il loge dans son appartement des athlètes de l'extérieur de Toronto venus suivre son entraînement. Il lui arrivait même de fournir de l'argent à ses athlètes afin qu'ils puissent payer leur loyer et acheter de la nourriture.

Lors des voyages à l'extérieur de la ville pour des compétitions ou pour l'entraînement, bon nombre d'athlètes ne pouvaient couvrir leurs propres dépenses. Un exemple frappant est celui où M. Francis avait appris, au cours d'un voyage à Montréal, que M. Johnson et son frère Eddy n'avaient ensemble que 6 \$ pour se nourrir durant toute la fin de semaine. Au cours d'autres voyages, M. Francis a demandé à ses athlètes de lui confier leur argent de poche, pour plus de sécurité, leur précisant de le placer dans des enveloppes afin d'éviter de les mettre mal à l'aise. Il est arrivé que certaines enveloppes lui soient remises vides. Aucun athlète n'a été renvoyé : M. Francis fournissait l'argent nécessaire afin que chacun puisse faire le voyage.

Tous les témoins ont reconnu que M. Francis se consacrait à ses athlètes au point où il ne reculait devant aucun sacrifice pour son groupe. En retour, la plupart des athlètes vouaient à M. Francis une loyauté profonde; ils l'admiraient, le respectaient et, dans certains cas, le vénéraient. Par contre, il y en avait d'autres qui ne s'entendaient pas toujours bien avec lui. Autant M. Francis attirait une loyauté et un respect profonds, autant certains athlètes et, bien sûr, d'autres personnes en athlétisme ne l'avaient pas en aussi haute estime. Bref, M. Francis était un personnage controversé dans les milieux de l'athlétisme. Ceux qui étaient d'accord avec lui le suivaient jusqu'au bout et ceux qui ne l'étaient pas étaient souvent très sévères à son égard.

Un point semble universellement reconnu : M. Francis est un excellent entraîneur en athlétisme. Ses connaissances et ses compétences techniques en matière de courses de vitesse sont à tout le moins égales à celles de toute autre personne de sa catégorie au Canada ou ailleurs. Ses connaissances de l'historique et de la situation actuelle du sport sont encyclopédiques. Ses compétences techniques ont été reconnues par plusieurs athlètes et entraîneurs qui sont venus témoigner devant la Commission.

Lorsque M. Francis a commencé sa carrière d'entraîneur, à l'été 1976, il travaillait avec une poignée de jeunes athlètes inconnus. En 1980, parmi les athlètes dont il s'occupait, plusieurs ont été choisis pour former l'équipe olympique canadienne : Charmaine Crooks, Angella Issajenko, Ben Johnson, Molly Killingbeck, Mark McKoy, Marv Nash, Tony Sharpe et Desai Williams. Toutefois, ce groupe n'a pas participé aux Jeux olympiques de 1980, à cause du boycottage des Jeux de Moscou. Lors des jeux suivants de 1984 et de 1988, la plupart des sprinteurs canadiens avaient M. Francis comme entraîneur.

M. Francis a entendu parler pour la première fois de l'utilisation de stéroïdes anabolisants lorsqu'il était étudiant universitaire aux États-Unis, à la fin des années 1960 et au début des années 1970. Il a affirmé au cours de l'enquête que, à ce moment-là, on parlait couramment de l'utilisation de stéroïdes pour les athlètes qui participaient aux compétitions de lancer du poids et du disque. Lors de sa participation aux Jeux olympiques de Munich, en 1972, M. Francis s'était rendu compte de ces substances et avait même observé la présence des stéroïdes à ces Jeux. C'est à cette occasion qu'il avait appris que les stéroïdes avaient un effet bénéfique sur la performance des sprinteurs.

Dans le milieu que M. Francis fréquentait, il prit de plus en plus conscience que l'utilisation de stéroïdes anabolisants par les athlètes de calibre mondial jouait un rôle important dans les compétitions internationales. Il commença à envisager d'en faire lui-même usage, et c'est ce qu'il fit à la fin de sa carrière.

Le fait d'évoluer sur la scène des compétitions internationales comme entraîneur a permis à M. Francis d'en apprendre de plus en plus sur l'utilisation des stéroïdes anabolisants. En 1979, pendant un séjour en Europe, un athlète canadien lui dit que son épouse britannique, qui avait été finaliste olympique aux 100 mètres, avait suivi

un programme d'administration de stéroïdes de 35 mg par jour. À la même époque, un ancien détenteur américain du record mondial du lancer du poids lui a dit que, pour lui, il était évident que les athlètes de M. Francis ne prenaient pas de stéroïdes et que c'était pour cela que leurs rivaux américains les devançaient. Il a demandé à M. Francis quand il commencerait à initier ses athlètes aux « choses de la vie ». Celui-ci a eu de nombreuses conversations concernant les stéroïdes avec d'autres entraîneurs et des athlètes qui participaient à des compétitions d'envergure mondiale.

M. Francis se mit à étudier avec le plus grand intérêt les méthodes et les procédés d'entraînement, de même que la performance des athlètes. Après avoir constaté l'augmentation spectaculaire de la performance des sprinteurs au cours des dernières années, il conclut que de tels résultats ne pouvaient être le fait de talents athlétiques supérieurs ou de meilleures méthodes d'entraînement, mais que la seule explication était l'aide qu'avait procurée aux athlètes le recours aux stéroïdes. Il pensait que la majorité des records mondiaux établis lors des compétitions de course de vitesse, au cours des dernières années, avaient été établis par des athlètes faisant usage de stéroïdes et que l'amélioration spectaculaire de leur performance ne pouvait s'expliquer autrement. À son avis, pour rivaliser avec succès avec l'élite l'athlète devait recourir aux stéroïdes.

M. Francis reconnut que l'utilisation des stéroïdes soulevait un certain nombre de problèmes moraux, parce que les athlètes qui s'y adonnaient avaient un avantage sur les autres, que ce soit au plan national ou au plan international. Pour se donner bonne conscience, il s'est convaincu que l'utilisation des stéroïdes était très répandue aux deux niveaux.

M. Francis étudia à fond les stéroïdes anabolisants et démontra qu'il avait des connaissances approfondies à leur sujet. Il se familiarisa avec les composantes des divers

stéroïdes disponibles, censés améliorer la performance athlétique ainsi qu'avec leurs avantages et leurs inconvénients, et avec les cas où, à son avis, ils pouvaient ou non être combinés avec d'autres drogues. Il étudia les délais d'élimination qu'il devait à tout prix connaître s'il voulait que l'utilisation des stéroïdes ne puisse être détectée au moment des contrôles imposés aux athlètes lors des compétitions. En effet, d'après son témoignage, on aurait pu facilement croire qu'il possédait un diplôme en pharmacologie. Dans certains milieux, on le surnommait « Charlie le pharmacien ».

Charlie Francis conclut, à partir de renseignements obtenus auprès de certains médecins, qu'il n'y aurait aucun effet secondaire grave pour la santé de ses athlètes qui auraient recours aux stéroïdes, si les drogues étaient administrées à doses restreintes durant une courte période. Il informa ses athlètes de ses conclusions. M. Francis organisa, pour bon nombre d'entre eux, des visites chez le médecin et il discuta des avantages et des inconvénients d'un programme d'administration de stéroïdes avant qu'ils décident d'y participer. De plus, bon nombre de ses athlètes qui firent usage de ces substances consultaient un médecin tout au long du programme.

M. Francis était d'avis que les stéroïdes anabolisants constituaient une aide à l'entraînement mais ne remplaçaient pas l'effort, et que les athlètes ne pourraient améliorer leur performance que si ces stéroïdes anabolisants étaient administrés dans le cadre d'un programme d'entraînement énergique. Il ne s'agissait pas du type de drogue à prendre le jour même d'une course. Son programme était conçu de telle sorte qu'on ne puisse déceler, au moment de la compétition, aucune trace de stéroïdes chez les athlètes.

M. Francis a reconnu qu'il avait encouragé bon nombre de ses athlètes à participer à un programme de stéroïdes et qu'il les avait aidés dans ce sens. Il les avait également

aidés à obtenir des stéroïdes et leur en avait fréquemment fourni. Pour reprendre ses mots, les stéroïdes étaient le « glaçage sur le gâteau », mais il fallait d'abord avoir le gâteau — ce qui correspondait à l'appétit, au dévouement et à la détermination propres à chaque athlète.

De nombreux athlètes formés par M. Francis ne prenaient pas de stéroïdes. Dans certains cas, celui-ci ne leur recommandait pas d'utiliser ces substances et, dans d'autres, les athlètes ne suivaient pas sa recommandation et refusaient de participer à un programme d'administration de stéroïdes.

Dans son témoignage, M. Francis n'a pas esquivé sa responsabilité d'avoir encouragé et aidé bon nombre de ses athlètes à tricher et il a reconnu les faits. Cependant, il a tenu à préciser que la décision ultime de participer à un programme d'administration de stéroïdes était prise par chaque athlète et, à cet égard, son témoignage fut confirmé par des athlètes qu'il avait entraînés, et qui ont admis avoir participé à un moment ou à l'autre à un tel programme. Ils ont tous reconnu qu'en dernier lieu la décision de participer à un programme d'administration de stéroïdes leur revenait.

Le rôle de M. Francis dans les événements qui ont mené aux Jeux olympiques de Séoul sera analysé plus loin dans le présent rapport; j'y évaluerai aussi sa conduite.

ANGELLA TAYLOR ISSAJENKO

Angella Taylor Issajenko a été la première athlète du volet « athlétisme » à être appelée devant la Commission. Son témoignage a été particulièrement impressionnant. Elle s'exprimait bien, de façon franche, loyale et véridique. Sa collaboration et son témoignage ont été pour la Commission d'un secours inestimable.

M^{me} Issajenko est née en Jamaïque, en 1958. Elle est arrivée au Canada en 1975 et elle a fréquenté le Parkdale Collegiate, à Toronto, où elle a terminé sa 13^e année en

1979. Elle a commencé sa carrière comme membre de l'équipe d'athlétisme du Parkdale Collegiate et elle a été, en 1977, championne du 100 mètres pour toutes les écoles secondaires de l'Ontario. En 1978, elle s'est inscrite au Club d'athlétisme optimiste de Scarborough avec M. Francis pour entraîneur. Cette année-là, elle a été choisie dans l'équipe canadienne de la course du 200 mètres aux Jeux du Commonwealth.

M^{me} Issajenko a été, dès le début de sa carrière, une athlète exceptionnelle. En 1979, année de sa première saison complète en compétition, elle a établi de nouveaux records canadiens pour les épreuves en salle du 200 mètres et du 50. La même année, elle a remporté la médaille de bronze du 200 mètres aux Jeux panaméricains. Elle a enlevé la première place aux championnats nationaux canadiens, dans les courses du 100 et du 200 mètres. Elle s'est classée au 5^e rang dans les mêmes épreuves lors des compétitions de la Coupe du monde et, à la fin de la même année, elle se classait 7^e au monde, pour le 100 mètres, et 8^e, pour le 200 mètres.

Toutefois, malgré ses succès extraordinaires, avec une cinquième place aux championnats de la Coupe du monde dans les courses du 100 et du 200 mètres, la presse canadienne qualifia ses performances comme étant très décevantes. Elle en fut beaucoup affectée et, comme elle l'affirma dans son témoignage, « à ce moment je décidai... que le championnat canadien ne suffisait pas, qu'il ne voulait pas dire grand-chose et que, l'année suivante, j'allais revenir en force et remporter le championnat mondial ».

C'est à peu près à ce moment-là que M. Francis aborda avec M^{me} Issajenko la question d'un programme d'administration de stéroïdes à son intention. Ils étudièrent les performances d'autres athlètes contre qui elle avait couru ainsi que les temps réalisés, et ils conclurent que les résultats atteints cette année-là au niveau international et ceux des

quelques années précédentes ne pouvaient être attribués aux seules aptitudes naturelles des athlètes ou à l'amélioration de l'entraînement, des installations et de l'équipement. M^{me} Issajenko était persuadée que les résultats obtenus par ces athlètes devaient tenir à l'utilisation de stéroïdes.

M^{me} Issajenko croyait qu'elle avait le potentiel pour devenir la meilleure au monde et elle était déterminée à y parvenir. Les Jeux olympiques de 1980 approchaient et elle pensait que, si elle participait à un programme d'administration de stéroïdes anabolisants, elle jouirait de cet avantage supplémentaire dont elle avait besoin.

À la suggestion de M. Francis, M^{me} Issajenko rendit visite au Dr Gunther Koch, médecin exerçant à Toronto, au sujet de son état de santé général. En juin 1979, M^{me} Issajenko ainsi que M. Francis discutèrent avec le Dr Koch de l'utilisation de stéroïdes anabolisants. Ce dernier dit à M^{me} Issajenko qu'il n'était pas certain que les stéroïdes pouvaient améliorer la performance sportive, mais que s'ils étaient pris à dose modérée durant une courte période, les effets secondaires seraient minimes. Il lui prescrivit des comprimés de Dianabol dont le but était, selon son témoignage, d'améliorer son taux d'hémoglobine. M^{me} Issajenko croyait cependant avoir reçu la prescription de Dianabol à la seule fin d'améliorer sa performance. J'accepte le témoignage de M^{me} Issajenko voulant qu'elle ait reçu la prescription de Dianabol pour l'aider dans son programme d'entraînement sportif.

Le Dr Koch remit à M^{me} Issajenko l'un de ses vieux exemplaires du *Compendium des produits et spécialités pharmaceutiques*, ouvrage de référence de premier ordre sur un large éventail de drogues et de médicaments. M^{me} Issajenko consulta le CPSP de façon régulière, tout au long de sa carrière sportive. Elle acquit en effet, tout autant que son entraîneur M. Francis, des connaissances poussées sur l'utilisation de certaines drogues et sur leurs effets sur le corps humain; elle devint très experte en la matière.

M^{me} Issajenko a été la première à utiliser des stéroïdes parmi les athlètes soumis au programme d'entraînement de M. Francis. Au cours des neuf années suivantes, à l'exception d'un temps d'arrêt pour la naissance de sa fille, elle a constamment inclus des stéroïdes anabolisants de différents types dans son programme d'entraînement.

En juin et en juillet 1980, le Dr Koch a administré trois injections de Depo-testostérone à M^{me} Issajenko. Il lui avait auparavant fait une injection de cette drogue pour des raisons étrangères à la performance sportive. Le Dr Koch a cependant admis qu'aucune raison médicale ne justifiait les injections données en juin et en juillet 1980 et qu'il l'avait fait à la demande de M^{me} Issajenko. À la suite de ces injections, il cessa de donner des stéroïdes à M^{me} Issajenko. En effet, son rôle à cet égard semble avoir été relativement mineur et n'avoir duré que peu de temps.

Certaines des drogues dont faisait usage M^{me} Issajenko à ses débuts ont été fournies par M. Francis qui, pour sa part, les avait obtenues de Bishop Dolegiewicz, lanceur canadien bien connu. Au cours des années 1980, celui-ci était devenu un important fournisseur de stéroïdes pour de nombreux sportifs en athlétisme, dont ceux du groupe de M. Francis.

M^{me} Issajenko a témoigné qu'en 1981 elle avait obtenu le stéroïde anabolisant Anavar de Brian Oldfield, lanceur de poids américain. Selon son témoignage, ce dernier lui a également injecté un mélange de Primobolan, de Deca-Durabolin et de testostérone. En août 1981, Bishop Dolegiewicz lui fit une injection de propionate de testostérone. En plusieurs occasions, elle a reçu d'autres injections de lui aussi.

À l'automne 1983, elle rendit visite au Dr Robert Kerr, à San Gabriel, en Californie. On le qualifiait souvent de « gourou des stéroïdes » et ses patients étaient nombreux, surtout chez les athlètes américains. Après cette consultation, M^{me} Issajenko reçut un programme d'administration

de diverses substances comprenant de l'Anavar, de l'hormone de croissance et du lévodopa qui, croyait-on, augmentait l'absorption de l'hormone de croissance.

À l'automne 1983, M. Francis et M^{me} Issajenko furent présentés par un chiropraticien au D^r Jamie Astaphan, un médecin ontarien. M^{me} Issajenko lui demanda conseil au sujet du programme qui lui avait été recommandé par le D^r Kerr. À ce moment-là, le D^r Astaphan ne connaissait pas grand-chose aux stéroïdes, mais, après sa rencontre avec M^{me} Issajenko, il lut le livre du D^r Kerr « *The Practical Use of Anabolic Steroids with Athletes* » (Guide d'utilisation des stéroïdes anabolisants chez les athlètes).

À partir de ce moment-là, le D^r Astaphan s'intéressa vivement à l'utilisation des drogues permettant d'augmenter la performance. Cette rencontre marqua le début de ses activités comme médecin du groupe d'athlètes de M. Francis, dont il devint le conseiller sur l'utilisation des drogues visant l'amélioration de la performance et l'un des principaux fournisseurs. Le programme d'administration de stéroïdes de M^{me} Issajenko pour les années 1983 à 1988 fut élaboré conjointement par le D^r Astaphan et M. Francis, ainsi qu'elle-même.

Tout au long des années 1980, M^{me} Issajenko a continué d'exceller comme sprinteuse. En 1982, elle était classée quatrième au monde dans la course du 100 mètres par *Track and Field News*. Il en fut de même en 1987. Durant les années 1980, M^{me} Issajenko est demeurée championne canadienne des courses du 100 et du 200 mètres; c'est aussi au cours de ces années qu'elle établit des records canadiens, des records du Commonwealth et des records mondiaux dans tout un éventail de courses de vitesse, allant des 50 mètres aux 400 mètres.

Il serait injuste de n'attribuer ses succès qu'à son seul recours aux stéroïdes, bien que ces substances aient indéniablement amélioré sa performance. Je pense que personne

d'autre que M^{me} Issajenko n'a mis plus d'efforts à l'entraînement ou s'est consacrée davantage à cette discipline pour atteindre l'objectif qu'elle s'était fixé, soit le championnat mondial. Dans son cas, il y a plutôt eu surentraînement.

M^{me} Issajenko a tenu un journal quotidien où elle a noté chaque étape de son programme d'entraînement, y compris les occasions où elle a pris des stéroïdes et ses sources d'approvisionnement. Il n'y a aucune raison de douter de l'exactitude des renseignements consignés dans son journal.

Dans son témoignage, elle a parlé librement et en toute franchise de son utilisation personnelle des stéroïdes et de celle de certains des autres athlètes entraînés par M. Francis. Ensemble, ils ont formé un groupe clandestin et étroitement lié où chacun semblait chercher l'aide des autres.

M^{me} Issajenko est devenue la confidente de la plupart d'entre eux. Elle a décrit, en des termes très frappants, la conspiration du silence dont ils avaient tous convenu et qui les engageait à démentir de façon catégorique toute allusion voulant qu'ils trichent. « Nier, nier, nier », c'est ainsi qu'elle a décrit leur code du silence.

M^{me} Issajenko a décidé qu'elle devrait collaborer avec la Commission et dire la vérité et inciter d'autres à en faire autant. Elle espérait ainsi contribuer à éliminer le recours aux drogues dans le sport. L'échange suivant a eu lieu au cours de l'interrogatoire mené par son avocat, M^e O'Connor :

[Traduction]

Q. Comme dernière question, M^{me} Issajenko, pourriez-vous nous dire ce que vous attendez de l'exercice auquel vous participez et de l'enquête en général?

R. J'espère certainement que d'autres pays emboîteront le pas et feront face au problème du dopage... à cause de ce qui se passe ici, de ce qui se passe au Canada, que le CIO et la FIAA commenceront vraiment à s'intéresser au problème du dopage parce que, s'ils ne le font pas, c'est peine perdue. Ils n'élimineront jamais le dopage dans les sports. Nous allons l'éliminer dans certains pays et ce sera malheureusement à leur propre désavantage.

Elle avait beaucoup d'affection pour Ben Johnson, elle l'admirait et lui vouait le plus grand respect. L'échange suivant entre M^e O'Connor et elle illustre ses sentiments à son endroit :

[Traduction]

Q. Le Commissaire a fait référence hier à une remarque inscrite dans votre journal le 26 septembre, après que Ben Johnson eut remporté la médaille d'or, qui se lit ainsi : « Fantastique. Ben est terrible. C'est parti pour lui. » Je suppose que c'était une réaction spontanée, comment vous sentiez-vous à ce sujet?

R. J'ai toujours inscrit les temps de Ben, et pas seulement Ben. Je n'étais pas la seule à qui il inspirait une sorte de respect, ou qui le trouvait impressionnant. C'était la même chose pour tous ceux qui l'entouraient, pour tous les membres du groupe.

Toutefois, à son retour à Toronto, après Séoul, elle était très fâchée de constater que M. Johnson démentait publiquement avoir fait usage de stéroïdes et surtout de voir qu'il semblait déterminé à imputer à M. Francis et au D^r Astaphan la responsabilité de ce qui lui était arrivé. Elle trouvait cela injuste de sa part qu'il laisse entendre qu'ils lui auraient administré des stéroïdes à son insu. À un moment émouvant de son témoignage, elle a déclaré, les larmes aux yeux :

[Traduction]

Ensuite j'avais vu le reportage dans le journal où Ben disait n'avoir jamais pris de stéroïdes anabolisants en toute connaissance de cause et j'en suis venue à la conclusion que B.J. allait rejeter le blâme sur Charlie et Jamie. Ça n'avait aucun sens parce que je me disais que, si des gens ont été très bons pour vous, qu'ils vous ont mis sur la bonne voie, qu'ils ont contribué à votre succès, vous ne pouvez pas vous retourner contre eux de cette façon.

Je ne peux m'empêcher de penser que les déclarations publiques faites par M. Johnson comptant parmi les facteurs qui ont amené M^{me} Issajenko à dévoiler toute l'histoire.

LE MÉDECIN, LE DR JAMIE ASTAPHAN

Le Dr Jamie Astaphan est originaire de l'île de Saint Kitts, située dans les Petites Antilles. Il a étudié à l'Université Sir George Williams, à Montréal, où il a obtenu un B.Sc. en 1967, et à l'Université de Toronto où il a obtenu son diplôme de docteur en médecine en 1971. Après son internat au Scarborough General Hospital, en Ontario, il a travaillé comme médecin hygiéniste de district à Saint Kitts pendant près d'un an, puis il a pratiqué la médecine générale pendant une courte période au Dakota du Sud. Entre 1974 et 1981, il a été médecin généraliste à Warkworth, en Ontario. En 1981, il est retourné à Saint Kitts où il a passé deux ans comme médecin hygiéniste de l'île. Entre 1983 et 1986, il était médecin généraliste à Toronto.

À partir de l'automne 1983 jusqu'à l'automne 1986, alors qu'il pratiquait à Toronto, il est devenu le médecin d'un bon nombre d'athlètes entraînés par M. Francis, dont M^{me} Issajenko et M. Johnson. À l'automne 1986, il est retourné à Saint Kitts où il a habité et a pratiqué la médecine. Toutefois, à partir de ce moment-là et jusqu'à l'automne 1988, il a fait de fréquents séjours à Toronto et a suivi les athlètes de M. Francis; il était en relation constante avec lui et il accompagnait son équipe d'athlétisme lorsqu'elle participait à des épreuves en Europe, y compris aux championnats du monde de 1987 à Rome et aux Jeux olympiques de Séoul en 1988. Il était devenu un membre important de l'entourage de M. Johnson au fil des années qui l'ont conduit aux Olympiques de Séoul.

Après la disqualification de M. Johnson, le Dr Astaphan est retourné à Toronto. Peu de temps après, il était interviewé à l'émission télévisée « The Journal » du réseau anglais de Radio-Canada. Au cours de cette entrevue, il a affirmé qu'il n'avait jamais administré de stéroïdes anabolisants à M. Johnson.

Le Dr Astaphan est reparti à Saint Kitts. C'est de là, par la voie des médias, qu'il a fait plusieurs déclarations contradictoires touchant sa présence comme témoin à l'enquête, laissant entendre qu'il n'y assisterait pas de son plein gré, ou encore qu'il le ferait si certaines conditions financières étaient respectées. Ce genre de conditions n'étaient nullement acceptables. À titre de témoin, le Dr Astaphan devrait être traité comme n'importe quel autre témoin.

À la suite de l'investigation menée par le personnel et par l'avocat de la Commission et avant que le Dr Astaphan en vienne finalement à témoigner, la Commission disposait de nombreux éléments de preuve montrant que le Dr Astaphan avait prescrit et administré des stéroïdes anabolisants à un bon nombre d'athlètes du groupe de M. Francis et à d'autres également. L'avocat de la Commission était d'avis que, si le Dr Astaphan refusait de venir comparaître de son plein gré, il faudrait tenter d'aller recueillir son témoignage à Saint Kitts même.

Une demande a été présentée à la Cour suprême de l'Ontario en vue d'obtenir une ordonnance visant à amener les autorités de Saint Kitts à obliger le Dr Astaphan à témoigner là-bas. Au cours des procédures préliminaires en vue de la présentation de la requête, l'avocat du Dr Astaphan informa l'avocat de la Commission que cette ordonnance ne serait pas nécessaire étant donné que son client était disposé à venir témoigner à Toronto de son plein gré et sans condition. Lors de la présentation de la requête devant le juge en chef de la Haute Cour, celle-ci a été informée, en présence de l'avocat du Dr Astaphan et avec son plein accord, que le Dr Astaphan avait promis de comparaître devant la Commission, et ce, sans condition aucune. Aux termes de cette entente, la requête pour l'obliger à témoigner à Saint Kitts a été suspendue et ne devait être ramenée que si le Dr Astaphan manquait à sa promesse.

Avec la collaboration de l'avocat du D^r Astaphan, l'avocat de la Commission s'est rendu à Saint Kitts pour interroger le D^r Astaphan en préparation de son témoignage. De fait, il est venu par la suite témoigner à l'enquête, à Toronto. Dans son témoignage, le D^r Astaphan a confirmé, en grande partie, le témoignage des autres témoins qui l'avaient précédé sur sa participation à la conception d'un régime stéroïdien pour athlètes, ainsi qu'à l'administration et à l'approvisionnement de stéroïdes anabolisants.

Comme on l'a déjà signalé, M. Francis et M^{me} Issajenko se sont rendus à son bureau de Toronto à l'automne 1983. Après leur première rencontre, M^{me} Issajenko et M. Francis révélèrent complètement au D^r Astaphan le régime stéroïdien qu'elle suivait. M^{me} Issajenko lui parla aussi de sa rencontre avec le D^r Kerr en Californie ainsi que du programme que ce dernier avait conçu pour elle.

Le D^r Astaphan n'avait aucune expérience des stéroïdes anabolisants. Il entreprit dès lors une étude poussée sur les stéroïdes anabolisants comme substance visant à augmenter la performance. Il informa M^{me} Issajenko qu'il n'approuvait pas le programme conçu par le D^r Kerr et il lui proposa un programme de son cru. À compter de l'automne 1983 jusqu'à celui de 1988, le D^r Astaphan a largement contribué à la conception d'un programme d'administration de stéroïdes pour les athlètes de M. Francis ainsi que pour d'autres athlètes et il a été l'une de leurs principales sources d'approvisionnement.

Il devint très au fait des différents stéroïdes disponibles auprès des fournisseurs réguliers et sur le marché noir; il s'est aussi très bien renseigné sur les avantages et les inconvénients de chacun et, surtout, sur les données essentielles concernant leurs délais d'élimination de l'organisme. Ainsi, à son avis, il était en mesure de dire aux athlètes quand ils

devaient arrêter de prendre des stéroïdes en fonction du moment où ils devaient subir un test, afin qu'il n'en reste plus aucune trace dans leur organisme.

Un certain nombre d'athlètes canadiens renommés en athlétisme, autres que ceux du groupe de M. Francis, ont consulté le Dr Astaphan qui leur a prodigué aide et conseils sur les stéroïdes anabolisants et sur d'autres substances visant à augmenter la performance. Le Dr Astaphan a dit en outre avoir été consulté par des athlètes provenant d'autres pays dont les États-Unis, l'Italie, la Hollande, l'Australie, la Suède, la Finlande, l'Allemagne de l'Ouest, la Bulgarie, la Jamaïque, l'Allemagne de l'Est, le Royaume-Uni et plusieurs pays africains. Ces athlètes évoluaient dans un certain nombre de sports; mis à part l'athlétisme, le Dr Astaphan a supervisé des programmes pour des sportifs pratiquant le football, l'haltérophilie, la dynamophilie et le culturisme.

Le Dr Astaphan a conclu son témoignage en disant qu'il avait respecté son serment d'Hippocrate en fournissant aux athlètes des stéroïdes et d'autres substances visant à augmenter la performance. Il pensait qu'il valait mieux surveiller leur ingestion de drogues que de les laisser faire leur dosage eux-mêmes. Il a dit aussi qu'il voulait contrôler ce qu'il a décrit comme étant de la polypharmacie, soit l'usage de plusieurs drogues de provenances diverses.

Le Dr Astaphan a expliqué en ces termes pourquoi il avait fourni des stéroïdes anabolisants aux athlètes :

[Traduction]

En athlétisme et dans d'autres sports, on dit : « si vous n'en prenez pas, vous ne réussirez pas ». Si je n'avais pas suivi ces athlètes et ne leur en avais pas donné, ils seraient allés en chercher ailleurs; d'ailleurs la plupart d'entre eux l'avaient fait et en consommait déjà lorsqu'ils sont venus me voir. Ils voulaient que je les conseille et que je les suive, et je pensais que c'était ma responsabilité de le faire.

Pour justifier sa conduite concernant la prescription de drogues pour augmenter la performance athlétique plutôt que pour des raisons thérapeutiques, le Dr Astaphan s'est appuyé sur la politique de l'Ordre des médecins et chirurgiens de l'Ontario qui avait cours à ce moment-là. Une disposition de cette politique, selon l'interprétation du Dr Astaphan, permettait à un médecin de prescrire des stéroïdes anabolisants aux seules fins d'améliorer la performance des athlètes, pourvu que le médecin informe clairement les athlètes de leurs effets secondaires.

Le Dr Astaphan a soutenu qu'il avait de fait informé ses patients athlètes et qu'il les avait surveillés par des examens physiques et des tests de laboratoire quant à tout effet secondaire qu'ils pourraient subir. Il a dit notamment les avoir surveillés afin de déceler chez eux tout dommage éventuel au foie. Il a dit qu'il s'était également rendu sur la piste, qu'il les avait regardés s'entraîner et avait vérifié s'ils subissaient des changements physiques. Il a dit aux athlètes ce qu'ils devaient surveiller en ce qui a trait à ces changements et, avant que quiconque ne commence un programme, il discutait à fond avec eux des drogues qu'ils avaient prises ou qu'ils prenaient et de ce qu'ils en savaient. Il a trouvé que ses patients athlètes étaient très bien informés. Son témoignage à cet égard a été corroboré par un certain nombre d'entre eux, mais d'autres ont soutenu qu'ils n'avaient jamais été informés des effets secondaires des drogues qu'il leur administrait et qu'ils n'avaient pas non plus fourni d'échantillons en vue de tests de laboratoire.

Au fil des ans, le Dr Astaphan a introduit divers stéroïdes anabolisants dans les programmes des athlètes. Il a travaillé en étroite collaboration avec M. Francis pour combiner l'usage de ces substances avec les méthodes d'entraînement adoptées par M. Francis.

Un bon nombre des drogues fournies par le D^r Astaphan provenaient de fournisseurs autorisés. Toutefois, à l'occasion, il se les procurait sur le marché noir. Un de ses fournisseurs, Steve Brisbois, était culturiste et ancien Monsieur Univers. Ce dernier achetait diverses drogues sur le marché noir et les vendait au D^r Astaphan qui les revendait à son tour aux athlètes au prix qu'il les avait lui-même payées.

L'hormone de croissance est l'objet d'un contrôle très sévère et les médecins doivent suivre des procédures spéciales pour en obtenir. Le D^r Astaphan recourait au marché noir pour se procurer de l'hormone de croissance pour ses patients. Il a conclu un marché avec M. Brisbois pour s'en procurer, mais M. Brisbois a déclaré qu'il s'était fait rouler, qu'il n'avait pu se procurer le produit et que l'argent que le D^r Astaphan lui avait avancé pour l'hormone de croissance était irrécupérable. Le D^r Astaphan a toutefois été en mesure d'acheter de l'hormone de croissance en provenance d'autres sources sur le marché noir et il l'a par la suite revendue à certains de ses patients. Le D^r Astaphan ne connaissait ni l'origine ni la qualité des drogues qu'il se procurait sur le marché noir et qu'il fournissait à ses patients.

Le D^r Astaphan a dit que parfois les athlètes lui payaient les drogues et d'autres fois, non. Ce fait a été confirmé par un bon nombre de témoins. De toute manière, il a prétendu avoir perdu de l'argent en fournissant des drogues aux athlètes. Il a dit dans son témoignage que Mark McKoy et Desai Williams lui devaient encore chacun 1 000 \$ pour leur avoir fourni de l'hormone de croissance.

Les drogues fournies aux athlètes par le D^r Astaphan étaient sous forme de comprimés en flacons ou de solution injectable. C'est le cas, par exemple, des stéroïdes anabolisants qu'il leur injectait souvent. Il fournissait également à certains athlètes des ampoules de stéroïdes anabolisants injectables que les athlètes s'administraient eux-mêmes.

Au nombre des drogues fournies par le Dr Astaphan figurait le stanozolol (nom générique) également connu sous la marque de commerce Winstrol. Sous différentes présentations, le Winstrol se vend pour usage humain ou usage animal. Pour usage humain, il n'existe qu'en comprimés. Les comprimés de Winstrol se vendent aussi sous la marque de commerce Winstrol-V et sont fabriqués pour usage vétérinaire seulement, bien que leur composition soit identique à celle des comprimés vendus pour usage humain. Le stanozolol se vend également en ampoules de 30 ml injectables, sous la marque de commerce Winstrol-V. Sa composition est distincte de celle du comprimé et le destine exclusivement à un usage vétérinaire. Le Winstrol fabriqué pour usage humain n'existe pas sous forme injectable.

Au Canada, les comprimés et les solutions injectables de Winstrol et de Winstrol-V sont vendus par la Sterling Drug Ltd d'Aurora, en Ontario. Nous reviendrons plus loin sur les achats effectués par le Dr Astaphan auprès de la Sterling Drug Ltd.

En 1985, le Dr Astaphan présenta ce qu'il prétendait être un nouveau stéroïde anabolisant à ses patients, y compris aux athlètes qui s'entraînaient avec M. Francis. Il appelait cette drogue « estragol ». Il s'agissait d'une drogue injectable qu'il leur fournissait en ampoules de 30 ml. Si les athlètes savaient qu'il s'agissait d'un stéroïde anabolisant, ils ne le connaissaient que sous le nom d'« estragol ». Il s'agit d'un produit d'un blanc laiteux que les athlètes appellent entre eux « la substance laiteuse blanche » ou quelque nom du genre.

De l'automne 1985 jusqu'à l'automne 1988, un bon nombre des athlètes se rendirent au bureau du Dr Astaphan pour recevoir des injections d'« estragol ». Celui-ci a également fourni à certains d'entre eux des ampoules de cette drogue pour qu'ils se l'injectent eux-mêmes. Avant de quitter Toronto pour rentrer à Saint Kitts, il a laissé une grande quantité d'ampoules d'« estragol » à M. Francis.

L'« estragol » est le stéroïde que le Dr Astaphan a le plus souvent administré et fourni après qu'il l'eut présenté aux intéressés à l'automne 1985. Il a souvent fourni d'autres stéroïdes sous forme de comprimés à titre d'agent complémentaire, en combinaison avec de l'« estragol ». Lorsqu'il injectait de l'« estragol », le Dr Astaphan le combinait souvent à l'inosine et à la vitamine B-12 qui sont toutes deux des substances autorisées.

Les circonstances entourant l'acquisition d'« estragol » par le Dr Astaphan et le rôle de cette substance en ce qui le concerne lui ainsi que M. Francis, M^{me} Issajenko et d'autres personnes seront décrits de façon plus détaillée dans une autre partie du présent rapport.

LE KINÉSITHÉRAPEUTE WALDEMAR MATUSZEWSKI

Waldemar Matuszewski était le kinésithérapeute des athlètes du groupe de M. Francis. Il est arrivé au Canada en 1984 après avoir travaillé pendant plusieurs années comme physiothérapeute dans son pays natal, la Pologne. Il avait fait une maîtrise en physiothérapie en Pologne et avait commencé à préparer un doctorat en stimulation neuromusculaire. L'expérience qu'il avait acquise provenait en très grande partie de son travail auprès d'athlètes. De 1975 à 1978, il a travaillé avec des athlètes d'élite en tant que directeur de la physiothérapie au Centre olympique polonais, puis comme physiothérapeute de l'Association polonaise olympique d'athlétisme. Il a quitté la Pologne en 1982 pour aller travailler dans un hôpital irakien pendant deux ans. Peu après son arrivée au Canada, il a commencé à travailler avec des athlètes canadiens. Il a été conseiller et thérapeute pour l'Association haltérophile canadienne et pour l'Association canadienne de ski alpin.

Après avoir rencontré M. Francis lors d'un séminaire tenu à l'Université York en 1985 ou 1986, il a accepté de travailler avec les athlètes de M. Francis en leur offrant des services de réadaptation et de régénération. Il a signé un contrat avec l'Association canadienne d'athlétisme (ACA), et M. Francis a consenti à arrondir le salaire que M. Matuszewski recevait de l'ACA avec de l'argent provenant de la société Mazda, commanditaire de certaines athlètes du groupe de M. Francis.

Conformément aux dispositions de son contrat, M. Matuszewski devait travailler à temps plein, cinq jours par semaine, au centre de haute performance de l'Université York. Dans ce centre, il offrait des services à tous les athlètes en athlétisme, accordant toutefois une attention particulière aux sprinteurs. Il leur offrait notamment des programmes de réadaptation et de régénération comprenant des services de kinésithérapie, de physiothérapie, d'hydrothérapie et de balnéothérapie. Il avait aussi conçu des programmes spéciaux à l'intention des athlètes blessés.

Au cours de la période qu'il a passée au centre de haute performance, M. Matuszewski a entretenu des relations étroites avec les athlètes entraînés par M. Francis, dont Ben Johnson, Angella Issajenko, Desai Williams, Mark McKoy, Tony Sharpe, Michael Sokolowski, Molly Killingbeck, Cheryl Thibedeau et Tracy Smith. Il côtoyait ces athlètes quotidiennement pendant leurs périodes d'entraînement. En temps de compétition, il voyageait avec eux et leur donnait des massages sur la piste immédiatement avant et après les épreuves.

Plusieurs années avant son arrivée au Canada et pendant qu'il était encore en Pologne, M. Matuszewski apprit qu'un groupe d'athlètes polonais avec qui il travaillait utilisaient des stéroïdes. En 1986, il a aussi appris qu'un certain nombre d'athlètes entraînés par M. Francis suivaient un programme stéroïdien. M. Matuszewski a déclaré que tous les membres

du groupe de M. Francis étaient au courant de l'usage de stéroïdes, mais que cette usage demeurait un secret. Dans son témoignage, il a aussi déclaré qu'il pouvait dire, par une simple palpation des muscles, si un athlète prenait des stéroïdes. Rien n'indique toutefois que M. Matuszewski a pris des mesures pour décourager l'usage des stéroïdes, pratique qui allait à l'encontre de la politique de l'ACA et de Sport Canada.

M. Matuszewski a admis avoir administré des injections d'inosine et de vitamine B-12 à certains athlètes du groupe de M. Francis. Toutefois, il a déclaré n'avoir administré de stéroïdes anabolisants à aucun athlète, sauf à Michael Sokolowski. Il a admis avoir participé à l'administration d'une substance laiteuse, avec de l'inosine et de la vitamine B-12, à M. Sokolowski à l'automne de 1987. Ce dernier, sprinteur entraîné par M. Francis, partageait le même logement que M. Matuszewski. M. Matuszewski a déclaré que cette substance lui avait été fournie par le Dr Astaphan et qu'il en avait déduit qu'il s'agissait d'un stéroïde parce que le Dr Astaphan lui avait dit qu'elle favorisait le développement de la musculature des athlètes.

Dans son témoignage, M. Matuszewski a aussi parlé d'un autre cas où il avait été mêlé à une affaire de stéroïdes à l'automne de 1987. À ce moment-là, un entraîneur polonais de coureurs de haies, nommé Szczepanski, se trouvait à Toronto pour donner un cours spécial au centre de haute performance de York. Lorsqu'il a rencontré M. Matuszewski, il lui a demandé de lui obtenir certains stéroïdes qu'il ramènerait en Pologne. Après des démarches considérables, M. Matuszewski a réussi à se procurer une certaine quantité d'Anavar sans ordonnance dans une pharmacie de Toronto. Il a envoyé par courrier 100 comprimés de cette drogue à l'entraîneur en Pologne.

J'en dirai plus sur M. Matuszewski lorsque je parlerai des événements qui ont conduit au test positif de M. Johnson à Séoul, en 1988. M. Matuszewski n'est pas l'un des personnages clés des événements de 1988; cependant comme il faisait alors partie de l'entourage de M. Johnson, il a donc contribué dans une certaine mesure à sa préparation en vue des Jeux olympiques de Séoul.

BEN JOHNSON

Ben Johnson est né à Falmouth, en Jamaïque, le 30 décembre 1961. Il a eu une enfance normale, fréquentant l'école et s'adonnant à plusieurs activités sportives, notamment au soccer. Il est arrivé au Canada en avril 1976 à l'âge de quatorze ans. À ce moment-là, sa mère avait déjà déménagé à Toronto afin d'offrir un nouveau chez-soi ainsi que de nouvelles perspectives d'avenir à Ben, à son frère aîné et à ses quatre soeurs.

Son frère Edward avait participé à des épreuves organisées d'athlétisme en Jamaïque, et il était tout à fait normal qu'il continue ses activités sportives à Toronto. Il s'est joint au Club d'athlétisme optimiste de Scarborough où il s'est entraîné sous la direction de M. Charlie Francis. Après que Ben Johnson eut gagné quelques épreuves sportives à son école, son frère lui a proposé de se joindre au Club optimiste et l'a amené avec lui à un entraînement. Cela se passait à l'été de 1977.

Le talent naturel de M. Johnson ne s'est pas manifesté immédiatement dès son entrée dans le groupe de Scarborough. M. Francis a déclaré que M. Johnson pesait alors 93 livres et que, malgré ses quinze ans, il avait l'apparence d'un garçon de douze ans. Au début, M. Johnson a trouvé les exercices trop ardues et a quitté le groupe pendant une semaine jusqu'à ce que M. Francis lui recommande vivement

de revenir. Les performances de M. Johnson se sont rapidement avérées si prometteuses que, comme l'a dit M. Francis, l'un des sprinteurs plus âgés a quitté le groupe, complètement dégoûté d'avoir été battu par M. Johnson à l'été de 1977. Pour cet athlète, c'était la goutte qui avait fait déborder le vase. Et, comme l'a dit M. Francis, plusieurs par la suite ont agi comme lui.

M. Johnson a fait des progrès si remarquables qu'en 1980 il a été sélectionné pour faire partie de l'équipe olympique canadienne. Il excellait dans les courses de 100 mètres et de relais 4 x 100 mètres, bien qu'il lui arrivait de participer aux épreuves du 200 mètres. Durant les saisons en salle, il prenait part aux épreuves de 50 verges, 50 mètres, 60 verges et 60 mètres.

En 1982, M. Johnson a été médaillé d'argent aux épreuves du 100 mètres et du relais 4 x 100 mètres, aux Jeux du Commonwealth en Australie. Aux Jeux olympiques de Los Angeles en 1984, il a remporté deux médailles de bronze dans ces mêmes épreuves. En 1985, aux championnats du monde en Australie, il a gagné la médaille d'or dans l'épreuve du 100 mètres et celle d'argent au relais 4 x 100 mètres. En 1986, aux Jeux du Commonwealth d'Édimbourg, il a encore gagné la médaille d'or dans ces deux épreuves. La même année, il a remporté la médaille d'or dans la course du 100 mètres aux Jeux de l'Amitié à Moscou. En 1987, au championnat du monde à Rome, il a décroché la médaille d'or dans la course du 100 mètres en établissant un nouveau record mondial (9,83 secondes). La même année, il a aussi établi des records mondiaux dans les épreuves du 60 mètres et du 50 mètres.

À cause de certaines questions soulevées par son avocat, je dois faire ici quelques observations à caractère personnel. M. Johnson semble être un jeune homme très poli et bien élevé et il a l'avantage d'avoir une famille très unie.

Depuis son adolescence, il s'est entièrement consacré à sa carrière d'athlète. À ce propos, M. Johnson a montré lors de son témoignage qu'il connaissait bien les techniques d'entraînement, son propre corps, la médication et le traitement de ses blessures reliées au sport, ainsi que sa progression en tant qu'athlète. Il n'avait aucune difficulté à s'exprimer sur les choses qu'il connaissait. Ses collègues le considéraient comme une personne affable et amicale, et ils l'aimaient bien.

Même s'il avait une grande confiance dans son entraîneur, son médecin, et les autres membres de son entourage, il est clair qu'il savait très bien ce qu'il faisait en ce qui a trait à son programme d'entraînement et à ses finances. Il s'est mêlé directement de ses affaires financières en établissant notamment ses propres dépenses et les montants à payer à ceux qui l'aidaient.

Il était tout à fait naturel qu'il profite de la gloire et de la richesse qui se présentaient à lui et, pendant un certain temps, il a été personnellement très extravagant. Du point de vue financier, il est un jeune homme assez privilégié. Dans son fonds de réserve d'athlète seulement, qui est gardé en fiducie par l'Association canadienne d'athlétisme et d'où il retire mensuellement une allocation substantielle, il reste encore suffisamment de fonds qui, s'ils sont bien investis, lui assureront la sécurité financière.

Plus loin dans le présent rapport, sont décrits en détail l'utilisation par M. Johnson de substances interdites, les circonstances d'une telle utilisation et les événements de 1988.

10

La disqualification aux Olympiques de Séoul

M^{me} Carol Anne Letheren, chef de mission de l'équipe olympique canadienne, est réveillée à 1 h 45 le lundi 26 septembre 1988 pour se voir remettre en mains propres une lettre du prince Alexandre de Mérode, président de la Commission médicale du CIO. On peut y lire que l'analyse de l'échantillon-A de l'urine de M. Johnson est positive. On ne précise pas de quelle drogue il s'agit. L'Association olympique canadienne est invitée à déléguer trois personnes à l'analyse de l'échantillon-B, conformément au règlement du Comité international olympique (CIO) qui exige un test de confirmation après un premier test positif. L'analyse de l'échantillon -B doit avoir lieu à 10 h. La Commission médicale du CIO doit se réunir à 22 h afin d'examiner les résultats des échantillons-A et -B et de prendre les mesures recommandées.

M^{me} Letheren réveille immédiatement le D^r William Stanish, représentant médical en chef de l'équipe olympique canadienne pour lui faire part du contenu de la lettre. Après avoir discuté de l'affaire avec deux autres représentants de l'équipe, ils rencontrent David Lyon, l'un des deux chefs de l'équipe d'athlétisme; il est environ 7 h. M^{me} Letheren, le D^r Stanish et M. Lyon s'entretiennent ensuite pendant environ une heure avec Charlie Francis à la clinique de l'AOC.

On demande à M. Francis si M. Johnson a pris des substances interdites et, en particulier, s'il a consommé des stéroïdes anabolisants. M. Francis répond que M. Johnson n'a pris aucune substance interdite. On téléphone ensuite au D^r Astaphan qui assure au D^r Stanish que M. Johnson n'a pris aucun médicament interdit. On l'interroge précisément sur les stéroïdes, et il indique que M. Johnson n'en a pas pris. Le D^r Stanish prie le D^r Astaphan de lui fournir la liste détaillée des médicaments pris par M. Johnson avant Séoul et durant les Jeux olympiques.

Il est convenu que le D^r Stanish et MM. Francis et Lyon assisteront à l'analyse de l'échantillon-B au laboratoire olympique. Ils y retrouvent les D^{rs} Arnold Beckett, Manfred Donike et Jongsei Park qui représentent la Commission médicale du CIO. Comme le D^r Stanish est incapable de dire quels médicaments M. Johnson prend, on demande à M. Lyon d'aller le chercher. Lorsque M. Johnson arrive au laboratoire, environ une demi-heure plus tard, il porte un sac d'entraînement contenant plusieurs médicaments (nombre d'entre eux non étiquetés) et d'autres substances. Il apporte également une note manuscrite de deux pages adressée au D^r Stanish dans laquelle le D^r Astaphan a inscrit le nom de plusieurs médicaments pris par M. Johnson depuis mai 1988. Fait assez significatif, il n'y est nullement question de stéroïdes anabolisants.

Le Dr Beckett demande à M. Johnson s'il a déjà pris des substances interdites, et celui-ci répond par la négative. On révèle alors que des traces de stanozolol ont été décelées dans l'urine de M. Johnson. Ce dernier avance que la présence d'un étranger, qui se trouvait au poste de contrôle antidopage au moment où il a fourni son échantillon d'urine après la finale du 100 mètres, a sans doute quelque chose à voir avec le résultat positif. Cette explication constitue la base de la théorie du sabotage.

Après ces discussions, les représentants canadiens demeurèrent sur place pour assister à l'ouverture de l'échantillon-B. Ils s'assurent que l'échantillon à tester est celui fourni initialement par M. Johnson, puis ils quittent les lieux.

Dans l'après-midi du lundi 26 septembre, une réunion a lieu dans la suite d'hôtel de Richard Pound, Canadien, membre de l'exécutif du CIO, afin d'y élaborer un plan pour la réunion de la Commission médicale du CIO, prévue pour le soir même à 22 h. Parmi les personnes présentes, il y a M. et Mme Pound, James Worrall (autre Canadien, membre du CIO), le Dr Roger Jackson (président de l'AOC), Mme Letheren et le Dr Stanish, M. Francis et M. Lyon. On interroge les personnes qui étaient avec M. Johnson au poste de contrôle antidopage après la finale du 100 mètres. S'y trouvaient, entre autres, Donald Wilson, agent de la GRC, M. Matuszewski et Diane Clément, autre chef de l'équipe d'athlétisme. M. Johnson est lui aussi interrogé.

À la suite de ces discussions, il est décidé d'interjeter auprès de la Commission médicale du CIO un appel fondé sur la théorie du sabotage. La défense repose sur le fait que M. Johnson n'utilise pas de stéroïdes anabolisants de quelque sorte que ce soit et qu'il n'a certainement pas pris de stanozolol. D'après M. Pound, on a l'intention de se fonder sur la théorie du sabotage parce que c'est la seule explication compatible avec la position voulant que M. Johnson n'ait pas pris de drogues interdites.

La preuve sur laquelle le groupe canadien se fonde pour étayer la théorie du sabotage est avancée par M. Johnson, à savoir que la présence d'un étranger dans l'aire de contrôle antidopage doit avoir quelque chose à voir avec le résultat positif obtenu et que la sécurité après la finale du 100 mètres a semblé très relâchée. Il est également avancé que l'étranger était peut-être lié de quelque façon avec l'un des autres finalistes.

MM. Pound, Worrall et Jackson, Dr Stanish et M^{me} Letheren représentent le Canada à la réunion de la Commission médicale du CIO. M. Pound agit comme porte-parole. Quelque vingt-cinq personnes, dont les membres de la « sous-commission du dopage et de la biochimie du sport », assistent à la réunion présidée par le prince de Mérode. On y annonce alors que l'échantillon-B contient des métabolites de stanozolol.

Pendant que M. Pound présente l'appel fondé sur la théorie du sabotage, M. Donike, membre de la sous-commission sur le dopage et la biochimie du sport, intervient et fournit des données scientifiques additionnelles découlant des résultats d'analyse du laboratoire. Il précise que les analyses de l'échantillon sont incompatibles avec une seule application de la substance et révèlent une utilisation prolongée.

M. Pound et ses collègues comprennent alors que leur appel est voué à l'échec. Après avoir délibéré pendant environ deux heures, la Commission médicale rejette l'appel et avise le contingent canadien qu'elle recommandera au comité exécutif du CIO de disqualifier M. Johnson.

À la réunion tenue par ce comité le 27 septembre à 8 h 30, M. Johnson est disqualifié des Jeux olympiques. Le communiqué du CIO à cet égard se lit en partie comme suit :

[Traduction]

Il a été découvert que l'échantillon d'urine de Ben Johnson (Canada — Athlétisme — 100 mètres) prélevé le samedi 24 septembre 1988 contenait des métabolites d'une substance interdite, à savoir du stanozolol (stéroïde anabolisant).

La Commission médicale du CIO a étudié tous les arguments présentés par la délégation canadienne, en particulier l'affirmation que la substance en question ait pu être administrée par un tiers après la compétition.

Toutefois, le profil du stéroïde n'est pas compatible avec une telle prétention.

M^{me} Letheren était déjà allée chercher la médaille d'or très tôt le matin à la chambre d'hôtel de M. Johnson. Ce dernier, accompagné de sa mère et de sa soeur, ainsi que du Dr Astaphan et de sa femme, retourne à Toronto le jour même. M. Francis rentre également à Toronto ce jour-là.

Le mercredi 28 septembre, à son retour à Toronto, le Dr Astaphan est interviewé à l'émission télévisée « The Journal » du réseau anglais de Radio-Canada. Il nie avoir donné du stanozolol ou autres stéroïdes anabolisants ou substances interdites à M. Johnson. Il déclare en outre qu'il n'a jamais discuté de stéroïdes anabolisants avec ce dernier et qu'il était prêt à déclarer sous serment, dans le cadre d'une enquête fédérale, qu'il n'a jamais administré de stéroïdes anabolisants ou quelque autre substance interdite à M. Johnson.

Le vendredi 30 septembre 1988, M. Johnson est interviewé par George Gross du *Sun* de Toronto. Edward Futerman, avocat de M. Johnson, Kay Baxter, consul général de la Jamaïque, et Paul Godfrey, éditeur du *Sun*, assistent à l'entrevue. L'article, paru le 1^{er} octobre, cite M. Johnson comme suit: « Je suis innocent. Je n'ai jamais pris de substances interdites ». Il ajoute : « Je veux laver mon nom de tout soupçon, et je ferai tout pour y arriver ». D'après M. Gross, M. Johnson souhaite la tenue d'une enquête afin

« de découvrir comment j'ai pu tester positif à Séoul ». M. Johnson déclare ensuite : « Je n'ai rien fait de mal et cela me blesse profondément que l'on me condamne sans entendre ma propre version des faits ».

L'entrevue accordée à M. Gross révèle également les connaissances de M. Johnson au sujet des diverses vitamines qu'il prend et l'intérêt qu'il porte à cette question. Au sujet de son entraînement avant les Jeux olympiques, il déclare :

[Traduction]

Pour qu'un entraînement aussi intensif ne me nuise pas, je prenais de gros comprimés de vitamines que je détachais de plaquettes qui en contenaient huit chacune.

Je les achetais moi-même parce que c'était mon habitude de le faire. Ces comprimés contiennent du calcium et des vitamines. Il m'en faut absolument pour poursuivre un entraînement intensif.

Durant l'entrevue, M. Johnson a apparemment raconté à M. Gross qu'il avait entendu à Séoul des rumeurs voulant qu'il utilise des stéroïdes. L'extrait suivant de l'article de M. Gross est très éclairant :

[Traduction]

Il déclare après les préliminaires, j'ai entendu des commentaires négatifs à mon sujet. On disait que je n'étais pas en forme et faisais de l'embonpoint. En fait, j'avais perdu six livres depuis mes défaites en Europe. Je ne pouvais avoir pris des stéroïdes. Si cela avait été le cas, j'aurais gagné ces six livres au lieu de les perdre.

Il a dit également qu'il savait qu'il devrait subir un test antidopage conformément aux règles du CIO. Je savais que je serais testé, a-t-il dit, parce que les trois médaillés le sont toujours.

Ben a ajouté qu'il avait également été testé en août à Zurich après avoir perdu la course aux mains de Carl Lewis. Si j'avais pris des stéroïdes, les tests l'auraient révélé à Zurich, a-t-il insisté. Si j'en avais pris, je n'aurais pas osé aller aux Jeux de peur d'embarrasser ma famille, mon pays et les médias canadiens.

Le 30 septembre, M. Johnson remet une déclaration signée qui paraît elle aussi dans le *Sun* de Toronto du 1^{er} octobre 1988 :

[Traduction]

Je tiens à affirmer clairement que je n'ai jamais pris sciemment de drogues illégales et qu'aucune ne m'a jamais été administrée.

J'ai toujours cru, et je le crois plus que jamais aujourd'hui, que ces drogues n'ont pas leur place dans notre société.

Au cours des deux dernières années, j'ai subi une dizaine de tests. Ils ont tous été négatifs. Le plus récent a été fait autour du 17 août. Tous ces tests, à ma connaissance, étaient poussés et complets.

Je sais pertinemment que tous les médaillés olympiques sont testés et, comme vous le savez tous, je n'allais pas à Séoul pour perdre. Je m'attendais bien à gagner une médaille d'or et je m'attendais très certainement à être testé.

Aucune raison au monde n'aurait donc pu me pousser, dans ces circonstances, à prendre une drogue illégale.

Si, c'est effectivement mon échantillon d'urine qui a été testé, je demande alors instamment que les autorités compétentes ouvrent une enquête afin de découvrir comment tout cela s'est produit.

Je suis innocent et j'espère avoir la possibilité de le prouver.

Je suis fier d'être Canadien et je ne ferais jamais quoi que ce soit pour blesser les gens qui m'appuient. Les Canadiens devraient avoir le droit d'entendre d'abord ma version des faits.

[Notre soulignement]

Le 4 octobre, en compagnie de sa mère, de son père et de son avocat, M^e Futerman, M. Johnson participe à une conférence de presse minutieusement orchestrée, dans un hôtel de Toronto. Dans le *Globe and Mail*, on rapporte que M. Johnson a déclaré, entre autres, que « les gens qui me connaissent en Jamaïque et ici savent que je ne prendrais pas de drogues, je n'ai jamais, jamais pris sciemment de drogues illégales et que je ne ferais jamais quoi que ce soit pour embarrasser ma famille, mes amis, mon pays et les jeunes qui m'aiment ».

Le 3 octobre 1988, la veille de la conférence de presse, M. Francis fait une déclaration publique dans laquelle il affirme ce qui suit : [traduction] « Comme tous les Canadiens, j'ai été bouleversé et consterné d'apprendre la disqualification de Ben Johnson aux Olympiques de Séoul parce qu'on aurait décelé des traces de stanozolol dans l'échantillon d'urine. Un tel résultat défie toute logique et, à mon avis, ne peut s'expliquer que par une manipulation délibérée du processus de contrôle. »

À la suite de ces événements, un décret nommant la présente Commission d'enquête est pris le 5 octobre 1988. Au moment de ma nomination à titre de commissaire, les renseignements concernant la disqualification de M. Johnson pouvaient être résumés en six points principaux :

- À la suite de la finale du 100 mètres à Séoul, du stanozolol, un stéroïde anabolisant, a été découvert dans l'urine de M. Johnson.
- On a soutenu devant la Commission médicale du CIO que M. Johnson avait pu être victime d'une quelconque forme de sabotage.
- M. Johnson a nié qu'il avait pris du stanozolol ou quelque autre substance interdite.
- Le Dr Astaphan a nié savoir que M. Johnson avait pris du stanozolol ou quelque autre substance interdite.
- M. Francis a déclaré que le résultat positif obtenu défie toute logique et « ne peut s'expliquer que par une manipulation délibérée du processus de contrôle ».
- M. Johnson a demandé instamment « que les autorités compétentes ouvrent une enquête afin de découvrir comment tout cela s'est produit ».

Eu égard à ces événements, en réponse à la demande de M. Johnson et conformément au mandat qui m'a été confié, il incombait à l'avocat et au personnel de la Commission d'effectuer une enquête approfondie sur les circonstances entourant les résultats du test subi par M. Johnson. Une enquête approfondie, très professionnelle et intensive, qui a coûté cher en temps et en argent, a donc été ouverte afin de chercher des preuves à l'appui des prétentions de M. Johnson.

En tout temps durant l'enquête, l'avocat de M. Johnson était dûment informé des points examinés et de l'issue des investigations. Eu égard à la position prise par M. Johnson et en son nom, certaines possibilités ont été fouillées, par exemple, des erreurs dans l'identification et l'analyse de l'échantillon d'urine, ainsi que la théorie du sabotage.

Identité de l'échantillon

Comme M. Johnson n'a pas reconnu dans sa déclaration publique que c'est son urine qui a été l'objet du test positif, il a fallu déterminer s'il y avait eu erreur dans l'identification de l'échantillon d'urine. Les documents signés par M. Johnson, qui confirment l'identité de l'échantillon et qui ont été présentés au poste de contrôle antidopage, ont été demandés et examinés. Ceux qui ont signé les documents comme témoins ont également été interrogés. Il n'y avait aucune erreur dans l'identification de l'échantillon d'urine qui a constitué la base du test positif.

Erreurs d'analyse

Il fallait ensuite voir s'il y avait eu erreur dans les analyses faites à Séoul. Les documents sur lesquels les scientifiques se sont fondés pour conclure que l'échantillon de M. Johnson contenait des traces de métabolites de stanozolol

ont été demandés et examinés par deux conseillers scientifiques, le Dr Samuel Solomon de l'Université McGill et le Dr Arnis Kuksis de l'Université de Toronto, dont j'ai retenu les services à cette fin. Ils ont examiné toutes les données scientifiques et confirmé la conclusion que les résultats révélaient la présence de métabolites de stanozolol. Aucune erreur n'a été faite dans les analyses.

Sabotage

Bien que la théorie du sabotage ait été rejetée par la Commission médicale du CIO, elle a été reprise au retour de Séoul. L'avocat de la Commission a mené une enquête approfondie afin de trouver des preuves montrant que le résultat positif découlait des actions d'un étranger qui se trouvait au poste de contrôle antidopage. Les Canadiens qui étaient aux côtés de M. Johnson ont été interrogés, et ils ont confirmé qu'il y avait effectivement à ce moment-là un étranger au poste de contrôle antidopage. Il n'y a aucune preuve toutefois attestant que cet étranger ait administré quelque drogue à M. Johnson. Il n'y a pas eu de sabotage.

11

La consommation de drogues qui améliorent la performance

Puisque M. Johnson a avoué, à la fin de la partie des interrogatoires de l'enquête qui portaient sur l'athlétisme, avoir consommé des drogues qui améliorent la performance, il ne sert à rien de s'attarder sur les détails de son usage ni sur le fait qu'il savait pertinemment ce qu'il prenait. Toutefois, les aveux de M. Johnson n'ont pas été spontanés.

À la demande de l'avocat de M. Johnson, on avait convenu que celui-ci serait le dernier témoin à se présenter durant nos interrogatoires sur l'athlétisme, chose qui s'est par la suite avérée très heureuse pour lui. Conformément à la pratique suivie tout au long de l'enquête, nous avons informé son avocat à l'avance, de la nature de la preuve attendue des témoins qui précédaient M. Johnson.

Aucun des témoins appelés avant lui n'a été assigné pour prouver, d'une façon ou d'une autre, que M. Johnson prenait des drogues qui améliorent la performance et qu'il était conscient d'en prendre. Ces personnes ont plutôt parlé de

la consommation qu'elles faisaient elles-mêmes de ces drogues et, ce faisant, ont parlé de leurs rapports avec d'autres personnes qui prenaient également des drogues. Toutes étaient des amies de M. Johnson. Durant leurs témoignages, ces personnes ont également parlé de leurs relations avec lui, du fait qu'il prenait des stéroïdes et qu'il en était parfaitement conscient, et aussi des nombreuses conversations et des plaisanteries qu'elles avaient échangées avec lui à ce sujet. Les témoins ont été contre-interrogés par l'avocat de M. Johnson. À ce moment-là, l'authenticité de l'échantillon d'urine, la validité du test positif et l'impossibilité de sabotage avaient été clairement établies. Mais alors une nouvelle tactique a été adoptée. En contre-interrogeant les témoins, l'avocat de M. Johnson s'est efforcé de démontrer que celui-ci ignorait que les médicaments qu'il prenait étaient des substances interdites. En contre-interrogatoire, des allégations très graves ont été faites contre certains des témoins.

M. Francis a été le premier témoin interrogé durant cette étape de l'enquête. J'ai déjà indiqué de façon générale la nature de son témoignage, mais en évitant tout ce qui pourrait se rapporter à la consommation, par M. Johnson, de drogues qui améliorent la performance, de façon à pouvoir aborder le sujet dans la présente partie.

M. Francis a témoigné qu'en 1981 il était devenu évident que M. Johnson était « sur le point d'atteindre une renommée internationale ». Il a déclaré que, vers la fin de l'été et le début de l'automne 1981, lui-même et M. Johnson avaient, en prévision des épreuves de l'année suivante, discuté du futur programme d'entraînement de l'athlète, y compris la possibilité de commencer à prendre des stéroïdes, et qu'il avait encouragé M. Johnson à le faire pour les mêmes raisons qu'il avait auparavant présentées à M^{me} Issajenko. M. Francis a dit que M. Johnson avait accueilli l'idée d'une façon plutôt réservée et qu'il ne voulait pas prendre

de décision à ce moment-là. M. Francis a alors recommandé de prendre rendez-vous chez un médecin pour discuter du sujet.

M. Francis a donc arrangé une visite au cabinet du Dr Gunther Koch. Il a dit se souvenir qu'il avait été question du Dianabol et de ses effets secondaires qui, de l'avis du Dr Koch, seraient minimes si la drogue était prise à petites doses et durant une courte période. Selon M. Francis, le médecin a précisé à M. Johnson n'être pas certain que le Dianabol améliorerait effectivement la performance et, à la fin de la rencontre, M. Johnson a dit vouloir réfléchir davantage. Plus tard à l'automne 1981, à l'approche de la saison de 1982, M. Johnson a dit à M. Francis qu'il prendrait des stéroïdes.

Dans son témoignage, M. Francis a donné des détails sur la consommation de stéroïdes anabolisants que M. Johnson a faite durant les sept années suivantes, et sur le début des relations, à l'automne de 1983, du Dr Astaphan avec ses athlètes. Il a dit comment le Dr Astaphan avait d'abord été présenté à M^{me} Issajenko, et ensuite aux autres membres de son groupe de sprinteurs, y compris M. Johnson.

M. Francis a également indiqué de quelle façon le Dr Astaphan avait soumis M. Johnson, de 1984 à 1986, à un régime stéroïdien, jusqu'à son retour à Saint Kitts. Après le départ du Dr Astaphan, M. Francis a injecté lui-même des stéroïdes à M. Johnson jusqu'au départ pour les Jeux olympiques de Séoul. De temps à autre, le Dr Astaphan revenait au Canada et voyageait également avec M. Johnson. En ces diverses occasions, il s'occupait à nouveau de la consommation de drogues de M. Johnson. Outre les stéroïdes anabolisants, M. Johnson a également reçu, du Dr Astaphan et de M. Francis, des injections d'un mélange d'inosine et de vitamine B-12.

Il serait injuste, tout comme dans le cas de M^{me} Issajenko et d'autres athlètes, de dire que le programme d'entraînement de M. Johnson se résumait à prendre des comprimés et des injections de stéroïdes anabolisants et à se montrer chaque fois qu'une course était prévue. Comme M^{me} Issajenko, M. Johnson travaillait dur, mais sans peut-être y mettre autant de détermination. Outre son entraînement au départ, au sprint et à la course, il pratiquait intensément l'haltérophilie. Sous la direction de M. Francis, M. Johnson suivait un programme de développement de la force, de la vitesse et de l'endurance, soigneusement dosé sur une année, pour lui permettre d'être au mieux de sa forme à des moments bien précis des trois périodes de compétition (la saison en salle, le début de la saison en plein air et la fin de la saison en plein air).

Le programme d'administration de stéroïdes du D^r Astaphan était coordonné avec le programme d'entraînement de M. Francis. L'athlète prenait des stéroïdes durant deux périodes de six semaines et une troisième période de deux semaines chaque année, prévues de façon telle que les doses les plus fortes étaient administrées au début de chaque période d'entraînement.

M. Francis a décrit l'effet du programme d'entraînement de M. Johnson de la façon suivante :

[Traduction]

En raison de ce régime d'entraînement particulier, de la périodicité précise de la prise de stéroïdes ainsi que de leur faible dosage, Ben était en mesure de courir plus souvent que n'importe lequel de ses principaux concurrents dans le monde, et à un niveau plus élevé, parce que ses muscles étaient plus dispos et plus détendus.

Non seulement il pouvait courir plus souvent, mais il utilisait les compétitions pour augmenter sa vitesse.

Selon M. Francis, les compétitions étaient réellement devenues partie intégrante du programme d'entraînement de l'athlète et, comme il l'a dit, « si vous allez courir vite, pourquoi pas être payé pour le faire? »

Il a passé en revue la saison de M. Johnson pour 1987, montrant de façon frappante comment celui-ci s'était trouvé au mieux de sa forme pour les courses les plus importantes de l'année. Le 15 janvier 1987, au Japon, M. Johnson a établi, pour le 60 mètres, un nouveau record mondial de 6,44 secondes. Quelques jours plus tard à Perth, en Australie, il a établi le temps le plus rapide jamais obtenu, soit 9,7 secondes, pour le 100 mètres chronométré manuellement. À Ottawa, le 31 janvier, il a établi un nouveau record mondial de 5,55 secondes pour le 50 mètres. Le 21 février, à Edmonton, il égalait son propre record mondial de 6,44 secondes pour le 60 mètres. Le 7 mars, aux championnats intérieurs internationaux, il établit, avec 6,41 secondes, une nouvelle marque mondiale pour le 60 mètres et se trouve donc au mieux de sa forme pour les principales courses de la saison en salle. Tout au long des deux saisons en plein air, M. Johnson s'est à nouveau inscrit à plusieurs courses afin d'être à son meilleur aux championnats internationaux de Rome, au mois d'août. Aux championnats nationaux du Canada, le 1^{er} août, il court le 100 mètres en 9,98 secondes. Le 16 août, à Cologne, il court le 100 mètres en 9,95 secondes. Le 19 août, à Zurich, il court la même distance en 9,97 secondes, avec un vent contraire de 1,2 mètre. M. Francis a estimé que, n'eût été de ce vent contraire, la marque de M. Johnson aurait été de 9,85 secondes. Par conséquent, M. Johnson était prêt pour les championnats internationaux de Rome où, le 30 août 1987, il établissait, avec un chrono de 9,83 secondes, une nouvelle marque mondiale pour le 100 mètres.

Ces résultats démontrent clairement les avantages du programme d'entraînement de M. Francis.

À la fin du témoignage de M. Francis, l'avocat de M. Johnson l'a soumis à un contre-interrogatoire prolongé et parfois acerbe visant à mettre en doute sa crédibilité et à faire retomber uniquement sur lui et sur le Dr Astaphan la responsabilité du fait que M. Johnson avait pris des stéroïdes. L'avocat de M. Johnson a cherché à prouver, par M. Francis, que M. Johnson n'avait ni l'intelligence, ni l'instruction voulues pour bien comprendre qu'il prenait des stéroïdes ou s'adonnait à des pratiques interdites.

On a laissé entendre à M. Francis qu'il avait profité du peu d'intelligence d'un jeune athlète pour lui faire absorber des stéroïdes anabolisants à son insu tout en lui laissant croire que les comprimés et les injections qu'il recevait étaient des vitamines. C'était là une allégation très grave parce qu'administrer des drogues à une personne sans son consentement est un délit criminel. Les médias ont largement fait état de cette allégation comme si elle était bien fondée.

Tout en reconnaissant qu'il avait effectivement conseillé à M. Johnson de prendre des stéroïdes et l'avait ainsi encouragé, M. Francis a maintenu, tout au long de son contre-interrogatoire, que M. Johnson savait pertinemment qu'il prenait des drogues propres à améliorer sa performance, qu'il en comprenait bien l'importance et savait bien aussi qu'elles étaient interdites. M. Johnson connaissait aussi les délais d'élimination et l'importance d'avoir éliminé complètement les drogues de son système avant une compétition.

M. Francis a fait valoir que sa propre carrière se trouverait en péril si l'un de ses athlètes se faisait prendre à consommer des substances interdites. Il était donc essentiel pour lui que les athlètes qui en consommaient sachent exactement ce qu'ils faisaient et connaissent les délais d'élimination à respecter pour éviter de se faire prendre.

Il a également déclaré qu'en aucun cas il n'injecterait un stéroïde anabolisant à l'athlète sans que celui-ci ou celle-ci sache exactement ce qu'on lui administrait.

M. Francis s'est également élevé avec véhémence contre la supposition de l'avocat de M. Johnson au sujet de la faiblesse des facultés mentales de celui-ci. D'après mes propres constatations, j'estime injuste envers M. Johnson de le présenter comme inintelligent.

Les affirmations de M. Francis selon lesquelles M. Johnson savait pertinemment qu'il prenait des drogues ont été confirmées par plusieurs témoins qui ont précédé M. Johnson. Le Dr Koch a confirmé le témoignage de M. Francis au sujet de la visite que M. Johnson a faite à son cabinet. Bien qu'il se souvienne que M. Johnson ait été extrêmement timide, il s'est dit convaincu que celui-ci comprenait ce qui se disait.

M^{me} Issajenko était une coéquipière et une personne proche de M. Johnson. Elle a fait état de nombreuses fois où M. Johnson a pris des stéroïdes anabolisants et d'autres drogues. Au printemps de 1984, elle lui a elle-même injecté des stéroïdes et des hormones de croissance à un camp d'entraînement en Guadeloupe.

M^{me} Issajenko a également été soumise au même genre de contre-interrogatoire que M. Francis, l'avocat insinuant notamment qu'elle aurait injecté des stéroïdes et des hormones de croissance à M. Johnson à l'insu de celui-ci. Elle a affirmé avec véhémence que jamais elle ne ferait une pareille chose. Elle n'avait aucun doute que M. Johnson savait parfaitement qu'il prenait des stéroïdes anabolisants. Elle a parlé des propos et des plaisanteries qui s'échangeaient à l'intérieur de leur groupe au sujet des drogues. Elle a expliqué que, même si le terme « stéroïdes anabolisants » n'était pas utilisé, M. Johnson et d'autres aussi en parlaient en les désignant sous les noms de « roïdes », « juice », « stuff » (roïdes, jus, produit) ou autrement.

Un certain nombre d'autres athlètes ont témoigné sur la consommation de stéroïdes anabolisants qu'ils faisaient ainsi que d'autres, dont M. Johnson. Ce sont Tim Bethune, Rob Gray, Tony Issajenko, Molly Killingbeck, Dave McKnight, Andrew Mowatt, Tony Sharpe, Michael Sokolowski et Cheryl Thibedeau. Plusieurs d'entre eux étaient des collègues et des amis intimes de M. Johnson. Tout comme M. Francis et M^{me} Issajenko, ils aimaient et respectaient M. Johnson. Tous ont rejeté l'insinuation qui leur a été faite, en contre-interrogatoire, que M. Johnson ne savait pas qu'il prenait des stéroïdes et ils ont rappelé des conversations qu'ils avaient eues avec lui sur le sujet.

Deux autres témoins, John Davies et Michael Ryan, ont été appelés durant cette étape de l'enquête. C'étaient des footballeurs de niveau collégial qui s'étaient également entraînés au centre sportif de l'Université York, où ils avaient rencontré M. Francis et des membres de son équipe, notamment M. Johnson. Ils ont parlé des conversations qu'ils avaient eues avec M. Johnson au sujet de sa connaissance des stéroïdes et de sa propre consommation. Tout comme les autres témoins, ils ont été contre-interrogés relativement à la crédibilité de leur témoignage, mais il n'y a aucune raison de ne pas les croire.

Le Dr Jamie Astaphan a également témoigné que M. Johnson prenait des stéroïdes et d'autres substances qui améliorent la performance. C'est M. Francis qui l'avait présenté à M. Johnson, fin 1983. Le Dr Astaphan a dit que, lors de la première rencontre des deux hommes, en présence de M. Francis, il avait été question de la consommation antérieure par M. Johnson de Dianabol, de testostérone et de Deca-Durabolin.

Le Dr Astaphan a estimé que, du printemps 1984 jusqu'à la fin de l'été 1988, il avait administré à M. Johnson quelque 50 à 60 injections de drogues. Il lui a également fourni des flacons contenant des comprimés de divers stéroïdes

anabolisants. Tout comme les autres athlètes sous les soins du Dr Astaphan, M. Johnson a reçu de lui des injections d'« estragol » entre 1985 et 1988, et le Dr Astaphan lui a donné son propre flacon d'« estragol ». Celui-ci a témoigné que M. Johnson, comme les autres, savait que l'« estragol » était un stéroïde anabolisant et que c'était une substance interdite. Il a dit avoir expliqué les effets de la drogue à M. Johnson, qui a posé beaucoup de questions et comprenait bien ce qu'on lui disait.

De l'été 1987 jusqu'à janvier 1988, le Dr Astaphan, comme s'il avait eu une prémonition, a commencé à s'inquiéter de ce qu'un ou plusieurs des athlètes qui prenaient des stéroïdes se fassent prendre aux tests de dépistage des drogues alors administrés à diverses compétitions. Certains renseignements lui faisaient craindre qu'un athlète puisse afficher des résultats positifs, nier qu'il prenne des stéroïdes et en rejeter toute la responsabilité sur lui. Il a qualifié le groupe d'athlètes qui prenaient des stéroïdes de « fraternité de l'aiguille » et posé l'hypothèse qu'un membre de cette fraternité puisse se faire prendre et essayer de s'exonérer en rejetant le blâme sur les autres. Afin de se protéger, le Dr Astaphan a donc décidé d'enregistrer ses conversations téléphoniques avec certaines personnes, dont M. Francis et M. Johnson. Il désirait « s'assurer qu'ils comprenaient et reconnaissaient qu'ils prenaient des stéroïdes anabolisants de façon que ... je sois couvert moi aussi ». Voici la transcription d'une conversation téléphonique entre le Dr Astaphan et M. Johnson, qui a eu lieu le 27 janvier 1988 :

[Traduction]

JOHNSON : Allô?

ASTAPHAN : Allô?

JOHNSON : Ouais?

ASTAPHAN : Qu'est-ce que tu fais?

JOHNSON : Hein?

ASTAPHAN : Tu sortais?

JOHNSON : J'étais juste en train de déjeuner avec quelqu'un.

ASTAPHAN : Oh. Ils sont — nous avons vu la course — nous avons vu la course à Saint Kitts, celle qui a eu lieu à Ottawa.

JOHNSON : Hum.

ASTAPHAN : Tu sais, un de tes muscles avait l'air tendu.

JOHNSON : À Ottawa?

ASTAPHAN : Ouais.

JOHNSON : Pas vraiment. Juste un peu de fatigue et tout ça.

ASTAPHAN : Hum.

JOHNSON : J'ai voyagé ... (inaudible)

ASTAPHAN : Ouais. Parce qu'un de tes tendons, celui du jarret gauche je pense, m'avait l'air pas mal tendu.

JOHNSON : Ah ouais, il était tendu.

ASTAPHAN : En effet. Tu n'as pas pris de produit blanc, de stéroïdes, depuis décembre, n'est-ce pas?

JOHNSON : Un peu, oui.

ASTAPHAN : Depuis décembre?

JOHNSON : Ouais.

ASTAPHAN : Quand ça? C'était quand la dernière fois? Pas l'inosine, l'autre stéroïde, le blanc?

JOHNSON : Ça fait longtemps.

ASTAPHAN : Eh bien — qu'est-ce que — oh, tu n'en as pas pris récemment?

JOHNSON : Ouais.

ASTAPHAN : Parce que j'avais écrit sur le flacon qu'il fallait arrêter le 18 décembre, quelque chose comme ça.

JOHNSON : Hum.

ASTAPHAN : Et tu as arrêté?

JOHNSON : Ouais.

ASTAPHAN : Oh! Parce que la bouteille [sic] m'avait paru pas mal pleine.

JOHNSON : Hum.

ASTAPHAN : Charlie ne t'aurait pas injecté de stéroïdes ou quelque chose d'autre par erreur?

JOHNSON : Non.

ASTAPHAN : Très bien. Tu — tu — tu en as encore dans le flacon?

JOHNSON : Oui.

ASTAPHAN : D'accord. Tu vas à la piste cet après-midi?

JOHNSON : Oui, je vais à la piste cet après-midi.

ASTAPHAN : Ouais. D'accord. Je vais — j'irai vers trois, quatre heures. Je te verrai là. Je suis à Toronto.

JOHNSON : Ouais. D'accord.

ASTAPHAN : D'accord. Je te verrai là-bas alors, Ben.

JOHNSON : Hum.

ASTAPHAN : Ça marche.

JOHNSON : Ça marche.

De fait, la transcription n'ajoute pratiquement rien aux témoignages qui ont précédé.

À la demande de l'avocat de M. Johnson, le Dr Jack Sussman, médecin de M. Johnson de novembre 1979 à l'automne de 1988, a également été appelé à témoigner. En octobre 1987, M. Johnson a vu le Dr Sussman à son cabinet et s'est plaint d'une douleur au sein gauche. À l'examen, le Dr Sussman a constaté une gynécomastie, c'est-à-dire une

augmentation du tissu mammaire chez l'homme causée par la consommation de stéroïdes anabolisants. Le Dr Sussman a demandé à M. Johnson s'il prenait des stéroïdes, lui expliquant que ceux-ci avaient souvent pour effet de causer une gynécomastie. M. Johnson a nié avoir jamais pris de stéroïdes. Le Dr Sussman a déclaré avoir parlé de la chose avec M. Johnson à trois ou quatre reprises. Il a vérifié l'état de son patient au cours de deux visites subséquentes et constaté que, vers le début de janvier 1988, l'augmentation de tissu mammaire avait disparu.

Finalement, il est apparu que les longs contre-interrogatoires des témoins qui avaient précédé M. Johnson avaient été inutiles et, à bien des égards, injustes. Ils ont allongé cette étape de l'enquête et en ont fait augmenter considérablement le coût.

Lorsque M. Johnson s'est présenté à la barre des témoins, le 12 juin 1989, les preuves étaient accablantes qu'il prenait effectivement des stéroïdes anabolisants et était parfaitement conscient de ce qu'il faisait. Aucun juge des faits n'aurait pu en venir à une autre conclusion. Les preuves étaient telles qu'il aurait été tout à fait impossible pour M. Johnson de continuer à prétendre, avec quelque crédibilité que ce soit, n'avoir pas su qu'il prenait des stéroïdes anabolisants depuis bien des années.

Dans son témoignage, M. Johnson a effectivement reconnu que, depuis nombre d'années, il avait sciemment pris des stéroïdes durant de longues périodes et en était parfaitement conscient. Bien qu'il ait corroboré les témoignages des personnes qui l'avaient précédé, il n'a pas été d'accord sur certains détails, ou n'a pu s'en souvenir, ce qui est tout à fait compréhensible.

M. Johnson a témoigné que, au cours de la première conversation qu'il avait eue avec M. Francis vers la fin de l'été 1981 concernant la consommation de drogues, M. Francis lui avait dit que d'autres athlètes en prenaient et que le

seul moyen d'améliorer sa performance était de prendre des stéroïdes en suivant son programme d'entraînement. M. Francis lui avait alors conseillé d'y réfléchir.

M. Johnson s'est rappelé s'être rendu au cabinet du Dr Koch et y avoir entendu parler du Dianabol. Toutefois, il ne se souvenait pas que le Dr Koch et M. Francis aient parlé des effets secondaires des drogues, ni de leur capacité d'améliorer la performance. Il a prétendu que la conversation se déroulait entre M. Francis et le Dr Koch, et qu'il n'y avait pas participé. Il se peut bien que M. Johnson ait oublié les détails de la rencontre, mais je pense que le Dr Koch l'a décrite avec exactitude.

M. Johnson a témoigné qu'au début des années 1980, il n'était pas parfaitement conscient de la nature des drogues qu'il prenait. Il a déclaré qu'à cette époque il faisait tout ce que son entraîneur lui disait de faire. Toutefois, il comprenait, même alors, qu'il devait cesser de prendre des drogues un certain temps avant une course de façon que son système ait le temps de les éliminer. Il comprenait également que les tests de dépistage avaient pour objet de vérifier s'il se trouvait des drogues interdites dans son système. Il se souvenait avoir pris les comprimés roses que lui avait donnés M. Francis en 1982. Il a déclaré n'avoir pas su à l'époque que c'étaient des stéroïdes, mais il savait qu'ils étaient interdits « de façon quelconque » — apparemment parce que M. Francis les lui donnait d'une façon clandestine.

M. Johnson s'est effectivement rappelé que la consommation de stéroïdes anabolisants et la possibilité de se faire prendre au contrôle antidopage des Jeux panaméricains tenus au Venezuela en 1983 préoccupaient grandement bon nombre d'athlètes. À l'époque, il savait certainement que certaines des drogues qu'il prenait, par exemple le Dianabol et le Winstrol, étaient des stéroïdes. Il comprenait que c'était des drogues interdites et que, si un test de

dépistage en révélait la présence chez un athlète, celui-ci serait disqualifié.

Selon M. Johnson, c'est en janvier 1984 qu'il a rendu, pour la première fois, visite au cabinet du Dr Astaphan avec M. Francis, pour une blessure au genou. M. Johnson n'a pas corroboré les dires du Dr Astaphan, car d'après lui, lors de cette première visite, il n'avait pas été question de stéroïdes. M. Johnson a déclaré avoir compris que le Dr Astaphan allait être « le médecin sportif qui allait soigner mes blessures et me donner des médicaments comme le B-12 ou l'inosine, mais Charlie ne m'a jamais dit que je devrais aller à son cabinet prendre des stéroïdes ou quoi que ce soit du genre ».

M. Johnson a de plus témoigné que ni le Dr Astaphan, ni M. Francis ne lui avaient jamais parlé des éventuels effets secondaires des stéroïdes anabolisants. Il a déclaré que, s'il avait su qu'il pouvait y avoir des effets secondaires, il n'aurait jamais pris de stéroïdes.

M. Johnson s'est rappelé que le Dr Astaphan avait, à l'automne de 1985, ajouté à son programme une drogue appelée « estragol », dont il savait que c'était un stéroïde et qu'elle était interdite. Le Dr Astaphan avait dit à M. Johnson que c'était un meilleur produit, qui allait lui permettre de s'entraîner beaucoup mieux, de se rétablir plus rapidement, de faire plus d'haltérophilie et de courir plus vite. Selon M. Johnson, le Dr Astaphan ne lui a pas parlé des effets secondaires de l'« estragol ». Contrairement à ce qu'avait dit le Dr Astaphan dans son témoignage, M. Johnson a nié avoir posé au médecin une série de questions sur les effets secondaires de l'« estragol ».

M. Johnson s'est également rappelé qu'en 1985 et en 1986, durant les périodes d'entraînement, il s'était rendu au cabinet du Dr Astaphan trois jours par semaine pour recevoir des injections d'« estragol », que M. Johnson a décrit

comme étant une substance laiteuse blanche. M. Johnson a corroboré le témoignage de M. Francis selon lequel, après le départ du Dr Astaphan pour Saint Kitts en septembre 1986, M. Francis lui a régulièrement fait des injections de stéroïdes. M. Johnson a également confirmé que, au printemps et à l'automne de 1986, il avait pris des comprimés de Winstrol en plus des injections d'« estragol ». Durant un camp d'entraînement à Saint Kitts, en décembre 1986, avec Angella Issajenko et Cheryl Thibedeau, il avait à nouveau reçu des injections d'« estragol » du Dr Astaphan.

M. Johnson a témoigné qu'il avait pris de l'« estragol » au printemps, au début de l'été et à l'automne de 1987. Il a également déclaré que, au printemps de cette même année, M. Francis lui avait donné des comprimés de Winstrol, qu'il avait pris durant dix jours.

Nous verrons plus loin ce qu'il en est de la consommation de drogues de M. Johnson en 1988.

J'accepte le témoignage de M. Johnson que, au début, quand il a commencé à prendre des stéroïdes, il ne savait pas exactement ce qu'il prenait mais que, comme il l'a lui-même dit, il savait parfaitement que c'étaient des substances interdites. D'après son propre témoignage, cependant, après le début des années 1980, il savait parfaitement que les drogues qu'il prenait, sous forme de comprimés ou d'injections, étaient des stéroïdes anabolisants, même s'il n'utilisait pas ce terme.

Je n'accepte pas le témoignage du Dr Astaphan relativement à la teneur de ses conversations avec M. Johnson sur les effets secondaires des stéroïdes. Ces conversations étaient beaucoup plus vagues, moins détaillées qu'il ne l'a dit. Cependant, M. Johnson savait pertinemment qu'il y avait des effets secondaires et, même après avoir été renseigné par le Dr Sussman sur au moins un de ces effets, il a continué à prendre des stéroïdes.

Il est évident que M. Johnson a pris des drogues qui améliorent la performance à partir de 1981 jusqu'aux Jeux olympiques de Séoul, en septembre 1988. Il est également évident qu'il savait parfaitement ce qu'il faisait et aussi qu'il comprenait pleinement la nature et les conséquences des programmes d'utilisation de drogues qu'il suivait.

12

Le test positif

De 1986 aux Jeux olympiques de Séoul en 1988, on a fait subir à M. Johnson 19 tests destinés à détecter la présence de stéroïdes anabolisants et d'autres substances interdites. Chacun de ces tests a eu lieu au moment d'une compétition. Bien qu'il ait suivi de fréquents régimes stéroïdiens durant toute cette période, les résultats des tests effectués avant Séoul ont tous été négatifs. Il n'avait jamais subi de test en dehors des compétitions.

L'entraîneur de M. Johnson, Charlie Francis, était l'une des personnes les plus expérimentée dans le domaine de l'athlétisme. Il possédait une profonde connaissance de l'utilisation de diverses drogues et, en particulier, des stéroïdes anabolisants. Pendant de nombreuses années, le médecin de M. Johnson, Jamie Astaphan, s'était beaucoup occupé de la planification, de la surveillance et de l'administration des régimes stéroïdiens pour de nombreux athlètes. M. Francis et le Dr Astaphan savaient le temps qu'il fallait

au corps humain pour éliminer certaines drogues. Le calcul des « délais d'élimination » pour éviter un test positif constituait une partie importante des stratégies qu'ils avaient adoptées pour M. Johnson et un certain nombre d'autres athlètes. Des personnes bien informées dans le milieu de l'athlétisme qui connaissaient l'utilisation des stéroïdes ont donc été surprises d'apprendre que M. Johnson avait encore des traces de stéroïdes anabolisants dans son système au moment de la course la plus importante de sa carrière. Il faut analyser les événements qui, en 1988, ont précédé les Jeux olympiques pour comprendre pourquoi le test qu'a subi M. Johnson était positif.

L'HIVER ET LE PRINTEMPS DE 1988

Au début de la saison des épreuves en salle, en janvier 1988, M. Johnson semblait prêt à répéter ses exploits de 1987. Il a participé aux compétitions de Hamilton, Vancouver, Toronto, Ottawa et Sherbrooke. Aux jeux tenus au Maple Leaf Gardens à Toronto, il a établi un nouveau record mondial dans l'épreuve des 50 verges. Il est ensuite passé dans le circuit européen en salle. Au milieu de février, en Allemagne de l'Ouest, alors qu'il participait à l'épreuve des 60 mètres, il s'est blessé au tendon du jarret. M. Johnson n'a donc pu participer aux autres épreuves de la saison en salle.

Après des vacances dans l'île de Saint Kitts, M. Johnson est rentré à Toronto et a repris son entraînement en mars. En même temps, il a commencé un programme de six semaines d'injection d'« estragol », administré par M. Francis; ce programme a été interrompu par un certain nombre de déplacements effectués dans le cadre de ses contrats publicitaires.

Des préparatifs ont été faits pour que M. Johnson reprenne les compétitions vers la mi-mai. M. Francis avait l'intention de l'inscrire à sa première course en plein air le

13 mai à Tokyo, car il s'agissait d'une compétition facile qui ne risquait pas d'épuiser son coureur. Lors de l'épreuve de Tokyo, M. Johnson s'est encore blessé au tendon du jarret, au-dessous de la première blessure. Cette fois-ci, le muscle s'est déchiré, blessure grave pour un athlète engagé dans un programme d'entraînement et de compétition menant aux Jeux olympiques en septembre.

Après Tokyo, M. Johnson devait aller presque immédiatement avec un groupe de sprinteurs de M. Francis à un camp d'entraînement et participer à une série de compétitions en Espagne, suivies de rencontres en Italie, en Suisse et en France. M. Francis craignait que M. Johnson ne se soit pas soigné comme il fallait et n'ait pas reçu l'attention nécessaire après la blessure subie en février. M. Johnson était simplement parti en vacances à Saint Kitts, à un moment où le Dr Astaphan ne se trouvait même pas dans l'île. M. Francis ne voulait pas répéter la même erreur.

M. Francis voulait que M. Johnson se rende avec le groupe en Europe et se fasse soigner par Waldemar Matuszewski, le masseur du groupe. De Tokyo, M. Francis a communiqué avec le Dr Astaphan à Saint Kitts et lui a demandé de se joindre au groupe en Europe et de soigner la blessure de M. Johnson. M. Francis pourrait ainsi y superviser le programme d'entraînement de M. Johnson. Ce dernier a d'abord accepté l'arrangement, mais, à son retour à Toronto, il a déclaré à M. Francis qu'il ne voulait pas aller en Europe à cause de la fatigue du voyage et de l'attention constante qu'il recevrait probablement du public et des médias.

M. Francis comprenait les inquiétudes de M. Johnson, mais il se montra inflexible au sujet de son plan. Il a dit à M. Johnson qu'ils ne pouvaient pas se permettre une autre erreur. Ce dernier a accepté à contrecœur; des dispositions ont été prises pour qu'il se rende en Espagne en passant par Helsinki, où il devait faire un message publicitaire à la

télévision. Il devait être accompagné du D^r Astaphan, de M. Matuszewski ainsi que de son agent, Larry Heidebrecht. M. Francis s'est rendu à Malaga, en Espagne, avec les autres athlètes en passant par Londres.

M. Johnson et le D^r Astaphan ne sont pas arrivés à Malaga. À la dernière minute, M. Johnson a simplement refusé de s'embarquer pour l'Europe. Il a apparemment téléphoné au D^r Astaphan à Saint Kitts et s'est organisé pour se rendre aux Antilles afin d'y commencer son programme de réadaptation et de récupération sous la surveillance du D^r Astaphan. M. Francis qui se trouvait alors à Malaga, discuta du programme par téléphone avec le D^r Astaphan à Saint Kitts; même si le premier était convaincu que M. Johnson recevrait les soins médicaux nécessaires du D^r Astaphan, il nourrissait toujours de profondes appréhensions quant à son séjour à Saint Kitts, loin de son masseur et de son entraîneur. M. Francis a poursuivi ses efforts en vue de persuader M. Johnson de se rendre en Espagne et a pressé M. Heidebrecht de prendre les dispositions nécessaires à cet effet. Il ne fait aucun doute que le refus de M. Johnson d'aller en Espagne et de suivre le plan de M. Francis a causé de grandes frictions entre les deux hommes et amorcé une détérioration de leur relation.

Avant d'aller à Saint Kitts, M. Johnson a communiqué avec Ross Earl, du Club des athlètes optimistes de Scarborough (Scarborough Optimist Track and Field Club). M. Earl avait noué des relations étroites avec Ben Johnson, comme avec bon nombre d'autres athlètes. Il l'avait aidé dans certaines transactions financières; en particulier, il avait gardé chez lui, dans un coffre-fort, de grosses sommes d'argent que M. Johnson avait reçues à titre de cachets pour présence publicitaire de promoteurs de l'athlétisme. Il a ensuite remis une partie de cet argent à l'Association canadienne d'athlétisme, pour qu'elle le dépose dans le fonds de réserve de M. Johnson. Avant de partir

pour Saint Kitts, ce dernier a demandé à M. Earl de lui remettre 10 000 \$ du coffre-fort pour le Dr Astaphan, ce qu'a fait M. Earl. Il n'a pas expliqué à quoi servirait l'argent, mais M. Earl croyait que M. Johnson devait de l'argent au Dr Astaphan pour des services antérieurs.

Le Dr Astaphan a déclaré dans son témoignage qu'il avait reçu, à sa demande, les 10 000 \$ de M. Johnson pour l'achat de 10 bouteilles d'hormones de croissance, qui devaient servir au traitement de la blessure de M. Johnson. Des dispositions ont été prises pour qu'une partie de cette somme soit livrée à Steve Brisbois, culturiste de Toronto, qui devait se procurer les hormones de croissance sur le marché noir. M. Brisbois n'a pu livrer la marchandise, mais le Dr Astaphan a obtenu ces hormones d'autres sources et il les a ensuite injectées à M. Johnson.

Durant le séjour de M. Johnson à Saint Kitts, le Dr Astaphan supervisait son entraînement. Il lui a également fourni des médicaments, y compris des hormones de croissance, et les divers soins médicaux dont il avait besoin.

En vertu d'un contrat de publicité signé avec une compagnie italienne de vêtements de sport, M. Johnson devait se rendre à Padova, en Italie, à la mi-juin. Désireux de respecter cet engagement, il s'embarqua pour l'Italie avec le Dr Astaphan. M. Francis devait aussi se rendre à Padova pour une compétition sur piste. C'était la première fois que MM. Francis et Johnson se trouvaient face à face depuis le refus de ce dernier de suivre le plan de M. Francis, qui était de se rendre avec le groupe en Europe. Tout d'abord, les deux hommes ne se sont pas parlé quand ils se sont rencontrés. M. Francis était fâché que M. Johnson ne soit pas arrivé en Europe plus tôt, alors que ce dernier reprochait à M. Francis de ne pas lui avoir téléphoné personnellement à Saint Kitts pour s'enquérir de sa santé. M. Francis était également mécontent lorsque M. Johnson s'est présenté

à la rencontre d'athlétisme à Padova avec des vêtements ordinaires au lieu de porter le survêtement de son commanditaire italien.

Après la compétition, MM. Johnson et Francis se sont revus dans la chambre d'hôtel de M. Johnson, où, après une vive discussion, ils ont convenu de ne plus travailler ensemble. M. Johnson et le Dr Astaphan ont quitté Padova le lendemain pour retourner à Saint Kitts en passant par Londres.

Comme M. Francis avait été le seul entraîneur de M. Johnson, on ne savait pas très bien comment ce dernier allait continuer sans lui. À Padova, M. Matuszewski et le Dr Astaphan ont eu une conversation. Selon le premier, le Dr Astaphan lui a proposé d'arrêter de travailler avec les autres athlètes canadiens pour se consacrer exclusivement à M. Johnson, avec la collaboration du Dr Astaphan. D'après ce scénario, M. Matuszewski serait le thérapeute, le Dr Astaphan faisant fonction de médecin personnel et d'entraîneur. Selon M. Matuszewski, le Dr Astaphan lui a offert 5 000 \$ US par mois à ce moment-là, et, si M. Johnson gagnait la médaille d'or, il toucherait 250 000 \$ US et recevrait, de surcroît, 5 p. 100 des cachets découlant de contrats publicitaires. Le Dr Astaphan devait recevoir le même traitement, sauf que le paiement mensuel devait être de 10 000 \$ US au lieu de 5 000 \$ US. M. Matuszewski a simplement dit au Dr Astaphan de préparer le contrat et qu'ils en discuteraient.

Le Dr Astaphan a donné une version différente des faits. Selon lui, c'est M. Matuszewski qui a proposé qu'il devienne le thérapeute exclusif de M. Johnson et que le Dr Astaphan soit son médecin et son entraîneur tout en s'occupant de la gestion de ses affaires. Le Dr Astaphan a déclaré qu'il a été question d'argent, mais qu'il n'avait pas prêté une grande attention à la discussion. Selon lui, il a demandé à M. Matuszewski d'en discuter avec M. Johnson.

Peu importe quelle version est exacte, cette conversation n'a eu aucune suite. Cependant, le fait que la discussion ait eu lieu montre qu'à ce moment-là le Dr Astaphan et M. Matuszewski considéraient manifestement leur propre intérêt dans l'avancement de la carrière de M. Johnson. Cela montrait en plus le désarroi qui régnait dans l'entourage de Johnson sur la route de Séoul.

Selon M. Johnson, il pensait que M. Matuszewski continuerait à travailler avec lui comme masseur et que le Dr Astaphan demeurerait son médecin. En ce qui concernait son entraînement, il obtiendrait l'aide de certains autres entraîneurs au centre de haute performance de l'Université York.

M. Johnson et le Dr Astaphan sont retournés à Saint Kitts vers la troisième semaine de juin. La blessure au tendon du jarret s'étant cicatrisée, M. Johnson a pu reprendre son entraînement; à ce moment-là, le Dr Astaphan lui administrait également des injections d'hormones de croissance, d'inosine et de mélanges de vitamines.

Par l'entremise de M. Heidebrecht, des dispositions ont été prises pour que Jack Scott, de Californie, et son associé, Doug Casey, se rendent à Saint Kitts pour assurer des traitements avec ce qu'on appelle une « machine myomatique ». Le Dr Astaphan a expliqué qu'il s'agissait d'un stimulateur électrique nerveux percutané; mais, à son avis, les traitements, échelonnés sur cinq jours, n'ont donné aucun résultat valable.

Il a beaucoup été question de M. Scott après les Jeux olympiques et durant notre enquête, lorsqu'il a été révélé que, en tant que masseur, il avait eu également des liens avec Carl Lewis, des États-Unis, avant les Jeux olympiques. M. Scott a accepté d'avoir une entrevue avec mes enquêteurs et il a été décidé qu'il ne servirait à rien de le convoquer comme témoin. Je suis convaincu que le rapport de M. Scott avec M. Lewis et son traitement de M. Johnson avec la

« machine myomatique », même s'ils semblent intéressants, n'étaient que pure coïncidence et n'avaient rien à voir avec les événements subséquents.

Selon le témoignage de M. Johnson, durant ce deuxième séjour à Saint Kitts en juin, le Dr Astaphan lui a donné diverses pilules et injections, y compris des injections d'« estragol ».

L'ÉTÉ DE 1988

M. Johnson a quitté Saint Kitts pour Toronto à la fin de juin, et M. Francis est rentré d'Europe environ deux jours plus tard. À une réunion organisée par M. Earl, MM. Francis et Johnson sont convenus de régler leurs différends et M. Johnson a commencé le jour même son entraînement sous la surveillance de M. Francis. À peu près à la même époque, M. Earl a entrepris de traiter avec d'autres membres de l'entourage de Johnson afin de consolider le groupe qui avait été fortement ébranlé par les événements de mai et de juin. Vers la fin de juin et en juillet, il s'est donc entretenu avec M. Heidebrecht, M. Matuszewski et le Dr Astaphan.

Selon M. Earl, il a essayé de faire comprendre à chacune des personnes de son entourage, y compris à M. Francis, qu'elles devaient limiter leur activité à leur domaine d'expertise. De plus, comme il y avait eu des commentaires défavorables dans la presse au sujet du groupe, laissant entendre notamment que M. Johnson prenait des stéroïdes, chacun a été invité à limiter à sa propre spécialité ses déclarations aux médias.

En ce qui concerne le Dr Astaphan, une question restait en suspens : il n'avait pas été décidé ce qu'il recevrait, le cas échéant, pour ses futurs services médicaux. En mai, M. Heidebrecht a pris les dispositions nécessaires pour que

le Dr Astaphan touche 25 000 \$ US des fonds reçus de la société Mazda, commanditaire des sprinteurs de Francis. Cette somme représentait la gratification qui avait été promise au Dr Astaphan après les championnats mondiaux de 1987. Toutefois, selon M. Earl, M. Johnson avait demandé au Dr Astaphan de laisser son cabinet médical à Saint Kitts pour travailler avec lui jusqu'aux Jeux olympiques de Séoul. Ce dernier s'attendait à être payé en retour. M. Johnson et le Dr Astaphan se sont entendus sur la somme de 10 000 \$ US par mois.

L'entente a été confirmée par le Dr Astaphan dans une lettre datée du 19 juillet 1988 et adressée à M. Earl. Outre le paiement mensuel de 10 000 \$ US, M. Johnson devait assumer les frais de déplacement du Dr Astaphan et payer « tous les médicaments, tous les suppléments alimentaires et toutes les autres fournitures nécessaires, comme les pansements et les éclisses ». L'entente a été envoyée à l'ACA; les paiements mentionnés dans le document ont été pris sur le fonds de réserve de M. Johnson.

M. Earl a également pris des arrangements pour qu'une somme de 25 000 \$ US soit versée à M. Matuszewski. Comme pour les 25 000 \$ US payés au Dr Astaphan, l'argent a été prélevé sur les fonds obtenus de la société Mazda grâce aux arrangements de M. Heidebrecht. M. Earl a remis à M. Matuszewski 18 750 \$ US en argent comptant lors des championnats canadiens d'athlétisme qui se sont déroulés à Ottawa le 6 août 1988. Cette somme devait servir à payer les athlètes commandités par Mazda durant les trois premiers trimestres de 1988. Le dernier versement de 6 250 \$ US devait être effectué après les Jeux olympiques.

Au moment de remettre l'argent à M. Matuszewski à Ottawa, M. Earl lui a demandé de signer un document manuscrit qu'il avait rédigé. En voici le contenu :

[Traduction]

Je soussigné, Waldemar Matuszewski, déclare avoir reçu de Ross Earl (Club des athlètes optimistes de Mazda) 18 750 \$ US pour les services rendus aux athlètes du club durant les trois premiers trimestres de 1988. Le quatrième et dernier versement de 6 250 \$ US sera déposé auprès de Les Sosnowski après les Jeux olympiques. Cette gratification m'a été offerte par l'entremise de la société Mazda et est, en bonne partie, due au succès de Desi [sic] Williams, d'Angella Taylor, de Mark McKoy et surtout de Ben Johnson. Je comprends et accepte ma fonction auprès de ces athlètes et limiterai mes commentaires à mon domaine d'expertise. Je ne ferai aucun commentaire ni aucune déclaration sur des questions ne relevant pas directement de mon secteur de compétence, qui ne sont pas conformes à ma description de poste et qui pourraient être interprétés de façon défavorable aux athlètes, au club ou à n'importe quel de leurs commanditaires. Ma fonction (description de poste) auprès des athlètes du club est celle d'un spécialiste du massage et du traitement des muscles pour les relaxer et les préparer pour une performance optimale. Je suivrai les directives de l'entraîneur Charlie Francis et du Dr Geo Astaphan. Je comprends que, en travaillant aussi étroitement avec ces athlètes, je peux de temps à autre apprendre des renseignements confidentiels qui devront être traités comme tels en ce qui concerne mes clients et leur position unique dans le monde. Mes actions sont conformes aux règles de la FIAA et je ne soutiendrai pas le contraire à l'avenir.

Le même jour à Ottawa, M. Earl a demandé au Dr Astaphan de signer un document manuscrit, dont voici le contenu :

[Traduction]

Je soussigné, Dr George Astaphan, médecin principal de Ben Johnson et personne responsable au premier chef de son bien-être physique et mental, ne ferai au sujet de l'athlète que des déclarations se rapportant à ma profession. Je comprends la description de poste [et] je peux tenir mon engagement à l'égard de Ben. Je suis conscient que, en travaillant aussi étroitement avec cet athlète, je peux de temps à autre apprendre des renseignements confidentiels qui devront être traités comme tels en ce

qui concerne mon client et sa position unique dans le monde. Mes actions sont conformes aux règles de la FIAA et je ne soutiendrai pas le contraire à l'avenir.

L'explication qu'a donnée M. Earl pour justifier sa demande à M. Matuszewski et au Dr Astaphan de signer ces documents était évasive, de même que ses raisons d'inclure les deux dernières phrases dans chaque document. Le Dr Astaphan a déclaré dans son témoignage qu'au moment où on lui a demandé de signer il se trouvait à côté de la piste, à Ottawa, en train de regarder M. Johnson se réchauffer pour la compétition, et qu'il a signé le document sans le lire. Il a reconnu que certaines formules utilisées dans le document semblaient être là pour l'empêcher de révéler au public que M. Johnson prenait des stéroïdes. Il a admis que ses actions n'étaient pas conformes aux règles de la FIAA. Il a affirmé qu'il n'aurait pas signé le document s'il l'avait lu. M. Matuszewski a témoigné qu'il comprenait que, d'après la déclaration qu'il avait signée, il ne devait pas divulguer le fait que certains des athlètes qu'il était chargé d'assister consommaient des stéroïdes.

Il est évident que M. Earl essayait d'éviter que le Dr Astaphan ou M. Matuszewski déclare publiquement que M. Johnson faisait usage de stéroïdes.

À ce moment-là, M. Francis avait également reçu la somme de 20 000 \$ US, qu'apparemment M. Heidebrecht lui avait fait parvenir et qui provenait, semble-t-il, des fonds fournis par le commanditaire. M. Francis a témoigné que M. Johnson était parfaitement au courant de ce paiement.

LES COMPÉTITIONS AVANT SÉOUL

Après s'être blessé à Tokyo, M. Johnson a couru pour la première fois aux championnats canadiens le 6 août 1988, à Ottawa. Aidé par le vent, il a remporté l'épreuve des

100 mètres en 9,90 secondes. M. Francis était satisfait de sa performance et pensait que sa préparation pour Séoul se déroulait comme prévu. Après les épreuves nationales, M. Johnson et les autres sprinteurs de M. Francis sont partis immédiatement pour participer aux rencontres prévues en Italie, en Suisse et en Allemagne.

À la première rencontre, tenue le 11 août à Sestriere, en Italie, M. Johnson a remporté les 100 mètres en 9,98 secondes. Il a ensuite couru à Cessanatico, en Italie, le 13 août, dans un relais de 4 × 100 mètres.

On s'inquiétait encore de l'état de sa jambe blessée et on s'est demandé si la course de Cessanatico ne l'avait pas empiré. Il y a eu des discussions pour savoir s'il devait courir contre Carl Lewis, des États-Unis, dans une épreuve, qui devait avoir lieu le 17 août à Zurich et qui avait été l'objet d'une grande publicité. Sur les conseils du Dr Astaphan, M. Johnson a décidé de courir. M. Lewis a terminé premier en 9,93 secondes, Calvin Smith, également des États-Unis, a obtenu la deuxième place avec 9,97 secondes, et M. Johnson a terminé troisième avec 10 secondes. Sa performance s'était détériorée par rapport à celle enregistrée à Sestriere. Desai Williams a terminé septième dans la même course. Angella Issajenko a participé aux 100 mètres féminins, mais n'a pas donné une bonne performance à cause de sa blessure au tendon du jarret.

Après Zurich, M^{me} Issajenko est rentrée chez elle pour prendre quelques jours de repos et faire soigner sa blessure. M. Johnson et les autres sont partis pour Cologne où M. Johnson a couru le 21 août. Calvin Smith, des États-Unis, a terminé premier, suivi de Dennis Mitchell, de Grande-Bretagne. M. Johnson s'est classé troisième avec 10,26 secondes, performance encore pire que la précédente. M. Williams s'est classé quatrième avec 10,28 secondes. M. Francis a témoigné qu'il s'attendait à ce que M. Johnson remporte facilement cette course.

À Cologne, Mark McKoy a participé aux 100 mètres, car il n'y avait pas de course de haies. Il a bien couru dans sa série mais comme il souffrait d'une légère élongation du tendon du jarret, il s'est arrêté après environ 60 mètres dans la finale.

Après la compétition de Cologne, le groupe de Francis a décidé de se retirer de la dernière rencontre européenne prévue à Berlin et de rentrer à Toronto. M. Francis était préoccupé par la condition de ses athlètes et le programme européen quelque peu chargé qui avait commencé avec la rencontre en haute altitude à Sestriere, dans les Alpes italiennes. Il estimait que les athlètes n'avaient pas eu suffisamment de repos après les championnats canadiens. Voici comment il a décrit la décision de rentrer :

[Traduction]

Nous avons annulé la compétition. Nous avons manifestement un problème et Angella Issajenko avait subi une blessure. Il y avait ce problème, la légère blessure de Mark et la détérioration de la performance de Ben.

De plus, ce n'était pas — nous pensions que ce scénario de l'altitude était confirmé par d'autres athlètes qui semblaient aussi éprouver des difficultés. Les autres Canadiens qui étaient allés en Europe et avaient couru à Sestriere éprouvaient des difficultés, à l'exception de Jillian Richardson, mais uniquement parce qu'elle a couru un double 200 mètres au lieu de son épreuve habituelle des 400 mètres. Et elle n'a pas participé à la compétition de Zurich; elle s'est reposée et n'a couru qu'à Cologne. C'était donc la seule personne parmi les Canadiens qui semblaient être en forme.

J'ai donc essayé de faire le point sur ce qui arrivait non seulement à mes athlètes, mais, en fait, à tous les athlètes qui avaient entrepris la même tournée. Et j'en ai conclu que les piètres performances étaient essentiellement dues au voyage en altitude et au manque de repos.

À la fin de la tournée européenne, le groupe de Francis était à moins d'un mois des Jeux olympiques. MM. Johnson et McKoy et Mme Issajenko avaient eu chacun des déceptions dans le circuit européen. C'était M. Johnson et Mme Issajenko qui suscitaient le plus d'inquiétudes. La performance de M. Johnson semblait se détériorer à chaque course et Mme Issajenko était rentrée immédiatement après l'épreuve de Zurich à cause de sa blessure au tendon du jarret.

LE DERNIER PROGRAMME D'ADMINISTRATION DE STÉROÏDES

Le Dr Astaphan et MM. Francis, Matuszewski et Johnson sont retournés à Toronto le 22 août. Mme Issajenko était rentrée quelques jours auparavant. Les athlètes devaient partir pour le camp d'entraînement de l'équipe olympique canadienne à Vancouver le 6 septembre. De là, ils devaient se rendre à Tokyo pour y poursuivre leur entraînement et participer à une épreuve préparatoire le 14 septembre avant de s'embarquer pour Séoul.

Il a été décidé de commencer un bref régime stéroïdien. M. Francis a mis au point pour chacun de ses athlètes un programme d'entraînement qu'ils devaient suivre après leur arrivée à Toronto et avant leur départ pour Séoul. Le Dr Astaphan a conçu un régime d'inosine, d'« estragol » et d'hormones de croissance pour Ben Johnson, Angella Issajenko, Desai Williams et Mark McKoy. Comme il l'a expliqué, « Nous avons décidé de les soumettre à un régime rapide. La raison en est que ... ils venaient de terminer un voyage très fatigant, dont certaines courses, et ils avaient besoin de se réadapter et de se refaire ».

Le programme a fait l'objet de discussions sur le chemin du retour d'Europe, puis à une réunion officieuse au centre de haute performance de l'Université York, à laquelle assistaient, semble-t-il, le Dr Astaphan, M^{me} Issajenko et MM. Francis, Johnson, McKoy et peut-être M. Williams. Le Dr Astaphan a déclaré qu'il avait remis une feuille manuscrite à chacun des athlètes, sauf à MM. McKoy et Williams qui devaient en partager une, décrivant le protocole d'absorption de l'inosine, de l'« estragol » et des hormones de croissance. Sur chaque feuille étaient indiqués le moment où les athlètes devaient prendre chaque substance et la posologie. L'original du protocole de M^{me} Issajenko a été déposé comme pièce à l'enquête. Au haut de la feuille figurent les trois rubriques suivantes :

E G I

Sous chaque rubrique sont inscrites les dates auxquelles les drogues respectives devaient être prises et la posologie, « E » voulant dire « estragol », « G » hormone de croissance et « I » inosine.

Au moment de la distribution des protocoles, le Dr Astaphan a remis à M^{me} Issajenko une bouteille d'hormones de croissance pour laquelle elle lui a versé 1 000 \$ US. Il en a aussi fourni à MM. McKoy et Williams, mais on ne sait pas s'il leur en a remis une bouteille chacun ou une pour les deux. De toute façon, ils ont reçu des hormones de croissance du Dr Astaphan. À ce moment-là, celui-ci n'en a pas donné à M. Johnson qui en avait déjà une réserve.

Bien que le protocole de M. Johnson ne fût pas disponible au moment de l'enquête, M. Francis a témoigné qu'il avait donné une injection d'« estragol » et d'inosine à M. Johnson le 24 août à son appartement. Le Dr Astaphan a déclaré dans son témoignage qu'il avait donné à M. Johnson deux injections d'« estragol » entre le 25 et le 28 août.

Comme il était à Toronto durant cette période, le Dr Astaphan a donné à M. Johnson, à M^{me} Issajenko et à M. Williams (M. Williams devait partager sa réserve avec M. McKoy) une ordonnance pour une drogue appelée Moduret. Il s'agit d'un diurétique et donc d'une substance interdite. C'était une dérogation au traitement normal que recevaient les athlètes du Dr Astaphan. Il était manifeste qu'on avait donné ces produits aux athlètes pour qu'ils puissent éliminer rapidement les stéroïdes de leur système.

Durant la même période, le Dr Astaphan s'est arrangé pour que ces athlètes se rendent au cabinet d'un médecin de Toronto, le Dr John Fenn, pour y recevoir un traitement dit « diapulse ». Ils s'y sont tous présentés. Ces consultations étaient également uniques en ce sens que, pour la première fois, les athlètes étaient adressés à un autre cabinet pour un tel traitement, bien que le Dr Astaphan lui-même avait à un certain moment un appareil pour ce traitement dans son cabinet. Le traitement visait à faciliter l'élimination des stéroïdes. Il a également été prouvé que le groupe, lorsqu'il se trouvait à Tokyo avant de s'envoler pour Séoul, a reçu d'autres quantités de pilules diurétiques du Dr Astaphan. Ce dernier a nié ce fait, mais j'accepte les témoignages des athlètes qui ont fait des déclarations dans ce sens.

Pendant que le groupe se trouvait encore à Tokyo, le Dr Astaphan avait en sa possession quelques bouteilles de vinaigre et de miel. M. McKoy a déclaré dans son témoignage qu'il savait que le mélange de vinaigre et de miel était un agent masquant, et que le Dr Astaphan lui avait demandé d'emporter une de ces bouteilles à Séoul. M. McKoy l'a fait; voici son témoignage :

[Traduction]

Ensuite, avant la finale des 100 mètres, je l'ai donnée à Desai. Et je lui ai dit : « Jamie m'a demandé de remettre ceci à l'un de vous après les 100 mètres ». Et je crois lui avoir dit quelque chose du genre : « Tu sais, tu n'en as pas besoin; donne la bouteille à Ben. »

M. Johnson a reçu la bouteille de vinaigre et de miel de M. Williams juste avant de courir la finale des 100 mètres. Il a déclaré ceci :

[Traduction]

Le jour de la course à Séoul, je me trouvais dans l'aire où ils réunissaient tous les athlètes, et Desai est venu vers moi avec une bouteille d'eau et m'a dit que Jamie voulait que je boive ce mélange de vinaigre et de miel.

Selon son témoignage, M. Johnson ne savait pas à quoi servait ce mélange de vinaigre et de miel et il n'en a pas bu.

Administrer des stéroïdes aux athlètes à une date aussi proche de la compétition n'était pas conforme aux pratiques antérieures. Il était clair qu'à leur retour d'Europe le Dr Astaphan et M. Francis avaient conclu que M. Johnson ne semblait pas prêt pour remporter la médaille d'or aux Jeux olympiques. Sa performance s'était énormément détériorée, et je pense qu'ils ont paniqué. On était à un mois des Jeux olympiques; la date de la finale des 100 mètres était prévue pour le 24 septembre 1988 (heure de la Corée du Sud). Commencer un régime stéroïdien à une date si proche de la compétition était risqué, et ils le savaient. Comme on avait donné trois injections d'« estragol », une le 24 août et deux entre le 25 et le 28 août (heure de Toronto), la dernière probablement le 28 août, il restait moins de temps que l'habituel délai supposé de 28 jours avant la finale des 100 mètres (le 23 septembre, heure de Toronto). Ils espéraient de toute évidence que les diurétiques et le traitement dit « diapulse » permettraient d'éliminer les stéroïdes du système de M. Johnson au cours de cette période. Le mélange de vinaigre et de miel devait également servir à masquer la présence de stéroïdes. Toutefois, comme l'ont montré les résultats des tests, le plan a échoué.

Selon le témoignage de M^{me} Issajenko, lorsqu'elle se trouvait en Corée, après avoir entendu parler du test positif de M. Johnson, elle a discuté avec M. Williams de la possibilité d'un sabotage. Voici son témoignage à propos de cette conversation :

[Traduction]

Et Desai m'a déclaré qu'à son avis il ne s'agissait pas d'un sabotage. Il a dit : « J'ai réussi à passer avec 28 jours aux épreuves nationales; j'ai prévu 28 jours, et *je pense que Ben et Jamie ont prévu un délai trop court.* [Notre soulignement]

Même si M. Williams a nié avoir fait ce commentaire, j'accepte le témoignage de M^{me} Issajenko à ce sujet. M. Williams avait raison de conclure que « Ben et Jamie avaient prévu un délai trop court ».

Il reste à examiner l'affirmation du Dr Astaphan, selon laquelle à l'époque qui nous intéresse il donnait de l'« estragol » et non du stanozolol à M. Johnson.

13

L'« estragol »

Tout au long de son témoignage, le Dr Astaphan a soutenu que, même si des métabolites de stanozolol avaient été détectés dans l'échantillon d'urine de M. Johnson à Séoul, le stéroïde injectable qu'il avait administré à M. Johnson n'était pas du stanozolol. Il s'ensuit, selon lui, que M. Johnson a dû obtenir le stanozolol de quelque autre source, et que lui, le Dr Astaphan, n'était d'aucune façon responsable des résultats positifs.

Le Dr Astaphan a témoigné qu'en 1985 un homme lui avait téléphoné de Montréal au nom d'un athlète du bloc de l'Est (Allemagne de l'Est) qui voulait obtenir une certaine quantité de sa potion d'inosine et de vitamine B-12. En échange, cet athlète était disposé à lui remettre une certaine quantité du stéroïde injectable utilisé par certains athlètes d'élite est-allemands. L'homme de Montréal et l'athlète est-allemand sont arrivés à Toronto le lendemain et ils ont remis au Dr Astaphan 48 flacons du stéroïde contre

144 bouteilles de la potion d'inosine et de vitamine B-12. Selon le Dr Astaphan, le stéroïde injectable était en fait du furazabol, que la société Daiichi Seiyaku de Tokyo fabrique sous le nom commercial Miotolon. Il s'est entendu avec l'athlète est-allemand pour donner à la drogue le nom d'« estragol » afin que la compétition des États-Unis ne sache pas de quoi il s'agissait.

L'Allemand de l'Est avait retiré et gardé les étiquettes des flacons qu'il a remis au Dr Astaphan. Ce dernier a affirmé avoir lu la notice d'accompagnement du produit de même qu'un extrait d'un recueil pharmaceutique. L'Allemand de l'Est a informé le Dr Astaphan de la posologie qui était suivie en Allemagne, du régime auquel ses coéquipiers s'étaient astreints pendant près de quatre ans, et des résultats qu'ils avaient obtenus en utilisant cette drogue. Le Dr Astaphan a de plus témoigné que l'équipe est-allemande en question « faisait décidément sa marque depuis quatre ou cinq ans ». Il n'a pas voulu divulguer le nom de son ami de Montréal ou de l'Allemand de l'Est, expliquant qu'il y allait de sa sécurité personnelle et de celle de sa famille.

Le Dr Astaphan a affirmé que la drogue était un stéroïde anabolisant dont la structure chimique était semblable à celle du stanozolol, mais qu'il n'avait pas les mêmes effets secondaires androgéniques. Il a dit avoir lu un passage d'un texte italien intitulé *Repertorio Terapeutico* qui contenait des renseignements à ce sujet et avoir discuté de la drogue avec un médecin canadien, qu'il estimait compétent en la matière, ainsi qu'avec certains médecins est-européens et des États-Unis. Il a appris que le temps d'élimination de la drogue était d'au plus onze jours, même s'il a déclaré avoir connu un athlète qui avait subi avec succès un test antidopage administré par le COI seulement trois jours après avoir pris cette drogue. Par suite des informations qu'il avait reçues, il avait décidé de proposer ce stéroïde injectable aux athlètes qu'il traitait.

Le Dr Astaphan a admis que, en décrivant la drogue à ses patients, il s'était servi du nom d'« estragol ». Il a dit avoir informé M. Francis et les athlètes en question, cependant, qu'« estragol » était un faux nom et qu'il s'agissait en fait de furazabol, drogue fabriquée au Japon dont la structure chimique ressemblait à celle du stanozolol.

M. Francis et les athlètes qui ont témoigné savaient tous que la drogue était un stéroïde anabolisant. Ils ont dit la connaître seulement sous le nom d'« estragol ». Il ressort clairement des témoignages qu'ils croyaient tous que le nom du stéroïde anabolisant était « estragol », mais qu'ils l'appelaient « la potion laiteuse blanche » ou « la substance laiteuse blanche ».

Lorsque l'avocat de la Commission a appris que le Dr Astaphan soutenait que c'était du furazabol qu'il avait injecté à ses patients, des recherches ont été entreprises afin de déterminer si le laboratoire de Séoul avait pu confondre stanozolol et furazabol. Cela ne changeait toutefois rien à la situation de M. Johnson. Il savait qu'on lui avait injecté un stéroïde anabolisant et il aurait été disqualifié même si la substance détectée avait été du furazabol. Pour cette raison, son avocat n'a pas insisté davantage sur cette question, et cela, à juste titre. Eu égard à l'affirmation du Dr Astaphan, l'examen de ce point a néanmoins été jugé nécessaire.

La drogue qui était administrée par le Dr Astaphan était un stéroïde injectable vendu en flacons de 30 ml. Après des efforts considérables, la Commission a réussi à obtenir des échantillons de furazabol sous forme de comprimés. Le furazabol injectable est demeuré introuvable.

Des tests ont été effectués au nom de la Commission au laboratoire d'analyse des tests antidopage de l'hôpital Foothills à Calgary et au laboratoire Vanderbilt à Nashville (Tennessee), qui possèdent tous deux des compétences spéciales en la matière. Ils ont affirmé qu'il était impossible

de confondre le furazabol avec le stanozolol ou les métabolites de stanozolol si l'on utilisait les méthodes normalisées de contrôle antidopage qui font appel à la chromatographie en phase gazeuse et à la spectrométrie de masse, techniques utilisées par le laboratoire de Séoul. Cela a confirmé que l'analyse effectuée à Séoul était juste et que c'était bien du stanozolol et non du furazabol qui avait été détecté dans l'échantillon d'urine de M. Johnson.

D'autres recherches ont été menées sur le furazabol. Comme je l'ai déjà mentionné, des échantillons de cette drogue sous forme de comprimés ont été obtenus, mais le furazabol injectable est demeuré introuvable. Même si, à une certaine période, la société Daiichi fabriquait du furazabol injectable pour le marché japonais, ce produit a été discontinué en 1980. De plus, le furazabol injectable ne se vendait qu'en flacons unitaires, mais jamais en flacons de 30 ml. Et, puisqu'il avait été fabriqué pour le marché japonais, les étiquettes et la notice d'accompagnement du produit étaient en japonais seulement. Je suis convaincu que le Dr Astaphan n'a jamais acheté de flacons de 30 ml de furazabol à l'athlète est-allemand, comme il l'a affirmé.

Lorsque le Dr Astaphan a abandonné sa pratique à Toronto en 1986 pour retourner à Saint Kitts, il a remis à M. Francis une provision importante de la potion d'inosine et de vitamine B-12 et de flacons de 30 ml d'« estragol ». Le Dr Astaphan a également donné à M. Johnson un flacon d'« estragol » pour son propre usage.

Après le départ du Dr Astaphan, c'est M. Francis qui a assumé la responsabilité d'injecter l'« estragol » aux athlètes. Il le faisait clandestinement dans son appartement à Toronto. Les athlètes ont déclaré qu'ils visitaient M. Francis dans son appartement et recevaient en secret les injections dans sa chambre à coucher. Comme bien des athlètes non adonnés aux stéroïdes visitaient aussi M. Francis, on craignait que l'un d'eux puisse se rendre compte que des collègues

en prenaient. Par conséquent, au printemps de 1988, M. Francis a conservé l'un des flacons d'« estragol » en sa possession et a confié les autres, qu'il avait obtenus du Dr Astaphan, à la garde de M^{me} Issajenko.

Le 22 novembre 1988, M^{me} Issajenko a remis aux enquêteurs de la Commission douze flacons d'« estragol », ce qui lui restait de la provision reçue de M. Francis. Ces flacons ont été versés comme pièces au dossier. Lorsqu'on les secoue, leur contenu prend l'apparence d'une « substance laiteuse blanche ». Les athlètes qui ont témoigné avoir reçu des injections de stéroïde anabolisant du Dr Astaphan ont affirmé que les flacons de M^{me} Issajenko étaient identiques à ceux dont le Dr Astaphan tirait l'« estragol » qu'il leur administrait.

Même si le Dr Astaphan a admis avoir donné à M. Francis une provision importante de flacons de 30 ml de la « substance laiteuse blanche » avant son départ pour Saint Kitts, son avocat a contesté la continuité de la possession de ces flacons devant la Commission. Il a maintenu que les flacons que M^{me} Issajenko avait remis aux enquêteurs de la Commission n'étaient pas ceux qu'elle avait obtenus de M. Francis. Il n'y a aucun doute dans mon esprit, cependant, quant à la continuité de la possession des pièces, et je suis convaincu que les flacons que M^{me} Issajenko a remis à la Commission étaient ceux qu'elle avait reçus de M. Francis.

Les douze flacons qui ont été obtenus de M^{me} Issajenko ont été soumis pour fins d'analyse à la Direction générale de la protection de la santé de Santé et Bien-être Canada. La substance laiteuse contenue dans chacun a été analysée et le certificat d'analyse a révélé qu'elle contenait du stanozolol dans tous les cas.

Dans le cadre de l'enquête de la Commission concernant la source des stéroïdes anabolisants, les enquêteurs ont visité les fournisseurs de produits pharmaceutiques pour savoir à qui ils vendaient leurs produits et en quelles

quantités. Comme nous l'avons déjà mentionné, le stanozolol est vendu au Canada par la Sterling Drug Ltd d'Aurora (Ontario) sous le nom commercial de Winstrol, dans le cas des comprimés pour utilisation humaine. Les comprimés de stanozolol pour utilisation vétérinaire se vendent, eux, sous le nom de Winstrol-V. Le stanozolol injectable porte le même nom commercial et n'est fabriqué que pour utilisation vétérinaire. Sa composition diffère de celle du Winstrol et du Winstrol-V en comprimés. Le Winstrol injectable ne se fabrique pas pour utilisation humaine.

Les registres de vente de la Sterling Drug Ltd, qui ont été déposés en preuve, révèlent qu'entre 1985 et 1987 le Dr Astaphan a acheté 68 flacons (de 30 ml chacun) de Winstrol-V injectable et 65 bouteilles (de 100 comprimés chacune) de comprimés de Winstrol-V. En expliquant l'achat de produits Winstrol pour utilisation vétérinaire, le Dr Astaphan a affirmé qu'il les avait obtenus pour un ami de Saint Kitts, Don Hiatt, qui s'en servait pour engraisser ses animaux avant de les vendre sur le marché insulaire. À la demande du Dr Astaphan, M. Hiatt a été appelé à comparaître et a tenté de confirmer les dépositions du Dr Astaphan à ce sujet. Tout ce qu'il convient de dire au sujet du témoignage de M. Hiatt c'est qu'il était complètement incroyable.

Le Dr Astaphan a nié avoir donné à quelque athlète que ce soit des drogues fabriquées pour utilisation vétérinaire. Tim Bethune, qui a participé aux compétitions du 400 mètres, a témoigné qu'il avait rendu visite au Dr Astaphan afin d'obtenir des stéroïdes anabolisants. Il a dit qu'au cours de consultations préalables, celui-ci lui avait donné de petites pilules roses qu'il croyait être des stéroïdes anabolisants, mais qu'on ne lui avait pas dit exactement de quoi il s'agissait. Au cours d'une visite, cependant, après avoir reçu une provision de pilules, il a remarqué que le Dr Astaphan avait jeté au panier la bouteille dont il les avait tirées. Par

curiosité, il a demandé à voir la bouteille et il a remarqué sur l'étiquette qu'il s'agissait de comprimés de Winstrol-V fabriqués pour utilisation vétérinaire seulement. Même si le Dr Astaphan a nié ce fait, j'accepte le témoignage de M. Bethune. Comme la preuve a permis de l'établir, le Dr Astaphan avait des comprimés de Winstrol-V en sa possession, ce que M. Bethune n'aurait pu savoir s'il n'avait en fait vu la bouteille et l'étiquette.

Des échantillons de Winstrol-V injectable ont été obtenus de la Sterling Drug Ltd et versés comme pièces au dossier. Les flacons étaient identiques à ceux que M^{me} Issajenko avait fournis à la Commission. Lorsqu'on les secoue, leur contenu prend également une apparence laiteuse blanche.

Andrew Holmes, chimiste au laboratoire médico-légal de la Direction générale de la protection de la santé, a fait d'autres analyses des substances contenues dans cinq des douze flacons obtenus de M^{me} Issajenko. Il a également conclu que ces substances contenaient du stanozolol. On lui a demandé d'effectuer une analyse semblable du stéroïde anabolisant injectable Winstrol-V fourni par la Sterling Drug Ltd. Il devait aussi déterminer les composantes des substances contenues dans les cinq flacons obtenus de M^{me} Issajenko et les comparer aux composantes du stéroïde injectable Winstrol-V.

Comme les analyses effectuées par la Direction générale de la protection de la santé, celles de M. Holmes établissaient que la substance contenue dans chacun des cinq flacons obtenus de M^{me} Issajenko contenait du stanozolol, de même que celle du flacon obtenu de la Sterling Drug Ltd sous le nom commercial de Winstrol-V. Ses analyses du contenu des flacons obtenus de M^{me} Issajenko ont révélé que, en plus du stanozolol, ils contenaient de l'eau, du chlorure de sodium, du thimérosal et du polysorbate 80. Or, les composantes du stéroïde injectable Winstrol-V sont précisément le stanozolol, l'eau, le chlorure de sodium, le

thimérosal et le polysorbate 80. En d'autres termes, les substances obtenues de M^{me} Issajenko étaient identiques au stéroïde injectable Winstrol-V.

En dépit de ses protestations, je suis convaincu que, lorsque le Dr Astaphan a proposé l'« estragol » à ses patients en 1985, il leur administrait en fait du stanozolol et, ce qui est plus inquiétant, ce stanozolol était le stéroïde injectable Winstrol-V qu'il avait acheté à la Sterling Drug Ltd. Je suis également convaincu que le Dr Astaphan n'a jamais informé les athlètes que la drogue qu'il leur fournissait était en fait un produit vétérinaire.

Les injections que M. Francis et le Dr Astaphan ont données à M. Johnson à Toronto en août 1988 étaient des injections de stanozolol. Les analyses de l'échantillon prélevé à Séoul indiquant une utilisation à long terme de stéroïdes par M. Johnson sont conformes à la preuve qui précède.

14

Autres athlètes sur piste

En plus d'Angella Issajenko et de Ben Johnson, d'autres athlètes sur piste ont témoigné devant la Commission. Beaucoup avaient fait usage de stéroïdes anabolisants et d'autres drogues améliorant la performance, dont Tony Issajenko, Molly Killingbeck, Dave McKnight, Tony Sharpe, Michael Sokolowski et Cheryl Thibedeau. Je ne parlerai pas de chacun d'entre eux, car il ne servirait pas à grand-chose d'exposer en détail l'usage que chaque athlète a fait de substances améliorant la performance. Cela ne signifie pas que leurs témoignages n'ont pas d'importance. Au contraire, leurs dépositions ont permis de recueillir des renseignements importants sur l'usage qu'ils ont fait des substances améliorant la performance, l'usage qu'en ont fait d'autres personnes, et les circonstances de cet usage. Leurs témoignages m'ont grandement aidé à saisir la nature et la portée du problème.

Je m'arrêterai surtout aux cas de Desai Williams, Mark McKoy et Julie Rocheleau. Ces athlètes faisaient partie de l'équipe olympique du Canada en 1988, de sorte qu'ils occupaient une situation très en vue dans le monde de l'athlétisme. En outre, MM. Williams et McKoy ont contesté certaines preuves présentées concernant leur usage présumé de drogues, alors que Julie Rocheleau a choisi de ne pas témoigner malgré que nous lui ayons demandé de le faire. Il m'apparaît donc opportun d'examiner la preuve et de tirer mes propres conclusions quant à l'usage de substances interdites par ces athlètes. J'ai déjà parlé de MM. Williams et McKoy, mais il y a autre chose à dire à leur égard en rapport avec l'utilisation de substances interdites. De plus, le témoignage de Tim Bethune, dont nous avons déjà discuté, mérite qu'on s'y attarde plus longtemps.

Desai Williams

Desai Williams était un des meilleurs sprinteurs au pays. Il se spécialisait dans le 100 et le 200 mètres. En 1983, il a détenu le record canadien du 100 mètres, avec 10,17 secondes. Il a fait partie de l'Équipe olympique du Canada en 1980, 1984 et 1988. Il était membre du Club d'athlétisme optimiste de Scarborough (Scarborough Optimist Track and Field Club). Son entraîneur était Charlie Francis de 1978 à 1983, puis de l'automne 1987 jusqu'aux Jeux olympiques de Séoul. Il a participé à la finale du 100 mètres à Séoul.

D'après M. Francis, la possibilité pour M. Williams d'entreprendre un programme de consommation de stéroïdes anabolisants a été abordée pour la première fois au cours d'une discussion qu'ils ont eue vers la fin de l'été ou le début de l'automne 1981. Comme dans le cas de Mme Issajenko et d'autres personnes, M. Francis a suggéré à M. Williams de rencontrer le Dr Gunter Koch pour discuter avec lui des avantages liés à l'usage de stéroïdes anabolisants. M. Williams

a nié avoir eu une telle discussion avec M. Francis, bien qu'il ait admis s'être rendu au bureau du médecin. Il a aussi nié y être allé dans le but de discuter d'un traitement aux stéroïdes, bien que les notes prises par le Dr Koch lors d'une visite en avril 1982 donnent à penser qu'il en a été autrement. On y voit que M. Williams s'est renseigné sur les traitements au Dianabol. M. Williams a déclaré qu'il ne connaissait pas l'objet de la visite au bureau du Dr Koch, et a laissé entendre que M. Francis l'avait en quelque sorte amené par la ruse à se rendre chez ce médecin. Il a admis qu'il y avait été question de stéroïdes anabolisants, précisant que seuls M. Francis et le Dr Koch ont participé à la discussion et qu'il n'y avait pas pris part. Il a toutefois admis que le médecin avait laissé entendre, comme l'indiquent les notes de ce dernier, que les stéroïdes n'étaient pas nécessaires dans son cas.

Dans son témoignage, le Dr Koch a dit qu'au cours de la visite M. Williams lui avait remis une formule de demande pour certains tests de laboratoire. Par la suite, il a reçu du laboratoire un rapport qu'il a tiré de ses dossiers. M. Williams a nié avoir jamais reçu une telle formule ou avoir visité le laboratoire.

M. Williams a admis que, après avoir quitté le bureau du médecin, M. Francis lui avait remis une bouteille contenant des comprimés de stéroïdes, mais il a affirmé qu'il les avait jetés lorsqu'il est arrivé chez lui. Au cours de 1982, M. Francis a sûrement supposé que M. Williams prenait des stéroïdes. Celui-ci a admis qu'il avait laissé croire à M. Francis qu'il prenait des stéroïdes, mais il a affirmé qu'il l'avait fait parce qu'il craignait que M. Francis refuse d'être son entraîneur s'il n'en prenait pas. Au printemps de 1982, M. Francis lui a encore remis une bouteille de comprimés de stéroïdes. M. Williams l'a apportée chez lui, mais il a affirmé n'avoir pris aucun comprimé.

M. Francis a parlé d'une discussion qu'il a eue avec Mme Issajenko, M. Sharpe et M. Williams à l'été de 1982 au sujet des réactions, notamment la raideur, que cause le Winstrol chez les athlètes. M. Williams a nié avoir pris part à cette discussion.

Le témoignage de M. Williams, selon lequel il n'a pas pris de stéroïdes anabolisants dès 1982, a été contredit par le Dr Koch et M. Francis. J'accepte le témoignage du médecin et de l'entraîneur, et j'en conclus que M. Williams a effectivement entrepris un traitement aux stéroïdes anabolisants quelque temps après sa visite au bureau du Dr Koch en 1982.

M. Williams a quitté le groupe de M. Francis à l'automne de 1983, car il trouvait que ce dernier ne s'occupait pas suffisamment de son entraînement. Il a dit qu'il était en désaccord avec lui sur la question du recours aux drogues. Dès lors, il s'est entraîné seul jusqu'à l'automne de 1987.

Aux championnats mondiaux de Rome, en 1987, M. Williams a discuté de stéroïdes anabolisants avec un groupe de lanceurs internationaux. À cette époque, il était frustré et envisageait de recourir aux stéroïdes anabolisants. Voici sa déclaration :

[Traduction]

Eh bien, vous voyez des gars que vous battez régulièrement, vous savez, et soudainement, vous vous retrouvez dans cette compétition et ils vous bottent le derrière carrément. Alors, vous voyez, il faut que vous fassiez quelque chose — j'ai pensé, eh bien, si je veux suivre le courant, il me faut faire comme eux.

Un des lanceurs lui a remis quelques comprimés d'Anavar. Il avait l'intention de prendre ces comprimés à son retour au Canada, mais il affirme qu'il ne l'a pas fait.

Lorsqu'il est arrivé au Canada à la mi-septembre 1987, lui et Mark McKoy ont rencontré Charlie Francis; ils lui ont dit qu'ils désiraient se joindre à son groupe pour

« essayer quelque chose de totalement différent ». M. Francis leur a décrit brièvement le programme d'absorption de stéroïdes que ses athlètes suivaient depuis des années et leur a recommandé d'entreprendre un programme faisant appel à la consommation d'« estragol ».

À l'automne de 1987, M. Williams, avec M. McKoy, a commencé à recevoir des injections de stéroïdes anabolisants et à prendre le mélange d'inosine et de vitamine B-12 de M. Francis. Il a remarqué que les stéroïdes augmentaient sa force musculaire et raccourcissaient son temps de récupération mais, à cause d'une blessure, il n'a pas terminé le cycle. Il a nié avoir pris des stéroïdes après l'automne 1987. Son comportement jusqu'au moment des Jeux olympiques de Séoul laisse croire le contraire.

M. Williams a admis avoir rencontré Angella Issajenko, Molly Killingbeck et Mark McKoy au domicile de Mme Issajenko, en février 1988, afin de discuter du prochain cycle d'absorption de stéroïdes. Il a participé à la discussion et évoqué alors l'utilisation de l'Anavar. Bien que les autres aient présumé qu'il poursuivrait un cycle d'« estragol », il a affirmé ne pas avoir pris d'« estragol » après cette réunion. Au printemps de 1988, cependant, M. Francis a donné à M. McKoy et à M. Williams une fiole d'« estragol » pour eux-mêmes et pour un autre athlète. M. Williams a encore nié avoir pris de l'« estragol ».

À son retour du circuit européen, en août 1988, M. Williams était au courant du plan du Dr Astaphan pour agencer un nouveau cycle d'absorption de stéroïdes avant les Olympiques de Séoul. Cependant, M. Williams a affirmé n'avoir absolument pas été au courant que M. McKoy ait reçu du Dr Astaphan, pour eux deux, un protocole manuscrit et une bouteille d'hormones de croissance humaine.

Comme il a déjà été mentionné, le Dr Astaphan avait prescrit du Moduret, un diurétique, pour M. Williams et d'autres, en août. Celui-ci a reconnu avoir reçu une ordonnance du Dr Astaphan et l'avoir fait exécuter dans une pharmacie. Il a affirmé que c'était pour un laxatif et un autre médicament, mais il a prétendu ne pas savoir quel était ce médicament et ne pas l'avoir pris.

Selon la déposition de M. McKoy, M. Williams s'est aussi rendu au bureau du Dr John Fenn où il a reçu un traitement dit « diapulse » avant de partir pour Séoul.

J'ai déjà mentionné que M. Williams avait reçu une bouteille de miel et de vinaigre de M. McKoy aux Olympiques de Séoul, pour sa propre consommation et celle de M. Johnson. Il avait compris qu'ils devaient la boire après la finale du 100 mètres. M. Williams affirme qu'il a donné la bouteille à M. Johnson alors qu'ils étaient dans la salle d'attente du stade et que celui-ci l'a simplement laissée là sur un banc. Il affirme qu'aucun d'eux n'a bu du mélange de miel et de vinaigre.

J'ai aussi mentionné la déposition de M^{me} Issajenko concernant sa conversation avec M. Williams après le test positif de M. Johnson. M. Williams a notamment déclaré qu'il « avait prévu un battement de vingt-huit jours » à Séoul. Il était manifestement question du temps d'élimination qu'il s'était gardé après avoir pris des stéroïdes anabolisants en août. M. Williams a nié avoir eu cette conversation.

À la lumière des témoignages de M. Francis, de M^{me} Issajenko et du Dr Astaphan ainsi que du propre aveu de M. Williams à M^{me} Issajenko, je suis convaincu que celui-ci a fait usage de stéroïdes anabolisants, non seulement à l'automne 1987 mais aussi au printemps et à l'été de 1988, avant les Jeux Olympiques de Séoul. J'ai aussi la certitude qu'avant de partir pour Séoul, il a pris des hormones de croissance et un diurétique.

Mark McKoy

Entre 1982 et 1986, Mark McKoy était l'un des cinq meilleurs coureurs de haies au monde. En 1987 et 1988, il se classait troisième au monde. Il a été choisi sur l'équipe olympique canadienne en 1980, 1984 et 1988, et on s'attendait ce qu'il gagne une médaille à Séoul. M. McKoy a fini septième dans les finales du 110 mètres haies le jour où le test positif de Ben Johnson a été connu. M. McKoy devait participer à la course de relais 4 x 100 mètres chez les hommes qui devait avoir lieu après l'annonce publique du test positif de M. Johnson. M. McKoy a quitté Séoul avant la course. Il a nié que sa piètre performance dans la course de haies et son départ précipité aient été motivés par la volonté d'éviter les tests.

M. McKoy était membre du Club d'athlétisme optimiste de Scarborough depuis 1977 et avait été entraîné par Charlie Francis de 1978 à 1981. Toutefois, il avait quitté M. Francis en 1981 à cause d'un désaccord au sujet des méthodes d'entraînement. Au cours de l'hiver 1982, il s'est entraîné au club d'athlétisme de l'Université de Toronto, puis, pendant environ un an, il a été suivi par un entraîneur de l'Université de York. De 1983 à 1987, il n'a pas eu d'entraîneur attitré. Il était déçu de ses performances au cours de ces années et il avait l'impression de ne pas avoir tiré parti au maximum de ses dons physiques qui auraient pu lui permettre de devenir le meilleur coureur de haies au monde. À l'automne 1987, M. McKoy a décidé de revenir sous la tutelle de M. Francis parce qu'il estimait avoir besoin d'un entraîneur capable de structurer son entraînement. Il avait en outre entendu des rumeurs concernant l'usage de stéroïdes anabolisants par les athlètes de M. Francis et il a pensé que cela pourrait l'aider.

Comme on l'a déjà mentionné, MM. McKoy et Williams ont tous deux discuté de l'usage de stéroïdes anabolisants avec M. Francis à l'automne 1987, et ils ont accepté d'entreprendre un programme d'absorption de stéroïdes. Ils ont reçu leurs injections d'« estragol » de M. Francis à l'appartement de ce dernier. M. McKoy a aussi reçu des injections d'inosine et de vitamine B-12 de M. Francis. Il a noté un accroissement de masse musculaire après le programme d'absorption de stéroïdes, mais il affirme qu'il ne croit pas que cela lui ait permis de réaliser de meilleurs temps. Un certain nombre de témoins ont commenté, devant la Commission, les changements physiques subis par M. McKoy durant une période de temps relativement courte au début de 1988.

Comme M. Williams, M. McKoy a soutenu ne pas avoir pris d'autres stéroïdes anabolisants après le cycle de l'automne 1987, mais, tout comme lui également, son comportement laisse croire le contraire. Il est certain que M. McKoy a amené M. Francis et les autres athlètes à croire qu'il avait pris des stéroïdes anabolisants jusqu'aux Jeux Olympiques de Séoul. M. McKoy a admis avoir participé à la réunion de février 1988 au domicile de M^{me} Issajenko en vue de discuter du nouveau cycle d'absorption de stéroïdes. Il a aussi admis que M. Williams et lui-même avaient obtenu un flacon d'« estragol » de M. Francis au printemps de 1988, mais il a nié en avoir pris. Il a prétendu que, si M. Williams et lui-même n'ont pas dit aux autres qu'ils ne prenaient pas de stéroïdes, c'est qu'ils ne voulaient pas causer de friction au sein du groupe à quelques mois à peine des Olympiques.

Tel que noté précédemment, après le retour de M. McKoy du circuit d'athlétisme européen à la fin d'août 1988, il a assisté à une réunion à l'Université York, avec le Dr Astaphan qui lui a donné un flacon d'hormones de croissance et un protocole manuscrit pour le cycle suivant

de drogues et de vitamines avant les Olympiques de Séoul. M. McKoy a accepté de verser 1 000 \$ au Dr Astaphan pour le flacon d'hormones de croissance destiné à son usage personnel et à celui de M. Williams. M. McKoy a nié avoir pris l'hormone de croissance et il a nié aussi avoir pris de l'« estragol », même si le protocole en prévoyait. Il savait que M. Williams avait obtenu, vers la même époque, un diurétique en comprimés destiné à leur usage commun, mais il a affirmé n'en avoir jamais pris. J'ai aussi précédemment mentionné que M. McKoy s'était rendu au bureau du Dr John Fenn pour y subir un traitement dit « diapulse » avant de partir pour Séoul.

J'ai la certitude que M. McKoy a pris des stéroïdes anabolisants au printemps et à l'été 1988, et jusqu'aux Jeux Olympiques de Séoul. Je suis également certain qu'il a pris de l'hormone de croissance et un diurétique au cours de la période qui a immédiatement précédé ces jeux.

Tim Bethune

Tim Bethune était un sprinteur spécialisé dans le 400 mètres et membre du Club d'athlétisme Striders d'Etobicoke. Son entraîneur était Brian McKinnon. En 1981, il était classé premier au Canada dans le 400 mètres. Il s'agissait d'un athlète breveté, membre de l'équipe olympique canadienne de 1984.

En 1985, aux universiades tenues au Japon, deux athlètes canadiens, Mike Dwyer et Mike Spiritoso, lui ont parlé de l'usage répandu des stéroïdes anabolisants parmi les sprinteurs et lanceurs canadiens. Ils ont évoqué les rumeurs qui couraient au sujet de l'usage de drogues par les athlètes de M. Francis et ont dit à M. Bethune que c'était le Dr Astaphan qui approvisionnait les athlètes de M. Francis en stéroïdes anabolisants. Par curiosité, M. Bethune a décidé de vérifier cette information en allant trouver lui-même le

D^r Astaphan. À l'époque, il ne faisait pas de compétition active. En fait, il avait décidé de se retirer parce que Sport Canada avait cessé de le financer comme athlète breveté.

En septembre 1985, il a pris rendez-vous avec le D^r Astaphan. Lorsqu'il est arrivé au bureau du médecin, il lui a dit qu'il voudrait suivre le même programme que Ben Johnson. Il ne savait pas du tout en quoi consistait ce programme. Après avoir été informé par le D^r Astaphan du fait que les résultats de certains tests de laboratoire étaient satisfaisants, il a commencé à recevoir des injections d'un produit que le docteur lui a dit être des hormones de croissance, et à prendre des comprimés qu'il supposait être des stéroïdes anabolisants.

M. Bethune a informé M. McKinnon qu'il suivait un programme d'absorption de stéroïdes anabolisants. Celui-ci a affirmé que, même s'il était vivement opposé à l'usage de stéroïdes, il était quand même allé voir le D^r Astaphan avec M. Bethune en octobre 1985 parce que ce dernier lui avait dit que le D^r Astaphan désirait le rencontrer. Il a parlé au D^r Astaphan de la vogue des stéroïdes anabolisants dans le sport et il l'a observé pendant qu'il donnait des comprimés à M. Bethune et qu'il lui préparait une injection. M. McKinnon affirme qu'il a ultérieurement dit à M. Bethune de demander davantage de comprimés au D^r Astaphan afin de pouvoir trouver de quelle drogue il s'agissait. M. Bethune a acquiescé et a plus tard remis à M. McKinnon une enveloppe contenant des comprimés roses qui, comme je l'ai déjà mentionné ailleurs dans le présent rapport, provenaient d'un contenant qui portait la mention « Pour usage vétérinaire seulement ». M. McKinnon a dit avoir par la suite jeté les comprimés, puis en avoir retrouvé un qu'il a remis à la Commission pour analyse. L'analyse a révélé que le comprimé contenait le stéroïde anabolisant appelé stanozolol.

Le Dr Astaphan a témoigné qu'il avait donné à M. Bethune des comprimés de Dianabol et des injections d'inosine et de vitamine B-12, mais il a nié lui avoir donné des comprimés de Winstrol-V. J'ai déjà mentionné que j'ajoute foi à la déposition de M. Bethune selon laquelle il a reçu des comprimés de Winstrol-V du Dr Astaphan.

Julie Rocheleau

L'athlète québécoise Julie Rocheleau était l'une des sprinteuses et des coureuses de haies les plus en vue du Canada. En 1989, elle a établi un nouveau record canadien de 12,78 secondes dans le 100 mètres haies. L'année précédente, elle avait réalisé un très bon temps aux Jeux Olympiques de Séoul, se classant sixième dans le 100 mètres haies. Cette année-là, elle a déménagé en Suisse.

Au cours des enquêtes précédant les audiences publiques de la Commission, des allégations ont été recueillies concernant l'utilisation de drogues interdites par M^{me} Rocheleau. En sa qualité de membre de l'équipe canadienne à Séoul, la situation de celle-ci cadrait parfaitement avec mon mandat; il était donc important d'éclaircir la question.

Jacques Demers, haltérophile québécois dont le témoignage a été examiné antérieurement dans le présent rapport, avait fait la connaissance de M^{me} Rocheleau alors qu'il s'entraînait avec elle au Centre Claude-Robillard, à Montréal. Il était aussi devenu l'une des sources d'information de celle-ci au sujet des substances interdites. En juin 1988, M. Demers lui a dit qu'il avait fait son premier achat d'hormones de croissance. Celle-ci s'est montrée particulièrement intéressée par cette substance, et il l'a adressée à sa propre source d'approvisionnement, Steve Brisbois, culturiste de Toronto. Sous un faux nom, M^{me} Rocheleau a téléphoné à M. Brisbois et lui a commandé deux flacons d'hormones de croissance d'une valeur totale de 1 400 \$.

Lorsqu'elle a appris la longueur du délai de livraison du produit, M^{me} Rocheleau, à qui il restait très peu de temps avant les Jeux Olympiques de Séoul, a demandé à M. Demers de lui indiquer un autre endroit où elle pourrait se procurer plus rapidement ces hormones. Il lui a parlé de son ami Benoît Lévesque.

M. Lévesque, un culturiste québécois, a témoigné au sujet de ses transactions avec M^{me} Rocheleau. Il a rencontré celle-ci pour la première fois en juin 1988. Elle lui a téléphoné, mais là encore sous un faux nom. Elle lui a demandé de lui trouver de l'hormone de croissance, affirmant que c'était pour Jacques Demers. M. Lévesque finit par céder à sa requête pour un prix de 2 000 \$ pour deux flacons de 10 ml. Il a témoigné que l'hormone de croissance lui venait d'Italie par l'intermédiaire d'un contact qu'il avait à New York. Il a rencontré M^{me} Rocheleau à nouveau deux semaines plus tard, avant qu'il obtienne l'hormone de croissance, et elle lui a alors acheté une bouteille de comprimés de Winstrol. Elle lui a dit qu'elle prenait du Winstrol-V et du Primobolan et que ces substances avaient grandement augmenté sa force. À cette occasion, elle a révélé son vrai nom, précisant qu'il était très important de garder son identité secrète afin de préserver son image publique.

Au début d'août, elle l'a rappelé pour lui demander d'autres hormones de croissance en prétendant que c'était pour Jacques Demers qui, à l'époque, s'entraînait en Tchécoslovaquie. M. Lévesque s'est procuré l'hormone de croissance, cette fois de fabrication suédoise, d'un fournisseur de Californie, mais il l'a remise directement à M. Demers à son retour de Tchécoslovaquie. Ce n'est que lorsqu'il a demandé à M. Demers de régler intégralement la note qu'il a appris que l'hormone de croissance avait toujours été destinée à M^{me} Rocheleau.

Avant la comparution de ces témoins, M^{me} Rocheleau avait été invitée à assister aux audiences. Elle a décliné l'invitation par l'intermédiaire de son avocat. Au printemps 1989, au cours des audiences de la Commission, M^{me} Rocheleau a dû subir un test antidrogue dans le cadre du nouveau programme de contrôle en dehors des compétitions de l'Association canadienne d'athlétisme. Son test a été positif pour le stanozolol, le même stéroïde anabolisant pour lequel Ben Johnson avait testé positif à Séoul.

15

Fonds de réserve des athlètes

D'après les règles de la Fédération internationale d'athlétisme amateur (FIAA), seuls les « amateurs » peuvent participer aux compétitions d'athlétisme. Ils sont autorisés à tirer des revenus du sport tout en restant admissibles aux compétitions si l'argent est déposé dans un fonds en fiducie jusqu'à la fin de leur carrière en compétition. Tant qu'ils font de la compétition active, les athlètes peuvent utiliser ce fonds uniquement pour les dépenses nécessaires à l'entraînement et à la compétition. L'Association canadienne d'athlétisme (ACA), à titre de membre de la FIAA, a inclus dans ses propres règlements le principe du fonds en fiducie, qu'elle a appelé le Fonds de réserve des athlètes (FRA). Des règles semblables concernant les revenus des athlètes amateurs ont été adoptées dans d'autres sports.

Pour qu'il soit possible de discuter de l'application pratique des règles actuelles de la FIAA, il faut d'abord les énoncer en détail.

Article 51

Définition de l'Amateur

Un amateur est celui qui observe le Règlement de l'I.A.A.F. sur la qualification.

Article 52

Restriction des Compétitions aux Amateurs

Les compétitions organisées conformément aux règlements de l'I.A.A.F. sont réservées aux athlètes amateurs sous la juridiction d'un Membre et qui sont qualifiés pour y participer en vertu des règlements établis par cette Fédération.

Article 54

Garantie de l'Organisme Directeur National

Dans toute compétition se déroulant sous les règlements de la Fédération Internationale d'Athlétisme Amateur, la qualification d'un athlète devra être garantie par l'organisme directeur du pays auquel il appartient.

Il ressort clairement de la lecture des articles 51, 52 et 54, que la FIAA veut établir une distinction entre les athlètes amateurs et les autres. Dans les conditions imposées aux amateurs, on précise ce qu'ils peuvent dépenser et ce qu'ils doivent faire des revenus non dépensés, par exemple :

Assistance Aux Athlètes Amateurs

Les Articles 14 à 17 suivants sont basés sur le principe que la santé d'un athlète ne doit pas souffrir et qu'il ou qu'elle ne doit pas être placé dans un désavantage social ou matériel résultant de sa préparation pour une participation en athlétisme. La Fédération Nationale d'un athlète contrôlera une assistance matérielle et financière raisonnable et nécessaire afin d'assurer ceci.

Article 14

Dépenses

1. — Les règlements suivants doivent s'appliquer au remboursement des frais autorisés pour tout athlète prenant part à une réunion internationale (telle que définie par l'Article 12(1): —
Ces frais se limitent à l'allocation journalière et aux frais réellement dépensés de voyage, d'assurance, de nourriture, d'hébergement et, une subvention en cas de besoin pendant la période minimum de leur absence de leur domicile.
(a) Les frais ayant égard aux réunions telles que définies à l'Article 12, 1, (a), (b), (c), (d), (e), (f) et (g) seront décidés par le Membre ou les Membres concernés.
2. — Allocation journalière pour les frais d'argent de poche des athlètes n'excèdera pas US \$10 ou l'équivalent de cette somme en autre monnaie, payable pour la période minimum pendant laquelle ils sont appelés à s'absenter de leur domicile.
Une indemnité journalière spécialement autorisée jusqu'à \$50 ou son équivalent en monnaie du pays concerné peut être versée aux athlètes participant aux réunions sur invitation de l'I.A.A.F. Voir article 12, 1(e).
3. — (a) Les Fédérations Nationales contrôleront strictement toutes les transactions financières.
(b) La Fédération d'un athlète peut autoriser la Fédération Nationale (étrangère) sous la juridiction de laquelle il concourt, à rembourser à l'athlète les frais comme définis au paragraphe 1.
4. — Le nombre de jours d'une année civile pendant lesquels un athlète peut recevoir des frais remboursés, ayant égard aux réunions telles que définies à l'Article 12, paragraphe 1 (e), (f) et (g) est limité à 60.

Article 15

Provision d'Équipement et de Services

Les athlètes sont autorisés à accepter l'aide sous la forme d'équipements et de services nécessaires pour l'entraînement et la compétition, sous le contrôle de la Fédération Nationale.

Une telle aide peut revêtir les formes suivantes: —

- (a) Équipement et vêtements de sport;
Si un fabricant fournit gratuitement des engins ou un équipement personnel, la distribution en sera contrôlée par l'intermédiaire de la Fédération Nationale.
- (b) Assurance contre les accidents, la maladie, l'incapacité et les objets personnels;
- (c) Coût du traitement médical et de la physiothérapie;
- (d) Entraîneurs autorisés par la Fédération Nationale.
Si un athlète est autorisé à profiter des services d'un médecin pour un traitement médical ou d'un masseur ou d'un entraîneur, les comptes devront être présentés à la Fédération Nationale, qui procédera aux paiements directement au médecin, au masseur ou à l'entraîneur, et non par l'intermédiaire de l'athlète.
- (e) Logement, nourriture, transport, instruction et formation professionnelle.

Article 16

Subventions aux Athlètes

1. — Lorsqu'une Fédération Nationale, après étude approfondie, l'estime opportun, elle peut fournir ou organiser la fourniture d'une subvention à un athlète pour l'aider dans les frais occasionnés en raison de sa préparation ou de sa participation à n'importe quelle compétition définie à l'Article 12,(1) (a)-(f).
2. — Un athlète ne peut pas accepter une telle subvention sans avoir obtenu au préalable l'autorisation par écrit de sa Fédération Nationale.

3. — Le conseil de l'I.A.A.F. peut demander aux Membres des renseignements concernant le paiement de telles subventions.

Article 17

Fonds Pour l'Athlétisme

1. — Un fonds de dépôt peut être établi au profit d'athlètes. Un tel « fonds pour l'athlétisme » peut être approvisionné par des sommes prises en considération dans l'Article 53 (viii) ou par d'autres sources autorisées.
2. — Le fonds doit être tenu, contrôlé et administré par un membre. Le Membre doit établir une réglementation pour la gestion du fonds conformément à la réglementation et aux textes d'application de l'I.A.A.F., particulièrement les Articles 14–17, et à ses propres dispositions nationales, légales et administratives.
3. — Une copie de toute réglementation doit être enregistrée à l'I.A.A.F. et dans ce but, une copie doit être remise au Secrétaire Général dans un délai de trois mois à partir de sa mise en vigueur.
4. — Le fonds peut être distribué dans le but d'aider les athlètes aux termes des Articles 14, 15 et 16.
5. — *Si une somme provenant d'un fonds établi aux termes de cet Article est versée à un athlète ou déboursée sur sa demande, en dehors des Articles 14, 15 et 16, l'athlète en question cesse automatiquement d'être qualifié pour participer à toute compétition. Aucune réinsertion ne sera autorisée une fois qu'un athlète est devenu inéligible conformément à cet Article.*

Textes d'Application en vue de l'Administration du Fonds.

NOTA *Le règlement détaillé pour l'administration du fonds pour l'athlétisme dépendra des lois et de la pratique de chaque pays. Toutefois, les principes généraux ci-après devraient être suivis.*

- (a) Dans tout contrat pour parrainage, équipement, publicité, participation ou autre, par lequel les fonds pour l'athlétisme reçoivent des bénéfices, conformément à l'Article 53 (viii), seul le Membre peut signer un contrat avec l'annonceur publicitaire ou le mécène.
- (b) Toute somme payable aux termes du contrat doit être versée au Membre. Le contrat ne doit pas permettre au publiciste ou à son Agent de contrôler l'épreuve à laquelle participe l'athlète.
- (c) Au moment d'établir le fonds pour l'athlétisme, les informations suivantes devraient être rendues disponibles.
 - (i) Les modalités d'administration précises
 - (ii) Prise de connaissance de toute obligation de l'athlète envers le Membre et les sponsors, etc
- (d) Lorsque le contrat prévoit l'emploi du nom de l'athlète, de sa personne ou de son image à des fins publicitaires, le consentement de l'athlète sur les modalités précises doit être obtenu.
- (e) Le paiement du fonds pour l'athlétisme aux athlètes ou à leur représentant est autorisé dans les circonstances suivantes:
 - (a) L'arrêt volontaire et définitif de participer aux compétitions.
 - (b) L'obligation d'arrêter définitivement pour cause de maladie ou de blessure.
 - (c) La mort survenant avant l'arrêt définitif de participer aux compétitions.
- (f) Les athlètes ne doivent céder, prendre hypothèque ou mettre en gage, de quelque manière que ce soit, le fonds pour l'athlétisme.

L'article 17 renvoie à l'article 53 (viii) qui se lit ainsi :

Les personnes suivantes ne sont pas qualifiées pour participer aux compétitions, qu'elles soient organisées en vertu des règlements de l'I.A.A.F. ou en vertu des règlements nationaux du Membre.

Toute personne qui : — . . .

- (viii) autorise l'emploi de son nom, de son image ou de sa performance athlétiques à des fins publicitaires ou commerciales, sauf dans le cas où il s'agit d'un contrat d'aide ou d'équipement conclu par son organisme directeur national et dont les bénéfices reviennent à celui-ci.

L'organisme national, après avoir déduit tout pourcentage considéré approprié, peut verser la partie restante d'une telle sponsorship ou profit à un Fonds pour l'Athlétisme (voir Article 17).

Selon l'article 53, les personnes suivantes ne sont pas qualifiées, elles non plus :

Toute personne qui :

- (v) a participé à n'importe quelle compétition sportive pour une récompense pécuniaire autre que celles autorisées par les Règlements de l'I.A.A.F., ou sanctionnée spécialement par le Conseil.

Cependant, à la demande d'un membre, le Conseil est autorisé à sa discrétion absolue, à considérer comme qualifiée toute personne qui participe ou qui, dans le passé, a participé à n'importe quel sport autre que l'athlétisme pour une récompense pécuniaire.

La requalification par le Conseil de l'I.A.A.F. de sportifs professionnels dans d'autres sports et leur éligibilité à participer à des compétitions ne doivent être prononcés que dans des cas exceptionnels, étudiés cas par cas, et uniquement s'il y a des raisons très importantes; les demandes devant être soumises par la Fédération Nationale de l'athlète.

- (x) accepte directement ou indirectement de l'argent ou autres avantages pour des dépenses ou perte de salaire, sauf ce qui est autorisé par les Articles 14, 15 et 16.
- (xi) souscrit à un contrat ou à un accord pour concourir comme un athlète professionnel.
- (xii) *utilise les services d'un agent commercial, d'un mécène ou d'un fabricant pour organiser, arranger ou pour prendre part à des négociations en son nom en relation avec son programme d'athlétisme.* [Notre soulignement]

Selon le texte et l'esprit de ces règles, il semble que les athlètes ne peuvent dépenser des sommes considérables et demeurer admissibles à la compétition. De plus, ils ne sont

pas autorisés à utiliser les services d'un agent commercial pour les aider à gagner de l'argent. En vertu de l'article 14, les frais remboursables engagés à l'occasion de compétitions internationales ne doivent pas dépasser 50 dollars US par jour. De même, l'octroi d'équipement et la prestation de services à un athlète se limite aux catégories mentionnées à l'article 15. De telles limites seraient inutiles si les athlètes amateurs étaient traités comme des professionnels qui peuvent gagner et dépenser de l'argent librement. Néanmoins, les personnes qui se sont occupées des transactions quotidiennes du Fonds de réserve des athlètes ont révélé que certains athlètes avaient été traités, à peu de choses près, comme des professionnels. La façon dont les finances de Ben Johnson étaient gérées, notamment, indique que les règles étaient interprétées comme s'il n'existait pratiquement aucune limite.

Glen Bogue, gestionnaire des services aux athlètes à l'ACA d'août 1983 à octobre 1986, était chargé d'administrer le fonds du fiducie des athlètes et les argents découlant de leur brevet, et de superviser le travail de leurs agents et de leurs commanditaires. Il représentait également des athlètes qui n'avaient pas d'agent. Lors des championnats du monde de 1983 tenus à Helsinki, il a notamment représenté Desai Williams et Mark McKoy. M. Bogue a déclaré que, à son entrée en fonctions à l'ACA, l'argent en fiducie des athlètes faisait partie d'un compte général et il a convaincu le président de l'Association d'établir un compte distinct pour le fonds en fiducie. M. Bogue a également étudié les systèmes utilisés dans d'autres pays. Il a mentionné le cas du Kenya où l'argent en fiducie est réservé aux programmes visant les jeunes contrairement à ce qui se fait dans d'autres pays où l'argent appartient aux athlètes.

Au début, les sommes versées dans le Fonds de réserve des athlètes provenaient principalement de la promotion de produits tels que les chaussures athlétiques. Les athlètes

gardaient les gains provenant des compétitions pour payer leurs dépenses. Les contrats de chaussures, comme on les appelait, étaient des ententes tripartites entre l'entreprise, l'athlète et l'ACA; par conséquent, les athlètes étaient obligés de déposer les revenus provenant de ces contrats dans le fonds en fiducie. En revanche, l'argent des compétitions, tel que les cachets de présence et les prix, n'était pas versé en vertu de contrats et était généralement en espèces. M. Bogue a déclaré qu'il faisait en sorte que les dépenses des athlètes soient payées rapidement et qu'il les encourageait à déposer toutes les sommes reçues, y compris les revenus en espèces, dans le fonds en fiducie. Sa plus grande crainte était qu'ils se soustraient à l'impôt. Il a donc tenté de les convaincre de déclarer l'argent et de le placer dans le fonds en fiducie où il resterait en franchise d'impôt jusqu'à son retrait.

Selon M. Bogue, les athlètes pouvaient demander de l'argent à l'ACA pour payer la nourriture, le loyer, et les soins médicaux, et même l'automobile et l'hypothèque. Il s'inquiétait de la règle de la FIAA selon laquelle les dépenses des athlètes devaient se limiter à l'entraînement et à la compétition, mais il a indiqué que la question de la définition de dépenses raisonnables (traduction) « ne m'a jamais traversé l'esprit au moment où j'étais en poste. En fait, le problème ne s'est jamais posé. »

Steve Findlay a assumé les fonctions de M. Bogue en décembre 1986 sous un nouveau titre, celui de coordonnateur des services aux athlètes; il occupait ce poste au moment où il a témoigné. Il a expliqué le fonctionnement actuel du Fonds de réserve des athlètes et a précisé que les décaissements étaient régis par les articles 15 et 16. En vertu de l'article 16, par exemple, il est permis d'accorder aux athlètes un paiement mensuel pour la nourriture. L'article 15 touche les dépenses directement liées à l'entraînement pour la compétition. M. Findlay a déclaré que l'utilisation de fonds

en fiducie devait se limiter uniquement aux besoins des athlètes pour la formation et la compétition. Toutefois, selon l'interprétation donnée par l'ACA à l'article 15, il est possible de faire des paiements continus aux athlètes à temps plein qui s'entraînent et participent à des compétitions l'année durant.

Le tableau 15-1 fait état du solde mensuel moyen du Fonds de réserve des athlètes de l'ACA.

Si l'on prend les données de 1989 à titre d'exemple, cent athlètes ont de l'argent dans le Fonds, mais seulement 24 y ont 1 000 \$ ou plus. Seulement trois d'entre eux y ont déposé plus de 100 000 \$. Le solde mensuel moyen est indiqué parce que le montant varie au cours d'une l'année. Il est important de se rappeler que certains paiements en espèces sont versés aux athlètes sans que l'ACA le sache et que certains paiements sont faits directement des commanditaires aux médecins, aux thérapeutes et aux autres membres de l'entourage de l'athlète. De plus, les athlètes sont tenus de déclarer seulement les sommes supérieures à 250 dollars US. Ainsi, les montants crédités au Fonds de réserve des athlètes ne permettent pas de dresser un tableau complet de leur situation financière.

Tableau 15-1
Fonds de réserve des athlètes de l'ACA, solde mensuel moyen, 1979-1989

	Nombre d'athlètes	1 000 \$-	5 000 \$-	10 000 \$-	25 000 \$-	50 000 \$-	100 000 \$
		5 000	10 000	25 000	50 000	100 000	+
1979	40	—	—	—	—	—	—
1980	40	1	1	1	0	0	0
1981	40	5	1	1	0	0	0
1982	45	5	0	0	1	0	0
1983	60	6	1	3	1	0	0
1984	60	3	1	2	2	0	0
1985	60	6	1	3	4	1	0
1986	60	7	4	3	2	2	1
1987	100	10	3	4	3	3	1
1988	100	11	3	5	3	2	3
1989	100	5	7	4	2	3	3

Depuis 1987, l'agent d'un athlète doit présenter à l'ACA un rapport faisant état de toutes les sommes d'argent reçues. M. Findlay a soutenu qu'un tel changement avait fait augmenter considérablement les dépôts dans le FRA. Le règlement de l'ACA n'exige cependant pas de l'athlète qu'il dépose une copie de déclaration d'impôt ou tout autre état des revenus.

Bien qu'ils représentent les athlètes, les agents sont appelés des représentants de l'ACA de façon à contourner les règles strictes imposées à l'article 53 (xii) de la FIAA, reproduit ci-dessus et qui vise à empêcher les athlètes d'engager des agents commerciaux. Cinq agents ont été accrédités par l'ACA en 1987-1988. Larry Heidebrecht, qui a notamment été l'agent de M^{me} Issajenko et de M. Johnson, a été considéré comme le représentant accrédité de l'ACA chargé de négocier pour ces athlètes les cachets de présence, prix en argent et les cachets de participation. Toutefois, l'accréditation des agents par l'ACA n'englobe pas la promotion de certains produits étant donné que l'interprétation donnée à la règle vise uniquement l'argent directement lié à la compétition. Quoi qu'il en soit, l'ACA est automatiquement mêlée aux promotions commerciales en tant que partie à tout contrat.

M. Findlay a justifié le point de vue de l'ACA selon lequel les agents des athlètes sont des agents de l'ACA en expliquant que celle-ci impose certaines exigences telles que l'approbation de toute utilisation de l'image de l'athlète.

En ce qui a trait aux montants que les athlètes devraient pouvoir prélever sur le Fonds de réserve, M. Findlay a déclaré ce qui suit lors de son témoignage :

[Traduction]

L'utilisation du Fonds se limite généralement à l'achat d'une automobile et d'une maison.

La plupart des athlètes — la majorité, c'est-à-dire 95 p. 100 de ceux qui se servent du Fonds . . . ne veulent ou ne peuvent pas acheter plus d'une voiture. Ils ont tout juste ce qu'il faut pour le paiement initial d'une maison.

À peu près tous les athlètes sont dans la même situation, ils ne peuvent faire plus avec leur fonds. Il n'y a cependant aucune limite — comme vous pouvez le voir dans le règlement, à la valeur maximale.

En fait, l'ACA juge du bien-fondé des dépenses d'un athlète en fonction de ses revenus. M. Findlay a déclaré que la situation de M. Johnson était unique parce que ses revenus étaient bien supérieurs à ceux des autres athlètes. On lui a permis de retirer d'importantes sommes d'argent pour ses dépenses, par exemple l'achat de sa maison en 1986 (121 000 \$), d'un terrain à bâtir (175 000 \$ au printemps de 1987, avant qu'il n'établisse un record mondial à Rome) et de deux voitures sport, une Porsche (108 000 \$) et une Ferrari (257 000 \$) en août 1988 avant les Jeux olympiques de Séoul).

Il n'a pas été prouvé qu'aucun athlète ne fut plus admissible pour avoir enfreint l'article 17 selon lequel une disqualification définitive de toute compétition devrait être imposée par suite de paiements tirés contrairement aux règles, sur le fonds des athlètes. J'approfondirai cette question plus loin dans le présent rapport.

PARTIE IV

Usage et contrôle des
substances interdites

16

Étendue de l'usage des substances interdites

Aux termes du mandat qui m'a été confié, je dois faire enquête sur l'étendue de l'usage par les athlètes canadiens de substances et de pratiques interdites en vue d'améliorer leur performance. Au début de l'enquête, les données disponibles sur ce sujet, tant au Canada qu'ailleurs dans le monde, étaient difficiles à cerner. Dans une large mesure, elles se fondaient sur des opinions personnelles, des rumeurs et des spéculations. Par ailleurs, nous avons aussi accès aux résultats publiés de tests de dépistage auxquels des athlètes ont été soumis lors de différentes compétitions nationales et internationales. Toutefois, comme je l'ai déjà mentionné dans le présent rapport, les résultats des tests effectués lors de compétitions ne sont pas vraiment utiles comme moyen de déterminer l'étendue de l'usage de substances telles que les stéroïdes anabolisants.

Deux facteurs principaux ont contribué à l'absence de preuve immédiatement accessible. Tout d'abord, les athlètes, entraîneurs, médecins, moniteurs et officiels impliqués dans des cas de tricherie, pour avoir utilisé ou favorisé l'utilisation de substances et de pratiques interdites qui ont pour objet d'améliorer la performance, se sont engagés dans une conspiration du silence. Le Dr Astaphan a qualifié cette conspiration de « fraternité de l'aiguille ». En second lieu, les officiels et les organisations qui devaient s'occuper de ce problème ont fermé les yeux sur les nombreux signaux d'alarme, et ils ont négligé de faire enquête à leur sujet pour briser cette conspiration du silence.

En tout, quarante-six athlètes canadiens appartenant à un large éventail de disciplines sportives ont admis au cours de l'enquête avoir fait usage de stéroïdes anabolisants. Ces athlètes, qui ont comparu devant la Commission, ne représentent qu'un échantillon. Il ne faudrait pas en conclure que le recours aux substances interdites se limite à ces personnes.

Il semble que, ce qui a poussé certains athlètes canadiens à commencer à prendre des substances en vue d'améliorer leur performance, c'est leur conviction que leurs collègues sur la scène internationale avaient un net avantage sur eux lors des compétitions parce qu'ils prenaient des substances telles que des stéroïdes anabolisants et des hormones de croissance. Comme bon nombre des athlètes et des entraîneurs canadiens ainsi que des autres témoins qui ont comparu devant moi étaient des gens engagés dans des compétitions internationales, il n'est pas surprenant que j'aie pu réunir beaucoup de données concernant ce qui se passe sur la scène internationale. Bien que l'enquête que je dirige vise à faire la lumière sur la situation au Canada, je ne pouvais pas tenir compte du contexte des compétitions auxquelles les athlètes canadiens participent. Tout examen réaliste de ce problème doit donc aller au-delà du contexte canadien.

Après avoir entendu les propos et les témoignages de personnes très renseignées provenant du Canada, des États-Unis, du Royaume-Uni, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et d'ailleurs, je suis convaincu que le problème est répandu non seulement au Canada, mais partout dans le monde. Les données que nous avons réunies montrent que dans presque tous les sports, et plus particulièrement en haltérophilie et en athlétisme, les athlètes recourent à des substances interdites en vue d'améliorer leur performance, et notamment à des stéroïdes anabolisants. Je ne prétends pas que tous les athlètes, et ce, dans toutes les disciplines sportives, prennent des substances proscrites. Néanmoins, et c'est là l'une des grandes injustices du dopage dans le sport, les athlètes qui recourent à de telles substances créent une atmosphère de suspicion qui rejaillit sur tous les athlètes, ce qui est à la fois injuste et malheureux.

Partout dans le présent rapport, j'ai porté mon attention sur l'usage des stéroïdes anabolisants. Je l'ai fait parce que cette catégorie de substance représente à l'heure actuelle la plus grave menace auquel le sport est exposé. Toutefois, les témoignages que j'ai entendus m'ont convaincu que d'autres substances interdites sont utilisées par les athlètes de compétition. Il y a entre autres les drogues que la Commission médicale du CIO appelle stimulants, narcotiques, bêta-bloquants ou diurétiques.

J'ai aussi entendu des témoignages attestant que le dopage sanguin, pratique proscrite depuis peu, est employé au plus haut niveau de compétition dans les sports olympiques. En 1984, cette pratique n'était pas interdite, et il est établi que certains cyclistes américains y ont eu recours lors des Jeux olympiques de Los Angeles. C'est cet incident qui a poussé la Commission médicale du CIO à ajouter le dopage sanguin à la liste des pratiques interdites.

Bien que j'aie axé mon attention sur les stéroïdes anabolisants, nous ne devons pas nous laisser bercer d'un faux sentiment de sécurité et croire que les autres substances et pratiques interdites ne suscitent aucun problème. J'ai cru bon de concentrer le temps et les ressources à la disposition de cette Commission sur ce qui me semblait être le sujet de préoccupation de première importance. Toutefois, tous ceux qui ont pour tâche de réglementer le sport, tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle internationale, devraient faire preuve de vigilance pour s'assurer que le recours aux autres catégories de substances et de pratiques interdites est enrayé.

HALTÉROPHILIE, DYNAMOPHILIE ET CULTURISME

Il ressort clairement de ce que j'ai déjà dit que l'usage des stéroïdes anabolisants se multiplie parmi les haltérophiles, au Canada et à l'étranger. On observe le même problème parmi les adeptes de la dynamophilie, sport non olympique connexe. Enfin, le recours aux stéroïdes est très marqué chez les adeptes du culturisme, autre discipline non olympique où l'accent est mis plus particulièrement sur le développement de la musculature. Je suis aussi convaincu que les adeptes de ces sports axés sur la puissance et la force prennent d'autres substances, dont l'hormone de croissance, lorsqu'ils peuvent s'en procurer.

ATHLÉTISME

Dans les chapitres consacrés à l'athlétisme, j'ai fait le point sur l'usage répandu des stéroïdes anabolisants par les athlètes canadiens qui participent à des épreuves de course de vitesse et de lancer. La preuve qui nous a été fournie par les nombreux témoins du volet athlétisme ne se limite pas

à la scène canadienne, loin de là. Bon nombre des athlètes canadiens du plus haut calibre ont fréquenté des collègues américains grâce à des bourses en athlétisme qui leur avaient été décernées. Certains d'entre eux ont témoigné qu'ils avaient commencé à consommer des substances pour améliorer leur performance, et plus particulièrement des stéroïdes anabolisants, pendant qu'ils s'entraînaient aux États-Unis. C'est le cas particulièrement des lanceurs.

Bishop Dolegiewicz a déclaré qu'il serait [traduction] « bien embêté si on lui demandait de fournir ... le nom d'une personne [lanceur ou lanceuse] qui ne prenait pas de stéroïdes », entre 1970 et 1980 aux États-Unis. De la même façon, Mike Spiritoso, qui a représenté le Canada lors d'épreuves internationales de lancer de poids, a dit que, pendant qu'il était aux États-Unis entre 1982 et 1987, [traduction] « c'était un fait notoire que la plupart des lanceurs en prenaient [des stéroïdes anabolisants] — du moins tous ceux d'entre eux qui étaient bons, et même ceux qui étaient loin d'être des as. » Selon lui, de 90 à 95 p. 100 des meilleurs lanceurs américains prenaient des stéroïdes anabolisants, pourcentage qu'il faut ramener à de 30 à 40 p. 100 pour les athlètes canadiens.

Angela Bailey, qui a été pendant nombre d'années l'une des meilleures sprinteuses du Canada, s'est entraînée dans un collège américain en 1985, grâce à une bourse en athlétisme qu'elle s'était méritée. Au bout de six semaines, elle constatait que son entraîneur [traduction] « ne savait pas comment m'entraîner, parce que je ne recourais pas au dopage. » Elle s'est ensuite entraînée avec Pat Connolly, entraîneuse de l'équipe olympique des États-Unis.

J'ai pu examiner une copie du compte rendu officiel des audiences tenues par le Comité judiciaire du Sénat américain sur l'abus des stéroïdes anabolisants en Amérique, que présidait le sénateur Joseph R. Biden fils en avril 1989.

M^{me} Connolly a été appelée à comparaître devant le Comité Biden pour dire ce qu'elle savait de l'usage des stéroïdes par les athlètes américains entre les Jeux olympiques de 1984 et ceux de 1988. Voici un extrait de ce compte rendu :

[Traduction]

M^{me} CONNOLLY : En 1984, sur les quelque 50 athlètes qui composaient l'équipe olympique, 15 probablement, dont un certain nombre de médaillés, avaient pris des stéroïdes.

...

Aux Jeux de Séoul, au moins 40 p. 100 des athlètes membres de l'équipe féminine avaient probablement pris des stéroïdes à un moment ou l'autre au cours de leur préparation en vue des Jeux.

...

Aux États-Unis, j'ai entendu dire que quatre entraîneurs masculins avaient encouragé leurs athlètes féminines d'élite à prendre des stéroïdes. Or, je ne connais aucune entraîneuse qui favorise la prise d'hormones mâles.

...

SÉNATEUR BIDEN : Donc, un grand nombre d'athlètes féminines et, si j'ai bien compris, en 1984 l'équipe américaine féminine en athlétisme comptait, grosso modo, quinze athlètes.

M^{me} CONNOLLY : Grosso modo, oui.

SÉNATEUR BIDEN : C'est une approximation. Je m'en rends bien compte. À votre avis, ce nombre était-il plus élevé en 1988?

M^{me} CONNOLLY : Assurément, et de beaucoup. Une équipe peut compter entre 45 et 50 femmes, selon le nombre de remplaçantes et de coureuses de relais qu'on veut dans l'équipe. Je dirais qu'en 1988 environ 40 p. 100 des athlètes composant l'équipe avaient à tout le moins essayé les stéroïdes, soit de 15 à 20 athlètes — je cite des chiffres approximatifs, parce qu'il y a tellement de rumeurs maintenant. Tout le monde dit que tous les autres prennent des stéroïdes, et il est vraiment difficile de rester pondéré et très objectif. Si on prête l'oreille à toutes les

rumeurs, on en vient à penser que toute l'équipe trichait. Pour ma part, je connais personnellement des athlètes qui ont participé aux Jeux sans recourir aux drogues. Je peux donc croire à l'innocence de certains des athlètes que d'autres soupçonnent d'avoir triché.

...

SÉNATEUR BIDEN : Récemment, Carl Lewis a dit qu'il pensait que de 5 à 10 médaillés d'or masculins dans les épreuves d'athlétisme aux Jeux olympiques de Séoul prenaient des stéroïdes. Bien sûr, je ne compte pas sur vous pour me dire ce qu'il en était au juste. Néanmoins, j'aimerais savoir si, selon vous, l'évaluation de M. Lewis est exagérée ou —.

M^{me} CONNOLLY : Je connais assez bien le programme d'entraînement des athlètes masculins et les athlètes masculins. Je suis mariée à un athlète qui a comparu à ce sujet en 1973. Je suis donc assez bien renseignée. À mon avis, l'estimation de Carl est en deçà de la réalité. S'il parlait des Américains seulement, son évaluation est probablement exacte. Mais s'il parlait de tous les athlètes inscrits au programme d'athlétisme, alors, son évaluation est très en deçà de la réalité¹.

Le sénateur Biden a aussi entendu le témoignage d'Evelyn Ashford, qui s'est déjà entraînée sous la direction de M^{me} Connolly. M^{me} Ashford est une éminente sprinteuse américaine : médaillée d'or aux 100 mètres aux Jeux olympiques de 1984, et médaillée d'argent aux Jeux de 1988, à Séoul. Elle pouvait affirmer que deux des athlètes américains qui ont obtenu une médaille d'or aux Jeux olympiques de 1988 avaient pris des stéroïdes anabolisants.

Pendant l'enquête, plus d'un témoin m'a parlé d'un programme non punitif de dépistage de l'usage des drogues adopté par le Comité olympique des États-Unis (USOC) avant les Jeux de Los Angeles de 1984. Les athlètes de toutes les disciplines olympiques, et non seulement ceux du domaine de l'athlétisme, avaient accès à ce programme. Selon des représentants officiels du Comité olympique des

États-Unis, ce programme avait pour objet de mettre à l'essai les nouveaux laboratoires de Los Angeles et de familiariser les athlètes avec le processus du contrôle antidopage. Selon d'autres sources, toutefois, l'objet réel du programme était de permettre aux athlètes américains de connaître leurs délais d'élimination et de modifier leur prise de stéroïdes en conséquence avant de participer à des compétitions.

Le Dr Charles E. Yesalis de la Pennsylvania State University a comparu en mars 1989 devant le U.S. Subcommittee on Crime of the House Committee on the Judiciary. Il a déclaré dans son témoignage que 50 p. 100 des athlètes qui ont participé au programme de dépistage des drogues ont obtenu des résultats positifs pour les stéroïdes anabolisants. Mme Connolly s'est dite préoccupée par ce programme lors de son témoignage devant le Comité Biden :

[Traduction]

En 1983, lorsque j'ai entendu parler du programme de dépistage des drogues mis sur pied par l'USOC avant les Jeux olympiques, programme qui permettait à nos athlètes de trouver de meilleurs moyens d'échapper aux tests de dépistage officiels, je me suis sentie trahie, comme une enfant abandonnée par ses parents².

Le Dr Robert Kerr, de San Gabriel en Californie, a témoigné lors de sa comparution devant la présente Commission, qu'il avait prescrit des stéroïdes anabolisants à une vingtaine de médaillés des Jeux olympiques de 1984. Sans préciser la répartition de ces athlètes entre les différentes disciplines, le Dr Kerr a indiqué que l'usage des stéroïdes anabolisants était répandu chez les sprinteurs d'élite.

Comme je l'ai déjà mentionné, ce n'est pas qu'en Amérique du nord qu'on a recours à des substances et à des pratiques interdites en vue d'améliorer la performance. La situation est la même dans les autres pays. Charlie Francis est très étroitement lié au monde de l'athlétisme à l'échelle internationale en tant qu'athlète depuis le début des

années 1970, et en tant qu'entraîneur depuis la fin de cette décennie. Comme d'autres Canadiens, c'est son expérience dans les compétitions internationales qui l'a amené à envisager sérieusement l'usage des stéroïdes anabolisants. Aux dires de M. Francis, aux Jeux olympiques de 1972, à Munich, l'usage de substances permettant d'améliorer la performance était très répandu parmi les athlètes. Jusqu'à 80 p. 100 des athlètes d'élite étaient soupçonnés de prendre des stéroïdes.

Quand M. Francis a gagné les rangs du circuit international en qualité d'entraîneur, ses propres observations et ses discussions avec d'autres entraîneurs ainsi qu'avec des athlètes l'ont éclairé de plus en plus sur l'usage très répandu de stéroïdes anabolisants parmi les lanceurs et les sprinteurs aux États-Unis, en Europe de l'Ouest, ainsi que dans les pays du bloc de l'Est. De l'avis de M. Francis, après la fin des années 1970, en athlétisme, la grande majorité des athlètes d'élite inscrits dans des disciplines où les substances qui améliorent la performance peuvent être utiles consommaient en fait de telles substances.

Dans son témoignage, M. Francis a ajouté que l'Union soviétique avait pour habitude d'envoyer un bateau chargé d'équipement sophistiqué de dépistage de drogues dans le port le plus près des grandes villes où se tenaient des Jeux internationaux auxquels des athlètes soviétiques participaient. Les Soviétiques pouvaient donc soumettre leurs athlètes à des tests immédiatement avant les compétitions, et s'assurer ainsi qu'ils étaient « propres ». Selon M. Francis, l'Union soviétique a agi de la sorte à Montréal en 1976 et à Séoul en 1988. La présence d'un bateau soviétique chargé d'équipement de dépistage de drogues à Séoul a été confirmée en 1989 dans un article paru dans le magazine *Zmena*, destiné à la jeunesse communiste.

Si déconcertant qu'ait pu d'abord sembler le témoignage de M. Francis au moment de sa comparution devant la présente Commission, ce qu'il a dit a été en grande partie confirmé par beaucoup d'autres témoins. Qui plus est, les révélations faites à la suite de son témoignage sont venues donner encore plus de poids à ses dires. Je pense ici plus particulièrement à ce qu'il a dit au sujet du bateau soviétique à Séoul, des révélations faites devant le Comité Biden aux États-Unis et de tous les cas rapportés d'usage de drogues par des athlètes de pays du bloc de l'Est tels que l'Allemagne de l'Est.

Dave Steen, qui a obtenu une médaille de bronze au décathlon lors de Jeux olympiques, a envoyé à l'ACA au début de 1988 une lettre dans laquelle il déclare :

[Traduction]

L'usage des stéroïdes et d'autres « substances permettant d'améliorer la performance » devient si répandu, à l'échelon tant international que national, que ceux qui ne recourent pas à de telles substances sont la minorité. Je pense ici aux athlètes de calibre international.

Dans son témoignage, M. Steen a ajouté qu'il avait parlé du recours à des substances diverses avec d'autres décathlo-niens qui participent à des compétitions internationales. Il concluait de tous ces échanges qu'une proportion importante de ces athlètes recourent aux drogues. Daley Thompson, décathlonien britannique deux fois médaillé d'or lors de Jeux olympiques, a abondé dans le même sens lorsqu'il s'est entretenu avec l'avocat de la Commission au Royaume-Uni, en juillet 1989.

Bernd Heller, ancien membre de l'équipe d'athlétisme de l'Allemagne de l'Ouest et maintenant journaliste sportif, nous a fourni des éclaircissements précieux sur la situation en Europe et sur la scène internationale. Depuis 1978, ce

journaliste couvre tout le domaine de l'athlétisme à l'échelon international. À son avis, il est impossible pour un athlète de participer à des épreuves de lancer de niveau mondial sans prendre des stéroïdes. Il faisait allusion à Ricki Bruch, athlète suédois au lancer du disque et ancien détenteur du championnat mondial dans cette discipline, qui a admis avoir pris des stéroïdes à différents moments, sans jamais que ses tests ne soient positifs.

M. Heller a mentionné l'habitude qu'avaient les pays du bloc de l'Est de soumettre leurs athlètes à des tests avant que ces derniers ne quittent leur pays pour aller participer à des compétitions internationales, afin d'éviter toute possibilité que des tests ne révèlent des résultats positifs. En 1986, lors du championnat européen d'athlétisme qui s'est tenu à Stuttgart, l'Union soviétique a fourni la liste des membres de son équipe plusieurs semaines à l'avance. Selon M. Heller, environ 25 p. 100 des athlètes dont le nom figurait sur cette liste ne se sont pas présentés aux épreuves. Soulignant qu'il est peu probable que 25 p. 100 des membres de l'équipe soviétique soient soudainement tombés malades, M. Heller s'est dit d'avis que les Soviétiques avaient dû soumettre leurs athlètes à des tests avant leur départ pour le championnat et qu'un nombre important d'entre eux ont dû rester dans leur pays parce que les substances qu'ils prenaient étaient encore présentes dans leur système.

Dans son témoignage, M. Heller a aussi parlé de conversations qu'il avait eues avec le professeur Manfred Donike, représentant de l'Allemagne de l'Ouest au sein de la Commission médicale du CIO. Le professeur Donike lui avait appris qu'il effectuait une étude sur le profil endocrinien des échantillons d'urine prélevés sur les athlètes soumis à des tests à Séoul et qu'il avait pu établir que jusqu'à 80 p. 100 d'entre eux avaient pris des stéroïdes dans les cinq à huit années précédentes, sans toutefois qu'il ait pu déterminer de quelles substances au juste il s'agissait. M. Heller a

indiqué que le professeur Donike avait par la suite rétracté sa déclaration initiale. Selon M. Heller, le professeur Donike avait désavoué ses estimations initiales concernant le pourcentage des athlètes ayant pris des stéroïdes et la période de cinq à huit années de consommation et déclaré que l'examen des profils endocriniens ne donnait d'information sur l'usage de stéroïdes que pour les trois à six mois précédant les analyses.

Le professeur Donike, qui a aussi comparu devant la Commission, a déclaré que M. Heller faisait erreur en rapportant ses propos. Selon le professeur Donike, lors de sa conversation avec M. Heller, il avait parlé de la nature d'une étude qu'il effectuait sur les profils endocriniens d'athlètes mâles ayant été soumis à des tests à Séoul, dans le but de déterminer l'usage antérieur de stéroïdes par les athlètes. Le professeur Donike a ajouté qu'il n'avait mentionné ni pourcentage ni estimation de la période de consommation, et que son étude n'était toujours pas terminée. Bien qu'il soit possible que M. Heller fasse erreur lorsqu'il rapporte les échanges qu'il a eus avec le professeur Donike, je demeure convaincu que ce dernier lui a dit que son étude allait vraisemblablement révéler un taux élevé d'usage antérieur de stéroïdes parmi les athlètes mâles soumis à des tests à Séoul — un pourcentage certainement plus élevé que celui qu'indiquaient les résultats des tests officiels.

J'ai dit ailleurs dans le présent rapport que le Dr Astaphan avait déclaré avoir été consulté sur l'usage de substances améliorant la performance par des athlètes de calibre international participant à diverses épreuves en athlétisme et provenant des États-Unis, d'Italie, de Hollande, d'Australie, de Suède, de Finlande, d'Allemagne de l'Ouest, de Bulgarie, de Jamaïque, d'Allemagne de l'Est, d'Afrique et du Royaume-Uni.

Le Athletic Committee of Enquiry into Drug Abuse Allegations, créé par la British Amateur Athletic Association en février 1984, a conclu, après examen du problème du dopage dans le sport, entre 1976 et 1982, qu'on pouvait affirmer que [traduction] « l'usage de substances, et plus particulièrement de stéroïdes anabolisants, bien que ces substances ne soient d'aucune façon les seules utilisées par les athlètes, est répandu ... parmi les athlètes de haut niveau, et ce, à tout le moins dans les disciplines faisant appel à la puissance. » Le Comité s'est dit d'avis que [traduction] « l'usage de substances dopantes [dans le sport] est devenu un problème grave³. »

En 1988, le gouvernement australien, préoccupé par l'augmentation manifeste de l'usage de substances interdites dans le sport par ses propres athlètes comme par les athlètes d'autres pays, a demandé à un comité permanent du Sénat d'étudier le problème et de produire un rapport sur la situation. Le sénateur John Black, président du comité, a entendu des témoignages révélant qu'environ 70 p. 100 des athlètes australiens participant à des compétitions internationales prenaient des substances permettant d'améliorer leur performance, et que le quart des membres de l'équipe australienne d'athlétisme présente à Séoul avait pris de telles substances :

[Traduction]

Le Comité convient que l'usage de substances dopantes est répandu dans le monde du sport en Australie, et que les stéroïdes anabolisants plus particulièrement sont des substances utilisées dans les disciplines où la puissance joue un rôle clé. Qui plus est, les substances dopantes sont utilisées par des athlètes de tous les niveaux et de tous les groupes d'âge. L'étendue de l'usage de ces substances varie toutefois grandement d'une discipline à l'autre. L'enquête sur l'usage de substances dopantes dans le sport en Australie a révélé, par exemple, que 22,4 p. 100 des participants à des épreuves de dynamophilie avaient pris des stéroïdes

anabolisants, et 15,7 p. 100 des haltérophiles, mais seulement 1,2 p. 100 des membres d'équipes de cricket, 1,1 p. 100 des cyclistes et 0,8 p. 100 des membres d'équipes de waterpolo admettaient recourir à ces substances. À cause des risques inacceptables que les stéroïdes anabolisants représentent pour la santé, ces chiffres montrent qu'il existe un problème grave⁴. [Il est à noter que les pourcentages représentent uniquement les athlètes qui ont admis avoir fait usage de ces substances.]

En Suède, où des tests hors compétition sont effectués depuis la fin des années 1970, la situation ne semble pas plus reluisante. Dans un document présenté lors d'un deuxième symposium mondial de la FIA sur le dopage dans le sport, tenue à Monte Carlo en juin 1989, le Dr Arne Ljungqvist a déclaré que les autorités suédoises avaient découvert un réseau de contrebande de stéroïdes pendant l'été 1988. Au cours des deux années précédentes, ce réseau avait fait entrer 200 kg de stéroïdes anabolisants dans le pays — soit suffisamment de stéroïdes, estime-t-on, pour alimenter pendant toute une année un programme intense de dopage comptant de 7 000–8 000 participants.

Dans mon examen de l'usage des stéroïdes dans le domaine de l'athlétisme, je n'ai pas mentionné expressément les hormones de croissance. J'ai la conviction qu'en athlétisme, comme en haltérophilie et dans les disciplines connexes, tant les athlètes canadiens que ceux de l'étranger prennent, lorsqu'ils le peuvent, des hormones de croissance de pair avec des stéroïdes.

FOOTBALL UNIVERSITAIRE CANADIEN

Plusieurs joueurs de football des équipes universitaires de l'Ontario ont comparu devant la Commission. Si l'on en juge par leurs témoignages, entre le milieu et la fin des années 1980, de 25 à 35 p. 100 des joueurs de ces équipes

prenaient des stéroïdes anabolisants. Chez les joueurs de ligne avant et les secondeurs, le pourcentage s'élevait entre 70 et 90 p. 100. Des athlètes universitaires d'autres provinces canadiennes et des États-Unis confirment ces estimations. L'une des raisons qui poussent les joueurs des équipes de football universitaires à prendre des substances telles que les stéroïdes anabolisants est leur désir d'être recrutés par une équipe de football professionnel. Les témoignages que j'ai entendus me laissent croire que certains de ces joueurs n'ont pas hésité à mettre leur santé en péril en prenant des doses massives de stéroïdes anabolisants afin d'améliorer leur chance d'accéder au football professionnel.

J'ai eu la chance, d'entendre le témoignage de Robert Pugh, vice-président exécutif de l'Union sportive interuniversitaire canadienne (USIC). M. Pugh a exposé les grandes lignes de la nouvelle politique antidopage dans le sport universitaire. Au moment de sa comparution, on prévoyait qu'un programme de dépistage des substances dopantes serait instauré en 1990 dans la discipline du football, et ultérieurement dans d'autres sports. À mon avis, sur la question du dopage, l'USIC a réagi rapidement et de façon responsable. Si sa politique antidopage est mise en oeuvre dès 1990 pour le football, il est permis d'espérer que cet organisme parviendra à éliminer le dopage dans ce sport, qui joue un rôle si important dans la vie universitaire au Canada.

AUTRES SPORTS

Au cours de cette Enquête, j'ai prêté une attention toute particulière à l'haltérophilie et à l'athlétisme, et accordé une place spéciale aussi au football universitaire. Il n'était pas possible de faire un examen aussi détaillé de la situation dans tous les sports. Mon but était d'examiner à fond la

situation dans les sports où il était plus probable, selon toute vraisemblance, que les athlètes canadiens recourent à des substances dopantes, ainsi qu'à des pratiques interdites.

Je ne veux pas passer outre au problème s'il existe dans d'autres sports, car si un athlète dans un sport donné recourt à des drogues ou triche, il y a risque que d'autres l'imitent et que le problème fasse tâche d'huile et menace de contaminer d'autres sports. Il suffit ici de voir comment le recours aux stéroïdes anabolisants s'est répandu en haltérophilie d'abord, pour ensuite gagner l'athlétisme. Il est donc important de faire la lumière sur le recours aux substances dopantes et aux pratiques interdites dans tous les sports, de façon que nous soyons sensibilisés aux problèmes et que les autorités compétentes soient en mesure d'y remédier. Voilà pourquoi j'ai tenu à recueillir de l'information générale sur la situation qui existe dans différents sports.

Le Dr Kerr a témoigné qu'il avait prescrit des stéroïdes anabolisants à plusieurs milliers d'athlètes, amateurs et professionnels, dans des sports ou des disciplines tels que l'athlétisme, le baseball, le football, le hockey, le hockey sur roulettes, le cyclisme et la natation. Le Dr Astaphan a, pour sa part, déclaré avoir été consulté non seulement par des adeptes des différentes disciplines de l'athlétisme, mais aussi par des cyclistes et des skieurs, ainsi que des joueurs de volleyball, de football (amateurs et professionnels), des haltérophiles, des adeptes de la dynamophilie, des culturistes et des joueurs de cricket. Enfin, M. Ljungqvist a mentionné l'athlétisme, le culturisme, l'haltérophilie, la boxe, la lutte, le hockey, le handball et le soccer comme autant de sports où le recours à des substances dopantes est très répandu. Des athlètes canadiens m'ont en outre parlé de l'usage des stéroïdes anabolisants par les athlètes qui participent au sport olympique du bobsleigh.

Le comité sénatorial australien a aussi entendu des témoignages selon lesquels le recours à des substances dopantes serait répandu aussi chez des athlètes qui ne participent pas à des compétitions, et ce, plus particulièrement dans les disciplines axées sur la force musculaire. Fait particulièrement alarmant, il semble que certains adultes administrent des substances dopantes à des enfants, des garçons surtout, qui ont à peine dix ans dans certains cas, « avec parfois la connivence des parents ». L'information à ce sujet venait du directeur général adjoint des services de médecine et de santé du Queensland, de certains entraîneurs, d'adeptes de disciplines axées sur la force musculaire et de médecins travaillant pour des clubs sportifs. Le directeur médical du Australian Rowing Council jugeait le problème tellement grave qu'il a recommandé la mise en place du programme suivant :

[Traduction]

soumettre nos jeunes rameurs ou nos rameurs juniors, qui sont vers la fin de leur croissance, à des tests de dépistage, en vue de nous assurer qu'on ne leur a pas fait prendre de substances dopantes en vue d'accroître leur masse musculaire à ce stade, pour ensuite tout simplement poursuivre l'entraînement en vue de maintenir à jamais cette masse, comme cela se fait peut-être dans les pays du bloc de l'Est⁵.

AUTRES UTILISATIONS NON MÉDICALES DES STÉROÏDES ANABOLISANTS

L'usage des stéroïdes anabolisants ne se limite pas aux athlètes amateurs et professionnels, mais se répand aussi parmi d'autres catégories de personnes, étudiants, agents de police, pompiers et autres, qui veulent améliorer leur apparence et leur force musculaire, plutôt que leur performance athlétique. Une étude récente effectuée auprès de plus de 3 000 étudiants du deuxième cycle du niveau secondaire

américains masculins montre que 6,6 p. 100 d'entre eux avaient utilisé ou utilisaient des stéroïdes anabolisants. Dennis Degan, enquêteur le plus réputé des États-Unis sur la question du trafic des stéroïdes, a déclaré que le marché noir de ces substances aux États-Unis était une affaire de plus d'un demi-milliard de dollars par année. Si j'en juge par les témoignages que j'ai entendus concernant l'usage des stéroïdes au Canada, on observe ici une tendance tout aussi alarmante à une augmentation de l'usage de ces substances parmi les jeunes qui veulent améliorer leur apparence, les affaires devenant de plus en plus florissantes sur le marché où les jeunes s'approvisionnent. Ces derniers peuvent se procurer des stéroïdes anabolisants dans les gymnases et les vestiaires, là où ils se rendent pour des séances de culturisme ou d'exercice, comme on le verra dans la section où je traite de la provenance et de la distribution de ces substances.

INDICATIONS TIRÉES DES TESTS POSITIFS

Les tableaux 16-1 à 16-5, où l'on trouve la liste des athlètes de haut calibre qui ont été pénalisés pour avoir eu recours à des substances ou à des pratiques interdites nous donnent une idée de l'étendue du problème du dopage parmi ces athlètes. Le tableau 16-1 fournit la liste des athlètes canadiens qui ont subi une sanction par suite de tests positifs (1983-1989); les tableaux 16-2 et 16-3 fournissent les listes des membres de la Fédération internationale d'athlétisme amateur qui ont été suspendus après avoir échoué un test antidopage; le tableau 16-4 fournit la liste des athlètes de la FIAA qui ont été suspendus pour avoir refusé de se soumettre à un test antidopage; enfin, le tableau 16-5 fournit la liste des athlètes pénalisés par suite de résultats positifs à un contrôle antidopage effectué lors de Jeux olympiques.

Les données sur les tests de dépistage de substances dopantes, qui ont été effectués lors de grandes compétitions internationales et qui ont donné des résultats positifs, révèlent que tous les pays, à toutes fins utiles, sont visés, comme en font foi les tableaux sur les infractions commises par des athlètes. Dans l'examen de ces chiffres, il faut toutefois tenir compte du fait qu'à l'époque les programmes antidopage étaient inefficaces. Sir Arthur Gold, président du Comité olympique britannique, n'a-t-il pas dit que seuls les athlètes imprudents ou mal conseillés se faisaient prendre. Les témoignages entendus par la Commission montrent que le nombre des athlètes qui ont tiré profit du recours à des substances et à des pratiques interdites est beaucoup, beaucoup plus élevé que le nombre de ceux qui se sont effectivement fait prendre. Cette question sera traitée plus à fond dans la section du présent rapport concernant le caractère trompeur des tests effectués lors de compétitions. Il faut se rappeler, aussi, qu'aucun programme antidopage, si efficace soit-il, n'aura d'effet sur tous ceux qui n'appartiennent pas au monde de la compétition sportive. Il importe que d'autres mesures soient prises en vue de protéger ces personnes qui recourent à des pratiques et à des substances interdites contre les risques auxquels elles exposent ainsi leur santé.

Les athlètes qui se font prendre lors de tests de dépistage ne représentent qu'une faible proportion du nombre réel d'utilisateurs de substances dopantes. Lors de sa comparution devant le comité sénatorial permanent de l'Australie, le Dr Tony Millard, directeur de la recherche à l'Institut australien de la médecine sportive, a fait allusion au fait qu'il était difficile de faire des extrapolations à partir des résultats de tests :

[Traduction]

L'argument selon lequel il y aurait eu diminution du dopage parce que les tests effectués à Los Angeles ont abouti à des résultats positifs dans 9 cas et ceux qui ont été effectués à Séoul dans 8 [sic] cas seulement ne prouve rien, mais donne plutôt du poids à la proposition selon laquelle les athlètes sont maintenant mieux renseignés et davantage capables de recourir efficacement à des substances dopantes qu'ils ne l'ont fait dans le passé, tant et si bien que les méthodes actuellement utilisées pour les tests accusent un retard par rapport aux méthodes utilisées par les consommateurs⁶.

Ce témoignage est confirmé par un autre témoignage entendu par le U.S. Subcommittee on Crime, selon lequel lorsque les tests de dépistage sont annoncés, les résultats ne sont positifs que dans 2 p. 100 des cas, tandis que lorsqu'ils ne le sont pas, les résultats sont positifs dans 50 p. 100 des cas.

RÉSUMÉ

Dans le présent chapitre, je n'ai touché qu'à une partie de l'information réunie sur l'étendue de l'usage des substances dopantes aux échelons national et international. Ça ne servirait à rien de fournir un compte rendu complet de toutes les données que j'ai pu recueillir au cours de l'enquête. Par contre, il ressort clairement des données colligées que le recours à des substances dopantes, et plus particulièrement aux stéroïdes anabolisants, est un problème répandu dans de nombreux sports, et ce, dans nombre de pays. Le Canada n'est pas le seul. Dans ses conclusions, l'avocat de la Commission se dit d'avis que ce problème n'a pas de frontières, et je suis d'accord avec lui. En fait, le *New York Times* a suggéré, en éditorial, que la présente enquête a levé le voile sur un scandale qui s'étend à l'échelle mondiale.

Tableau 16-1
Athlètes canadiens pénalisés par suite de tests positifs, 1983-1989

	Nom	Sport
1983	Guy Greavette	Haltérophile
1983, 1985	Michel Viau	Haltérophile
1984	Luc Chagnon	Haltérophile
	Terry Hadlow	Haltérophile
1985	Robert Choquette	Haltérophile
	Yvan Darsigny	Haltérophile
	Michel Pietracupa	Haltérophile
	Guillaume Salvas	Haltérophile
	Harold Willers	Athlétisme
	Lavent Mady	Natation
1986	Mario Parente	Haltérophile
	Peter Dajia	Athlétisme
	Rob Gray	Athlétisme
	Mike Spiritoso	Athlétisme
1988	David Bolduc	Haltérophile
	Jacques Demers	Haltérophile
	Paramjit Gill	Haltérophile
	Kevin Roy	Haltérophile
	Ben Johnson	Athlétisme
	Linda McCurdy-Cameron	Athlétisme
1989	Rock Gameiro	Haltérophile*
	Bill Karch	Haltérophile
	Julie Rocheleau	Athlétisme*
	Pierre Lafleur	Escrime*
	Cal Langford	Bobsleigh*

* Suspension en appel

Tableau 16-2

Athlètes de sexe masculin, membres de la FIAA, suspendus après avoir échoué un test antidopage

Rahman Awf Abdul (Irak) 1986	Greg McSeveney (É.-U.) 1986
Gary Armstrong (É.-U.) 1986	Thomas Menne (Allemagne de l'Ouest) 1987
Duncan Atwood (É.-U.) 1985	Rick Meyer (É.-U.) 1986
A.L. Azoro Casillo (Cuba) 1986	Yevgeniy Mironov (URSS) 1978
Wayne Barber (Australie) 1985	Luis Morales (Porto Rico) 1988
Lazaro Betancourt (Cuba) 1986	Cosmas Ndeti (Kenya) 1988
Darren Crawford (É.-U.) 1986	Hein-Direck Neu (Allemagne de l'Ouest) 1978
Peter Dajia (Canada) 1986	Antoni Niemczak (Pologne) 1986
Juan de la Cruz (République dominicaine) 1983	Lars Arvid Nilsen (Norvège) 1987
Dimitrios Deliforis (Grèce) 1984	Juan Núñez (République dominicaine) 1983
Jean-Louis Demarne (France) 1987	Andrea Pantani (Italie) 1988
Eric De Smedt (France) 1987	Arne Pedersen (Norvège) 1982
Ronald Desruelles (Belgique) 1980	Asko Pesonen (Finlande) 1977
S.D. Dos Santos (Brésil) 1986	Ben Plucknett (É.-U.) 1981
Temel Erbek (Turquie) 1987	Watcharakupt Pongsak (Thaïlandr) 1986
Naser Fahamy (Iran) 1984	Paul Quirke (Irlande) 1987
Rob Gray (Canada) 1986	Antoine Richard (France) 1987
Bill Green (É.-U.) 1987	Elisio Rios (Portugal) 1983
Jeff Gutteridge (R.-U.) 1988	Luis Rodriguez (Brésil) 1988
Vesteinn Hafsteinsson (Islande) 1984	Walter Schmidt (Allemagne de l'Ouest) 1977
Knut Hjeltnes (Norvège) 1977	Al Schoterman (É.-U.) 1984
Seppo Hovinen (Finlande) 1977	Ahmed Kamel Shata (Égypte) 1985
Kleanthis Ierissotis (Grèce) 1984	Mike Spiritoso (Canada) 1986
Tom Jadwin (É.-U.) 1986	Sasa Stojilovic (Yougoslavie) 1988
Ben Johnson (Canada) 1988	Lars Sundin (Suède) 1985
Dariusz Juzyszyn (Pologne) 1963	Göran Svensson (Suède) 1985
Jerzy Kaduskiewicz (Pologne) 1982	Art Swarts (É.-U.) 1986
Lars-Erik Källström (Suède) 1983	Laszlo Szabó (Hongrie) 1981
Satomi Kawazu (Japon) 1988	Markku Tuokko (Finlande) 1977
Markus Kessler (Allemagne de l'Ouest) 1986	GianPaolo Urlando (Italie) 1984
Nikolai Kolev (Bulgarie) 1987	Martti Vainio (Finlande) 1984
Dimitri Kowcun (URSS) 1988	Lynn Valley (É.-U.) 1987
Hans-Joachim Krug (Allemagne de l'Ouest) 1978	Velko Velev (Bulgarie) 1975
Jovan Lazarevic (Yougoslavie) 1984	Harold Willers (Canada) 1985
Aleksandr Leonov (URSS) 1988	Gary Williky (É.-U.) 1985
Juan-Miguel López (Cuba) 1986	Nikolaos Yendenkos (Grèce) 1985
Remigius Machura (Tchécoslovaquie) 1985	Vasilij Yershov (URSS) 1978
Mike Mahovlich (Canada) 1986	Joe Zelezniak (É.-U.) 1986
	Vladimir Zhaloshik (URSS) 1974

Tableau 16-3

Athlètes de sexe féminin, membres de la FIAA, suspendues après avoir échoué un test antidopage

Nunu Abashidze (URSS) 1981	Natalia Marasescu-Betini (Roumanie) 1979
Lyudmila Andonova (Bulgarie) 1985	Alice Matejkova (Tchécoslovaquie) 1986
Maria-Christina Betancourt (Cuba) 1983	Linda McCurdy-Cameron (Canada) 1988
Ilona Briesenick — voir Slupianek	Gabriela Mihalcea (Roumanie) 1987
Dorina Calenic (Roumanie) 1987	Gael Mulhall-Martin (Australie) 1981
Mihaela Chindae (Roumanie) 1987	Alexis-Paul MacDonald (Canada) 1981
Valentina Cioltan (Roumanie) 1975	Totka Petrova (Bulgarie) 1979
Rosa Colorado (Espagne) 1980	Julie Rocheleau (Canada) 1989
Daniela Costian (Roumanie) 1986	Danuta Rosani (Pologne) 1976
Sabine Dewachter (Belgique) 1988	Ileana Silai (Roumanie) 1979
Emilija Dimitrova (Bulgarie) 1986	Zdenka Silhava (Tchécoslovaquie) 1985
Rosa Fernandez (Cuba) 1983	Ilona Slupianek-Briesenick
Sandra Gasser (Suisse) 1987	(Allemagne de l'Est) 1977
Yekaterina Gordiyenko (URSS) 1978	Yelena Stoyanova (Bulgarie) 1978 & 1982
Linda Haglund (Suède) 1981	Daniela Teneva (Bulgarie) 1979
Agnes Herczeg (Hongrie) 1983	Nadyezhda Tkachenko (URSS) 1978
Sue Howland (Australie) 1987	Vera Tsapkalenko (URSS) 1977
Inna Ivanova (URSS) 1988	Anna Verouli (Grèce) 1984
Hyw-Young Jung (Corée) 1987	Mayra Vila (Cuba) 1985
Karoline Käfer (Autriche) 1981	Sanda Vlad (Roumanie) 1979
Yelena Kovalyeva (URSS) 1979	Ola Conny Wallgren (Suède) 1986
Nadyezhda Kudryavtseva (URSS) 1979	Joan Wenzel (Canada) 1975
Evelyn Lendl (Autriche) 1981	Anna Wlodarczyk (Pologne) 1982

Tableau 16-4

Athlètes, membres de la FIAA, suspendus pour avoir refusé de se soumettre à un test antidopage

Hommes	Femmes
Colin Sutherland (R.-U.) 1978	Tatyana Kazankina (URSS) 1984
Dave Voorhees (É.-U.) 1978	Maria Lambrou (Grèce/Chypre) 1982
August Wolf (É.-U.) 1985	

Tableau 16-5
Athlètes pénalisés par suite de résultats positifs à un contrôle antidopage
effectué lors de Jeux Olympiques

	Athlète	Pays	Sport
1968	Broye	Suède	Pentathlon
	Hans-Gunnar Liljenvall	Suède	Pentathlon
1972	Capitaine	Allemagne de l'Ouest	Hockey sur glace
	Buidaa Bakhaavaa	Mongolie	Judo
	Miguel Coll	Porto Rico	Basketball
	Rick DeMont	È.-U.	Natation
	Jaime Huelamo	Espagne	Cyclisme
	Aad Van den Hoek	Hollande	Cyclisme
	Walter Legel	Autriche	Haltérophile
	Mohamed Arjanid Naskeri	Iran	Haltérophile
1976	Paul Cerutti	Monaco	Tir
	Galina Kulakova	URSS	Ski nordique
	Lorne Leibel	Canada	Yachting
	Frantisek Proposil	Tchécoslovaquie	Hockey sur glace
	Dr Treffny*	Tchécoslovaquie	Médecin d'équipe
	Danuta Rosani	Pologne	Athlétisme
	Blagoi Blagoev	Bulgarie	Haltérophile
	Marc Cameron	È.-U.	Haltérophile
	Dragomir Ciorosian	Roumanie	Haltérophile
	Philippe Grippaldi	È.-U.	Haltérophile
	Zbigniew Kaczmarek	Pologne	Haltérophile
	Valentin Khristov	Bulgarie	Haltérophile
	Arne Norrback	Suède	Haltérophile
	Peter Pavlasek	Tchécoslovaquie	Haltérophile
1984	Batsukh Purevjal	Mongolie	Ski nordique
	Thomas Johansson	Suède	Lutte
	Eiji Shimomura	Japon	Volleyball
	Mikiyasu Tanaka**	Japon	Volleyball
	Vesteinn Hafsteinsson	Islande	Athlétisme
	GianPaolo Urlando	Italie	Athlétisme
	Martti Vainio	Finlande	Athlétisme
	Anna Verouli	Grèce	Athlétisme
	Luc Chagnon	Canada	Haltérophile
	Serafim Grammatikopoulos	Grèce	Haltérophile
	Terry Hadlow	Canada	Haltérophile
	Stefan Laggner	Autriche	Haltérophile
	Goran Pettersson	Suède	Haltérophile
	Amhed Tarbi	Algérie	Haltérophile
Mahmoud Tarha	Liban	Haltérophile	
1988	Jaroslav Morawiecki	Pologne	Hockey sur glace
	Jorge Quesada	Espagne	Pentathlon
	Alexander Watson	Australie	Pentathlon
	Alidad	Afghanistan	Lutte
	Kerrith Brown	Royaume-Uni	Judo
	Ben Johnson	Canada	Athlétisme
	Kalman Csengeri	Hongrie	Haltérophile
	Mitko Grabkev	Bulgarie	Haltérophile
	Angel Guenchev	Bulgarie	Haltérophile
	Fernando Mariaca	Espagne	Haltérophile
	Andor Szanyi	Hongrie	Haltérophile

* Le D' Treffny, médecin de l'équipe de Tchécoslovaquie, a été banni à vie par la Commission médicale du CIO.

** Aucune sanction n'a été imposée à l'athlète, mais le masseur, Yahagi, a été banni des Jeux olympiques et un avertissement sévère a été donné aux membres de l'équipe japonaise.

17

Provenance et distribution des substances interdites

La distribution des stéroïdes anabolisants et des autres substances améliorant la performance aux consommateurs constitue un commerce de plusieurs millions de dollars. Les athlètes et les personnes qui font un usage non médical de ces substances peuvent se les procurer soit sur le marché noir, notamment dans les gymnases, auprès des distributeurs ou par commande par correspondance, soit auprès des sources légales que sont les médecins, vétérinaires et pharmaciens. Les stéroïdes anabolisants étant les plus communes de ces substances, c'est principalement de ceux-ci dont nous parlerons dans le présent chapitre, mais il convient de souligner que la consommation de l'hormone de croissance humaine connaît une augmentation.

Au Canada, la distribution des stéroïdes anabolisants par les voies légales est régie par une loi fédérale, la *Loi sur les aliments et drogues*. Seuls les médecins, pharmaciens et hôpitaux agréés peuvent acheter des stéroïdes anabolisants

aux compagnies pharmaceutiques et aux grossistes en produits pharmaceutiques. Le consommateur, lui, doit avoir une ordonnance d'un médecin agréé, ou se les faire administrer directement par un médecin agréé. Tous les autres modes de distribution sont illégaux et ils constituent ce qu'on appelle souvent le marché noir. Les stéroïdes anabolisants vétérinaires sont également régis par la *Loi sur les aliments et drogues*; nous traiterons de ces substances ailleurs dans le rapport.

DISTRIBUTION PAR LES VOIES LÉGALES

Les médecins

Certains consommateurs de stéroïdes préfèrent se les procurer auprès de médecins, peut-être pour être sûrs de ne pas utiliser un produit d'imitation. En outre, le médecin suit son patient et, au besoin, il tente d'enrayer les effets secondaires de la drogue. Dans les gymnases, il est facile d'obtenir le nom des médecins qui acceptent de prescrire des stéroïdes anabolisants ou d'autres substances améliorant la performance. Ces derniers se constituent parfois une clientèle d'athlètes et d'adeptes de ces substances.

Au cours des dix dernières années, le Dr Ara Artinian, généraliste torontois, a prescrit et administré régulièrement des stéroïdes anabolisants à des athlètes. De 1981 à 1988, il s'est procuré pour 215 101 dollars de ces substances auprès de diverses sociétés pharmaceutiques. Il en a administré sous forme de piqûres et a fourni des pilules à sa clientèle d'athlètes contre paiements en espèces, au lieu de remettre des ordonnances à ses clients pour qu'ils se fassent remettre le produit en pharmacie. Le Dr Artinian avait principalement pour clientèle des footballeurs et des culturistes et non des athlètes de renom dans les sports olympiques.

Le Dr Astaphan, a, lui aussi, prescrit des stéroïdes anabolisants à de nombreux athlètes pendant qu'il exerçait la médecine en Ontario, jusqu'au milieu de l'année 1986. Nous verrons ailleurs dans le rapport les quantités qu'il a prescrites ainsi que le nombre d'athlètes qu'il a traités.

Bruce Pirnie, ancien lanceur de poids devenu entraîneur, s'est fait prescrire par son médecin, dès 1972, des stéroïdes anabolisants destinés à améliorer sa performance. Il a déclaré qu'à l'époque il y avait à Winnipeg plusieurs médecins auprès desquels on pouvait se procurer des stéroïdes et dont les noms étaient bien connus. Bruce Pirnie a consommé des stéroïdes obtenus sur ordonnance jusqu'en 1979, lorsqu'il a abandonné la compétition pour devenir entraîneur.

De nombreux autres athlètes ont également déclaré devant la Commission avoir obtenu directement d'un médecin des stéroïdes anabolisants. Il ne fait donc aucun doute que, dans la plupart des grandes villes canadiennes, il y a des médecins qui, à un moment ou l'autre, ont prescrit à des athlètes des stéroïdes anabolisants ou d'autres substances améliorant la performance. Nous approfondirons la question dans la section du rapport qui traite des politiques de la profession médicale.

Aux États-Unis, la situation est la même. Peter Dajia a décrit sa visite chez un médecin de Fort Worth, au Texas, au cours de laquelle il a obtenu une ordonnance pour des stéroïdes anabolisants en indiquant simplement au médecin les substances qu'il voulait se procurer. Le Dr Robert Kerr, spécialiste de la médecine sportive exerçant à San Gabriel, en Californie, a déclaré, que vers le milieu des années 1980, il y avait au moins soixante-dix médecins dans la ville de Los Angeles qui prescrivaient des stéroïdes anabolisants à des athlètes. Il a reconnu en avoir lui-même prescrit à des athlètes des États-Unis, du Canada, de l'Amérique du Sud, de l'Australie et des pays asiatiques, y compris à des médaillés olympiques.

En Australie, le comité du sénateur Black a évalué à 15 000 le nombre de personnes qui se procurent des stéroïdes anabolisants auprès de médecins. Il a appris que 5 à 50 p. 100 des consommateurs obtiennent ces substances des médecins. Parmi les culturistes australiens interrogés, 41 p. 100 ont indiqué que les médecins constituaient leur source d'approvisionnement, tandis que les autres ont déclaré se procurer les stéroïdes sur le marché noir. Un témoin du corps médical a déclaré qu'à Sydney seulement quelque dix à vingt médecins prescrivaient des stéroïdes anabolisants et que lui-même recevait jusqu'à deux cents clients de ce genre chaque année. Un autre membre du corps médical a déclaré avoir prescrit des stéroïdes anabolisants à cinquante culturistes masculins, à une haltérophile et à trois autres athlètes.

Les vétérinaires

Étant donné que les vétérinaires emploient des stéroïdes anabolisants dans certains traitements, ils peuvent se procurer ces substances légalement, comme d'ailleurs les entraîneurs de chevaux et les agriculteurs. Les enquêteurs de la Commission ont découvert que ces drogues étaient détournées sur le marché noir et cédées à des personnes qui les revendent à leur tour à des athlètes. Un entraîneur du Québec impliqué dans le détournement de ces substances sur le marché noir a été surnommé « M. Winstrol » tellement il possédait une quantité importante de cette substance.

En Ontario, la Ontario Veterinary Association exerce un contrôle sur les stéroïdes anabolisants utilisés par ses membres pour voir à ce qu'ils n'en utilisent pas davantage que leur clientèle ne les y autorise. Jusqu'à ce jour, aucun vétérinaire ontarien n'a été poursuivi pour faute professionnelle en rapport avec la distribution ou l'administration de stéroïdes anabolisants.

Les pharmacies

Habituellement, les pharmacies ne stockent pas de grandes quantités de stéroïdes anabolisants parce que les applications cliniques de ces substances sont peu nombreuses. Cependant, il arrive qu'un pharmacien accepte de vendre des stéroïdes sans ordonnance à un athlète ou autre personne avec qui il s'est lié d'amitié et qui consomme de telles substances. Le 19 juin 1989, un pharmacien de Québec a vendu des stéroïdes sans ordonnance à des agents en civil du corps policier de Québec. L'Ordre des pharmaciens du Québec l'a suspendu pour trois ans.

En Ontario, une enquêteuse employée par l'Ontario Veterinary Association a appris qu'une pharmacie de la banlieue de Toronto gardait en stock des produits vétérinaires, y compris des stéroïdes, et qu'elle les vendait à ses clients sans ordonnance. L'enquêteuse s'est rendue à la pharmacie et a acheté du Winstrol-V, un stéroïde anabolisant. Elle a ensuite appris que les employés de la pharmacie avaient pour consigne de vendre ces produits vétérinaires si le client avait l'allure de quelqu'un qui s'intéresse aux chevaux.

Dans son témoignage, Bishop Dolegiewicz a déclaré qu'un médecin, ancien haltérophile, lui avait fourni plusieurs ordonnances lui permettant de se faire délivrer des stéroïdes anabolisants en très grandes quantités. C'est un pharmacien de Austin, au Texas, qui délivrait les stéroïdes que M. Dolegiewicz revendait ensuite à d'autres athlètes. Le pharmacien a été condamné pour vente de drogues sans ordonnance à 10 000 \$ d'amende et à dix ans de prison.

Dans le mémoire présenté à la Commission, l'Association pharmaceutique canadienne recommande que, dans la *Loi sur les aliments et drogues*, les stéroïdes anabolisants et l'hormone de croissance humaine soient définis comme des drogues contrôlées et non plus comme des drogues délivrées

sur ordonnance. Pour prévenir la distribution illégale de ces substances, l'Association propose en outre que les grossistes en produits pharmaceutiques soient tenus d'obtenir un permis. Elle propose ces mesures parce qu'elle considère que les « mécanismes législatifs actuels n'offrent pas de moyens adéquats et efficaces pour dissuader et poursuivre les trafiquants de stéroïdes anabolisants ».

DISTRIBUTION SUR LE MARCHÉ NOIR

Jusqu'à tout récemment, la distribution illégale de stéroïdes anabolisants n'avait pas véritablement retenu l'attention des autorités canadiennes. Aux États-Unis, on a commencé à enquêter sur les réseaux de distribution illégaux après s'être rendu compte, au début des années quatre-vingts, donc bien avant que le sujet ne prenne de l'importance au Canada, que ces substances posaient un problème d'envergure nationale. Les stéroïdes, déjà communément utilisés à cette époque par les culturistes et les haltérophiles américains, faisaient de nouveaux adeptes notamment parmi les athlètes des Jeux olympiques et les athlètes professionnels. En dehors du monde du sport, les personnes désireuses d'améliorer leur apparence physique commençaient aussi à en consommer, parmi lesquelles des élèves du niveau secondaire et des plus jeunes. Sous la pression des autorités chargées des poursuites judiciaires dans les affaires de distribution de stéroïdes, la U. S. Food and Drug Administration (FDA) a créé un programme national qui permet aux divers organes de réglementation et d'application de la loi des États américains et du gouvernement fédéral de mettre en commun leurs informations et leurs ressources sur les stéroïdes anabolisants.

En janvier 1985, Dennis Degan a été nommé coordonnateur national du programme. Depuis son entrée en fonction, les enquêtes sur la distribution des substances améliorant la

performance l'occupent à plein temps. Le marché américain dépasserait, selon lui, le demi-milliard de dollars. Depuis la mise en oeuvre du programme, en 1985, jusqu'à 1988, il y a eu environ 200 condamnations pour des délits relatifs à la distribution de stéroïdes aux États-Unis.

En Californie, le procès de David Jenkins, ancien coureur britannique du 400 mètres, a été suivi avec grand intérêt par les médias. David Jenkins a été condamné pour fabrication de faux stéroïdes anabolisants au Mexique et pour vente de ces substances dans tous les États-Unis. En moins d'un an, de la fin de 1986 jusqu'à l'été de 1987, le réseau de Jenkins avait vendu pour plusieurs millions de dollars de stéroïdes aux États-Unis.

Les autorités australiennes ont elles aussi pris conscience que le problème de la distribution illégale de substances améliorant la performance existe dans leur pays. Selon les résultats du comité du sénateur Black, le marché australien représenterait des sommes allant de 15 millions à 150 millions de dollars par an. Cette estimation très approximative s'explique par le fait que la plus grande partie de ces drogues sont vendues sur le marché noir.

Au Canada, il est difficile d'avancer des chiffres en ce qui concerne le marché noir des stéroïdes anabolisants. Ken St Germain, un enquêteur de la Commission qui est aussi un agent d'application de la loi d'une grande expérience, estime que le marché canadien pourrait atteindre les 60 millions de dollars par an, si l'on se base sur les données américaines.

Depuis 1984, plusieurs saisies importantes de stéroïdes ont été effectuées à divers postes frontières canadiens, en provenance ou à destination des États-Unis. En 1987, on a saisi en une seule fois 2 000 livres de stéroïdes destinés au marché canadien, représentant une valeur de revente de

1,5 million de dollars. D'autres quantités importantes ont été saisies en 1989. Depuis, le problème ne cesse de s'amplifier.

Les gymnases

Sur le marché noir, ce sont les gymnases qui constituent la principale source d'approvisionnement en stéroïdes. Des athlètes, culturistes et footballeurs de renom et bien d'autres ont expliqué avec quelle facilité on peut se procurer des substances dans les gymnases, partout en Amérique du Nord. Steve Brisbois, culturiste professionnel qui s'est entraîné dans plusieurs gymnases de la région de Toronto, a déclaré qu'il était très facile, pour n'importe qui, de se procurer des stéroïdes anabolisants. Mike Spiritoso, qui a représenté le Canada dans des compétitions internationales d'athlétisme, a lui aussi déclaré qu'il a pu facilement se procurer des stéroïdes anabolisants dans les gymnases de la région de Toronto. Selon David Bain, footballeur d'une équipe d'école secondaire, on peut également s'en procurer dans les gymnases de la région de Guelph. Kevin Roy, haltérophile et athlète breveté de 1981 à 1987, a dit qu'il s'était procuré des stéroïdes anabolisants pour la première fois dans les gymnases où il s'entraînait. Louis Taffo, membre de l'équipe de football York Yeomen, obtenait au début ses stéroïdes anabolisants du Dr Jamie Astaphan. Lorsque ce dernier a fermé son cabinet à Toronto, M. Taffo s'est approvisionné dans les gymnases de la région. Les nombreux footballeurs des équipes collégiales qui ont témoigné devant la Commission ont déclaré que c'était surtout dans les gymnases qu'on pouvait obtenir des renseignements sur les sources d'approvisionnement et également se procurer des stéroïdes anabolisants.

Les enquêteurs de la Commission ont pu vérifier la véracité de ces témoignages simplement en se rendant sur les lieux. L'enquêteur Ken St Germain a rapporté qu'on peut se procurer des anabolisants, vrais ou faux, dans presque tous les gymnases canadiens, que dans certains cas le propriétaire de l'établissement s'oppose à cette pratique et que, dans d'autres, il fait partie du réseau de distribution.

[Traduction]

Il y a aussi des gens qui travaillent dans les gymnases, des instructeurs parfois, qui arrondissent leur salaire en faisant le trafic de stéroïdes.

Il y a aussi celui qui s'entraîne au gymnase et que tout le monde finit par connaître parce qu'il peut fournir des stéroïdes.

Il a précisé que, dans certains cas, le gymnase ne sert que de point de contact et que la distribution se fait ailleurs.

Dans un rapport rédigé en 1987 par la Sûreté du Québec, on conclut que le trafic des stéroïdes anabolisants est une activité solidement implantée dans les gymnases de l'agglomération montréalaise. Selon le Dr Robert Kerr, c'est depuis les années 1960 qu'on peut se procurer des stéroïdes anabolisants dans les gymnases américains, qui continuent d'être la principale source d'approvisionnement et de distribution.

Il n'y a pas qu'aux États-Unis qu'on peut se procurer des stéroïdes dans les gymnases. Le sénateur Black, qui dirige une enquête sur la consommation de stéroïdes en Australie, a découvert que les gymnases constituent une source d'approvisionnement dans son pays et il a formulé des recommandations précises pour tenter de mettre fin à cette activité.

Selon un témoignage du ministère de la Santé de l'Australie-Occidentale, « on peut se procurer des stéroïdes anabolisants dans presque tous les gymnases spécialisés dans les sports de force et probablement dans presque tous les autres¹. » Le comité australien a recommandé, entre

autres, que les gymnases et les clubs de culture physique soient tenus d'obtenir un permis qui ne serait délivré qu'à certaines conditions, notamment si l'établissement n'est pas un lieu de distribution de stéroïdes anabolisants ou d'autres drogues.

Bernd Heller, journaliste ouest-allemand et ancien athlète, a confirmé que la situation est la même en Europe. En Grande-Bretagne, à l'issue d'une enquête menée en 1988 par l'Amateur Athletic Association sur l'usage abusif des drogues, l'auteur a décrit en ces termes la situation dans ce pays :

[Traduction]

Nous n'avons aucune raison de mettre en doute les témoignages que nous avons recueillis au sujet de l'importation régulière de stéroïdes anabolisants en provenance de France dans le petit port de Barrow-in-Furness, et de leur distribution, par un gymnase de cette ville, dans le nord-ouest de l'Angleterre. Il ne fait également aucun doute qu'un commerce semblable se pratique aussi ouvertement partout ailleurs en Grande-Bretagne².

Les distributeurs du marché noir

Les témoignages recueillis au cours de la présente enquête ont révélé que, parmi ceux qui se procurent au marché noir des stéroïdes dans les gymnases, nombreux sont ceux qui se font petits distributeurs, revendant la marchandise habituellement à d'autres consommateurs. Benoît Lévesque, culturiste québécois, a fourni des stéroïdes anabolisants à des compatriotes haltérophiles. Il a également vendu des stéroïdes et des hormones de croissance à la sprinteuse Julie Rocheleau.

Mike Spiritoso a déclaré avoir acheté des stéroïdes à Bishop Dolegiewicz :

[Traduction]

On flânait à la piste Michael Power (école secondaire) et, tout de suite après l'entraînement, j'achetais ce dont j'avais besoin. Cela me durait en général de neuf à douze mois... On faisait le compte, je lui donnais l'argent et l'affaire était faite.

Ces transactions ont eu lieu en 1983 et 1984. L'année suivante, Michael Spiritoso a « prêté » à Bishop Dolegiewicz 700 pilules de stéroïdes « parce qu'il était difficile de s'en procurer à l'époque ». Peter Dajia a déclaré avoir acheté des stéroïdes anabolisants à M. Dolegiewicz et également à un ex-footballeur, lorsqu'il étudiait à l'Université Clemson.

En mai ou juin 1988, le Dr Astaphan a tenté de se servir de Steve Brisbois pour obtenir des drogues sur le marché noir. Il lui a demandé de lui procurer de l'hormone de croissance pour qu'il puisse la revendre à ses athlètes d'élite. M. Brisbois n'a pas réussi et le Dr Astaphan a obtenu l'hormone ailleurs.

Rob Gray a dit que, avant d'obtenir des stéroïdes du Dr Astaphan, il s'en procurait auprès d'autres athlètes. Des footballeurs des collèges ontariens ont eux aussi déclaré que, lorsqu'ils ne pouvaient se faire délivrer des stéroïdes par des médecins, ils s'en procuraient dans les gymnases et, parfois, auprès d'autres footballeurs de l'équipe.

David Bain a raconté qu'un distributeur lui a proposé des stéroïdes dans un gymnase de Guelph, à l'époque où il jouait au football à l'école secondaire, en 1987. Par la suite, il a acheté des stéroïdes et des testostérone à l'une de ses connaissances à Guelph. Plus tard, avec un de ses amis, il a acheté de l'hormone de croissance humaine à un autre fournisseur.

Richard Lococo, footballeur de Sudbury recruté ensuite par les Tiger Cats de Hamilton, s'est vu proposer des stéroïdes pour la première fois par un camarade de son école secondaire en Californie. De retour au Canada, il s'en est procuré dans les gymnases.

Un article paru en août 1989 dans le *Canadian Pharmaceutical Journal* nous livre les renseignements fournis par des membres du Bureau des drogues dangereuses, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, au sujet de la distribution de stéroïdes anabolisants :

[Traduction]

Selon les renseignements obtenus de divers organes responsables de l'application de la loi et tirés de rapports récents, il y a tout lieu de croire que, dans la plupart des cas, les stéroïdes anabolisants consommés par les athlètes ne sont pas prescrits par des médecins. Le plus souvent, ces drogues sont achetées directement à des sociétés canadiennes légalement constituées qui les importent ou les vendent ou font les deux illégalement, ou encore à d'autres athlètes qui se les sont procurées à l'occasion d'une compétition sportive à l'étranger, dans des pays où l'on peut en obtenir facilement.

Les autorités américaines ont récemment confirmé qu'un des grands distributeurs de stéroïdes anabolisants est implanté dans le sud-ouest de l'Ontario. Une autre société importante, qui possède des bureaux dans plusieurs villes du pays, fait de la publicité par le biais des magazines pour amateurs de culturisme. Au cours du dernier exercice financier, cette société aurait fait des profits de 2 millions de dollars sur des ventes annuelles chiffrées à 10 millions de dollars. Un autre distributeur installé à Montréal, qui compte 54 points de revente au Québec, a récemment plaidé coupable à des accusations de trafic de stéroïdes. La plus grande partie des stéroïdes anabolisants importés illégalement au Canada provient des États-Unis. Le reste est importé de France, d'Allemagne, d'Italie, d'Espagne, des pays de l'Est, du Mexique, de l'Inde et de l'île d'Aruba³.

Le distributeur montréalais a été condamné à une amende de 6 000 dollars avec trois ans de probation. L'une des conditions de la probation est que le distributeur ne doit avoir aucun contact direct ou indirect avec ses clients et qu'il lui est interdit de traiter avec des gymnases ou des centres de culturisme au Canada et de fréquenter ces établissements.

Le témoignage de Mario Chagnon, ancien footballeur de l'équipe de l'Université Bishop, a soulevé une certaine inquiétude. Il a déclaré avoir obtenu des stéroïdes d'un distributeur qui fournissait de la drogue à la population universitaire et des stéroïdes à l'équipe de football.

L'enquête menée en Grande-Bretagne, dont nous avons parlé plus haut, reconnaît l'existence d'un marché noir pour diverses substances interdites :

[Traduction]

Dans le cas des formes plus sophistiquées d'abus de drogues, il semble que n'importe quel athlète déterminé puisse se procurer facilement ces substances; ce qui ne veut pas dire qu'on peut acheter des stéroïdes anabolisants ou des stimulants dans n'importe quel local. Nous reconnaissons qu'il existe un grave problème de trafic d'hormone de croissance humaine et les vols importants de telles substances à l'égard desquels on dispose de suffisamment de preuves ne peuvent avoir été perpétrés qu'en fonction d'une clientèle d'athlètes⁴.

Vente par correspondance

La distribution par correspondance de stéroïdes anabolisants et d'autres substances améliorant la performance constitue un marché de plusieurs millions de dollars en Amérique du Nord. M. Degan, de la U. S. FDA, a souligné que, depuis que les revues d'haltérophilie et de culturisme et certaines publications comme le *Underground Steroid Handbook* traitent du sujet, l'intérêt porté à ces drogues a considérablement augmenté. Comme la vente et la distribution de stéroïdes étaient peu réglementées aux États-Unis avant 1983, plusieurs personnes se sont lancées dans la vente par correspondance. Des renseignements sur ces drogues et des listes de prix ont commencé à circuler un peu partout.

On possède des preuves que la vente par correspondance de substances améliorant la performance se pratique au Canada. En 1987, les autorités canadiennes ont enquêté sur les activités d'un distributeur par correspondance de la Nouvelle-Écosse, dont la liste de clients renfermait 6 000 noms. Chaque semaine, il postait 1 500 lettres à des clients éventuels et, chaque jour, il recevait deux cents commandes de stéroïdes anabolisants. À eux seuls, ses frais d'expédition dépassaient les 28 000 dollars par an. Selon les enquêteurs, il avait monté une entreprise colossale. Il a été accusé, reconnu coupable et condamné à une amende de 500 dollars pour vente d'une substance contenant une drogue de la catégorie F, en vertu de la *Loi sur les aliments et drogues*. Depuis, cette personne a repris les activités « légales » de son entreprise, c'est-à-dire la publication d'un bulletin sur les substances améliorant la performance.

Les propriétaires de cette sorte d'entreprise en peignent une image dorée, comme le montrent les passages suivants tirés de deux prospectus de vente par correspondance :

[Traduction]

Nous vous remercions d'avoir répondu à notre publicité au sujet de Report '88. À cause du très grand intérêt qu'a suscité cette publicité, notre stock de publications est maintenant épuisé. Nous en avons commandé 5 000 exemplaires supplémentaires et, dès qu'ils seront prêts, nous vous ferons parvenir le vôtre sans tarder.

Néanmoins, nous vous envoyons une liste de nos produits et de nos services au cas où vous désireriez vous procurer de vrais stéroïdes de toute urgence.

Nous parlons de vrais stéroïdes parce qu'on vend beaucoup de faux stéroïdes et que les faussaires sont si nombreux qu'aujourd'hui le consommateur de stéroïdes doit faire très attention à ce qu'il achète. Tous les produits que nous vendons sont authentiques à 100 p. cent et achetés directement au fabricant.

Nos prix sont peut-être un peu plus élevés que ceux de la concurrence, mais chez nous, vous êtes sûrs d'être servis rapidement et d'obtenir de vrais produits. . . Nous serons heureux de vous compter parmi nos clients et espérons que nos produits seront les meilleurs que vous connaissiez.

ou encore :

Nous sommes maintenant en mesure de vous offrir un régime stéroïdien personnalisé.

Faites-nous parvenir une fiche descriptive indiquant votre expérience sportive, votre régime alimentaire, votre type physique, votre taille, votre poids ainsi que votre consommation de stéroïdes, l'entraînement que vous suivez à l'heure actuelle et vos objectifs sportifs. Nous vous ferons parvenir un programme d'entraînement, un régime alimentaire et un programme détaillé de traitement aux stéroïdes taillé sur mesure.

PROVENANCE DES SUBSTANCES VENDUES SUR LE MARCHÉ NOIR

Une grande partie des stéroïdes anabolisants distribués sur les marchés noirs canadien et américain sont fabriqués dans des laboratoires clandestins des États-Unis, de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud, où l'on ne respecte aucune des mesures réglementaires imposées aux laboratoires autorisés. Les substances sont fabriquées, conditionnées et étiquetées de sorte qu'elles ressemblent aux produits vendus légalement par les sociétés pharmaceutiques. Certains détails parachevent l'imitation, la note fournissant la composition du produit par exemple. Les sociétés pharmaceutiques sont capables de déceler les petits détails dans l'étiquetage et dans les numéros de lot qui distinguent les fausses substances des vraies, mais pas la plupart des consommateurs. Par conséquent, l'apparence trompeuse de ces substances dupe le consommateur non averti qui croit se procurer de vrais stéroïdes anabolisants.

Au mois de décembre 1989, la Direction générale de la protection de la santé de Santé et Bien-être Canada a analysé des préparations de stéroïdes saisies sur le marché noir par les autorités responsables de l'application de la loi. Les résultats ont montré que la plupart des échantillons analysés étaient de qualité médiocre ou douteuse. La plus grande partie ne contenait aucun stéroïde anabolisant. En outre, la stérilisation du produit en bout de ligne était inadéquate, surtout dans le cas des substances injectables, ce qui augmente les risques pour la santé du consommateur de ces substances. Dans l'enquête menée par les autorités australiennes, on a fait des constatations semblables.

Aux États-Unis, la plus grande partie des stéroïdes vendus sur le marché noir était fabriquée dans un laboratoire clandestin du Mexique. Les autorités mexicaines ont fini par le trouver et il a été fermé au début de 1989. D'autres pays continuent à répondre à la demande. Les stéroïdes anabolisants fabriqués dans des laboratoires clandestins d'Europe sont très en demande en Amérique du Nord du fait, semble-t-il, que la plupart des substances européennes ne sont pas approuvées sur ce continent et que les athlètes et d'autres aussi veulent consommer les mêmes substances que leurs concurrents européens.

Ces substances coûtent cher. Selon les témoignages recueillis, une injection de Decadurabolin peut coûter jusqu'à 25 \$ et les fioles de pilules de stéroïdes, de 35 \$ à 50 \$ chacune. Angella Issajenko a déclaré qu'en une année elle avait versé à deux médecins environ 1 200 \$ à chacun pour l'achat de stéroïdes.

L'hormone de croissance humaine fait partie des substances améliorant la performance qui sont vendues sur le marché noir. Au Canada comme aux États-Unis, le marché légal de cette hormone est étroitement contrôlé. Comme nous l'avons mentionné dans le présent rapport, au Canada,

ce produit n'est distribué que par les pharmacies des hôpitaux, sous le contrôle des médecins qui sont membres du Comité consultatif canadien de l'hormone de croissance. Il peut arriver que certaines quantités de ce produit légal se retrouvent sur le marché noir, à la suite d'un vol par exemple. Mais en général, ce n'est qu'une fausse hormone de croissance qu'on peut se procurer. L'hormone de croissance authentique coûte beaucoup plus cher que les stéroïdes anabolisants et il faut compter déboursier en moyenne 1 000 \$ pour une seule fiole sur le marché noir.

Il ne fait aucun doute que l'augmentation de la consommation de substances interdites dans le monde du sport est due, en partie, à la multiplication des sources d'approvisionnement qui permettent aux athlètes, aux étudiants de niveaux universitaire et secondaire et aux clients des gymnases canadiens de s'en procurer facilement. En outre, puisqu'une grande partie des substances vendues au marché noir sont fabriquées clandestinement, sans contrôle de qualité adéquat lorsqu'il y en a un, les consommateurs sont dupés et ils courent des risques encore plus graves pour leur santé. Toute action visant à enrayer le dopage dans les sports doit reconnaître que l'inefficacité des contrôles sur les plans de la fabrication, de l'importation et de la distribution de ces substances en a beaucoup accru la consommation.

18

Loi sur les aliments et drogues

Au Canada, les drogues sont réglementées par la *Loi sur les aliments et drogues*, S.R.C. 1985, chap. F-27, et la *Loi sur les stupéfiants*, S.R.C. 1985, chap. N-1. Ces deux lois ont pour effet combiné de réglementer toutes les drogues et toutes les substances au moyen d'un système de classification. À une extrémité du spectre, on trouve les substances sur lesquelles très peu de contrôle est exercé, et à l'autre extrémité, les substances interdites. Le ministre fédéral de la Santé nationale et du Bien-être social administre ces deux lois en vertu des pouvoirs dont il est investi pour veiller « à la promotion et au maintien de la santé, de la sécurité sociale et de la protection sociale de la population » (*Loi sur le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social*, S.R.C. 1985, chap. N-10).

Les stéroïdes anabolisants sont régis par la *Loi sur les aliments et drogues*, S.R.C. 1985, chap. F-27, et par son Règlement d'application. L'annexe F du règlement énumère

les médicaments qui ne peuvent être vendus que sur ordonnance médicale. Cette annexe se divise en deux parties. Les drogues qui figurent dans la partie II peuvent être vendues sans ordonnance dans certaines circonstances; celles de la partie I ne peuvent jamais être vendues autrement que sur ordonnance.

Les hormones sexuelles, catégorie générale dans laquelle entrent les stéroïdes anabolisants, sont, sauf un certain nombre d'exceptions, énumérées dans la partie II. Les hormones sexuelles qui font exception, et qui figurent dans la partie I, sont les suivantes :

- a) Boldénone (undécylénate de)
- b) Cyprotérone (acétate de)
- c) Diéthylstilbestrol, ses sels et dérivés
- d) Mégestrol et ses sels
- e) Mibolérone, et
- f) Stanozolol

Le Règlement se lit comme suit :

C.01.041 (1.1) « Sous réserve des articles C.01.043, C.01.046 et C.01.601, et à moins que le vendeur n'ait reçu une ordonnance écrite ou verbale, il lui est interdit de vendre une substance contenant une drogue de l'annexe F. »

L'exception mentionnée à l'article C.01.043 s'applique à la vente sans ordonnance de drogues aux fabricants de drogues, des praticiens autorisés, des pharmaciens en gros ou des pharmaciens inscrits, des hôpitaux et des ministères du gouvernement.

Les exceptions mentionnées aux articles C.01.046 et C.01.601 s'appliquent à toutes les drogues énumérées dans la partie II de l'annexe F. L'article C.01.046 se lit comme suit :

Est permise la vente, sans ordonnance, d'une drogue mentionnée ou décrite dans la partie II de l'annexe F du présent règlement,

- a) si la drogue est présentée sous une forme impropre à l'usage humain; ou
- b) si le cartouche principal des étiquettes intérieure et extérieure porte les mots « Pour usage agricole seulement » ou « Usage agricole seulement », immédiatement après ou avant le nom breveté ou de commerce, le nom propre ou le nom usuel, en caractères au moins la moitié aussi gros que les plus gros caractères de l'étiquette.

L'article C.01.601 se lit comme suit :

Est permise, sans ordonnance, la vente d'une drogue mentionnée ou décrite dans la partie II de l'annexe F du présent règlement,

- a) si la drogue est présentée sous une forme impropre à l'usage humain; ou
- b) si le cartouche principal des étiquettes intérieure et extérieure porte les mots « Pour usage vétérinaire seulement » ou « Usage vétérinaire seulement », immédiatement après ou avant le nom breveté ou de commerce, le nom propre ou usuel, en caractères au moins la moitié aussi gros que les plus gros caractères de l'étiquette.

Ces exceptions ont donc vraisemblablement pour objet de faciliter l'accès aux drogues d'usage vétérinaire et agricole mentionnées dans la partie II de l'annexe F. Dans d'autres articles du Règlement, ces drogues destinées à un usage agricole ou vétérinaire sont exclues des substances visées par les restrictions touchant l'importation et la publicité prévues dans le dit Règlement.

L'article C.01.044 se lit comme suit :

- (1) Il est interdit d'annoncer au grand public une drogue de l'annexe F, à moins que l'annonce ne porte que sur le nom, le prix et la quantité de cette drogue.

- (2) Le paragraphe (1) ne s'applique pas quand la drogue est visée à la partie II de l'annexe F et qu'elle ne se prête pas à la consommation humaine ou qu'elle est étiquetée de la façon prévue aux alinéas C.01.046b) ou C.01.601b).

L'article C.01.045 se lit comme suit :

- (1) Sous réserve du paragraphe (2), est interdite l'importation d'une drogue de l'annexe F par toute personne autre qu'un
- a) praticien,
 - b) fabricant de drogues,
 - c) pharmacien en gros,
 - d) pharmacien inscrit, ou
 - e) résident d'un pays étranger, durant son séjour au Canada.
- (2) Toute personne peut importer une drogue de l'annexe F mentionnée ou décrite dans la partie II de l'annexe F du présent règlement, si la drogue est importée sous une forme ou avec une étiquette telles que ladite personne puisse vendre ladite drogue en vertu des articles Chap.01.046 ou Chap.01.601.

En ce qui a trait aux hormones sexuelles, catégorie qui inclut les stéroïdes anabolisants, les effets du Règlement sont les suivants :

- 1) Contrairement aux produits vétérinaires ou agricoles, ces substances ne peuvent être vendues au public sans ordonnance.
- 2) Certains stéroïdes anabolisants (ceux qui figurent dans la partie II de l'annexe F) peuvent être vendus au public sans ordonnance, s'il est clairement indiqué sur l'étiquette qu'il s'agit de produits d'usage agricole ou vétérinaire seulement ou s'ils sont présentés sous une forme qui ne se prête pas à la consommation humaine.

- 3) Les stéroïdes anabolisants ne peuvent être importés que par les personnes qui y sont autorisées par le Règlement (praticiens, fabricants de drogues, grossistes, pharmaciens et visiteurs de l'étranger). Néanmoins, les stéroïdes anabolisants visés par la partie II de l'annexe peuvent être importés par n'importe qui, s'il est clairement indiqué sur l'étiquette qu'il s'agit de produits d'usage agricole ou vétérinaire ou s'ils se présentent sous une forme qui ne se prête pas à la consommation humaine.
- 4) Le stanozolol est mentionné dans la partie I de l'annexe. Il est donc visé par toutes les restrictions touchant la vente, la publicité et l'importation, sans aucune exception touchant l'usage agricole ou vétérinaire de cette substance.
- 5) L'hormone de croissance humaine (somatrem et somatropine) est mentionnée dans la partie I de l'annexe. Elle ne peut donc être vendue au public sans ordonnance. Son usage thérapeutique se limite au traitement de la déficience en hormone de croissance chez les enfants, et ce sont les membres de la profession médicale elle-même qui en contrôlent la distribution. Les produits consommés par les athlètes proviennent donc nécessairement du marché noir.

Ni la Loi ni le Règlement ne restreignent la simple possession des drogues mentionnées dans l'annexe F. À l'article 2 de la Loi, le terme « vente » est défini de telle façon qu'il inclut la possession pour la vente et la distribution :

« Vente » Est assimilé à l'acte de vendre, le fait de mettre en vente, ou d'exposer ou d'avoir en sa possession pour la vente ou de distribuer, que la distribution soit faite ou non pour une contrepartie.

Les peines prévues pour toute violation des dispositions de la Loi et du Règlement figurent à l'article 31 de la Loi :

Quiconque contrevient à la présente loi — sauf les parties III et IV — ou aux règlements pris sous le régime de la présente partie commet une infraction et encourt, sur déclaration de culpabilité :

- a) par procédure sommaire, pour une première infraction, une amende maximale de cinq cents dollars et un emprisonnement maximal de trois mois, ou l'une de ces peines et, en cas de récidive, une amende maximale de mille dollars et un emprisonnement maximal de six mois, ou l'une de ces peines;
- b) par mise en accusation, une amende maximale de cinq mille dollars et un emprisonnement maximal de trois ans, ou l'une de ces peines.

Un examen de la jurisprudence indique que la peine la plus couramment imposée est une amende de cinq cents dollars ou moins — montant qui n'a pas d'effet dissuasif réel sur les personnes qui vendent ou distribuent illégalement des stéroïdes anabolisants, commerce qui génère d'immenses profits.

Les parties III et IV de la *Loi sur les aliments et drogues* visent les catégories de drogues soumises à un contrôle plus serré que les drogues mentionnées à l'annexe F. C'est à l'annexe G de la Loi que l'on trouve la liste des drogues dites « contrôlées ». Bien que ces drogues aient quelque utilité sur le plan médical, elles se prêtent largement à une consommation abusive. Les amphétamines sont un exemple de ces substances « contrôlées ». L'annexe H énumère les drogues dites « d'usage restreint », qui incluent des substances telles que le LSD. Ces drogues n'ont aucun usage médical reconnu et se prêtent largement à une consommation abusive. Les substances psychoactives telles que la morphine, l'héroïne et la cocaïne sont réglementées par la *Loi sur les stupéfiants*.

En ce qui a trait aux « drogues contrôlées », l'article 39 de la Loi stipule :

- (1) Il est interdit de faire trafic d'une drogue contrôlée ou d'une substance présentée ou offerte comme telle.
- (2) La possession d'une drogue contrôlée en vue d'en faire le trafic est interdite.
- (3) Quiconque enfreint le paragraphe (1) ou (2) commet une infraction et encourt, sur déclaration de culpabilité :
 - a) par procédure sommaire, un emprisonnement maximal de dix-huit mois;
 - b) par mise en accusation, un emprisonnement maximal de dix ans.

En ce qui a trait aux « drogues d'usage restreint », l'article 47 de la Loi stipule :

- (1) Sauf autorisation prévue par la présente partie ou par les règlements, il est interdit d'avoir en sa possession une drogue d'usage restreint.
- (2) Quiconque contrevient au paragraphe (1) commet une infraction et encourt, sur déclaration de culpabilité :
 - a) par procédure sommaire, pour une première infraction, une amende maximale de mille dollars et un emprisonnement maximal de six mois, ou l'une de ces peines et, en cas de récidive, une amende maximale de deux mille dollars et un emprisonnement maximal d'un an, ou l'une de ces peines;
 - b) par mise en accusation, une amende maximale de cinq mille dollars et un emprisonnement maximal de trois ans, ou l'une de ces peines.

L'article 48 de la Loi stipule :

- (1) Il est interdit de faire le trafic d'une drogue d'usage restreint ou d'une substance présentée ou offerte comme telle.

- (2) La possession d'une drogue d'usage restreint en vue d'en faire le trafic est interdite.
- (3) Quiconque contrevient au paragraphe (1) ou (2) commet une infraction et encourt, sur déclaration de culpabilité :
- a) par procédure sommaire, un emprisonnement maximal de dix-huit mois;
 - b) par mise en accusation, un emprisonnement maximal de dix ans.

Quant au terme « faire le trafic », tel qu'il s'applique aux drogues « contrôlées » et aux drogues « d'usage restreint », c'est aux articles 38 et 46 de la Loi qu'on en trouve les définitions :

Art. 38

« faire le trafic » Le fait de fabriquer, vendre, exporter, importer, transporter ou livrer une drogue contrôlée en dehors du cadre prévu par la présente partie et ses règlements.

Art. 46

« faire le trafic » Le fait de fabriquer, vendre, exporter, importer, transporter ou livrer une drogue d'usage restreint en dehors du cadre prévu par la présente partie et les règlements.

Comme pour les drogues de l'annexe F, la simple possession d'une drogue « contrôlée » n'est pas une infraction aux termes de la Loi, bien que les peines prévues pour la vente ou le trafic de ces substances soient plus sévères que celles qui s'appliquent aux drogues de l'annexe F. La simple possession d'une drogue « d'usage restreint » constitue toutefois une infraction aux termes de la Loi. Dans un mémoire soumis à la Commission, l'Association pharmaceutique canadienne recommande que les stéroïdes anabolisants et l'hormone de croissance humaine soient rangés dans la catégorie des « drogues contrôlées » prévue dans la Loi :

[Traduction]

L'Association pharmaceutique canadienne est d'avis que les stéroïdes anabolisants et l'hormone de croissance humaine devraient, sous toutes les formes qu'empruntent ces substances, exception faite des implants, cesser d'être visés par la partie II, annexe F, de la *Loi sur les aliments et drogues*, et faire partie désormais des drogues visées par la partie III, annexe G, de cette loi, et devenir ainsi des « drogues contrôlées ».

L'Association mentionne que les stéroïdes d'usage vétérinaire pourraient faire exception à cette règle, à condition d'être présentées sous la forme d'implants et de ne pas se prêter à l'utilisation par les humains. Dans son mémoire, l'Association déclarait que cette reclassification permettrait :

[Traduction]

- de soustraire les stéroïdes anabolisants et l'hormone de croissance humaine, à l'exception des implants, aux mesures de contrôle rigoureuses en matière de fabrication, d'importation et de distribution qui s'appliquent aux drogues contrôlées
- de soumettre à des mesures de contrôle plus rigoureuses l'achat et la vente de ces substances, y compris à l'intérieur du système licite
- de faciliter l'application de la Loi et les poursuites contre les trafiquants.

Dans son mémoire, l'Ordre des pharmaciens du Québec recommande aussi que les stéroïdes anabolisants soient rangés dans la catégorie des « drogues contrôlées ».

L'Ordre des pharmaciens recommande que les stéroïdes anabolisants soient désormais inscrits à l'annexe G du Règlement sur les aliments et drogues, et deviennent des drogues contrôlées.

Ces deux Associations recommandent que les grossistes et les fabricants de ces produits soient soumis à des mesures de contrôle plus sévères.

Dans son mémoire, l'Ontario Veterinary Association reconnaît pour sa part que, d'après les éléments de preuve réunis par la Commission, [traduction] « certains stéroïdes anabolisants destinés à un usage vétérinaire et étiquetés comme tels sont en fait parfois utilisés par des humains ». Dans le mémoire de cet organisme se retrouvent les recommandations suivantes :

[Traduction]

Mise en place d'un système de surveillance et de déclaration touchant la vente de stéroïdes anabolisants par des grossistes et des détaillants à des praticiens qualifiés et autorisés légalement, tels que des médecins, pharmaciens et vétérinaires.

Mettre en place des programmes en vue de renforcer la collaboration et les échanges d'information entre tous les organismes chargés d'appliquer les mesures législatives concernant les drogues et les services d'enquête des organismes de réglementation qui délivrent des autorisations aux praticiens habilités à prescrire des drogues.

Intensifier la surveillance des mouvements légaux et illégaux de drogues au-delà des frontières nationales.

Il semble que les organismes engagés dans des activités légales de vente et de distribution de stéroïdes anabolisants s'entendent pour dire que les mécanismes réglementaires qui existent actuellement sont inappropriés comme moyens de lutter contre les abus. Je remarque par ailleurs que d'autres pays prennent des mesures en vue de soumettre la production et la vente de ces produits à une réglementation plus rigoureuse et d'augmenter le nombre des sanctions applicables.

RÉGLEMENTATION DANS D'AUTRES PAYS

Royaume-Uni

Au Royaume-Uni, deux lois régissent le contrôle des drogues : la *Misuse of Drugs Act* de 1971 et la *Medicines Act*

de 1968. Le résumé ci-après de ces textes législatifs a été préparé par le British Sports Council.

[Traduction]

Misuse of Drugs Act 1971

La présente loi remplace la *Dangerous Drugs Act* de 1965 et de 1967, ainsi que la *Drugs (Prevention of Misuse) Act* de 1964. Elle confère aux instances responsables les pouvoirs voulus pour prévenir l'utilisation des drogues à mauvais escient et pour lutter de diverses façons contre les problèmes sociaux qui y sont reliés. Elle fournit une liste de toutes les substances ou produits dangereux ou autrement nocifs, dont les drogues contrôlées, et crée un cadre pour la prévention de leur mauvais usage à l'aide de restrictions et de mesures de contrôle touchant l'importation, l'exportation, la production, la fourniture et la possession de drogues contrôlées. Elle contient en outre des dispositions sur l'entreposage sécuritaire des drogues, la délivrance d'autorisations, la réglementation des ordonnances, le pouvoir de retirer aux médecins, dentistes, chirurgiens, vétérinaires ou pharmaciens toute autorité et d'imposer des sanctions aux contrevenants.

La liste des drogues contrôlées, qui sont réparties en trois catégories — A, B et C — figure à l'annexe 2 de la *Misuse of Drugs Act* de 1971. Ce système de classification sert à déterminer les sanctions qui peuvent être imposées aux personnes coupables d'infractions reliées à l'usage abusif de drogues.

L'application de la loi est laissée à la responsabilité du Home Office, par le truchement de la police et des tribunaux.

Medicines Act 1968

La présente loi régit le contrôle des substances et des produits médicamenteux par le truchement d'un système d'autorisations, y compris les autorisations délivrées aux entreprises de fabrication ou de vente en gros de ces substances et produits. La *Medicines Act* de 1968 répartit les substances et produits médicamenteux en trois catégories et détermine le niveau d'accès du public à ces substances et produits en fonction de leurs ingrédients.

- a. Médicaments disponibles sur ordonnance seulement (MDOS): produits qui ne peuvent être obtenus que sur ordonnance fournie par un médecin.

- b. Produits en vente libre (PVL) : produits dont la vente n'est pas soumise à des restrictions.
- c. Médicaments qui, à cause de leur composition, ne figurent pas dans la liste des MDOS ni dans celle des MVL, et qui ne peuvent être vendus que dans les pharmacies et sous la supervision d'un pharmacien.

En termes plus précis, quiconque veut mettre en marché ou importer un médicament doit obtenir une autorisation à cette fin; la personne qui veut exercer ce genre d'activité doit en effet obtenir un permis de fabrication ou de vente en gros.

L'application de la *Medicines Act* est laissée à la responsabilité du ministère de la Santé.

Vendre ou obtenir des stéroïdes anabolisants sans autorisation constitue une infraction aux termes de la *Medicines Act* de 1968. En cas d'infraction, des poursuites peuvent être intentées au criminel et les contrevenants peuvent se voir imposer une amende ou une peine d'emprisonnement ou les deux. Ainsi, la personne qui fait le commerce de ces substances sans y être autorisée peut, sur déclaration sommaire de culpabilité, se voir imposer une amende maximale de 2000 £; sur déclaration de culpabilité, le contrevenant s'expose à des peines plus sévères, y compris à une peine d'emprisonnement.

La *Medicines Act* de 1968 ne régit pas la consommation abusive de stéroïdes anabolisants ou d'autres substances. La possession de stéroïdes anabolisants ne constitue pas une infraction aux termes de cette loi.

Dans un projet de loi, qui sera soumis à l'attention du Parlement, il est proposé de soustraire les stéroïdes anabolisants des dispositions de la *Medicines Act* et de les soumettre plutôt à la *Misuse of Drugs Act*, avec ce que cela suppose d'augmentation des peines applicables.

États-Unis

Aux États-Unis, et le gouvernement fédéral et celui de différents États prennent actuellement des mesures en vue de lutter plus efficacement contre ce que le Department of

Health and Human Services fédéral a décrit comme un épineux problème de drogue — à savoir, l'abus des stéroïdes anabolisants et des médicaments d'ordonnance connexes par les athlètes et par d'autres personnes. Selon des représentants de l'Office of Enforcement du Department of Health and Human Services, au mois d'avril 1990, trente-trois États avaient adopté des lois ou des règlements traitant expressément des stéroïdes anabolisants. Dans quatre autres États, un texte de loi est proposé et est présentement à l'étape de l'étude en comité. (Vingt-six des projets de loi présentés en 1988 et 1989 n'ont pas encore été promulgués.)

La portée de ces mesures législatives varie, allant de l'imposition de peines obligatoires pour la distribution illégale de stéroïdes anabolisants à l'inclusion des stéroïdes anabolisants au nombre des substances contrôlées par voie législative dans l'État. (On trouvera à l'annexe H du présent rapport un résumé des lois adoptées ou proposées par le gouvernement fédéral et par le gouvernement de différents États.)

Il importe de signaler ici que bon nombre des mesures proposées ou déjà adoptées contiennent les éléments suivants :

- le fait de prescrire, de distribuer ou d'administrer des stéroïdes anabolisants ou l'hormone de croissance humaine aux seules fins d'améliorer la performance athlétique constitue un crime;
- l'amélioration de la performance athlétique, l'augmentation de la masse musculaire ou du poids ou de la force ne constitue pas des « objectifs médicaux valables » pour prescrire ou administrer des stéroïdes anabolisants ou l'hormone de croissance humaine;
- les contrevenants qui commettent des infractions touchant des mineurs sont passibles de peines plus sévères;

- dans les écoles, les gymnases et les autres endroits réservés à l'entraînement des athlètes, des affiches doivent mettre en garde les habitués de ces lieux contre les dangers des stéroïdes anabolisants et de l'hormone de croissance humaine, des amendes étant imposées aux contrevenants; et
- la simple possession est traitée comme un délit, mais la possession de ces substances en vue de les distribuer — à titre lucratif ou non — est assimilée à un crime.

J'ai tenu compte de ces mesures dans mes recommandations concernant la réglementation des stéroïdes anabolisants et des substances apparentées au Canada.

Australie

En Australie, comme aux États-Unis, les mesures législatives touchant les drogues varient d'un État à l'autre. De façon générale, la vente et la distribution de tous les produits pharmaceutiques relèvent de la responsabilité de chaque État et territoire à l'intérieur de leurs frontières. Néanmoins, c'est le gouvernement du Commonwealth, par le truchement des dispositions des règlements 5A à 5G des Customs (Prohibited Imports) Regulations, qui contrôle l'importation des substances thérapeutiques. Quiconque souhaite importer une substance thérapeutique en Australie doit ou être un importateur autorisé ou être titulaire d'une autorisation lui ayant été délivrée par le secrétaire du Department of Community Services and Health. Une fois la substance entrée au pays, sa distribution doit être assurée conformément aux conditions fixées dans l'autorisation délivrée par le secrétaire. Une personne peut entrer en Australie avec dans ses bagages des substances thérapeutiques destinées à

son usage personnel, telles que des vitamines et des stéroïdes anabolisants, mais la quantité permise est laissée à la discrétion des agents des douanes.

Le comité du Sénat qui a été chargé en 1989 de faire enquête sur le dopage dans le sport a jugé ces dernières dispositions insatisfaisantes. Qui plus est, il a constaté que certaines dispositions soustrayaient les substances thérapeutiques destinées uniquement au traitement des animaux aux exigences en matière d'autorisation — et que certaines personnes invoquaient ces dispositions pour importer des stéroïdes anabolisants sans avoir à demander d'autorisation. Or, selon les éléments de preuve réunis par le comité, des stéroïdes anabolisants d'usage vétérinaire seulement étaient dirigés vers le marché noir et vendus pour être consommés par des humains.

En ce qui a trait à la réglementation de ces substances dans les États, le comité a étudié la législation en vigueur à Victoria et a constaté que les substances qui figurent dans la liste des substances bannies du CIO se répartissent en quatre catégories aux fins de la *Drugs, Poisons and Controlled Substances Act* de 1981, à savoir :

- 1) drogues induisant à un état de dépendance (annexe 11)
- 2) drogues induisant à un état d'accoutumance (annexe 8)
- 3) substances d'usage restreint (annexe 4), et
- 4) poisons industriels et agricoles (annexe 6).

Les stéroïdes anabolisants destinés à la consommation humaine entrent dans la catégorie des substances visées par l'annexe 4 et ne sont disponibles que sur ordonnance. Toutefois, les stéroïdes anabolisants d'usage vétérinaire entrent dans la catégorie des poisons industriels et agricoles (annexe 6); les stéroïdes destinés à un usage agricole, sont disponibles sans ordonnance à Victoria.

Sur la base de ces constatations, le comité du Sénat a recommandé :

- que la fourniture pour consommation humaine de stéroïdes anabolisants étiquetés d'usage vétérinaire constitue une infraction criminelle et que les peines prévues pour les contrevenants soient les mêmes que celles qui s'appliquent à l'usage non autorisé de stéroïdes anabolisants destinés à la consommation humaine;
- que les règlements régissant l'importation des stéroïdes anabolisants d'usage vétérinaire soient renforcés et deviennent aussi sévères que ceux qui s'appliquent aux stéroïdes anabolisants destinés à la consommation humaine;
- que les stéroïdes anabolisants destinés à la consommation humaine soient reclassifiés et fassent désormais partie des drogues visée par l'annexe 8 (drogues induisant à une accoutumance);
- que la vente ou la fourniture sans ordonnance de stéroïdes anabolisants devienne une infraction criminelle;
- que l'Australian Medical Association et les corps médicaux responsables élaborent et mettent en oeuvre des politiques interdisant la prescription de drogues destinées uniquement à améliorer la performance athlétique; et
- que les agents des douanes de l'Australie soient invités à ne plus considérer les athlètes australiens comme des personnes à faible risque relativement à l'importation de stéroïdes anabolisants et d'autres substances destinées à améliorer la performance, et que les lignes directrices régissant le contrôle des voyageurs soient modifiées en conséquence.

Le 3 février 1985, le gouvernement d'Australie de l'Ouest a assujéti les stéroïdes anabolisants aux dispositions de la *Misuse of Drugs Act*, en vigueur dans cet État. En conséquence de cette initiative :

- la vente ou la fourniture ou l'intention de vendre ou de fournir des stéroïdes anabolisants est une infraction punissable et les contrevenants s'exposent à une amende maximale de 100 000 \$ ou à une peine d'emprisonnement de 25 ans;
- le simple fait de fournir des stéroïdes anabolisants sans ordonnance est une infraction et la peine prévue est une amende de 3 000 \$ ou moins; et
- les propriétaires d'établissements où la vente et l'usage de stéroïdes anabolisants sont tolérés sur les lieux sont passibles d'une amende pouvant aller jusqu'à 3 000 \$.

Le comité du Sénat a invité les autres États australiens à adopter des mesures similaires.

RÉSUMÉ

La capacité qu'a une substance d'engendrer une consommation abusive est un bon critère sur lequel se fonder pour déterminer à quel point il faut la réglementer. Les éléments de preuve réunis par la commission me convainc que le temps est venu au Canada de revoir le système de réglementation qui s'applique aux stéroïdes anabolisants et aux autres substances qui peuvent susciter une consommation abusive.

Le fait que d'autres pays soient arrivés à une conclusion similaire et prennent des mesures en vue de soumettre ces substances à des contrôles plus rigoureux me renforce dans cette opinion.

19

La profession médicale

Les médecins ont joué un rôle important dans l'approvisionnement des athlètes en stéroïdes anabolisants et autres drogues proscrites qui améliorent la performance. Nombre d'athlètes qui ont témoigné devant la Commission ont révélé avoir reçu des substances interdites de médecins, dans certains cas, sous surveillance médicale, et dans d'autres cas sans aucun contrôle médical. Toutefois, depuis quelque temps, les membres de la profession médicale du Canada tentent activement de mettre un terme à de telles pratiques par l'adoption de règles applicables à l'administration de substances qui améliorent la performance des athlètes. Les politiques des différentes associations qui représentent les médecins canadiens sont énoncées ci-après.

POLITIQUES DE LA PROFESSION MÉDICALE CONCERNANT LES DROGUES AMÉLIORANT LA PERFORMANCE

L'Association médicale canadienne (AMC) a adopté la position suivante sur la question de l'utilisation des drogues dans le sport :

L'AMC condamne l'action des athlètes qui, aux seules fins d'accroître leur performance, consomment des stéroïdes anabolisants, des hormones de croissance ou d'autres produits figurant sur la liste des substances dopantes établie par la Commission médicale du Comité international olympique. Elle juge en outre que le fait de faciliter l'absorption de telles substances dans un dessein de dopage constitue une pratique inacceptable sur le plan médical. L'AMC considère toutefois, par ailleurs, qu'il est essentiel de ne pas pénaliser les athlètes qui ont à consommer des drogues pour des raisons médicales.

L'Ordre des médecins et chirurgiens de l'Ontario a publié deux déclarations concernant l'usage de stéroïdes anabolisants par des athlètes. En juin 1983, sa politique était la suivante :

[Traduction]

Usage de stéroïdes anabolisants par des athlètes

Les athlètes consomment fréquemment des stéroïdes anabolisants en dépit des interdictions décrétées par différents organismes sportifs. Une certaine controverse entoure l'interprétation des essais cliniques, mais il semble que rien ne permette vraiment de prouver qu'ils accroissent l'endurance et la rapidité ou améliorent la santé cardio-vasculaire. Les médecins qui prescrivent des stéroïdes anabolisants doivent mettre leurs patients en garde contre leurs effets secondaires et les soumettre à une surveillance étroite pendant toute la période où ces substances sont administrées.

Bien que les nouvelles versions synthétiques de ces produits aient des effets androgènes moindres, elles peuvent causer néanmoins une soudure précoce et irréversible des cartilages épiphysaires chez les jeunes personnes. Les effets masculinisants sont tout particulièrement notables chez les jeunes femmes. La catégorie la plus à risque est celle des femmes athlètes d'âge prépubertaire.

Tous les stéroïdes anabolisants administrés par voie orale contiennent un groupement chimique associé à un certain degré de toxicité hépatique chez une forte proportion d'utilisateurs. Des patients qui ont pris cette médication par voie orale ont eu des effets secondaires, mais ceux qui ont utilisé des préparations injectables n'ont rapporté aucun effet.

Dans le cas de l'homme, les stéroïdes anabolisants peuvent causer une dysfonction testiculaire qui est réversible lorsqu'on arrête l'administration du produit.

En novembre 1988, après les Jeux olympiques de Séoul, la politique de cet organisme était la suivante :

[Traduction]

Nouvelle politique sur l'administration aux athlètes de substances améliorant la performance

En juin de cette année, le Conseil canadien de la médecine sportive a demandé à l'Ordre d'étudier de nouveau la question des stéroïdes anabolisants fournis aux athlètes par des médecins. L'Ordre a émis une déclaration en 1983 mettant en garde les médecins contre les effets secondaires de ces produits, mais le Conseil de la médecine sportive a jugé que le problème devenait de plus en plus préoccupant.

L'Ordre a donc entrepris un examen complet de la littérature relative à ce sujet et a consulté des experts dans le domaine. Par suite de cette recherche, le Conseil a approuvé l'énoncé de politique ci-après, à sa réunion d'octobre :

Il est contraire à l'éthique professionnelle de prescrire ou d'administrer des substances y compris des stéroïdes anabolisants, en vue d'améliorer la performance athlétique, sans motif médical ou dans le but évident d'aider un athlète à tricher ou encore de fournir de l'aide liée à l'utilisation de telles substances.

Le Bureau du Syndic du Québec a émis la politique suivante en novembre 1988 :

Prescription de stéroïdes anabolisants à des athlètes

Les études concernant les effets que peut avoir l'utilisation de stéroïdes anabolisants par des athlètes dans le but d'améliorer leur performance demeurent très controversées.

Ces produits peuvent créer chez les athlètes des effets secondaires dont certains ne sont pas réversibles à l'arrêt de la médication, entre autres, certains signes de virilisation chez la femme. De plus, des modifications du HDL-cholestérol permettent de penser que les utilisateurs de ces produits seraient à risque en ce qui regarde les accidents cardio-vasculaires.

En conséquence, les autorités médicales de certaines provinces canadiennes et de certains États américains ont jugé nécessaire d'interdire la prescription des stéroïdes anabolisants à des athlètes par réglementation spécifique.

Au Québec, le Bureau du Syndic n'a pas l'intention de procéder de cette façon, car le Code de déontologie médicale contient déjà des articles pouvant s'appliquer à ce genre de pratique. Le médecin qui prescrit un tel produit, dans de telles circonstances, contrevient à l'article 2.03.21 du Code de déontologie médicale qui stipule que le médecin ne doit donner une ordonnance de médicaments que pour des raisons médicales.

Faisant suite à cet énoncé et afin de le respecter, le Comité de discipline de la Corporation prononçait une sanction le 10 mai 1988 à un médecin qui avait prescrit des stéroïdes anabolisants à des athlètes dans l'unique but d'améliorer la performance.

Compte tenu de ces faits et de la nécessité pour la Corporation d'assurer la protection du public, le Bureau du Syndic désire aviser les médecins *que toute prescription de stéroïdes anabolisants dans le but unique d'améliorer la performance des athlètes sera considérée comme un geste allant directement à l'encontre du Code de déontologie et sera susceptible d'entraîner, pour le contrevenant, des mesures disciplinaires.*

L'Ordre des médecins et chirurgiens de la Colombie-Britannique a adopté la résolution 88-10 avant les Jeux olympiques de Séoul :

[Traduction]

Il est résolu qu'il sera jugé contraire à l'éthique professionnelle et, dans certains cas, infamant de la part d'un membre de l'Ordre d'administrer, de prescrire, de donner, de vendre ou de fournir des stéroïdes anabolisants à des personnes en bonne santé ou de collaborer à leur approvisionnement.

L'Ordre des médecins et des chirurgiens de l'Alberta a adopté la motion 110-88 qui se lit comme suit :

[Traduction]

Il est considéré comme une pratique inacceptable le fait de fournir délibérément une substance proscrite par la Commission médicale du Comité international olympique, dans le but d'améliorer la performance athlétique ou de développer la masse musculaire.

Le Collège des médecins de la Saskatchewan a adopté le règlement 42 en février 1988 :

(A) Un médecin ne peut pas utiliser les stéroïdes anabolisants, les hormones de croissance, la testostérone ou ses analogues, le gonadotrophine chorionique humain (HCG) ou d'autres hormones pour améliorer la performance athlétique.

(B) Un médecin doit remplir et tenir à jour le dossier médical de chaque patient de façon à tenir compte de l'utilisation de toute substance ou drogue décrite au paragraphe (A) ci-dessus. Le dossier médical d'un patient doit indiquer le diagnostic et le but visé par l'utilisation de la substance et tout renseignement qui a servi à poser le diagnostic.

(C) Tout manquement à ce règlement sera considéré contraire à l'éthique professionnelle en vertu de l'article 46 de la *Loi sur la profession médicale*.

En septembre 1988, le Comité des normes de l'Ordre des médecins et chirurgiens du Manitoba a approuvé la déclaration suivante à des fins de publication :

[Traduction]

Les médecins ne doivent pas prescrire de drogues pour des raisons non médicales et, plus particulièrement, ils ne doivent ni prescrire de stéroïdes anabolisants, des hormones de croissance ou toute autre drogue destinée à améliorer la performance athlétique, ni contribuer de quelque façon que ce soit à leur utilisation; et

les médecins doivent renseigner tout patient utilisant ces drogues des dangers inhérents à leur absorption; et

que l'Ordre considère que la prescription des drogues susmentionnées à des fins non médicales est contraire à l'éthique professionnelle.

Le Collège des médecins et des chirurgiens du Nouveau-Brunswick a adopté l'énoncé suivant :

Que la prescription de stéroïdes anabolisants aux athlètes et aux culturistes va à l'encontre d'une pratique médicale acceptable selon cet organisme, que tous les médecins du Nouveau-Brunswick soient informés de cette politique par le Bulletin de la Société médicale du Nouveau-Brunswick et que si un médecin estime qu'il doit administrer des stéroïdes anabolisants à un athlète pour un traitement, quelle qu'en soit la raison, il doit d'abord en avertir le Conseil du Collège par écrit de ce cas particulier, et le Conseil étudiera la demande.

La Nouvelle-Écosse a adopté la politique suivante :

[Traduction]

L'Ordre des médecins de la Nouvelle-Écosse estime qu'il est inacceptable pour un médecin de prescrire des stéroïdes anabolisants à une personne en santé dans le cadre d'un programme de culturisme ou à toute autre fin. Il est d'avis qu'il est contraire à l'éthique professionnelle et inacceptable de la part d'un médecin d'administrer, de prescrire, de donner, de vendre ou de fournir des stéroïdes à des personnes en santé ou de contribuer à en fournir.

L'Ordre des médecins et chirurgiens de l'Île-du-Prince-Édouard a établi la règle suivante :

[Traduction]

Le Conseil a décrété que ce qui est présentement décrit dans la loi dite *Medical Act* comme (traduction) « l'utilisation inadéquate du pouvoir de prescrire, de vendre ou d'administrer un médicament, y compris la falsification d'un dossier concernant une ordonnance ou la vente d'une drogue » est contraire à l'éthique professionnelle. Dans l'interprétation de ces dispositions, le Conseil considérera comme contraire à l'éthique professionnelle de prescrire des stéroïdes anabolisants pour des raisons qui ne sont pas strictement médicales, de même que de prescrire ou de vendre de telles substances pour améliorer la performance d'un athlète.

La politique ci-après énoncée a été approuvée par l'Ordre des médecins et chirurgiens de Terre-Neuve à l'automne 1988 et a été publiée en janvier 1989 :

[Traduction]

À l'avenir la politique de l'Ordre des médecins de Terre-Neuve sera que, les médecins qui prescrivent ou fournissent des stéroïdes anabolisants ou collaborent à l'administration de telles substances à des personnes en santé à la seule fin d'améliorer leur performance athlétique seront jugés avoir manqué à l'éthique professionnelle et, par conséquent, seront soumis aux dispositions de l'article 25 de la *Newfoundland Medical Act*.

L'Ordre des médecins du Yukon a émis les lignes directrices suivantes en septembre 1988 :

[Traduction]

Stéroïdes anabolisants

- (a) Un médecin ne peut pas utiliser les stéroïdes anabolisants, les hormones de croissance, la testostérone ou ses analogues, la gonadotrophine chorionique humaine (GCH) ou d'autres hormones pour améliorer la performance athlétique.

- (b) Le médecin doit remplir et tenir à jour le dossier médical de chaque patient de façon à tenir compte de l'utilisation de toute substance ou drogue décrite à l'alinéa (a). Le dossier médical d'un patient doit indiquer le diagnostic et le but visé par l'utilisation d'une substance ou d'une drogue utilisée et tout renseignement additionnel qui a servi à poser le diagnostic.

Les médecins canadiens ne sont pas seuls à avoir adopté cette position face aux substances améliorant la performance. L'American College of Sports Medicine, par exemple, a émis la déclaration suivante sur l'utilisation des stéroïdes anabolisants.

[Traduction]

Par suite d'une étude documentaire exhaustive et d'une analyse minutieuse des théories sur les effets ergogènes et les effets néfastes des stéroïdes anabolisants- androgéniques, l'American College of Sports Medicine est d'avis que :

1. Les stéroïdes anabolisants-androgéniques alliés à un régime alimentaire adéquat peuvent contribuer à accroître le poids corporel et, bien souvent, la masse maigre de l'organisme.
2. Certaines personnes réussissent à accroître davantage la force musculaire acquise par des exercices intensifs et un régime alimentaire approprié en utilisant des stéroïdes anabolisants.
3. Les stéroïdes anabolisants-androgéniques n'augmentent pas la puissance aérobie ou la capacité musculaire.
4. Des effets néfastes sur le foie, le système cardio-vasculaire, le système reproducteur et l'état psychologique ont été associés à l'utilisation de stéroïdes anabolisants-androgéniques lors de tests thérapeutiques et dans des recherches restreintes sur les athlètes. Jusqu'à ce qu'une recherche plus poussée soit effectuée, il faut compter parmi les dangers possibles de l'utilisation des stéroïdes anabolisants-androgéniques par des athlètes ceux qui ont été décelés lors des essais thérapeutiques.

5. L'utilisation de stéroïdes anabolisants-androgéniques par des athlètes est contraire aux règles et aux principes éthiques de la compétition athlétique énoncés par de nombreux organismes sportifs. L'American College of Sports Medicine souscrit à ces principes éthiques et déplore l'utilisation des stéroïdes anabolisants-androgéniques par des athlètes.

Tous les médecins responsables condamnent l'administration de stéroïdes anabolisants pour la performance athlétique ou l'apparence. Étant donné l'inquiétude que suscitent ces drogues au sein de la profession médicale, il est d'autant plus urgent de prendre des mesures pour freiner l'utilisation croissante et incontrôlée des stéroïdes anabolisants provenant de sources non médicales.

MÉDECINS QUI PRESCRIVENT DES DROGUES AMÉLIORANT LA PERFORMANCE

La preuve a démontré qu'un certain nombre de médecins ont prescrit à des athlètes canadiens des substances améliorant la performance, y compris des stéroïdes anabolisants. Trois de ces médecins ont témoigné et ont expliqué leurs activités.

Dans ce rapport, il a déjà été question du témoignage du Dr Gunther Koch. Il convient de signaler que ce dernier a fourni des stéroïdes anabolisants à un seul athlète en compétition active.

Le témoignage du Dr George Mario (Jamie) Astaphan, a également été discuté dans le chapitre relatif à l'athlétisme. Il est clair que ce médecin a administré des stéroïdes anabolisants et d'autres substances interdites à de nombreux athlètes à la seule fin d'améliorer leur performance, et ce, pendant plusieurs années.

Comme on l'a signalé dans le chapitre qui portait sur la provenance et la distribution des stéroïdes anabolisants, le médecin torontois Ara Artinian a prescrit de telles substances

à de nombreux patients, y compris des athlètes, au cours des dix dernières années. Il a soutenu qu'il avait utilisé des stéroïdes anabolisants pour traiter une grande diversité de troubles. Il a également admis en avoir prescrit à des patients uniquement parce que ceux-ci voulaient développer le volume de leurs muscles et devenir plus forts et plus lourds. Lors de leur témoignage, de nombreux athlètes ont révélé qu'ils avaient consulté le Dr Artinian à la seule fin d'obtenir des stéroïdes anabolisants et qu'il distribuait ces drogues sous forme de pilules et de produits injectables contre de l'argent comptant.

Il convient de rappeler que les médecins auxquels on a déjà permis de prescrire des substances améliorant la performance à des athlètes, sous réserve de certaines conditions, ne sont plus autorisés à le faire. Il reste cependant à déterminer les mesures à prendre compte tenu des témoignages recueillis à l'égard des médecins susmentionnés. Cette question sera abordée dans les conclusions et recommandations du rapport.

20

Questions relatives aux tests antidopage

Après avoir passé en revue les témoignages accablants sur l'usage de drogues dans le sport, je puis maintenant revenir à plusieurs questions liées aux tests antidopage, qui ressortent de la preuve. La première question est ce que j'appelle le caractère trompeur du contrôle antidopage aux compétitions.

CARACTÈRE TROMPEUR DU CONTRÔLE ANTIDOPAGE AUX COMPÉTITIONS

De nombreux témoignages ont porté sur les « délais d'élimination » des stéroïdes anabolisants, c'est-à-dire sur la période précédant un contrôle antidopage pendant laquelle l'athlète doit s'abstenir de prendre des drogues s'il veut éviter d'être repéré. Signalons en particulier les stéroïdes anabolisants qui sont employés pendant l'entraînement. Si l'athlète cesse d'en prendre quelques semaines avant la

compétition, il se peut que la drogue ait baissé à des niveaux non décelables ou qu'elle ait été complètement excrétée au moment du test.

M. Robert Dugal, Chef du laboratoire MRS-Santé à Montréal, a abordé la question du point de vue du laboratoire en fonction de l'aspect rétrospectif du test, jusqu'à quel point dans le temps, le laboratoire peut regarder en arrière pour détecter la présence de drogue. Il a indiqué qu'il y avait peu de données scientifiques sur le sujet. Des facteurs tels le type de drogue, la dose, la fréquence d'administration, et la durée de la période d'administration, ainsi que la façon dont l'organisme de l'athlète lui-même réagit, influeraient sur le temps d'élimination des stéroïdes anabolisants et de toutes les autres drogues. Néanmoins, M. Dugal était certain de connaître la façon la plus efficace de déceler les drogues utilisées pendant l'entraînement. Dans un rapport présenté en octobre 1974, M. Dugal et l'un de ses collègues ont écrit :

[Traduction]

« Ces composés sont absorbés de façon répétée sur des périodes de plusieurs mois et les avantages tirés de leur utilisation persistent longtemps après que les athlètes en ont cessé l'absorption, ce qu'ils font généralement avant un événement sportif majeur. *Il semblerait donc que, pour un contrôle efficace des stéroïdes anabolisants, il faille effectuer les tests au cours de l'entraînement*¹.

[Notre soulignement]

M. Dugal a indiqué qu'un consensus international sur le contrôle antidopage effectué hors des programmes de compétition a été difficile à obtenir au cours des quinze années qui ont suivi la parution de cet article. D'après lui, cependant, le contrôle antidopage aux compétitions a été partiellement efficace en ce sens qu'il a éliminé le dopage immédiatement avant les compétitions et dissuadé les athlètes adeptes de stéroïdes d'en absorber. Il a toutefois

admis, pour citer Sir Arthur Gold, que « seuls les athlètes négligents et mal conseillés se sont fait prendre », lors des tests antidopage effectués aux compétitions.

Dans la même veine, Manfred Donike a écrit ce qui suit dans un article paru en 1975 :

[Traduction]

On peut se demander pourquoi les fédérations nationales et internationales concernées ne procèdent pas à des tests antidopage à intervalles réguliers. L'une des raisons est que les fédérations s'en tiennent strictement à l'exigence selon laquelle des tests antidopage doivent être effectués le jour même de la compétition, exigence injustifiée puisque les stéroïdes anabolisants ne sont pas employés pour augmenter la performance au moment de la compétition — comme les stimulants — mais sont ingérés des mois plus tôt, au cours de l'entraînement pour obtenir la forme physique optimale recherchée ...

Par conséquent, les tests de dépistage des stéroïdes anabolisants doivent être effectués non seulement le jour de la compétition mais des mois auparavant, à l'occasion d'événements sportifs mineurs, dans chaque camp d'entraînement. Les difficultés alors susceptibles de se poser sont moins importantes que les risques tolérés jusqu'à maintenant pour la santé des athlètes.

Je crois que, dans l'avenir, il ne s'agira pas de savoir si un test de dépistage des stéroïdes anabolisants sera effectué mais de savoir *quand* il le sera. Grâce aux résultats de tests pharmacocinétiques et aux possibilités d'analyse, un échantillon d'urine prélevé le jour de la compétition permettra de dresser un tableau rétrospectif de la situation en matière d'usage de drogues pour les 3, 8, 14 ou 21 jours précédant la compétition. Or, cette possibilité de dresser un tableau rétrospectif n'est pas suffisante à elle seule pour combattre efficacement le mauvais usage des stéroïdes anabolisants, car l'effet de ceux-ci peut persister même après plusieurs semaines ou plusieurs mois.

Pour les compétitions internationales, il existe une solution qui serait d'avancer la date d'arrivée et d'organiser la réalisation de tests à intervalles réguliers. *À l'échelle nationale, chaque fédération sportive aux prises avec des problèmes de stéroïdes anabolisants devrait être intéressée à réaliser des tests avant la saison.*

Si l'on veut vraiment dépister les stéroïdes anabolisants dans l'exercice des sports, il faut nécessairement en venir à des mesures administratives dans le genre de celles qui sont mentionnées ci-dessus.
[Notre soulignement]

Interrogé sur son article de 1975, M. Donike a confirmé que « les données scientifiques poussant à exiger des tests en dehors des compétitions... sont connues depuis le début. Nous en sommes aujourd'hui rendus à un point où le temps de la discussion est terminé et où il faut passer à l'action ». On savait donc pertinemment, il y a plus de quinze ans, que les tests de dépistage effectués à travers le monde aux compétitions n'étaient pas le moyen le plus efficace pour repérer les usagers de stéroïdes anabolisants.

Plus récemment, M. Arne Ljungqvist disait ce qui suit, au symposium mondial de la International Athletic Foundation sur le dopage dans le sport :

[Traduction]

Il est évident que la fréquence des résultats positifs des tests antidopage, dans les programmes de contrôle appliqués actuellement, ne reflète pas fidèlement l'usage réel des substances dopantes, car la plupart de ces substances (hormones) sont administrées au cours de l'entraînement, période où des tests antidopage sont rarement effectués.

Ces propos constituent, sur le contrôle antidopage aux compétitions, un jugement plus sévère qu'il n'y paraît à première vue. Ils sont basés essentiellement sur le temps d'élimination des substances dopantes. Or, les athlètes ne se contentent pas d'attendre passivement que ces substances soient éliminées de leur organisme : ils manipulent activement les résultats des tests par des moyens défendus tels la substitution d'urine et l'ingestion de drogues comme la probénécide. Le contrôle aux compétitions laisse aux athlètes amplement de temps pour contourner les tests par d'autres moyens que la simple élimination naturelle.

Bien que consciente depuis nombre d'années du caractère trompeur du contrôle antidopage aux compétitions, les commissions médicales des organisations sportives comme la FIAA et le CIO n'ont pris aucune mesure pour que cette supercherie soit connue de la population. Cette attitude a donné l'impression que les compétitions étaient équitables et que les laboratoires ne pouvaient être induits en erreur.

Chaque année, la Commission médicale du CIO compile des statistiques sur les substances décelées par tous les laboratoires accrédités. Les statistiques relatives aux années 1986 à 1989 sont présentées aux tableaux 20-1, 20-2 et 20-3.

Les tableaux 20-1 et 20-2 laissent entendre qu'environ 2 p. 100 des athlètes assujettis aux tests se servent de drogues interdites et que, sur ces 2 p. 100, entre la moitié et les deux tiers emploient des stéroïdes anabolisants. On sait cependant que le contrôle antidopage aux compétitions n'indique ni les drogues absorbées pendant l'entraînement ni celles dont les principes actifs peuvent être bloqués ou camouflés. Par conséquent, les chiffres ne révèlent pas combien d'athlètes font usage de drogues, mais seulement combien d'entre eux se sont fait prendre. Pourtant, on s'est servi à plusieurs reprises de ces statistiques pour montrer, ce qui est trompeur, que l'usage abusif de drogues touchait seulement un faible pourcentage des athlètes. Voyons ce que dit M. Ljungqvist à ce sujet :

[Traduction]

Comme les réactions à la disqualification de Ben Johnson ont été très vives et, dans une certaine mesure, exagérées, et que ce qui est arrivé au sportif a fait naître bien des rumeurs, il n'est peut-être pas superflu d'essayer de clarifier les choses. Premièrement, il faut dire que les jeux olympiques [sic] de Séoul ne peuvent être qualifiés de « Jeux du dopage ». Près de 1 600 athlètes ont été assujettis aux tests et 10 tests ont donné des résultats positifs. Aux jeux de Los Angeles, 11 tests ont donné des

Tableau 20-1
Échantillons analysés par les laboratoires accrédités par le CIO, 1986-89

		Nombre d'échantillons	Nombre d'échantillons à résultats négatives	Nombre d'échantillons à résultats positifs (échan- tillons « A »)	Pourcentage
Compétitions avec concurrents canadiens	1986	15 533	15 272	261	1,68
	1987	13 381	13 049	332	2,48
	1988	16 925	16 497	428	2,53
	1989	21 522	21 060	462	2,15
Compétitions avec concurrents étrangers	1986	5 227	5 148	79	1,51
	1987	8 159	7 986	173	2,12
	1988	13 706	13 379	327	2,39
	1989	10 076	9 858	218	2,16
Principaux championnats internationaux	1986	4 449	4 338	111	2,49
	1987	9 759	9 530	229	2,35
	1988	4 930	4 790	140	2,84
	1989	6 134	5 990	144	2,35
Échantillons prélevés hors des compétitions	1986	6 505	6 368	137	2,11
	1987	5 870	5 800	70	1,19
	1988	10 140	9 919	221	2,18
	1989	14 684	14 302	382	2,60
Contrôle des concurrents avant les principaux championnats	1986	1 268	1 233	35	2,76
	1987	713	663	50	7,01
	1988	1 368	1 331	37	2,70
	1989*				
Total	1986	32 982	32 359	623	1,89
	1987	37 882	37 028	854	2,25
	1988	47 069	45 916	1 153	2,45
	1989	52 416	51 210	1 206	2,30

Source : Statistiques recueillies par la Commission médicale du CIO

* Nombres non disponibles

Tableau 20-2
Catégories de substances décelées, 1986-89

	1986		1987		1988		1989	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Échantillons analysés	32 982		37 882		47 069		52 416	
Échantillons à résultats négatifs	32 359		37 028		45 916		51 210	
Échantillons à résultats positifs (échantillons « A »)	623	1,89	854	2,25	1 153	2,45	1 206	2,30
Catégories d'agents de dopage								
A Stimulants	177	25,76	301	31,92	420	31,00	423	36,30
B Narcotiques	23	3,35	55	5,83	58	4,30	72	6,20
C Stéroïdes								
anabolisants	39	63,90	521	55,25	791	58,50	610	52,30
D Bétabloquants	31	4,51	33	3,50	8	0,60	6	0,50
E Diurétiques	2	0,29	9	1,00	57	4,20	45	3,90
F Sédatifs	15	2,18	—	—	—	—	—	—
Agents de masquage (Probénécide)	—		24	2,55	19	1,40	10	,09
Total	687		943		1 353		1 166	

Source : Statistiques recueillies par la Commission médicale du CIO

Tableau 20-3
Types de stéroïdes anabolisants décelés, 1986-89

Stéroïdes anabolisants	1986	1987	1988	1989
Nandrolone	250	262	304	224
Testostérone	22	83	155	166
Stanozolol	19	37	89	77
Méténolone	28	42	60	22
Métandiénone	72	27	54	37
Méthyltestostérone	25	20	33	25
Oxandrolone	10	6	22	10
Boldénone	—	17	19	11
Déshydrochlorméthyltestostérone	5	7	16	12
Oxymétholone	2	3	12	11
Mestérolone	1	1	11	8
Clostébol	4	9	6	4
Drostanolone	—	1	4	2
Formebolone	—	—	2	—
Fluoxymestérone	—	3	1	—
Méthandriol	—	1	1	—
Trenbolone	—	—	1	—
Noréthandrolone	1	1	—	—
Quinabolone	—	1	—	—
Oxymesterone	—	—	—	1
Total	439	521	790	610

Source : Statistiques recueillies par la Commission médicale du CIO

· résultats positifs pour environ le même nombre de tests et d'athlètes. Dans 4 des tests aux résultats positifs à Séoul, des substances diurétiques ont été décelées, substances qui ne figuraient pas sur la liste des produits prohibés de Los Angeles. Ainsi donc, une comparaison entre les jeux de Los Angeles et ceux de Séoul ne permet pas de conclure que les derniers ont été pires que les premiers. Le problème, à Séoul, a été que l'un des athlètes ayant fait usage de drogues se soit appelé Ben Johnson.

M. Arne Ljungqvist a tenu ces propos au symposium mondial de la FIA sur le dopage dans le sport, à Monte Carlo en juin 1989. M. Ljungqvist ainsi que d'autres savent que le contrôle antidopage aux compétitions ne permet pas de dépister tous les athlètes qui font usage de drogues, mais malgré cela, il se fonde sur ce type de contrôle pour évaluer l'étendue du dopage à Séoul. Les témoignages recueillis dans le cadre de cette enquête prouvent que les athlètes qui se sont fait prendre à Séoul n'étaient pas les seuls à faire usage de drogues. Ils ont été les seuls à avoir été découverts.

Le caractère trompeur de ces tests est évident au niveau national également. Par exemple, l'Association canadienne d'athlétisme a justifié ses plans de contrôle antidopage avant les jeux de Séoul en signalant que M. Johnson avait fait l'objet de tests à de nombreuses reprises de 1986 à 1988. Ce genre d'argument ne tient pas compte du caractère trompeur du contrôle antidopage aux compétitions et fait croire que celui-ci prévient la concurrence déloyale.

À la lumière des données recueillies, l'échange suivant avec le vice-président du CIO, M. Richard Pound, est révélateur :

[Traduction]

LE TÉMOIN : Puis-je seulement ajouter une remarque, Monsieur le commissaire, afin de dissiper tout malentendu possible sur ce que stipule le règlement du CIO.

En vertu du règlement du CIO, si les résultats de vos tests antidopage ne sont pas positifs au moment où l'échantillon est prélevé pendant les jeux, vous ne pouvez être disqualifié . . .

LE COMMISSAIRE : Ça n'est pas ça, l'interdiction. Ça n'est pas ce que Sport Canada interdit. Il interdit l'usage de drogues.

LE TÉMOIN : C'est vrai. Mais Sport Canada est Sport Canada.

LE COMMISSAIRE : Autrement dit, supposons que vous remplissiez votre formulaire sur l'usage de médicaments ... avant de vous rendre dans la pièce de contrôle antidopage, d'accord?

LE TÉMOIN : Bien.

LE COMMISSAIRE : Et vous dites que vous avez pris tous ces stéroïdes.

LE TÉMOIN : D'accord.

LE COMMISSAIRE : Et c'est ... vous-même qui l'admettez. Or, comme vous savez comment vous y prendre pour le camoufler ou parce que vous avez eu un temps d'élimination suffisant ou que vous vous êtes servi de diurétiques ou avez eu recours à d'autres moyens, vous pouvez vous soumettre au test sans risques. On a entendu ce genre d'histoire bon nombre de fois jusqu'à maintenant.

Bon. Voulez-vous dire que malgré cela vous pouvez gagner une médaille d'or? C'est bien cela?

LE TÉMOIN : Je dis que mon test ne donnera pas pour autant des résultats positifs, c'est pourquoi en vertu de nos règlements, je ne serais pas disqualifié en tant qu'athlète. [Notre soulignement]

D'après M. Pound, le CIO s'appuie donc seulement sur les tests positifs aux compétitions, tout en sachant que ces tests sont inefficaces pour déceler les types de drogues utilisés pendant l'entraînement — en particulier les stéroïdes anabolisants. Ce souci de la lettre aux dépens de l'esprit a été une constante dans les témoignages entendus.

La réflexion de M. Ljungqvist selon laquelle « le problème, à Séoul, a été que l'un des athlètes ayant fait usage de drogues se soit appelé Ben Johnson » attire ici encore

l'attention sur les tests positifs plutôt que sur le vrai problème, soit le dopage dans la pratique des sports. On a longtemps fait croire à la population que, si un seul athlète avait des résultats de test positifs, c'est que les autres athlètes ne faisaient pas usage de drogues. Nous apprenons maintenant ce que le CIO et la FIAA savent depuis des années, que cette présomption est erronée et que des mesures doivent être adoptées pour remédier à la situation.

MONOPOLE DES LABORATOIRES INTERNATIONAUX

Comme on l'a dit, le CIO accrédite des laboratoires partout dans le monde. De par leur association avec les Jeux olympiques et avec d'autres événements sportifs majeurs, les laboratoires accrédités par le CIO sont devenus l'autorité de fait en matière de contrôle antidopage des athlètes. Même les organisations sans lien direct avec le CIO, par exemple la National Collegiate Athletic Association (NCAA) des États-Unis et les organisations sportives non représentées aux Jeux olympiques (culturisme et divers sports professionnels), envoient les échantillons d'urine de leurs athlètes aux laboratoires accrédités par le CIO. Sport Canada a lui aussi pour politique de recourir à ces laboratoires pour le contrôle antidopage des athlètes au Canada.

Le laboratoire de Montréal

Le premier laboratoire canadien à avoir été accrédité par le CIO a été le Laboratoire de santé de l'INRS de Montréal, dirigé par M. Robert Dugal. L'INRS-Santé fait partie du réseau des établissements de recherche de l'Université du Québec; il est l'un des sept centres de recherche de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) de la province de Québec. L'INRS-Santé compte à lui seul quatre programmes de recherche en sciences de la santé. L'un d'eux,

le programme de santé et de sécurité dans la pratique des sports, a pour objet le contrôle antidopage pour le compte du Conseil canadien de la médecine sportive (CCMS) et de Sport Canada. Le laboratoire de Montréal a été accrédité pour le contrôle antidopage au cours des Jeux olympiques de 1976 à Montréal; il est resté accrédité. À titre de responsable de l'un des cinq laboratoires accrédités à l'origine par le CIO, M. Dugal siège à la sous-commission qui relève du CIO et régit le processus d'accréditation du dopage et la biochimie du sport.

Bien que le laboratoire de Montréal ait été le premier laboratoire à être accrédité par le CIO au Canada, il n'a pas toujours été le seul laboratoire accrédité au pays. En effet, le CIO a accrédité le laboratoire du Foothills Hospital de Calgary pour les Jeux olympiques d'hiver de 1988, mais l'accréditation a été suspendue en janvier 1989, comme on le verra plus loin.

À l'automne 1984, le CCMS a signé un contrat de quatre ans avec l'INRS-Santé pour le contrôle antidopage des athlètes canadiens. Ce n'était pas la première entente entre ces deux laboratoires. Les ententes antérieures prévoyaient la réalisation de tests avant les Jeux olympiques de 1984 à Los Angeles. Le nouveau contrat comportait cependant la responsabilité non seulement de réaliser des tests sur les échantillons d'urine, mais également des responsabilités de recherche et des responsabilités à d'autres égards, au-delà de l'analyse de laboratoire habituelle. Bien que les parties contractantes aient été le CCMS et le laboratoire de l'INRS-Santé, Sport Canada a assuré la totalité du financement. Le contrat prévoyait jusqu'à 1 200 tests par année, mais le nombre de tests réalisés par le laboratoire n'a jamais atteint ce chiffre.

Le tableau 20-4 montre le nombre de tests réalisés pour chaque année du contrat avec le coût total correspondant. Selon le Dr Andrew Pipe, le CCMS ne pouvait pas être

certain que tous les tests prévus (1 200 tests) seraient effectués chaque année, car le CCMS ne pouvait obliger les organisations sportives nationales à faire subir des tests aux athlètes. Ce sont plutôt les organisations sportives qui soumettent des plans qu'examine Sport Canada. Selon le Dr Pipe, le CCMS se contente de dispenser avis et conseils et de veiller à protéger la capacité de réaliser des tests. En réalité, les négociations concernant le nombre de tests se déroulent entre Sport Canada et les organisations sportives. D'après M. Norman Gledhill, physiologiste de l'exercice et ancien président du Conseil canadien de la médecine sportive, le contrat initial prévoyait 1 000 tests par année, bien qu'il ait été convenu qu'il n'y aurait pas de frais supplémentaires pour un complément maximal de 200 tests, au besoin. Le contrat a été négocié à partir du principe que chaque test représentait un coût supplémentaire minime, une fois engagés les coûts relatifs à la recherche et à l'équipement de base.

M. Dugal a expliqué comment les coûts supplémentaires relatifs au contrôle antidopage dépendaient du nombre de tests effectués. En parlant de son laboratoire et de celui de Calgary, précédemment accrédité par le CIO, il dit ceci :

[Traduction]

à mesure que le nombre d'échantillons ou d'analyses augmente, le coût baisse.

En bref ... si le nombre des tests devait augmenter pour atteindre, disons, 4 000 par année, il serait beaucoup plus économique de faire faire ces tests par le même laboratoire que de les répartir également entre les deux laboratoires à cause des coûts d'entretien de l'infrastructure de base que ces tests nécessitent, en équipement et en compétences, et qui sont extrêmement élevés. Et il existe un seuil de rentabilité au-delà duquel le contrôle antidopage est considérablement moins cher.

Tableau 20-4
 Contrôle antidopage des athlètes canadiennes par
 le laboratoire de l'INRS-Santé

	Nombre de tests	Coût
1985-86	900	343 470 \$
1986-87	850	450 000
1987-88	800	448 000
1988-89	1 163	456 000

M. Dugal n'a pas précisé ce que serait ce seuil de rentabilité. Les chiffres fournis au tableau 20-4 montrent que le coût moyen d'un test d'urine pour la durée du contrat est de plus de 400 \$. Il a cependant indiqué qu'il ne fallait pas diviser le montant total du contrat par le nombre de tests effectués pour établir une moyenne par échantillon d'urine analysé. Il a plutôt comparé la somme reçue de Sport Canada à une subvention de recherche qui ne couvre que les coûts directs.

[Traduction]

Lorsque je me suis mis à planifier mon budget en 1983 ou au début de 1984, je me suis fondé à la fois sur le contrôle antidopage et sur la recherche que j'estimais essentielle au maintien de l'efficacité du contrôle antidopage.

J'ai donc établi un budget en ventilant les coûts relatifs à chaque poste, si vous voulez : salaires du personnel, fournitures nécessaires au contrôle antidopage et à la recherche, remplacement d'un équipement qui, utilisé jour après jour, vieillit rapidement. J'ai bien sûr tenu compte, comme je l'ai dit, des activités de recherche que j'estimais à ce moment indispensables pour doter le Canada d'un programme de contrôle antidopage efficace, c'est-à-dire pour élaborer une technologie canadienne au lieu d'importer cette technologie. C'est sur cette base que le budget a été établi. Je me permets d'insister à nouveau sur la nécessité de prévoir des activités de recherche et d'autres types de services. Et j'ai calculé —

LE COMMISSAIRE : Cela inclut-il le coût de remplacement de l'équipement ou bien cela —

LE TÉMOIN : Oui, cela comprend le coût de remplacement de l'équipement, Monsieur. Le budget alloué était d'environ 60 000 ou 70 000 \$ par année pour le remplacement de l'équipement.

Et je pourrais ajouter ici que mon établissement a contribué d'une manière très significative à ce programme. Le coût total de fonctionnement par année dépasse les 400 000 \$.

Par exemple, mon salaire n'est pas calculé dans cette affectation de fonds, ni celui des universitaires d'expérience qui m'entourent, ni même les dépenses reliées à mes déplacements, très nombreux, à titre de conseiller scientifique de Condition physique et Sport amateur du gouvernement du Canada.

Le contrat avec le CCMS n'est pas le plus gros contrat du laboratoire de Montréal. La NCAA fait faire environ 4 500 tests par année et utilise les laboratoires accrédités par le CIO de Los Angeles, d'Indianapolis et de Montréal, chacun effectuant le tiers environ du nombre total de tests. M. Dugal a dit que son laboratoire analysait 1 500 à 1 700 échantillons par année pour la NCAA. Outre les tests effectués pour le CCMS et la NCAA, le laboratoire fait l'analyse d'un petit nombre d'échantillons, environ 100 à 150 par année, pour les associations de dynamophilie et de culturisme.

Le laboratoire de Montréal demande 185 \$ US à la NCAA par test effectué. En outre, il a reçu 500 000 \$ US pour l'achat d'équipement au début du contrat avec la NCAA, à l'automne 1986.

Je dois dire que j'ai été intrigué par l'explication de M. Dugal concernant le coût des tests. J'aurais pensé que le coût unitaire des tests effectués pour le CCMS serait calculé de la même façon que pour la NCAA, en dépit de la complexité des rapports entre le laboratoire et l'université, des ententes de dotation en personnel et ainsi de suite. Bien que M. Dugal ait exprimé l'opinion qu'il n'est pas raisonnable de comparer le coût unitaire des tests au Canada, qui s'élève à environ 400 \$ CAN, et le coût unitaire d'environ

185 \$ US pour la NCAA, le prix demandé à la NCAA se comparait aux prix estimatifs demandés dans d'autres pays, par exemple en Angleterre (120 £ environ) et en Australie (230 \$ environ). De même, dans le mémoire qu'elle a présenté à la Commission, la FIAA évalue le coût d'un test antidopage à environ 150 \$ US.

Le laboratoire de Calgary

Comme on l'a déjà signalé, le laboratoire du Foothills Hospital de Calgary a été accrédité pour le contrôle antidopage aux Jeux olympiques d'hiver de 1988. En janvier 1989, la sous-commission du dopage et de la biochimie du sport du CIO a révoqué la pleine accréditation du laboratoire de Calgary, lui enjoignant de limiter le contrôle antidopage au cours des quatre mois suivants aux compétitions se déroulant au Canada et exigeant que tous les échantillons aux résultats positifs (échantillon -A) soient envoyés à un laboratoire du CIO jouissant d'une accréditation pleine et entière pour analyse confirmative (échantillon -B). M. Dugal se rappelait ne pas avoir participé aux délibérations qui ont mené à la suspension du laboratoire de Calgary, mais s'est montré moins certain quant à sa participation à la suspension d'autres laboratoires qui auraient pu concurrencer son laboratoire, par exemple le laboratoire d'Indianapolis accrédité par le CIO. Par suite de suspension du laboratoire de Calgary et vu la politique de Sport Canada de ne recourir qu'à des laboratoires accrédités par le CIO, Sport Canada a renouvelé son contrat avec le laboratoire de Montréal, ce qui a laissé le laboratoire de Calgary en marge de tout programme de contrôle antidopage pour les athlètes canadiens.

La sous-commission du dopage et de la biochimie du sport du CIO a cité un certain nombre de raisons d'ordre technique pour justifier sa décision de limiter les activités

du laboratoire de Calgary. Il y a eu échange d'une correspondance mensuelle volumineuse en 1989, le laboratoire répondant aux critiques qui lui avaient été adressées et la sous-commission du CIO posant d'autres exigences. Un moment donné, M. Donike agissant à titre de secrétaire de la sous-commission a reproché au laboratoire de Calgary de ne pas se conformer aux restrictions qui lui avaient été imposées par la sous-commission. Le 21 octobre 1989, il écrivait au laboratoire :

[Traduction]

Selon des reportages de la presse, le laboratoire de Calgary a analysé des échantillons pour le compte de l'American Football League. Ces échantillons ont été analysés malgré le fait que le secrétaire de la sous-commission vous a communiqué par deux fois, verbalement et par lettre, ce que la sous-commission entendait par « échantillons nationaux », soit des échantillons prélevés au Canada.

Robert D. Baynton a répondu ce qui suit au nom du laboratoire de Calgary, dans une lettre datée du 3 novembre 1989 :

[Traduction]

En ce qui concerne la question des « échantillons nationaux », je me souviens effectivement de notre entretien téléphonique et de votre lettre précisant votre interprétation (et celle de la sous-commission sans doute) de ce qu'est un test antidopage « national ». Or, si vous étiez assez aimable pour reprendre ma lettre du 14 juillet 1989 (copie ci-jointe) qui a amorcé la discussion, vous verriez que j'y exposais mon interprétation des restrictions de Phase 1 qui nous ont été imposées — on ne devait procéder à aucun test antidopage aux compétitions internationales de sport *amateur* ni à aucun test hors saison à l'échelle internationale. En outre, les résultats présumés positifs des tests aux compétitions nationales de sport amateur et des tests hors saison devaient être confirmés par un laboratoire pleinement accrédité. Votre réponse par lettre datée du 18 juillet 1989

précisait que « l'interprétation concernant vos activités autorisées est juste » (copie ci-jointe). Eh bien, il semble maintenant qu'elle ne soit plus juste et que les sports professionnels sont également visés par les restrictions. Est-ce là un autre changement apporté aux « règlements » pour les besoins de la cause?

Vous devez comprendre que notre laboratoire doit conserver ses compétences et son financement pendant la Phase I de l'accréditation, ce qui est très difficile vu la nature du programme canadien de contrôle antidopage. Nous ne pouvons survivre sans les revenus tirés de l'analyse d'échantillons et l'hôpital ne pourra subventionner le laboratoire éternellement.

Pour conclure, cette dernière tentative de notre laboratoire en vue d'une réaccréditation vient confirmer les doutes que nous avons depuis un certain temps déjà : vous n'avez pas l'intention de réaccréditer le laboratoire de Calgary. Si tous les laboratoires du CIO étaient assujettis au même examen minutieux et traités avec autant d'injustice que le nôtre l'a été, on ne compterait pas plus de cinq (5) laboratoires accrédités par le CIO, probablement, soit exactement le nombre des membres de la sous-commission qui sont à la tête d'un tel laboratoire. Nous ne connaissons pas beaucoup d'autres systèmes où les intérêts de responsables juges et parties contrôlent et régissent d'une manière aussi directe les conditions d'exercice d'une activité.

Il est évident que la sous-commission ne désire pas avoir plus d'un laboratoire accrédité par le CIO par pays. À tort ou à raison, nous pensons que cette question aurait dû être examinée avant les Jeux olympiques de Calgary. Notre laboratoire, son personnel, notre université et sa collectivité ont éprouvé beaucoup d'angoisse et de stress financier en tentant de réaliser une entreprise peut-être impossible. Il est paradoxal que l'un des objectifs du contrôle antidopage soit de rendre les compétitions équitables, de cultiver un bon esprit sportif et de maintenir la compétition au « niveau » du terrain. C'est un objectif que la sous-commission dans sa façon d'agir, semble avoir perdu de vue.

Lorsque j'ai commencé à travailler avec le comité d'organisation local en 1984, je me faisais une haute idée du mouvement olympique; j'en attendais beaucoup. Comme un grand nombre de gens à Calgary, j'ai passé des centaines d'heures à faire du bénévolat pendant mes loisirs pour les XV^e Jeux olympiques d'hiver. Pour que je puisse travailler au COC '88, mon employeur

(Foothills Hospital) m'a accordé un temps presque illimité (à ses frais). Nous voulions non seulement faire de ces jeux les plus grands à ce jour, mais aussi laisser un héritage à notre ville et, au bout du compte, à notre pays, mais, non sans l'aide de la sous-commission, cet héritage s'étiolo lentement.

En l'absence d'un mode d'appel impartial, le laboratoire de Calgary pouvait seulement contester l'interprétation qui était faite des règlements du CIO et, en particulier, les restrictions sur le contrôle antidopage dans le sport professionnel en se tournant précisément vers l'auteur des remontrances, M. Donike, avec les résultats que l'on sait. La situation donna lieu à l'échange d'autres lettres, notamment une lettre de M. Donike datée du 11 décembre 1989 à l'adresse du Dr Baynton dans laquelle il suggère l'ordre du jour suivant pour les réunions à venir destinées à trouver une solution au litige.

L'ordre du jour pourrait comprendre les points suivants, par exemple.

1. L'historique et l'évolution du laboratoire canadien du CIO
2. Les relations entre les parties, par ex. entre l'Association olympique canadienne (AOC) et Sport Canada, et les engagements respectifs des parties
3. Un laboratoire accrédité par le CIO et qui réussit bien, du point de vue des affaires
4. Compétences techniques du personnel de Calgary, aujourd'hui et demain
5. Mesures destinées à fournir des solutions durables aux problèmes actuels perçus
6. Aide possible de la Commission médicale du CIO

Cet ordre du jour illustre encore plus l'étendue du monopole du CIO, M. Donike ayant effectivement cherché à influencer les relations entre le laboratoire de Calgary et

d'autres parties canadiennes, notamment l'AOC et Sport Canada.

L'ordre du jour de M. Donike n'a pu servir. Le 20 décembre 1989, en effet, le président du Foothills Hospital M. R. Coombs, répondit ainsi à M. Donike :

[Traduction]

Nous savons gré à la sous-commission du dopage et de la biochimie de sportif de l'attention qu'elle a accordée à cette question ...

Vu l'importance que notre université a accordée au centre olympique de contrôle antidopage de Calgary, des cadres de notre administration ont passé en revue toutes les difficultés éprouvées lors de l'obtention puis du maintien de l'accréditation de notre laboratoire. Le personnel a mis tout en oeuvre pour combler les lacunes signalées, de façon à respecter les normes établies, et pour reconcilier les différents points de vue. Le troisième paragraphe de votre lettre datée du 11 décembre omet tout à fait les irrégularités dans les faits ou dans l'interprétation que le Dr Baynton vous a soulignées dans sa lettre du 3 novembre.

Vous connaissez bien notre personnel ainsi que les possibilités de notre laboratoire. En outre, nous avons récemment fait réévaluer nos installations par un spécialiste de la pharmacocinétique, de réputation internationale, qui a des compétences techniques dans l'analyse par la chromatographie liquide à haute performance (HPLC), par la chromatographie gaz-liquide (CGL) et par la spectroscopie de masse (SM). Après une évaluation détaillée de nos méthodes et de notre personnel, qui a duré plusieurs jours, ce spécialiste nous a informés que nous avons un laboratoire de premier ordre et un personnel de choix. Par conséquent, nous voyons peu l'intérêt d'une nouvelle visite des membres de la sous-commission et nous avons conseillé à notre personnel de ne pas s'engager dans le processus de réaccréditation de janvier.

Après un examen attentif et après avoir consulté de près de nombreux experts concernant la structure et les agissements de la sous-commission, nous avons l'intention de recommander à notre conseil d'administration de fermer le centre olympique de contrôle antidopage de Calgary qui faisait office d'installation de contrôle antidopage dans les sports de compétition. Vous

connaissez certains des témoignages documentés dans la transcription des audiences de la Commission Dubin. Des questions préoccupantes de cet ordre sont l'objet d'une réflexion un peu partout.

La structure de la sous-commission qui permet à ses membres spécialistes d'agir comme experts-conseils, comme agents d'accréditation, comme agents d'adjudication et comme membres du groupe d'appel tout en entretenant un intérêt commercial de type monopolistique défie les principes courants de la responsabilité publique. Nous espérons que la sous-commission sera amenée à se restructurer et à fonctionner avec plus de franchise et d'ouverture. En attendant, nous ne pouvons plus engager les fonds nécessaire pour maintenir notre programme.

Nous regrettons les circonstances dans lesquelles nos relations avec la Commission médicale du CIO prennent fin. [Notre soulignement]

Comme les membres de la sous-commission du CIO qui accordent et révoquent les accréditations sont également à la tête de laboratoires du CIO, ils peuvent décider du sort des laboratoires qui font concurrence aux leurs. Par ailleurs, il est évident que le monopole du laboratoire de l'INRS-Santé, de par sa situation d'unique laboratoire canadien accrédité par le CIO, n'a pas rendu les tests antidopage moins coûteux pour les contribuables canadiens.

On a interrogé M. Richard Pound pour savoir si le conseil d'administration de cet organisme avait fait quelque chose concernant ce conflit d'intérêts. Voici ce qu'il a répondu :

[Traduction]

Oui, le conseil d'administration s'en occupe. Nous avons suivi avec intérêt, comme vous pouvez l'imaginer, les travaux de cette Commission et, devant les témoignages entendus, la question est devenue préoccupante pour nous. J'ai communiqué la ... nature générale des témoignages que vous avez sommairement abordés aujourd'hui, M. Armstrong, à notre conseil d'administration à Puerto Rico, à la suite de quoi nous avons pressé la Commission

médicale tout entière de se pencher sur la question d'un conflit possible et d'envisager sérieusement la nomination d'une sorte de groupe de surveillance qui ... serait responsable de l'accréditation des laboratoires de façon à éviter que ceux qui ont des intérêts dans ce domaine (à décider quels laboratoires pourraient ou non être accrédités) ne soient pas appelés à prendre de décisions à cet égard.

Et je pense qu'il vaut la peine de se pencher sur cette question, comme d'ailleurs ... sur l'aspect économique du processus de contrôle antidopage.

Nous étions bien sûr intéressés à connaître les différences de prix que l'on retrouve au Canada. C'est une question sur laquelle j'ai déjà attiré l'attention de la Commission médicale à quelques reprises dans le passé, en disant : Écoutez, lorsque vous accréditez un laboratoire, vous créez indirectement une sorte de monopole et vous devez vous assurer que les gens en position essentiellement monopolistique n'en tirent pas avantage indûment. Ce que nous essayons de faire, c'est de résoudre un problème de dopage et non de supporter financièrement des laboratoires.

La question est donc soumise à la Commission médicale tout entière, avec une recommandation pressante du conseil d'administration l'invitant à se pencher sur cette question et à présenter par la suite un rapport au conseil d'administration.

À ce jour, aucun changement n'a été apporté dans la composition de l'organisme du CIO chargé d'accréditer les laboratoires. Je reviendrai plus loin sur la question des laboratoires de contrôle antidopage et ferai des observations précises concernant les laboratoires canadiens.